

François de la Noue

Bras de fer



Archives familiales

2011

FRANÇOIS DE LA NOUE

(1531-1591)

PAR

HENRI HAUSER

AGRÉGÉ DE L'UNIVERSITÉ

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU LYCÉE DE POITIERS

C'est chose déplorable de voir ceux qui adorent
un même Christ s'entrepoursuyvre à feu et à sang
comme bestes sauvages.

Disc. pol. et mt. xxii.

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1892

CORRESPONDANCE
DE
FRANÇOIS DE LA NOUE,
SURNOMMÉ
BRAS-DE-FER,
ACCOMPAGNÉE DE NOTES HISTORIQUES
ET PRÉCÉDÉE
DE LA VIE DE CE GRAND CAPITAINE,
PAR
PH. KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

La seule teste du sage la Nouë ne valoit
pas moins qu'une armée.

MERRIAT.

Tous les prudens de ce temps là, tant d'une
que d'autre religion, parloient avec admira-
tion de la vertu et de la sagesse de la Nouë.

MOÏSE AMIRAUT.

GAND,
DEQUESSA, libraire-éditeur, rue des Champs 81.
BRUXELLES,
DECO, libraire, rue de la Madeleine 9.

PARIS,
AD. DELABAYS, rue Voltaire 4-6.
AUG. DERAND, libraire, rue des Grés 7.

1854.

Table des matières

La vie de François de la Noue bras-de-fer	7
Correspondance	37
Fragment généalogique	217
Tableau généalogique	221
Lexique	223

La vie de François de La Noue Bras-de-Fer

(par Philippe Augustin Chrétien de Volkaersbeke et M. Petitot)

François de La Noue naquit en 1531, de François de La Noue et de Bonaventure l'Espervier ; sa famille, depuis longtemps illustre en Bretagne, avait des liens de parenté avec les maisons de Matignon et de Châteaubriand. Cet homme, qui, par ses vertus et ses talents, devait répandre un si grand éclat sur les protestants français du seizième siècle, n'eut pas le bonheur de recevoir une éducation soignée : ses premières années s'écoulèrent, comme celles de du Guesclin son compatriote, dans une oisiveté qui ne fut interrompue que par ces exercices violents auxquels on appliquait dès l'enfance la jeune noblesse. A l'époque de son adolescence, il parut comme page à la cour de Henri II; et ce fut là que, réparant le temps qu'il avait perdu, il embrassa un plan d'études qui avait principalement pour objet la tactique et les histoires anciennes et modernes. Il fit des progrès rapides, et les auteurs les plus célèbres de l'antiquité, surtout Plutarque, dont Amyot faisait alors la traduction, lui devinrent bientôt familiers.



Henri II

Après avoir passé quelques années auprès du Roi, dont il fixa les regards par ses dispositions naissantes, il alla faire ses premières armes en Piémont, sous le maréchal de Brissac, et il servit jusqu'à la paix de Cateau - Cambresis. Pendant qu'il était absent son père mourut; et l'on put craindre que sa mère, livrée à la passion du jeu, ne dissipât sa fortune ; Henri II, instruit de ce désordre, lui en ôta l'administration; mais, en croyant rendre au jeune orphelin le service le plus signalé, il connaissait peu ce que pouvait sur lui le respect filial. Aussitôt que La Noue fut de retour, il sollicita une audience du monarque, et la première chose qu'il demanda

et qu'il obtint, fut la levée de l'interdiction prononcée contre sa mère. Cette femme fut vivement touchée d'une action que sa conduite ne lui avait pas permis d'attendre ; elle cessa de jouer, mais elle survécut peu au bonheur d'avoir retrouvé un fils si digne de son amour.

La Noue, privé de ses parents, se fixa pour quelque temps en Bretagne, dans l'intention de s'occuper, pendant la paix, de l'administration de ses biens, dont le revenu s'élevait à quarante mille livres, somme considérable pour le temps. Ce fut alors que d'Andelot, frère de Coligny, qui venait d'épouser mademoiselle de Rieux, la plus riche héritière de la province, y fit un voyage. Ayant embrassé avec chaleur la religion protestante, il ne cherchait qu'à faire des prosélytes, et c'était dans cette vue qu'il se faisait accompagner par le ministre Gaspard Cormel, prédicateur fameux. Il ouvrit d'abord le prêche dans son château de La Bretesche, où les talents de Cormel attirèrent beaucoup de curieux ; et quoique la Bretagne fût de toute la France le pays le plus attaché à la religion catholique, il parvint, en moins de cinq années, à y établir douze églises calvinistes. Ses efforts se dirigèrent principalement sur La Noue, qui, malgré sa modestie, laissait entrevoir de grandes qualités politiques et militaires ; et il jugea que son adhésion aux opinions nouvelles pourrait servir utilement un parti qui, réprimé jusqu'alors très sévèrement, n'avait encore pris aucune consistance.



D'Andelot

La Noue, qui, dans la maison paternelle, n'avait puisé aucun principe solide de religion, et qui, pendant son séjour à la cour voluptueuse d'Henri II, n'avait pu, sous ce rapport, corriger les vices de son éducation première, prêta volontiers l'oreille aux apôtres d'une doctrine qui ne prêchait en apparence que la réforme, et qui affectait beaucoup de rigorisme. Agé de vingt-sept ans, il avait échappé aux passions de la jeunesse, plutôt par la force de son caractère que par ses principes religieux; mais il sentait que l'homme a besoin d'un frein plus puissant que sa faible raison; et, fatigué des incertitudes dans lesquelles il flottait depuis plusieurs années, il embrassa sincèrement la croyance où il pensa trouver la vérité. En prenant cette résolution, qui devait décider de son sort, il se préserva du fanatisme des nouveaux sectaires; et si par la suite les circonstances l'entraînèrent à soutenir ses opinions les armes à la main, il montra constamment, au milieu des guerres civiles les plus horribles, une noblesse, un désintéressement, une

modération, qui lui attirèrent l'estime et l'admiration des deux partis qui divisaient la France.

Sous le règne de François II, qui plaça les Guise au faîte du pouvoir, d'où ils se flattèrent d'anéantir les protestants, La Noue ne prit aucune part à la conjuration d'Amboise [mars 1560], tramée par des gentilhommes provinciaux protestants pour s'emparer de la personne du roi. Il fut même un des plus sincères admirateurs des qualités solides et brillantes du duc François de Guise, auquel la France avait dû son salut après la funeste bataille de Saint-Quentin¹. Ses relations amicales avec la maison de Lorraine continuèrent pendant les premières années du règne de Charles IX, et il fut désigné par cette famille pour faire partie du cortège qui reconduisit en Ecosse l'infortunée Marie Stuart, veuve de François II. Ce fut dans ce voyage qu'il contracta une liaison assez intime avec Brantôme, qui, jeune encore, recueillait déjà des notes pour ses intéressants mémoires.

La Noue se trouvait à Paris au mois de mars 1562, lorsque le massacre de protestants à Vassy par François de Guise devint le signal des guerres civiles. Persuadé que Catherine de Médicis formait des vœux secrets pour que le jeune roi Charles IX tombât au pouvoir du prince de Condé, chef des protestants, il se rangea sous les étendards de ce prince, le suivit dans ses différentes expéditions, et prit part à la bataille de Dreux, où les protestants furent vaincus et Condé fait prisonnier [19 décembre 1562]. Après avoir dirigé avec l'amiral de Coligny la retraite difficile de l'armée battue, il apprit bientôt l'assassinat par un gentilhomme protestant du duc François de Guise [février 1563], chef du parti catholique, qu'il n'avait pas cessé d'estimer, et auquel il donna des regrets. Cet attentat ayant été suivi presque immédiatement de la paix d'Amboise [19 mars 1563], La Noue put aller dans ses terres reprendre la vie paisible qu'il n'avait quittée que par des circonstances indépendantes de sa volonté.



L'Amiral Gaspard de Coligny

¹ La bataille de St-Quentin fut gagnée le 10 août 1557, par les Espagnols sur les Français. Philippe II fit construire, près de Madrid, en souvenir de cette journée glorieuse, le riche monastère de l'Escorial.

Ce repos ne dura que quatre ans, et fut souvent troublé par les excès auxquels se livrèrent impunément les deux partis. Les conférences que Catherine de Médicis avait eues à Bayonne avec le duc d'Albe, répandirent de nouveau l'alarme parmi les protestants ; ils se figurèrent que leur ruine était décidée, et ils ne trouvèrent d'autres moyens de la prévenir, que de s'emparer de la famille royale, qui devait passer les derniers beaux jours de l'année 1567 à Monceaux, maison de plaisance qui n'avait aucune fortification.

Les rôles furent partagés entre les différents chefs protestants pour la réussite de cette grande entreprise; et tandis que le prince de Condé et l'Amiral, à la tête d'une troupe nombreuse de cavalerie, devaient surprendre Monceaux, les autres généraux étaient chargés de s'emparer de quelques grandes villes. Les projets du prince de Condé sur la famille royale échouèrent par l'inébranlable fidélité de six mille Suisses que la Cour avait appelés; mais La Noue, qui avait dans Orléans des intelligences avec le bailli de Grelot, y pénétra; n'étant suivi que de trois cents hommes, fut obligé de soutenir dans les rues, et sur les places publiques, plusieurs combats sanglants, et parvint enfin à se maintenir en possession de cette ville importante. Il parcourut ensuite la Bretagne, l'Anjou, la Touraine, la Normandie, le Perche, la Beauce, y leva des troupes; et, après avoir déployé une étonnante activité, il vint joindre le prince de Condé, qui campait sous les murs de Paris.

Peu de jours après, la bataille de Saint - Denis fut livrée [10 décembre 1567]; les protestants eurent le dessous comme à Dreux; mais les catholiques perdirent leur général, le connétable de Montmorency. Cette action n'étant pas décisive, Condé, qui n'avait plus l'espoir de s'emparer de la capitale, mena son armée en Lorraine afin de joindre le prince Casimir, second fils de l'électeur Palatin, qui venait à son secours. Il fallait une somme considérable pour payer ces troupes étrangères; et la caisse du prince de Condé était vide ; on vit alors les chefs, et même les soldats, s'empressez de subvenir à ce besoin pressant; une armée qui n'était pas payée se dépouilla entièrement pour en faire subsister une autre; et il n'est pas besoin de dire que La Noue donna, l'un des premiers, le conseil et l'exemple de ce noble désintéressement. C'était une des époques de sa vie dont il se rappelait le souvenir avec le plus de complaisance. « *Il serait impossible, dit-il dans ses mémoires, de faire maintenant le semblable, parce que les choses généreuses sont quasi hors d'usage.* »

Ce renfort, que les protestants avoient payé si chèrement, ne leur fut pas d'une grande utilité, car ils furent obligés de faire la paix peu de mois après [27 mars 1568]. La Noue, suivant son habitude, se retira aussitôt dans ses terres, mais il ne put y jouir d'une longue tranquillité. A peine y eut-il passé six mois, qu'il apprit que Catherine de Médicis avait tenté de faire arrêter le prince de Condé dans son château de Noyers, et que ce prince, accompagné de l'Amiral et de quelques amis, s'acheminait en toute hâte vers La Rochelle, unique asile qui lui restât. Il conduisit sur-le-champ quelques troupes à d'Andelot, qui était en Bretagne; et tous deux se préparèrent à joindre leur chef. Mais les passages de la Loire étaient au pouvoir des catholiques, et ce fut avec beaucoup de peine qu'ils parvinrent à découvrir un gué; ils y furent vivement attaqués par Martigues, et La Noue, qui le dernier traversa le fleuve, courut le plus grand danger.

Les protestants, ayant en peu de temps réuni une armée nombreuse, se trouvèrent en présence des catholiques, près de Jarnac, dans les premiers jours de mars 1569. Après quelques indécisions, ils acceptèrent la bataille, la perdirent, et le prince de Condé, leur chef, fut tué par Montesquiou, au moment où il venait d'être fait prisonnier. La Noue, quoique très affaibli par une fièvre quarte, avait longtemps disputé la victoire au duc d'Anjou, frère de Charles IX, futur Henri III. Cédant au nombre, il tomba au pouvoir des catholiques, qui l'épargnèrent, et qui consentirent bientôt à ce qu'il fût échangé contre Sessac, lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du duc de Guise.

Devenu libre, il rejoignit Coligny qui avait pris le commandement de l'armée protestante; il fit avec lui le siège de Poitiers, et lui servit de lieutenant général à la bataille de Montcontour

[3 octobre 1569]. Dès le commencement de l'action, l'Amiral reçut une blessure grave, et se trouva hors d'état de combattre. La Noue qui le remplaça ne put rassurer les soldats consternés du malheur arrivé à leur chef; il fut pris dans le fort de la mêlée, manqua d'être massacré, et ne dut la vie qu'à l'intérêt que témoigna pour lui le duc d'Anjou, dont il avait mérité l'estime. Coligny, qui le regrettait vivement, avait en son pouvoir Strozzi ¹, officier très distingué, et parent de Catherine de Médicis ; il fit proposer de l'échanger contre La Noue; mais le cardinal de Lorraine s'y opposa fortement dans le conseil du Roi, et il fonda son opinion sur *ce qu'il y avait en France plusieurs Strozzi, tandis qu'il n'y avait qu'un La Noue*. On balança quelques moments; et ce ne fut que d'après le vœu bien prononcé de la Reine-mère, qu'on accepta la proposition de Coligny.

L'exécution de cet arrangement ne fut différée que par la générosité de La Noue : Strozzi était attaqué à La Rochelle d'une maladie dangereuse, et l'Amiral aurait voulu le renvoyer sur-le-champ, afin de revoir plutôt La Noue; mais celui-ci, ayant appris que Strozzi ne pouvait être transporté sans péril, refusa d'être libre à ce prix : « *Je ne bougerai pas, écrivit-il à ses amis, et j'aime mieux demeurer en prison que de hasarder la vie d'un brave cavalier.* » Il attendit patiemment la convalescence de Strozzi, et il revint, sans avoir eu aucun reproche à se faire, retrouver les protestants, qui lui confièrent le commandement des provinces de Poitou, d'Aunis et de Guyenne.

Il s'efforça de faire lever le siège de La Rochelle, entrepris par les catholiques, surprit quelques petites places voisines, s'empara des Sables-d'Olonne, et remporta près de Luçon une victoire complète sur Puy-Gaillard, chargé par le duc d'Anjou de protéger cette place. Dans cette guerre, où des deux côtés l'on montrait le plus grand acharnement, La Noue maintint parmi ses troupes la plus exacte discipline. Il empêchait le pillage, et prenait sous sa protection spéciale les vieillards, les femmes et les enfants ; son habitude était de payer scrupuleusement tout ce dont la nécessité le forçait à s'emparer; et si les maîtres des maisons où il logeait étaient absents, il faisait placer dans un trou l'argent qu'il leur destinait. « *Ces pauvres gens, disait-il, seront bien aises de trouver, à leur retour, ce dédommagement de la perte qu'ils ont éprouvée.* » Un jour, son maître d'hôtel vint lui dire qu'il n'avait point de fonds pour acquitter une dette de ce genre, et il reçut l'ordre de vendre un cheval ; le marché ayant été conclu, on rapporta cent écus à La Noue. « *Cent écus, dit-il, c'est trop ; il ne m'en coûte que quatre-vingts, et il y a longtemps qu'il me rend service ; et de plus, celui qui l'a acheté étant homme de vertu comme il est, ne mérite pas d'être trompé.* » Et il voulut qu'on rendît vingt-cinq écus à l'acheteur. Ainsi La Noue faisait en quelque sorte revivre, au milieu des horreurs de la guerre civile la plus cruelle, l'humanité, la douceur et le noble désintéressement qui avaient autrefois mis Bayard au premier rang des chevaliers.

Après s'être emparé de Luçon, La Noue alla faire le siège de Fontenay; et, s'étant trop approché pour examiner la place, il reçut un coup d'arquebuse qui lui fracassa le bras gauche. On le transporta sur-le-champ à La Rochelle, où se trouvait Jeanne d'Albret, reine de Navarre, qui lui témoigna l'intérêt le plus tendre, les médecins décidèrent qu'on ne pouvait le sauver qu'en lui faisant l'amputation du bras ; il déclara d'abord qu'il aimait mieux mourir que de se mettre hors d'état de combattre; mais ses amis, les ministres protestants, et surtout la reine de Navarre, le déterminèrent à vivre. « *Il donna son bras à couper - dit Moïse Amirault - et souffrit l'opération avec beaucoup de constance et de tranquillité d'esprit: de quoy il eut pour témoin la*

¹ Philippe Strozzi, fils de Pierre Strozzi, maréchal de France, était un des plus valeureux chefs de l'armée catholique. Chargé en 1581 du commandement de la flotte destinée à soutenir les prétentions de don Antonio, reconnu roi de Portugal, il attaqua les Espagnols non loin des Açores, fut pris et livré à l'amiral Santa-Cruz, qui le fit jeter à la mer, contrairement aux lois de la guerre et de l'honneur.

Reyne de Navarre ¹, qui après avoir beaucoup contribué à luy faire prendre cette résolution, luy voulut tenir le bras à l'heure qu'on le luy coupoit. Le succès fut une assez prompte guérison pour un si grand mal, et l'artifice des bons ouvriers, qui luy firent un bras de fer, dont il porta depuis le nom, luy diminua l'incommodité qu'il en avoit appréhendée. » Ce bras était terminé par une espèce de crochet au moyen duquel il conduisait son cheval avec une adresse remarquable. « Car il se servoit bien de ce bras à tenir et à gouverner la bride de son cheval, tellement qu'il ne laissa pas de faire comme auparavant toutes sortes de fonctions et d'actions militaires. »

Cependant tout se disposait pour la paix; les deux partis, fatigués d'une lutte qui n'avait rien de décisif, modéraient leurs prétentions; les chefs se rapprochèrent, et ils firent à Saint-Germain, le 8 août 1570, un accommodement qui malheureusement ne calma pas les passions violentes dont ils étaient tourmentés. Deux jours après la signature de ce traité, le premier président Christophe de Thou, père de l'historien, écrivit à La Noue une lettre qui prouve l'estime que ce guerrier généreux inspirait aux catholiques.

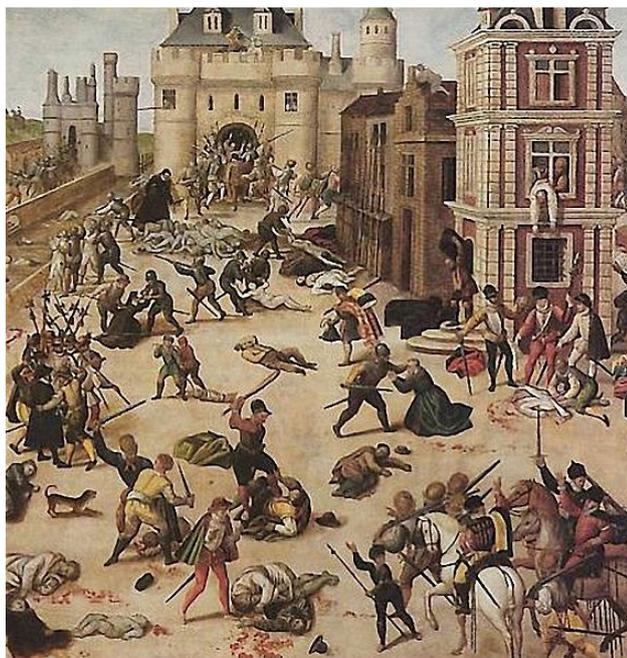
« Je désire, lui dit-il, qu'il vous plaise, comme sujet et vassal du Roy, et ayant le moyen de nous aider et secourir, pour faire cesser tous troubles et nous mettre en repos et tranquillité pour reconnaître et aimer de tout notre cœur un seul Dieu et un seul Roy, d'y employer tous les moyens que Dieu vous a donnés, lesquels vous ne pouvez employer mieux à propos, ni plus opportunément. Je sais votre volonté, votre puissance; reste l'exécution, que j'estime aisée, oubliant le passé, sur lequel nous n'avons aucun commandement, et traitant les choses de bonne foi, sans aucune passion ni affection particulière, mettant hors toutes défiances, car sans cela ne pourrions rien faire. De ce je vous prie et supplie, etc. »

La Noue, ayant toute la confiance des protestants, fit partie des commissaires qu'ils chargèrent de veiller à l'exécution du traité. Peu de temps après, Coligny, ayant été bien accueilli à la Cour, crut avoir déterminé Charles IX à déclarer la guerre aux Espagnols; et La Noue, persuadé que les promesses du monarque étaient sincères, partit pour les Pays-Bas avec Louis de Nassau, frère du prince d'Orange. Ils commencèrent les opérations en prenant Valenciennes; mais le duc d'Albe, craignant les suites de la perte d'une place aussi importante située sur les frontières françaises, y envoya un nombreux corps d'armée sous les ordres de généraux expérimentés. La ville fut reprise et livrée aux horreurs du pillage. Chassé de Valenciennes, de la Noue court à Mons au secours du comte Louis de Nassau et s'y enferme avec lui. A cette nouvelle, le duc d'Albe, irrité des embarras continuels qui surgissent autour de lui et craignant les conséquences fâcheuses que la prise de Mons pouvait avoir pour la cause de l'Espagne, accourt en personne à la tête de ses meilleures troupes pour investir la place et empêcher le prince d'Orange de porter des secours à son frère qui y était enfermé. Mais la résistance héroïque des assiégés, guidés par l'expérience et les talents de la Noue, rendit la conquête du duc moins facile qu'il ne l'avait présumé; car il n'entra dans la place qu'après avoir accordé à ses braves défenseurs une capitulation des plus honorables (19 septembre 1572) ².

¹ Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère d'Henri IV.

² Bentivoglio rapporte : Les François, le comte Louis et la noblesse flamande qui s'étoit enfermée dans la place, sortirent avec armes et bagages, les soldats flamands avec leurs armes, et les bourgeois, qu'on avoit armés, avec leur mobilier sans armes. On donna amnistie à ceux d'entr'eux qui étoient catholiques, s'ils vouloient rester; et à ceux qui professoient les nouvelles opinions, la liberté de se retirer où il leur plairait hors de Flandre. On les obligea tous à ne point porter les armes contre les rois de France et d'Espagne pendant un an ; si ce n'est le comte Louis qui fut dispensé de rien promettre à cet égard.

Moïse Amirault en parlant de la reddition de Mons, s'exprime ainsi : « Les gentils-hommes et les capitaines, sujets du Roy de France, sortirent avec leurs armes et leur bagage et chacun à cheval. Les soldats sortirent avec leurs armes, la balle en bouche et la mèche allumée, avec



La Saint Barthélémy (24 août 1572)

La capitulation permettait à La Noue de rentrer en France; mais les événements qui venaient de s'y passer semblaient rendre son retour impossible. Le signal du massacre de la Saint-Barthélemy avait été donné à Paris dans la matinée du 24 août; et cet horrible exemple avait été suivi dans presque toutes les provinces. La Noue ne pouvait donc rencontrer de sûreté que dans le camp du duc d'Albe, et il obtint de ce général la permission d'y séjourner quelque temps.

Le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, dont il était estimé et chéri, fut instruit de sa position, et il crut pouvoir lui offrir un asile. La Noue ne balançait pas à se rendre auprès de lui, et la Cour, avertie de son arrivée dans Amiens, résolut sur-le-champ de le charger d'une mission qui montre combien elle croyait pouvoir compter sur sa loyauté et sur sa bonne foi. Les Rochellais, exaspérés par le massacre, s'étaient déclarés indépendants, et paraissaient décidés à s'ensevelir sous les ruines de leur ville, plutôt que de rentrer dans l'obéissance du Roi ; on voulait que La Noue jouât près d'eux le rôle de médiateur, leur fit oublier le passé, et les amenât à se soumettre.

promesse que le comte Ludovic seroit conduit à sauveté jusques sur les terres de l'Empire. »



Charles IX

Il fut donc appelé mystérieusement à Paris, et il alla loger chez Albert de Gondy, comte de Retz, l'un des ministres de Charles IX; la nuit suivante, le Roi vint le trouver, et eut avec lui une longue conférence. Le jeune monarque essaya d'excuser ce qui venait de se passer à Paris; il loua la modération de La Noue, son esprit conciliant, et son éloignement pour les factions; il le pria de l'aider à éteindre un incendie qui, loin d'être étouffé, semblait reprendre de nouvelles forces; et il le conjura de ramener les Rochellais au devoir, s'engageant à leur donner toutes les garanties qu'ils pourraient désirer. La Noue aperçut en un moment toutes les difficultés d'une telle mission; il lui était permis de douter de la sincérité du Roi; et peut être avait-on l'intention de le déshonorer en le rendant l'instrument de quelque nouvelle perfidie; mais le sentiment du devoir et l'intérêt de son pays lui firent surmonter toutes ses défiances; et, après quelques instants de réflexion, il dit à Charles IX qu'il lui obéirait, *pourvu qu'on ne se servist pas de lui pour trahir les Rochellois*.

Il partit bientôt, accompagné du florentin Jean Gadagne, créature de Catherine de Médicis, et il alla trouver Biron, qui commandait un corps de troupes dans le voisinage de La Rochelle. Les habitants, instruits de l'objet de sa mission, conçurent contre lui les soupçons les plus injurieux; cependant ils résolurent de l'entendre, mais hors de leur ville, dans un lieu nommé Tadon. Il s'y rendit le 19 novembre 1572, et y reçut quatre de leurs députés; il commença par leur raconter ce qui lui était arrivé depuis le massacre, puis il leur fit part de son entrevue avec le Roi, et il leur conseilla de se soumettre, en exigeant toutefois de « *bonnes*

asseurances des promesses de la Cour ».

Ce langage plein de franchise ne rassura pas les députés; et l'un d'eux, prenant la parole, lui dit avec dédain : *« On nous avait fait espérer de rencontrer M. de La Noue à Tadon, mais on nous a trompés; nous allons en rendre compte à ceux qui nous ont envoyés.*

- *Quoi, monsieur, répondit La Noue, ne me cognoissez vous plus ? avez vous sitost perdu le souvenir de tant de choses que nous avons faites ensemble pour notre commune conservation?,*

- *Nous nous souvenons fort bien, répliqua le député, qu'il y a quelques années, un M. de La Noue a fait de belles et grandes actions pour la défense de l'Evangile, et nous en garderons la mémoire. Quant à vous, nous ne vous recognoissons point pour ce seigneur ; nous voyons bien en vous quelque air de son visage et de la stature de son corps; mais nous ne retrouvons pas dans votre langage les conseils qui nous ont été autrefois si salutaires. M. de La Noue ne s'est pas laissé corrompre par la Cour au point de nous engager à nous livrer aux persécuteurs de la vérité, et aux massacreurs de nos frères. » .*

Après lui avoir tenu ce langage, les députés retournèrent à La Rochelle. Décidé à opposer la patience aux emportements des Rochellais, il ne quitta point Tadon, où il fut visité par plusieurs personnes distinguées de la ville. Bientôt, ceux mêmes qui avaient paru le plus animés contre lui, ne doutèrent plus de sa bonne foi; et les magistrats lui envoyèrent une délibération où leurs intentions étaient expliquées d'une manière claire et précise.

Elle portait que les habitants de La Rochelle reconnaissaient M. de La Noue du temps passé, quoique les circonstances l'eussent fait parler autrement qu'il n'avait coutume de s'exprimer; qu'ils refusaient de recevoir Biron comme gouverneur, et qu'ils ne voulaient traiter de la paix que de concert avec les autres églises. Elle se terminait par trois propositions, sur lesquelles on lui laissait le choix. Par la première, on lui offrait le gouvernement de la ville au nom du Roi ; par la seconde, il pouvait y vivre en simple particulier, et entretenu aux frais du public ; enfin, s'il ne voulait accepter aucune de ces deux conditions, on consentait à le tirer de la position pénible où il se trouvait, en équipant un vaisseau qui le transporterait en Angleterre. Ces propositions, si favorables en apparence, présentaient les plus grandes difficultés à un homme aussi scrupuleux que La Noue ; d'un côté, il était convaincu que La Rochelle ne pourrait résister longtemps à toutes les forces du royaume; de l'autre, était-il prudent de se fier entièrement aux promesses de la Cour? Après de longues réflexions, il résolut d'accepter le gouvernement, bien décidé à n'agir que dans les intérêts de ceux qui s'abandonnaient à sa loyauté; et il chargea, en même temps, Gadagne de dire à Charles IX qu'il ne négligerait rien pour engager la ville à se soumettre. Sûr de ses bonnes intentions, soit à l'égard du Roi, soit à l'égard des protestants, il osa prendre sur lui cette effrayante responsabilité.

Il entra dans La Rochelle le 27 novembre 1572, et fût aussitôt installé dans ses fonctions. Son premier soin fut de mettre la ville dans un état respectable de défense, et il inspira aux habitants une telle confiance, qu'ils lui donnèrent un pouvoir dictatorial. Il s'en servit pour combattre et pour négocier ; heureux dans quelques petites actions, il échoua complètement dans ses projets pacifiques. L'hiver s'étant passé ainsi, la Cour chargea le duc d'Anjou du siège de La Rochelle; et, la veille de son départ, ce prince écrivit à La Noue la lettre suivante : *« Dans trois jours je seray au camp. Le Roy recognoistra les Rochellois comme vrays et bons sujets, s'ils remettent la ville entre mes mains. Je leur promets, dans ce cas, toute assurance de leurs vies et biens. Autrement, et si dans le jour mesme que j'arriveray la ils n'y ont pas satisfait, je suis tout résolu, avec la force que j'ay et celles qui viennent encore, d'assiéger la ville, de la prendre par force, et faire tel chastiment et punition de ceux qui s'y trouveront, que cela servira d'exemple à tous les autre. 2 février 1573. »* Cette lettre menaçante déranga tous les plans de La Noue ; obligé d'obéir au ressentiment des Rochellais, il fit avec eux plusieurs sorties, battit les troupes royales, et, dans une de ces actions, il fut sur le point de prendre le duc d'Anjou.

Ces succès ne l'empêchèrent pas de rappeler aux habitants qu'ils finiraient par succomber,

et que la meilleure résolution qu'ils eussent à prendre était de profiter des circonstances pour obtenir une paix solide. Il ne réussit, par ses exhortations, qu'à mettre la division dans les esprits, et bientôt la ville offrit deux partis, dont l'un voulait combattre, l'autre négocier. Le parti de la guerre était surtout excité par Montgomery, qui, réfugié en Angleterre, aspirait au commandement de La Rochelle, et promettait d'arriver bientôt avec des secours considérables. Cependant, La Noue obtint que des conférences s'ouvriraient au moulin d'Amboise, près de la porte de La Conque ; il s'y rendit, et eut de longs entretiens avec Biron et Gadagne ; mais il trouva auprès des catholiques les mêmes difficultés qu'il avait rencontrées de la part des protestants; et la rupture de la négociation mit une nouvelle aigreur dans les esprits.

Il fit, en s'exposant avec témérité, de fréquentes sorties ; les avantages qu'il remporta rendirent les catholiques moins difficiles sur les conditions de la paix et il eut avec le duc d'Anjou une conférence dont le résultat pouvait être favorable. Il assembla donc le conseil de la ville, et lui fit part des propositions du prince ; les partisans de la guerre, et surtout les ministres, se livrèrent aux déclamations les plus violentes; ils ne craignirent pas d'exciter des soupçons sur les intentions secrètes du général qui s'était sacrifié pour eux ; la majorité se prononça en leur faveur, et tout espoir de paix s'évanouit.

Au sortir de cette séance orageuse, La Noue rencontra le ministre La Place, qui l'accabla publiquement d'invectives, et lui reprocha d'être vendu à la Cour. Sa modération, n'ayant fait qu'augmenter la rage du ministre, celui-ci lui donna un soufflet, et aussitôt les officiers qui l'accompagnaient voulurent venger leur général. Mais, La Noue l'arracha de leurs mains, le préserva de toute insulte, et le reconduisit tranquillement dans sa maison ; ayant trouvé la femme de cet insensé, il lui dit avec douceur : « *Madame, ayez soin de votre mari ; ne le laissez pas sortir de quelque temps, car il a l'esprit égaré.* »

Tant de grandeur d'âme fit momentanément disparaître les préventions qu'on avait contre lui; et ses démarches pacifiques semblèrent offrir quelques chances de succès ; mais Montgomery écrivit qu'il allait arriver avec un convoi de quarante-cinq vaisseaux, et le parti de la guerre reprit le dessus. Alors La Noue résolut de se retirer dans le camp du Roi; et ce ne fut pas sans les plus vifs regrets que les habitants sages de La Rochelle lui virent abandonner le commandement [mars 1573].

Il fut bien accueilli par le duc d'Anjou, qui lui permit de vivre en simple particulier. Mais de nouvelles intrigues mirent encore à l'épreuve la loyauté de son caractère. Le roi de Navarre et le jeune prince de Condé, échappés au massacre de la Saint-Barthélemy, servaient malgré eux dans l'armée qui faisait le siège ; et le duc d'Alençon, le plus jeune frère du Roi, partageait leur mécontentement. Ces jeunes princes résolurent de s'unir aux protestants, et soumièrent leur plan à La Noue. C'était la plus belle occasion qui pût se présenter pour relever un parti abattu, et pour lui donner une consistance qu'il n'avait pas eue jusqu'alors. Mais La Noue, habitué à tout sacrifier à son devoir, n'eut l'air d'écouter les propositions des princes que pour les empêcher de faire éclater leur complot.

Une circonstance vint enfin le tirer de la situation la plus difficile où il se fût jamais trouvé. On reçut la nouvelle que le duc d'Anjou avait été élu roi de Pologne; et ce prince, voulant faire la paix à quelque prix que ce fût, offrit aux Rochellais les conditions les plus avantageuses [édit de Boulogne du 6 juillet 1573, accordant la liberté de conscience aux protestants mais limitant le culte aux trois villes de la Rochelle, Nîmes et Montauban]. La Noue les leur fit accepter, et il parvint ainsi, sans s'être écarté un moment de la ligne qu'il s'était tracée, au noble but qui lui avait coûté tant de sacrifices.

Il vécut paisiblement dans ses terres jusqu'au moment où le duc d'Alençon, de concert avec les Montmorency, se mit à la tête des *politiques*, parti formé des mécontents de toutes les opinions, et dans lequel entrèrent un grand nombre de catholiques indignés des excès auxquels on s'était livré contre les protestants. La Noue, ayant acquis la certitude que les ministres de Charles IX mourant n'avaient pas l'intention d'observer le dernier traité, crut devoir se joindre à

ce parti, qui, depuis, rendit de grands services à Henri IV. Il apprit bientôt que le duc d'Alençon avait échoué dans une tentative pour s'échapper de la Cour, mais que le jeune prince de Condé était libre, et faisait des levées en Allemagne [mars 1574]. Alors il se rendit à La Rochelle, que les partisans de Catherine de Médicis avaient essayé de surprendre, et on lui vit jouer un rôle absolument différent de celui dont il s'était trouvé chargé l'année précédente. Il exhorta les habitants à se prémunir contre les trahisons qu'ils avaient à redouter; et, sans rallumer la guerre, il se tint sur la défensive. Bientôt il créa une marine armée de vaisseaux en course, et il interrompit les relations des Espagnols avec le nouveau monde, tort que ceux-ci ressentirent vivement, et dont ils ne tardèrent pas à se venger.

Après la mort de Charles IX [30 mai 1574], Catherine de Médicis exerça la régence jusqu'à ce que Henri III fût revenu de Pologne. Elle essaya de gagner La Noue, et lui offrit, s'il voulait se retirer en Angleterre, une somme de vingt mille écus comptant, une gratification annuelle de deux mille écus, et la jouissance de tous ses biens. Il crut devoir rejeter ces propositions, qui n'avaient pour but que de l'éloigner des Rochellais qu'il s'était chargé de défendre. Henri III, arrivé en France, tenta en vain de renouer cette négociation, et eut bientôt à redouter des troubles plus sérieux, parce que le duc d'Alençon, gardé depuis longtemps presque à vue, était enfin parvenu à s'échapper de la Cour [février 1575] et à publier un manifeste au nom du bien public, prônant la baisse des impôts, le renvoi des italiens et la liberté religieuse. La Noue alla trouver ce prince, dont il devint le principal conseiller; et ce fut d'après ses avis que les trois partis conclurent une trêve de six mois [novembre 1575]. Cette suspension d'armes aurait été probablement suivie d'une paix solide, si le roi de Navarre, qui, comme le duc d'Alençon, avait été rigoureusement surveillé, n'eût trompé la vigilance de ceux qui le gardaient, et ne se fût réuni aux protestants, entre les mains desquels il abjura la religion catholique que Charles IX l'avait contraint d'embrasser après la Saint-Barthélemy. Le duc d'Alençon, ne se trouvant plus le chef unique des mécontents, s'empessa de traiter avec le Roi son frère, qui signe son édit le plus libéral [édit de Beaulieu du 6 mai 1576] par lequel le culte protestant est autorisé partout sauf à Paris, tandis que les grands se taillent des apanages menaçant l'unité du royaume.

En réaction la Sainte Ligue Catholique se forme, sous les auspices de la maison de Guise ; elle acquérait chaque jour de nouvelles forces, et ses partisans les plus zélés formèrent la majorité des premiers états de Blois, qui s'assemblèrent le 10 novembre 1576. Ils forcèrent Henri III à déclarer la guerre aux protestants, qui, pour surcroît de détresse, furent abandonnés en même temps par le duc d'Alençon, sur l'appui duquel ils avaient compté. Alors La Noue, qui s'était retiré avec sa famille dans sa terre de Montreuil-Bonin près de Poitiers, leva une troupe de cent cavaliers, et la conduisit au roi de Navarre. Ce prince, voulant attacher pour toujours à son service, un si habile capitaine, lui fit la donation de quelques terres, et chargea son chancelier de lui en porter le titre. La Noue alla sur-le-champ trouver le Roi. « *Sire, lui dit-il, ce m'est beaucoup d'honneur et de contentement de recevoir ce témoignage de la bonne volonté de Votre Majesté, et je ne le refuserais pas si vos affaires étaient en état de faire de telles libéralités. Quand je vous verrai, Sire, au-dessus de vos ennemis, et possédant des biens proportionnés à la grandeur de votre courage, et de votre naissance, je recevrai de bon cœur vos gratifications. Pour cette heure, si vous vouliez récompenser de la façon tous ceux qui vous serviront, Votre Majesté serait incontinent ruinée.* »

L'effroi des protestants augmenta lorsqu'ils apprirent que le duc d'Alençon, leur ancien chef, allait se mettre à la tête des catholiques. Quelques-uns proposèrent de faire alliance avec les Turcs, et de leur donner un établissement à Aigues-Mortes. La Noue, consulté par le roi de Navarre, répondit : « *Si les Turcs ne nous envoient qu'un foible secours, il sera inutile; si au contraire ils arrivent en force; ils voudront profiter de nos désordres pour envahir le midi de la France, et nous aurons à nous reprocher le crime du comte Julien, qui, livra autrefois l'Espagne aux Maures.* » Cette considération fit rejeter une proposition désespérée, et les

protestants aimèrent mieux conclure avec Henri III un traité qu'ils crurent solide, parce qu'ils y avaient sacrifié une partie de leurs anciennes prétentions [édit de Poitiers du 17 septembre 1577].

Les protestants qui entouraient le roi de Navarre; ne montraient tant de faiblesse que parce que la division régnait parmi eux, et que ce prince, si digne de commander, se trouvait obligé de ménager des hommes qui le servaient à leurs frais. Souvent il lui fallait plus d'art pour calmer les disputes de ses généraux que pour négocier avec ses ennemis. La Noue, qui, comme on l'a vu, avait supporté avec une patience admirable les outrages d'un ecclésiastique, ne montrait pas la même humeur avec les militaires ; et sa délicatesse sur le point d'honneur donna lieu à un emportement dont il ne tarda pas à se repentir. Un jour il venait de discuter en présence du Roi un plan d'attaque; et Lavardin, qu'il soupçonnait de trahison, après lui avoir répondu avec aigreur, ajouta ce mot piquant : «*Vous ne sçauriez m'apprendre mon mestier. J'y aurois trop de peine,* répliqua vivement La Noue; » et ils mirent l'épée à la main ; Le prince se précipita entre eux deux, et ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'il parvint à les séparer.

Cette paix, que les catholiques avaient due à la faiblesse de leurs ennemis, ne fut pas de longue durée ; les hostilités recommencèrent, et se terminèrent par la convention de Nérac, beaucoup plus favorable aux protestants [1579]. La Noue, qui avait été l'un des principaux négociateurs, fut récompensé par la charge de surintendant de la maison du roi de Navarre; mais il eut à peine le temps de profiter de cette faveur. Le duc d'Alençon, avec lequel il n'avait pas cessé d'entretenir des relations, venait d'obtenir de Henri III l'autorisation d'aller dans les Pays-Bas, où il était appelé par le prince d'Orange, et où la couronne ducale lui était promise, s'il parvenait à soustraire ces provinces à la domination de Philippe II. C'était la même entreprise que celle à laquelle Charles IX avait feint de souscrire peu de temps avant le massacre de la Saint-Barthélemy; et La Nouë, qui s'était déjà distingué dans cette guerre, obtint du duc d'Alençon qu'il le précéderait afin de lui préparer les voies.



François, duc d'Alençon

Les Espagnols se souvenaient que La Noue, disposant des forces de La Rochelle, avait armé contre eux des vaisseaux en course, et ils conservaient un profond ressentiment. Leur ambassadeur à Paris, n'ayant pu obtenir du Roi qu'il empêchât son départ, résolut de le faire périr au moment où, sortant fort tard du Louvre, il passerait la Seine pour aller dans son logis au faubourg Saint-Germain. Averti par Brantôme, avec lequel il était lié depuis leur voyage en Ecosse, il consentit que cet ami l'accompagnât jusque chez lui; et, pour ne pas l'exposer, il pria en même temps quelques personnes sur lesquelles il croyait pouvoir compter, de le suivre. «*Mais, dit Brantôme, ils firent les sourds et recreus, et le menay sain et seur en sondit logis de là l'eau, sans qu'on osast nous attaquer nullement, encore que nous trouvasmes quelques gens de rencontre qui n'estoient là pour bien faire.* ¹»

Echappé à ce danger, La Noue partit pour la Flandre, où il fut accueilli avec transport par le prince d'Orange et les protestants. Il exerça d'abord les fonctions de grand maréchal, de camp; et, peu de temps après, le comte de Bossut, général de l'armée des Etats, étant mort, il fut nommé à cette place importante ².



Le prince d'Orange

Les services qu'il rendit aux Confédérés sont immenses et incontestables, mais il est à regretter que la calomnie ait été assez puissante pour ternir sa réputation en l'accusant d'actes de vandalisme dont l'histoire ne doit pas le rendre responsable.

En effet, peut-on lui reprocher d'être l'auteur des dévastations que ses troupes commirent? Est-il juste de charger la mémoire de cet illustre guerrier, qui ne laissa à ses enfants que sa gloire pour héritage, de la responsabilité de forfaits contre lesquels son âme généreuse et tolérante devait naturellement se révolter? Disons plutôt que la postérité doit lui tenir compte de l'impossibilité où il se trouvait de contenir des troupes qui n'étaient pas payées; car, alors, comme de nos jours, les chefs perdaient leur autorité et leur influence lorsque la solde faisait défaut; les nombreuses mutineries dont les armées du XVI^e siècle nous offrent de fréquents exemples, l'attestent d'une manière irrécusable. D'ailleurs, les États de Flandre se montraient

¹ Œuvres de Brantôme, tome IV, page 186, édition de 1823

² A partir d'ici, pour la campagne de Flandres, nous suivons la notice de Philippe Augustin Chrétien de Volkaersbeke.

peu disposés à fournir de l'argent. Presque tous les documents relatifs à cette époque mémorable, constatent cette mauvaise volonté de contribuer aux dépenses que la défense du pays exigeait. Aussi, de la Noue s'en plaint-il amèrement dans une lettre qu'il écrit au prince d'Orange: « *Il a faict bon debvoir - dit-il - de contenir les soldatz en obéyssance, jusques à ce qu'il soit près de l'ennemy; mais, comme l'argent venant à faillier aux soldatz (comme desja il commence, attendu qu'ilz ont faict des grandes despenses auparavant que partir, pour leurs nécessitez), il craint que aulcuns ne soient pas aisés à retenir qu'ilz ne facent de grandz mauz au pays, ce qu'il ne veult aulcunement veoir, d'aautant qu'il dit estre envoyé pour conduire les gens de guerre pour combattre et non des larrons pour piller.* » Puis il termine sa lettre en priant le prince d'user de l'ascendant qu'il a sur les États de Flandre pour les engager à lui envoyer les fonds dont il a un si pressant besoin; « *afin que le soldat, estant payé, il ne face dégast au pays, qui cousteroit plus en ung jour que le payement d'ung mois ne feroit* ¹ »

A peine de la Noue était-il arrivé dans les Pays-Bas, qu'il se vit entouré de difficultés de toute espèce au milieu d'un parti livré aux dissensions intestines et divisé en factions assez puissantes pour refuser leur soumission aux chefs que la nation s'était donnés elle-même. Tous les avantages qu'il remporta sur les ennemis, furent en quelque sorte rendus stériles par l'incessante et malencontreuse opposition du Magistrat de Gand, dominé par le fameux démagogue messire Jean d'Hembyze.

François de la Noue était à Gand à l'époque où les églises, les monastères, les abbayes et les biens des ecclésiastiques furent pillés et saccagés par les sectaires. Il fit de vains efforts pour arrêter la fureur des pillards qui ne voulurent point l'écouter. Au contraire, on l'accabla d'injures et sa vie même fut un moment en danger. « *Ny le respect de sa vertu, qui estoit en admiration à tout le monde excepté à ces insolens, ny l'autorité que luy donnoit sa charge de grand Maréchal-des-Camps, ne servirent de rien : tellement qu'il fut contraint de se retirer de nuict.* »

C'est à ce déplorable événement que Bras-de-fer fait allusion dans une lettre fort remarquable que nous donnons dans la correspondance sous le numéro XLVIII. « *Hembyze - écrit-il - ne s'est pas contenté de calomnier les soldats, mais il ne cesse encor de me taxer et mander par les villes des choses pour me rendre soupçonné. Il devoit lui suffire quand je passois par Gand, de m'avoir cuidé faire couper la gorge par le peuple, m'accusant tacitement d'avoir intelligence avec le comte d'Egmont.* »

Puis il ajoute dans un langage où sa grande âme se dévoile tout entière: « *Certes, Messieurs, il m'est difficile de supporter de telles et si grièves injures, moi qui ai servi fidèlement comme pour ma patrie, et Dieu m'en est témoin, il y a vingt ans que je combats contre la tyrannie.* »

Lorsque de la Noue appelé dans les Pays-Bas par le prince d'Orange, consentit à prêter l'appui de son bras à la défense de la cause nationale, la joie fut universelle. Il semblait que sous la conduite de cet illustre guerrier les armées des Confédérés ne pouvaient manquer de se couvrir de gloire et d'arracher la patrie aux horreurs de la guerre civile. Hélas! il n'en fut pas ainsi. Jaloux de conserver leur autorité intacte, les divers pouvoirs n'agirent pas de concert, et de la Noue lui-même, quoique chef de l'armée, dut se soumettre aux plans de campagne conçus par les États. N'en cherchons la preuve que dans la lettre qu'il écrit aux États de Flandre, le 10 mai 1579, dans laquelle il tâche de leur prouver par les raisons les plus convaincantes, qu'il est impolitique d'attaquer le château de Boesinghe ².

¹ Groen Van Prinsterer, *Archives ou Correspondance inédite de la maison d'Orange-Nassau*, t. VI, p. 603.

² Boesinghe, village à une lieue d'Ypres, situé sur l'Yperlée, rivière canalisée. Elle prend sa source dans le sud de l'arrondissement d'Ypres, passe par la ville de ce nom et par Nieuport et se jette dans la mer du Nord après un parcours de treize lieues. Elle n'est navigable que depuis Ypres.

Cette pièce est assez intéressante pour que nous la reproduisons ici en entier; elle donnera, mieux que toute autre narration, une idée exacte des qualités supérieures qui distinguaient ce célèbre capitaine. Nous l'extrayons de la première série, t. VI, p. 608, des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, publiées par M. Groen van Prinsterer.

« Messieurs, puisque vous avez résolu (toutes considérations mises arrièrè et quoy qui en puisse arriver) qu'on attaque le chasteau de Boesinghe, il le fauldra faire; mais je vous prie, suyvant ce que vous ay mandé, me vouloir donner une décharge, affin que les supérieurs que nous debvons recognoistre, ne m'accusent de désobéyssance et témérité; secondement qu'il vous plaise nous fournir d'artillerie, telle que fault pour forcer des gens qui se veulent deffendre, et sur ce faict, je vous envoie une lettre que Messieurs de Bruges m'ont escripte, dont l'on pensoit tirer deux demy-cansons, lesquelz dénieient d'en bailler. Sans ces moyens, il ne fault pas que vous pensiez rien fère qui vaille. Ce qui sera possible, nous le ferons; mais d'aller imprudemment attacquer mal à propos une place, c'est perdre la réputation et ruyner voz affaires. S'yl y en a quelcun, qui promet prendre avecq les ongles les places, qu'il y aille, et vous verrez ce qui en arrivera. Ce seroit vous tromper que de vous mentir ou flatter; mais, s'il vous plaist faire diligence d'avoir de ce qui convient, vous verrez sy nous avons du couraige et sy nous craignons nostre peau. Au demeurant, je ne sçay sy vous avez préveu, que attacquer le chasteau de Bousinghen est déclarer la guerre aux Walons, et que dedans deux jours après, ilz mettront armée aux champs, pour se conserver, forte de 3 mille hommes; qu'il fauldra aussy renforcer la vostre, qui vous coustera cent mille florins par mois, que vostre pays sera le siège de la guerre, où fauldra qu'il nourrisse aussy leurs troupes ennemyes, et pensez avecq quel dégast et ruyne. Ilz se ralieront avec ceulx d'Arthois et vous ferez venir les reytres¹ qui sont les fardeaux des provinces. Si vous les battez, ilz se jetteront ès bras des Espaignolz; sy vous estes battuz estimez que voz villes seront assiégées et vostre pays la proie de l'avaricieulx et impiteulx soldat; et sy la paye manque à ceulx qui marcheront soubz vos enseignes, vous n'en aurez guerres moingz de dommage. J'estime, Messieurs, que vous estes sy prudens, que vous vous serez bien représenté cela, comme on doit faire en toutes délibérations de chose d'importance, affin que, commenceant le jeu, vous ne vous prévaliez seulement de ce que peult servir pour d'icy à huyct ou à quinze jours, mais aussy que donnez sy bon ordre, que ce quy est nécessaire pour la continuation d'une guerre ne manque. Les oppressions qu'endurez ne sont que rosée auprès de ce qu'endurerez, si la chose va en avant. Je voudroye néantmoins que la prinse de Bousinghe servist d'avancer les Walons à venir à raison, mais je crains le contraire. Cependant croyez que nous n'espargnerons, ny labour, ny noz propres vies, pour combattre vos ennemys, affin de vous libérer bientost d'eulx. Mais les événemens de guerres sont incertains et la durée d'icelles aussy incertaine. Si vous povez chasser vos ennemis avecq l'or plustost que avecq le fer, vous serez heureulz; car on doit tousjours tenter la voye raisonnable, premier que de venir à celle de la guerre. Que s'il advenoit que, contre droict et justice, voz ennemys voulussent continuer leurs oppressions et violences sur vostre povre peuple et ne venir à accord final dans cinq ou six jours, alors, comme au feu, chacun doit courir contre eulx et, avecq couraige et ardeur, ne retourner sans mort honorable ou victoire entière; car qui combat pour le pays et la liberté, doit mettre tout ce qu'il a pour la deffendre. Prenez en bonne part, Messeigneurs, ce que je vous ditz, car je pense dire chose véritable, de quoy l'homme de bien ne se doit debvoyer. Vous entendrez le surplus par ceulx qui retournent vers vous, et après m'estre humblement recommandé à voz bonnes grâces, je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde. Escript à Poperinghe, ce 10 may 1579. »

DE LA NOUE.

¹ Les Reiters, cavaliers allemands, que le duc Jean-Casimir avait à sa suite, lorsqu'il vint dans les Pays-Bas.

Ces précieux avis, empreints d'une haute raison et d'une modération admirable, ne furent point écoutés. Les États de Flandre décidèrent que le château de Boesinghe serait attaqué, et ils envoyèrent à de la Noue la déclaration de décharge qu'il demandait, par laquelle on le dispensait d'obéir aux ordres que les chefs de l'État, l'archiduc Mathias, le prince d'Orange et les États-Généraux, pourraient lui donner à ce sujet.

Tous ces divers pouvoirs tiraillaient le gouvernement et paralysaient sa force. La correspondance que nous publions, renferme plusieurs lettres écrites par de la Noue, pendant qu'il était devant cette forteresse. Dans toutes il demande instamment le matériel de guerre et les vivres dont il a besoin. « *Aller entreprendre une place - dit-il - sans avoir assurance de l'artillerie, c'est autant comme s'embarquer sans biscuit.* »

Pendant qu'il se préparait au siège de Boesinghe, les Mécontents ravageaient le pays à tel point qu'il crut devoir y mettre fin en les poursuivant à outrance. Ici encore, le caractère loyal et chevaleresque de la Noue, se dessine par ce passage d'une lettre qu'il adresse, le 15 mai 1579, aux États de Flandre : « *J'ai envoyé déclarer aux Wallons - écrit-il - que voyant leurs longues oppressions sur le peuple de Flandres, que je me suis résolu de leur assister: déclaration qui se doit faire entre gens d'honneur n'ayant coutume de faire la guerre par trahison mais par voies légitimes.* » Le château de Boesinghe fut attaqué et emporté au bout de quelques jours.

Peu de temps après, Bras-de-fer s'empara de Bruges. Voici en quels termes le prince de Parme, dans une lettre datée du 19 juillet 1579, annonce cette grave nouvelle au roi ¹: « *De la Noue - mande Alexandre Farnèse - ayant esté quatre à cinq mois en Flandres, à l'entour de Bruges, a enfin si bien joué son personnage, qu'il l'a surprins, par intelligence de quelques sectaires : qu'est un grand dommage et perte, pour tant de bons catholicques que j'entendz il y avoit dedens. Je prie à Dieu leur faire la grâce qu'ilz s'en puissent faire quittes comm' il y est entré.* »

Si la perte de Bruges inspirait des regrets au prince de Parme, ceux que Philippe II éprouva, en recevant cette déplorable nouvelle, ne furent ni moins grands ni moins amers; écoutons ce qu'il dit dans sa réponse au prince, datée du 12 septembre 1579: « *De ce que les catholicques de la ville de Bruges se sont ainsy simplement laissé surprendre, et que la Noue y soit entré, véritablement j'en ay receu infiny desplaisir. Je m'assure bien que vous aurez l'œil ouvert pour, s'il se peult, trouver moyen animer lesdicts catholicques et leur donner faveur, si, par quelque stratageme, l'on les pouvoit ayder à mettre dehors ledict de la Noue et ses gens, tenant regard de ne riens aventurer sans fondement bien grand, et à non vous attacher ni obliger à emprinse que apparemment vous peult faire perdre temps longuement, et y faire grands fraiz.* »

De la Noue demanda à se retirer dans sa patrie. « *J'ai opinion - écrit-il au magistrat d'Ypres - que je seroi contrainct de me retirer aussi, estant bien marri que je n'ai peu faire plus de service à tant de gens de bien que j'ai connus en ce pays, desquels j'ai reçu de l'honneur et de l'amitié dont je me souviendroi toute ma vie, et ne perdroi jamais la volonté de leur faire service ; mais qu'ils jugent s'il ne m'est pas plus honneste par une absence, d'éviter les tempestes de telles haines et calomnies ésmues injustement contre moi, que par ma demeure estre continuellement agité par icelles ?* » Cette lettre n'était pas la première dans laquelle il annonçait sa résolution de quitter le service des Pays-Bas. Dès le 9 juillet il avait déjà fait connaître au magistrat de Gand, que ne pouvant être utile à une cause qu'il aurait défendue de cœur, il se voyait obligé de retourner en France ; en partant disait-il - je suis certain de plaire à quelques-uns auxquels je veux autant de bien qu'ils me veulent de mal.

¹ Gachard, *Correspondance d'Alexandre Farnèse, prince de Parme, gouverneur-général des Pays-Bas*, 1578-1581. 1^o partie 1578-1579.



Le roi d'Espagne, Philippe II, fils de Charles Quint

Les États-Généraux, craignant de perdre l'appui d'un chef aussi renommé, mirent tout en œuvre pour le retenir. Ils saisirent avec empressement cette occasion, pour lui témoigner publiquement combien ils savaient apprécier ses rares qualités, et ils lui offrirent comme gage de leur haute estime et en souvenir des services qu'il leur avait déjà rendus, une chaîne d'or d'une valeur considérable.

Ouvrons le registre des *résolutions* prises par les États-Généraux et nous y lisons que, dans la séance du 3 novembre 1579, il fut résolu « *de faire présent à Monsieur de la Noue, d'une chaisne d'or de deux mille livres de XL gros monnoie de Flandres et de le requérir la vouloir prendre de bonne part et en souvenir de Messeigneurs les Estats Généraulx, les assistant continuellement de son bon service, où si pour ses affaires particulières il se delvoit acheminer en France, qu'il veuille retourner si tost que faire se pourra.* »

Sept membres furent ensuite nommés pour se rendre auprès du noble guerrier, afin de lui communiquer la résolution que le premier corps de l'État venait de prendre à son égard. De plus, sur la proposition du prince d'Orange, les États de Flandre lui offrirent le château de Tamise, résidence vaste et délicieuse, situé sur les bords riants de l'Escaut, où de la Noue aurait pu se reposer, au sein de sa famille, des fatigues et des préoccupations de la guerre. Offre généreuse que le valeureux Breton n'accepta pas.

De la Noue, sensible à cette marque de reconnaissance, se rendit le lendemain, 4 novembre, au sein des États-Généraux, où, après avoir vivement remercié l'assemblée, il déclara que pour certaines raisons il était obligé de se rendre en France. On le pria instamment « *de vouloir demourer par deça jusques à ce qu'il y aurait meilleure apparence de paix.* » Sans renoncer à son projet, arrêté du reste, de revoir la France au moins pour quelque temps, il déclara « *qu'il continueroit en la Flandre tous bons offices devant son partement, afin de poursuivre la victoire de Menin.* »

En effet, le colonel Balfour, commandant les troupes écossaises de l'armée de la Noue, secondé par quelques compagnies flamandes, se rendit maître, le 22 octobre 1579, de la place de Menin, occupée par les Mécontents au moment même où ceux-ci se préparaient à s'emparer de Courtrai. La terreur que la prise de cette forteresse jeta parmi les Wallons, sauva Courtrai. Plus tard les Mécontents songèrent à reprendre la place que Balfour venait de leur enlever et où

ils avaient accumulé tout le butin que la guerre civile leur avait procuré depuis plusieurs années et que les Flamands et les Écossais se partagèrent en quelques heures.

Cette victoire fut suivie de plusieurs autres remportées sur le parti royaliste; nous citerons en première ligne, le sanglant combat de Wervick, qui eut lieu le 15 novembre 1579. Voici comment Moïse Amirault raconte cette affaire: « *L'église de Wervick, place défensible, estoit d'un costé de la riviere du Lis, et le château de l'autre, et entre deux un pont de communication fort commode et fort seur. En châcune de ces deux places il y avoit deux compagnies, bien résolues de se deffendre, et qui se fioient en l'avantage du lieu, et en l'espérance d'un prompt secours. La Noué donc estant arrivé là le 12 de Novembre au point du jour, fit premièrement assiéger l'Église par ses François, sur qui on tiroit furieusement, tant des ouvertures de l'Église, que des fenestres des maisons qui estoient autour. Mais cela n'empescha pas que la Noué ayant fait présenter l'escalade n'emportast de force la place le mesme jour à 4 heures après midy. Quarante des ennemis y furent tuéz en la furie du combat, et 150 faits prisonniers, entre lesquels estoit Carondelet, lieutenant du Conte d'Egmont. Ce que voyant ceux qui estoient dans le Château, ils en furent si estonnéz qu'après avoir mis le feu dans la place le mesme jour, ils se retirèrent à Comines.* »

Cependant, vers la fin de l'année 1579, d'importantes affaires de famille appelèrent enfin de la Noue en France; mais avant de quitter la Belgique, il écrivit aux États-Généraux pour les prier de lui permettre de faire un voyage en France où des affaires particulières exigeaient impérieusement sa présence. « *Ce ne sera que pour bien peu de temps - disait-il - espérant que Dieu me reconduira icy pour vous faire service en la bonne et juste cause que maintenez.* ¹ » Il annonce également son prochain départ aux États de Flandre, en ajoutant qu'il reprendra bientôt le commandement qui lui a été confié, car il ne se lassera pas de travailler au succès et au triomphe de la bonne cause.

Pendant qu'il était à Paris, il écrivait souvent au Taciturne, et le tenait au courant de toutes les nouvelles qui pouvaient intéresser le parti qu'ils défendaient tous les deux avec tant d'ardeur. Dans une de ses lettres, il annonce au prince qu'ayant appris à Paris, par les *vanteries* des Espagnols qui y résident, que les hostilités allaient recommencer dans les Pays-Bas d'une manière vigoureuse pour en finir avec les rebelles, il avait cru devoir hâter son retour; qu'il a visité les places de Cambrai et de Bouchain, dont les commandants, les seigneurs d'Inchy ² et de Villers ³, ainsi que la garnison, sont dans les meilleures dispositions et bien résolu à n'entrer en « *aucune capitulation avecq lennemy, nonobstant plusieurs pratiques et menées secrètes qui ont esté faictes sur les deux places.* »

De son côté, le prince d'Orange engageait vivement les États à entretenir une correspondance suivie avec le seigneur de la Noue, qui s'était fixé à Cambrai où sa présence était plus nécessaire qu'en Flandre. Il les pria également de ne pas laisser cet habile général sans ressources et de lui faire passer tous les mois, au moyen de lettres de change, les sommes dont il pourrait avoir besoin.

Une ère prospère semblait s'ouvrir pour les armées de l'indépendance nationale. Chaque jour était marqué par un succès remporté par de la Noue sur les ennemis des États; mais aucun ne lui attira autant de gloire que la prise de Ninove, parce que cette ville renfermait quelques seigneurs influents du parti Wallon : tels que le comte Philippe d'Egmont et son frère Charles d'Egmont, tous deux fils de l'infortuné l'Amoral dont la tête avait roulé peu d'années auparavant sur l'échafaud élevé par le farouche duc d'Albe. La place fut vigoureusement

¹ Voyez la correspondance, n° LXIV.

² Baudouin de Gavre, seigneur d'Inchy.

³ Josse Zoete, seigneur de Villers, l'un des signataires du fameux compromis des nobles, était gouverneur de Bouchain. Il défendit cette place en 1580, contre Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, qui y fut fait prisonnier.

attaquée par les seigneurs de Torsy et de Mortagne, qui y pénétrèrent les premiers à la tête de leurs compagnies ¹. La garnison assaillie à l'improviste, se défendit vaillamment, mais après quelques heures de combat, elle dut se rendre à discrétion (30 mars 1580). De la Noue envoya le comte d'Egmont au fort de Rammekens, en Zélande ². Les autres prisonniers restèrent dans son camp jusqu'à ce qu'on eut décidé de leur sort.

La capture de tant de personnages de qualité qui jouissaient tous d'une autorité étendue et dont la puissance devenait chaque jour plus redoutable, avait excité parmi les Confédérés, une joie difficile à décrire. Aussi, le prince d'Orange s'empresse-t-il d'annoncer cette heureuse nouvelle à son frère, le comte Jean de Nassau ³, et celui-ci la communique à son tour dans une longue et intéressante lettre à son ami et confident, le comte Ernest de Schauenbourg ⁴.

Cependant, la Noue avait réuni toutes ses forces, et se disposait à frapper un coup décisif en surprenant Lille, l'une des places les plus importantes de la frontière française et dont la possession pouvait accélérer le triomphe du parti des États.

Il dirigea sa marche vers le Hainaut, ravitailla sur son passage Audenarde et Tournai, et, au lieu de se rendre directement à Lille, il alla camper à une petite distance d'Ingelmunster, forteresse bâtie sur la rive gauche de la Lys, à deux lieues et demie de Courtrai. En agissant ainsi, l'ennemi put croire que son intention était de mettre le siège devant Ingelmunster et de se porter ensuite sur Courtrai ou toute autre ville occupée par les Mécontents ⁵. Cette hypothèse parut d'autant plus vraisemblable, que la Noue avait donné ordre au seigneur de Marquettes, de commencer les opérations du siège, tandis que lui et un petit nombre des siens se dirigeraient secrètement du côté de Lille. A peine fut-il arrivé sous les murs de cette place que Robert de Melun, marquis de Roubaix, informé de ce qui se tramait, sortit immédiatement de Roubaix, à la tête d'une grande partie de ses troupes, et courut à la rencontre de la Noue. Celui-ci, voyant que son plan était découvert et jugeant qu'il était impossible de résister à des forces incomparablement supérieures aux siennes, battit en retraite et tâcha de se replier vers son camp et de se joindre au seigneur de Marquettes ; mais le marquis le suivait constamment de l'autre côté de la rivière jusqu'à ce qu'il arriva à Courtrai où il passa sur la rive gauche. La Noue avait

¹ Philippe Van der Gracet, seigneur de Melsene, de Mortagne, de Walle, etc., avait épousé Marie de la Kethulle, dame d'Assche, d'Everstein, etc., fille de Guillaume, seigneur des dits lieux, et de Marie-Catherine de Mérode. Elle était nièce de François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, dont l'histoire a conservé le souvenir.

² Rammekens ou Zelbourg, fort de l'île de Walcheren, situé entre Middelbourg et Flessingue; il fut détruit par les Anglais en 1809.

³ Groen V. Prinsterer, t. VII, p. 314.

⁴ Monsieur la Noue, écrit-il, so ein Frantzösischer und gotsfrüchtiger frommer kriegsman ist, und, von der General-Staten wegen, den krieg in Vlandera jetzt fuert, hat khurtzverrückter tage etzliche stet in Vlanderen, so die Malcontenten zuvor ingenemmen, erobert, und darinnen den Grave von Egmont und noch 3 oder 4 abgefallene Hern die sich zu den Malcontenten begeben, sambt ire gemahlinnen, gefangen. Groen v. Prinsterer, t. VII, p. 330.

⁵ Nous trouvons dans une curieuse collection d'anciennes chansons flamandes, recueillies par M. Philippe Blommaert et publiées par les soins de la société des Bibliophiles flamands, des vers satiriques se rapportant à l'opinion très-accréditée, que de la Noue voulait s'emparer de Courtrai. Cette publication extrêmement importante pour l'histoire de la révolution du XVI^e siècle, est intitulée : *Politieke Balladen, Refereinen, Lieder en Spotgedichten der XVI. e eeuw*. Voici les vers auxquels nous faisons allusion :

Cortrijcke in ie nemen was al zijn vermeten,
Zo es hy gheseten, met zijn rosvolc te peerde;
Maer t' Ingelmunster wiert hy op synen balgh ghesmeten,
Ende die cousten liepen doen haerliër veerde.

de l'avance et fut le 9 mai, vers le soir, au village d'Iseghem, situé sur le Mandel¹. Il y campa sa petite troupe et courut pendant la nuit, suivi de quelques cavaliers, demander du renfort au seigneur de Marquettes pour couper le pont d'Iseghem et mettre ainsi le Mandel entre le marquis et lui; mais il était trop tard, Roubaix s'en était déjà rendu maître et vint fondre inopinément sur le camp des Confédérés.

De la Noue pris à l'improviste, ne se donne pas le temps d'endosser son armure. Vêtu du simple pourpoint, il s'élança, l'épée à la main, à la tête de ses soldats et les anime par son exemple à vendre chèrement leur vie. Alors s'engage un de ces combats terribles et acharnés où le courage et le désespoir suppléent au nombre. De part et d'autre, on fait des prodiges de valeur, mais dans cette lutte inégale de dix contre un, la Noue comprend qu'il ne peut triompher. Tous les malheurs que la fortune peut accumuler sur la tête d'un chef militaire l'accablent à la fois. Son armée, compromise par les fausses manœuvres du seigneur de Marquettes, diminue à vue d'œil. Le sol ensanglanté se jonche de cadavres, tandis qu'au milieu de cet épouvantable carnage, de la Noue paraît un héros invulnérable aux terribles attaques de ses nombreux ennemis. Dans cette situation périlleuse, il prend tout-à-coup la résolution désespérée de se frayer, avec le peu de braves qui lui restent encore, un passage au travers de l'ennemi, ou de mourir glorieusement sur le champ de bataille. *Sus, mes enfants! - s'écrie-t-il- prions Dieu, prions Dieu. O! Dieu, quelle escorte! c'est cy le jour que je veux mourir les armes au poing*².

Hélas! il tomba entre les mains des Wallons qui le firent prisonnier. Ce noble guerrier, qui possédait tous les genres de courages, sut se résigner dans son malheur; *les hommes combattent*, disait-il à ceux qui l'entouraient, *mais Dieu donne la victoire*³! Son artillerie, qui ne consistait qu'en trois pièces de canon, et les bagages tombèrent également au pouvoir des royalistes (10 mai 1580).

Le jour même du désastre d'Ingelmunster, de la Noue fut conduit à Courtrai, d'où il adressa au seigneur de Villeneuve une lettre pleine de résignation. « *Je ne vous dirai point - écrivait-il - comment mon désastre est arrivé, car vous l'aurez entendu. Je me suis perdu ayant mis pied à terre pour faire combattre l'infanterie écossaise; mais je suis demeuré seul à la fin et ai été pris par l'infanterie wallonne, l'ayant échappé belle. Après monsieur le marquis a voulu m'avoir, comme de droit je lui appartiens. Je lui ai donné ma foi et il m'a fait beaucoup de faveur et courtoisie dont je lui suis redevable. Or, Dieu soit loué de tout*⁴ »

Cependant le marquis de Roubaix avait été accusé de ne pas avoir traité son illustre prisonnier avec les égards qui lui étaient dûs. Aussitôt de la Noue qui était encore à Courtrai, prend la plume et écrit aux États de Flandre « *qu'il a reçu de ce seigneur toute courtoisie et honnesteté.* »

La nouvelle de la capture du meilleur général des Confédérés se répandit dans toutes les provinces avec la rapidité de l'éclair, et, tandis que l'armée espagnole se livrait à de bruyantes manifestations de joie, la tristesse et le découragement se faisaient remarquer dans le parti des États. « *La prise de M^r de la Noue, qui estoit mareschal de notre camp - écrivait la princesse d'Orange à sa belle-mère, la comtesse Julienne de Nassau - a fort ennuié Monseigneur vostre filz, pourceque c'est ung gentilhomme vaillant et doué de beaucoup de rares vertus, et outre cella fidelle et affectionné amy et serviteur de mondit Seigneur; mais puis qu'il a plu à Dieu inssy en ordonner, il s'en fault contenter*⁵ » On le voit, cette perte était vivement sentie par tous ceux qui s'intéressaient à la cause nationale.

¹ Le Mandel, petite rivière qui verse ses eaux dans la Lys, après avoir passé par Roulers, Ingelmunster et Iseghem.

² Voyez la correspondance, n° LXXVIII

³ Pierre Colins, *Histoire des Seigneurs d'Enghien*, Tournai 1643, p. 596.

⁴ Voyez la correspondance, n° LXXVII.

⁵ Groen V. Prinsterer, t. VII, p. 386.

Le premier soin du marquis de Roubaix, après ce brillant exploit, fut d'amener son prisonnier au prince de Parme, qui se trouvait alors à Mons. Bras-de-fer resta quelque temps dans cette ville, puis il fut transféré sous bonne escorte au château de Limbourg, et confié à la garde de Gaspard de Robles, seigneur de Billy, gouverneur de cette forteresse.

C'est de Mons qu'est datée l'une des lettres les plus remarquables de la correspondance de ce grand homme. Elle est adressée à Frédéric Perrenot, seigneur de Champagni, détenu dans les prisons de Gand. Ce document respire une philosophie si douce, si vertueuse, si consolante et si résignée, qu'on éprouve un plaisir ineffable à le méditer après l'avoir lu ¹.

Le prince de Parme, prétendant que de la Noue avait manqué à la promesse qu'il avait faite au duc d'Albe après la reddition de Mons, de ne plus porter les armes contre le roi d'Espagne, avait eu d'abord l'idée de lui faire trancher la tête. Cette raison spécieuse pouvait tout au plus servir de prétexte au général espagnol pour se débarrasser d'un adversaire redoutable, attendu que de la Noue et tous ceux qui sortirent de Mons ne firent cette promesse que pour l'espace d'une année.

Quoiqu'il en soit, Alexandre Farnèse s'appuyant sur ce prétendu grief, auquel il en ajouta d'autres, tout aussi imaginaires, écrivit au roi pour lui demander un ordre soit direct soit indirect. Cette curieuse missive, publiée par Strada, mérite que nous la reproduisions; elle est datée du 26 juin 1580. La voici:

« Comme la Noue a violé le serment, par lequel il s'étoit obligé avec les autres, de ne porter jamais les armes contre le roi d'Espagne; car après la prise de Mons par le duc d'Albe, il ne fut mis en liberté qu'à cette condition; comme enfin il a toujours été le conducteur de l'hérésie et du parti des Hérétiques et qu'il a été particulièrement le trompette et le défenseur des Flamands rebelles; aussitôt qu'il fut tombé entre mes mains, je considèrai en moi-même qu'avec les qualités qui le rendent si considérable, il avoit en lui seul tous les moyens par lesquels on pouvoit nourrir une longue guerre contre Dieu et contre Votre Majesté. C'est pourquoi j'avois résolu de le faire punir selon qu'il l'a mérité et d'en faire un exemple aux étrangers, afin qu'ils ne soient plus si prompts à vendre leur peine pour semer des troubles dans le païs des autres princes. Et même j'avois eu envie de le faire punir promptement et avant qu'il fut en la disposition de Votre Majesté de rien résoudre touchant cette affaire, afin que tout le monde reconnut que le conseil en avoit été pris aux Païs-Bas, et qu'on ne l'avoit pas envoyé d'Espagne. Car pour moi je suis de ce sentiment, qu'il est du devoir et de la charge d'un ministre fidèle, d'attirer sur soi toute la haine que l'on peut appréhender ou des chatimens, ou des refus; de servir comme rampart pour mettre le Prince à couvert de la haine et des reproches; et enfin de lui réserver toutes les occasions de faire des bienfaits et des graces ². Mais parceque je prévoyois que sa punition pouvoit nuire au comte d'Egmont, au baron de Selles, qui avoient été pris depuis peu de jours, et à tant de grands hommes de votre parti, que le prince d'Orange retient il y a déjà longtems, et ausquels il ne pouvoit rien arriver de funeste, qu'il n'y eut à craindre de grands troubles du côté de tant de Noblesse qui leur est alliée, j'ai estimé plus à propos de ne point prendre d'autre conseil, que celui qu'il plaira à Votre Majesté de me

¹ Voyez la correspondance, n° LXXVI.

² Cette politique était généralement adoptée à la cour de Philippe II. Le duc d'Albe l'avait suivie autrefois; n'en cherchons la preuve que dans ce passage d'une lettre qu'il écrivit de Bruxelles le 14 septembre 1567, au grand commandeur de Castille, ambassadeur du roi à Rome. « Dans l'état où sont les choses - dit le duc - non seulement la venue du roi n'est pas nécessaire pour cet hiver, mais elle serait même inopportune, car les mesures qu'il reste à prendre attireraient sur lui une haine dont ses ministres peuvent le décharger. Il vaut mieux que le roi attende, pour venir, que tous les actes de rigueur aient été faits; il entrera alors dans le pays comme prince bénin et clément, pardonnant et accordant des faveurs à ceux qui l'auront mérité. » Gachard, *correspondance de Philippe II*, tom. 1, page 576

*donner sur ce sujet. Cependant comme je dois bientôt aller à Namur, j'y menerai la Noue avec moi, pour le faire conduire de là dans le château de Limbourg, et le donner en garde à Gaspar de Robles, seigneur de Billi, à la fidélité duquel on peut librement confier tout ce que Votre Majesté en ordonnera de particulier*¹. »

A ce message, où Alexandre Farnèse conseillait évidemment un infâme assassinat, le roi ne répondit que par des félicitations adressées au marquis de Roubaix pour le service qu'il lui avait rendu et ne dit pas un mot de ce qu'il fallait faire du prisonnier. Le prince de Parme craignant, comme il le dit lui-même, que le châtement de la Noue ne devint funeste au comte d'Egmont et n'occasionna du mécontentement parmi la noblesse belge, n'osa pas le faire périr sans ordre exprès du roi². Il se contenta de le laisser dans le château de Limbourg. L'infortuné guerrier y fut relégué dans un lieu étroit et malsain, situé au haut d'une tour, où l'air et la pluie pénétraient en même temps par une ouverture pratiquée dans le milieu du toit. Chaque jour on lui apportait dans cette triste et humide prison, une misérable nourriture qu'on lui faisait payer fort cher. Cependant, il supportait ce traitement inhumain avec un courage digne de son beau caractère. Jamais aucune plainte ni aucun reproche ne sortaient de sa bouche contre ses cruels geôliers. Cette résignation toute chrétienne au milieu des tourments d'une dure captivité, jointe à une bonté et à une douceur d'âme inaltérables, finirent par toucher le seigneur de Billy. Le geôlier se relâcha de sa rigueur autant que les sévères instructions du prince de Parme le permirent, et par de meilleurs procédés il parvint à rendre la forteresse de Limbourg moins insupportable à l'illustre captif, sur lequel il était chargé d'exercer la plus rigoureuse surveillance. Vainement les États offrirent-ils au roi d'échanger de la Noue contre les seigneurs de Selles, de Champagni et d'Egmont. Philippe II ne voulut à aucun prix se dessaisir d'un général estimé qui pouvait être utile à ses ennemis et en cela le roi suivait les avis de son conseiller intime, le fameux cardinal de Granvelle³.

La Noue⁴ n'eut d'abord d'autre consolation que quelques relations qu'on ne lui défendit pas d'entretenir avec sa famille.

Il avait eu de sa première femme, Madeleine de Téligny, deux fils qui donnaient les plus belles espérances : Odet, l'aîné, était attaché au prince d'Orange, et faisait la guerre dans les Pays-Bas; Théophile, le plus jeune, n'avait pas encore quitté la maison paternelle. Sa seconde épouse, Marie de Juré, lui était tendrement attachée, et elle possédait une force de caractère qui la mit en état de lui donner les plus sages conseils. Aussitôt qu'elle apprit son malheur, elle quitta Montreuil-Bonin, et vint s'établir au Plessis-les-Tournelles, autre maison qu'elle possédait près de Paris, et d'où il lui était plus facile d'avoir des correspondances avec les Pays-Bas. La première lettre qu'elle reçut lui fit connaître toute l'étendue des souffrances de son Mari ; La Noue lui marquait qu'il était traité, « *non pas comme un gentilhomme pris les armes à la main, non pas comme un Turc saisi par les chrétiens, mais comme un criminel destiné au dernier supplice.* » Et cependant il ne se permettait aucune plainte amère, ni aucune

¹ Strada, tom. III, page 225.

² La vie de la Noue était évidemment en danger; la lettre du duc d'Anjou aux États-Généraux et une autre émanant de la même source, que nous donnons dans la correspondance sous les n° XC et XCI, en fournissent la preuve.

Néanmoins Moïse Amirault ne prête pas au prince de Parme les intentions malveillantes que l'auteur de *l'Histoire des révolutions des Pays-Bas*, La Popelinière, lui suppose lorsqu'il insinue que le roi peut compter sur le gouverneur du château de Limbourg, qui se *chargera avec beaucoup d'exactitude et de fidélité des commissions les plus secrètes*. Toutefois il avoue « *que véritablement le traitement qu'ils firent à la Noue, mentre qu'outré la crainte qu'on avoit de luy, il y avoit une haine extreme contre sa personne.* »

³ Le cardinal de Granvelle était cependant le frère du seigneur de Champagni.

⁴ Nous reprenons ici la notice de M. Petitbon.

récrimination contre ses persécuteurs.

Sa résignation, sa douceur, sa patience, attendrirent le gouverneur, qui prit sur lui de ne plus faire exécuter à la lettre les ordres de Philippe II. Il fit fermer l'ouverture par laquelle la tour recevait la lumière, et ouvrir une fenêtre sur l'un des côtés, ce qui rendit cette prison beaucoup plus saine. La Noue étant tombé malade par suite de ses souffrances morales et physiques, eut la permission d'appeler un médecin dont l'entretien le soulagea plus que les remèdes. Lorsqu'il fut convalescent, le gouverneur l'admit quelquefois à sa table, et consentit à ce qu'il fit des promenades sur les boulevards de la forteresse.

Sa captivité devenait moins rigoureuse, lorsque de nouveaux ordres le firent transférer dans la citadelle de Charlemont. Le duc de Parme s'y trouvait, et voulut connaître plus particulièrement un capitaine qui lui avait inspiré la plus haute estime ; ces deux grands hommes eurent ensemble de longues conversations, tant sur la guerre que sur la politique ; et le duc, ne pouvant s'empêcher d'admirer le beau caractère du prisonnier, allait travailler sérieusement à sa délivrance s'il ne fût pas arrivé un ordre pour le reconduire à Limbourg.

Cette translation inattendue fit évanouir toutes ses espérances et celles de sa famille. Madame de La Noue, désespérant de le voir libre, demanda qu'il lui fût permis de partager sa prison, et elle n'obtint que l'autorisation d'y venir passer vingt jours. Les deux époux réunis pour si peu de temps, concertèrent les moyens d'assurer leur correspondance ; ils inventèrent un chiffre ; et si leur séparation fut pénible, la résignation qu'ils s'étaient réciproquement inspirée la rendit moins douloureuse. Quelque temps après, La Noue, d'après les conseils de ses amis, crut pouvoir faire près du roi d'Espagne une démarche pour obtenir sa liberté ; il offrit d'aller servir en Hongrie la maison d'Autriche, et d'y faire pendant quatre ans la guerre contre les Turcs. Cette offre fut rejetée dans des termes qui lui firent présumer qu'il était condamné à une prison perpétuelle ; et, ayant insisté, pour qu'on s'expliquât plus clairement ; on lui répondit qu'il ne pouvait espérer d'être libre que s'il consentait, en se laissant crever les yeux, à cesser d'être pour l'Espagne un objet d'effroi. Ainsi la terreur qu'il inspirait, et la haine aveugle de ses ennemis, faisaient renouveler, dans le seizième siècle, les horribles précautions qu'avaient autrefois employées les princes du Bas-Empire. On peut donc se figurer combien était grande la haine que la cour d'Espagne nourrissait contre le prisonnier du château de Limbourg. Elle l'aurait indubitablement fait assassiner dans son cachot, si elle n'avait craint que les Confédérés n'usassent de représailles envers les seigneurs qui gémissaient dans les prisons de Gand. Les récompenses accordées à Balthazar Gérard et à d'autres célèbres assassins, l'attestent d'une manière irrécusable ¹.

La Noue, dont tous les vœux se bornoient à terminer du moins ses jours dans le sein de sa famille, se figura qu'un accident, une maladie, pouvaient le priver de la vue, et que ce n'était point acheter à un trop haut prix le bonheur après lequel il soupirait ; il ne fut donc pas éloigné de se soumettre à ce supplice ; mais sa femme, qu'il consulta, parvint à le détourner d'une résolution désespérée ; elle lui fit sentir que les circonstances pouvaient changer, et elle fut assez heureuse pour lui inspirer un courage qui ne l'abandonna plus. Trouvant des consolations dans la lecture de l'Écriture sainte ; il s'attachait surtout à l'histoire de David, et au livre de Job ; il y puisait cette pieuse résignation qui fait supporter toutes les infortunes. Madame de La Noue, frappée de ce changement, qui était son ouvrage, écrivait alors à un ami commun : *« A voir ses lettres, je le trouve comme tout transformé, et semble qu'il n'ait plus rien de commun avec le monde, mais qu'estant de cœur et d'affection transporté au ciel, il ne goute plus que ce qui est divin et céleste. »*

Il était dans cette position lorsqu'un gentilhomme ferrarais, attaché au duc de Guise, passa par Limbourg en allant aux eaux de Spa, et obtint la permission de voir l'illustre prisonnier. Ayant pris un grand intérêt à ses malheurs, il lui promit d'engager le duc à employer en sa faveur

¹ Balthazar Gérard assassina le prince d'Orange à Delft, le 10 juillet 1584.

le crédit dont il jouissait près de Philippe II. A son retour il se rendit à Saint-Maur, où était la cour d'Henri III, et il s'acquitta de la commission dont il s'était chargé. Brantôme, l'un des amis les plus zélés de La Noue, ne tarda pas à être instruit de cette démarche; et il aborda le duc dans la chambre de Catherine de Médicis : « *Monsieur, lui dit-il, vous avez sceu des nouvelles de M. de La Noue par un gentilhomme qui l'a veu ; vous qui estes si genereux, brave et vaillant; ne voulez-vous pas faire quelque chose pour vos semblables ? M. de La Noue l'est tel, vous le sçavez, vous l'avez veu aux affaires; obligez - le à vous, par un tel bienfait. - Je le voudrois bien, mon grand amy, reprit le duc, car le pauvre homme, qui est un grand capitaine, me fait pitié. Mais je m'assure que le Roy m'en voudroit mal, car il ne l'ayme point; et si s'entend avec le roy Catholique pour la grande longueur et detention de sa prison. - Vous avez raison, monsieur, poursuivit Brantôme, car j'ay esté assez hardy pour en parler à sa Majesté, qui m'a rabroué bien loin. Toutefois, monsieur, ne laissez pas pour cela à vous employer pour cet honneste homme ainsy captif misérablement; Dieu et le monde vous en sauront bon gré, et si l'obligerez à vous immortellement; et pouvez faire cela sous bourre, si finement et escortement que l'on n'en sentira que le vent. - Laissez moy faire, dit le duc, nous ferons quelque chose si nous vivons ¹.* » En effet il s'employa pour le prisonnier, qui cependant n'obtint sa liberté que deux ans après.

Les lectures et les méditations n'occupèrent pas uniquement La Noue dans sa prison. Ce fut là qu'il composa une grande partie de ses discours politiques et militaires, ouvrage aussi remarquable par le style que par la force des pensées, et dont nous parlerons bientôt plus amplement. Dans cet ouvrage, où l'auteur a principalement pour objet de retracer la situation de la France pendant les guerres de religion, on ne trouve aucune exagération, aucune aigreur, et l'on y rencontre au contraire des hommages fréquemment rendus aux grandes qualités des chefs catholiques. Lorsqu'il se consolait ainsi par la lecture et le travail, il apprit que son fils aîné, Odet de La Noue, qui avait continué de servir sous le prince d'Orange, venait d'être fait prisonnier près d'Anvers, et qu'il était conduit dans le château de Tournay pour y subir une longue captivité [décembre 1584]. Ce nouveau malheur, si terrible pour un père, ne l'abattit point ; il eut même le courage d'écrire une longue lettre à son fils pour lui donner des leçons de résignation.

Enfin, après une captivité de cinq ans, au mois de juin 1585, lorsque les provinces soulevées furent retombées sous le joug de l'Espagne, les sollicitations des amis de La Noue, et l'intervention du duc de Guise et de la maison de Lorraine, levèrent les obstacles qui s'opposaient à ce que ses fers fussent brisés. Il fut échangé contre le comte d'Egmont, prisonnier du roi de Navarre; mais on lui imposa les conditions les plus rigoureuses ². Il fallut qu'il jurât de ne jamais porter les armes contre l'Espagne, ni contre ses alliés, de ne plus mettre les pieds sur le territoire des Pays-Bas, qu'il se privât de son plus jeune fils, Théophile de La Noue, qui dut être confié pour un an à la garde du duc de Lorraine et qu'il accepte une rançon de cent mille écus d'or que le roi de Navarre, depuis Henri IV, se chargea de payer (1585). Pendant sa prison, l'entreprise du duc d'Alençon avait complètement échoué, soit par l'imprudenc, soit par la perfidie de ses conseillers. Après avoir été proclamé duc de Brabant en 1582, il avait été chassé par les Flamands l'année suivante, et il était mort à Château-Thierry en 1584.

La Noue, privé de ses deux fils, vint trouver son épouse au château du Plessis-les-Tournelles, où elle s'était fixée depuis sa captivité. Il y passa jusqu'à la fin de l'année 1586, époque à laquelle les protestants firent les apprêts d'une nouvelle guerre ; ne pouvant y prendre part, il partit avec madame de La Noue pour Genève, dont les magistrats lui firent l'accueil le plus honorable. Le duc de Savoie menaçait alors cette ville; La Noue aida les Genevois de ses

¹ Œuvres de Brantôme, tome IV, page 154 et suiv., édition de 1823.

² Voyez les *Points et Articles concernant la délivrance du seigneur de la Noue*, dans la correspondance, n.° XCIV.

conseils, mais il refusa de se mettre à leur tête. Pendant les moments de loisir dont il jouissait après tant de souffrances et de travaux, il termina ses discours politiques et militaires, dont il s'était occupé dans sa prison; et, secondé par Defresne, qui, proscrit par la Ligue, était venu le trouver, il en publia la première édition, qui parut à Bâle en 1587.

Sa haute sagesse et surtout sa vertu solide, lui attirèrent l'affection de Guillaume-Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et de Raucourt, qui le nomma son exécuteur testamentaire et le tuteur de Charlotte de la Marck, sa sœur, qu'il avait instituée héritière de ses biens, à la condition qu'elle n'abandonnerait jamais la religion réformée. De la Noue ne put satisfaire entièrement aux dernières volontés de ce prince qui l'avait honoré d'une si sincère amitié, parce qu'il rencontra des obstacles qui l'empêchèrent de se rendre dans les Pays-Bas aussitôt qu'il l'aurait désiré; ce qui fut cause que sa pupille fut presque opprimée.

En effet, l'inimitié qui avait toujours régné entre le duc de Lorraine et le duc de Bouillon, ne s'était pas éteinte après la mort de ce dernier prince. D'autant que les places de Sedan et Jametz occupaient entre le duché de Lorraine, les trois évêchés et le Luxembourg une position de premier ordre, convoitée par les princes de Lorraine autant que par le duc Jean Casimir du Palatinat. Le duc de Lorraine, que le désir de se venger d'un ennemi qu'il n'avait pu réduire poursuivait sans cesse, était venu ravager les terres de l'héritière que le testament du prince défunt avait confiées à la garde de la Noue. Dans cet état de choses, la position de la Noue était excessivement critique. D'un côté, il devait quelque reconnaissance au duc de Lorraine, qui avait été sa caution lorsqu'il sortit du château de Limbourg, et il avait aussi des engagements d'honneur à remplir envers le roi d'Espagne; tandis que d'un autre côté, il était forcé de défendre les intérêts de la jeune princesse, livrée sans appui aux persécutions des ennemis que son frère lui avait légués en même temps que ses biens.

La position était difficile, et la conduite que de la Noue allait tenir dans cette circonstance avait besoin d'être expliquée, pour que son honneur, dont il était si jaloux, put être sauvé au milieu des écueils contre lesquels il aurait pu se briser. Il publia donc un manifeste dans lequel, après avoir développé, par des raisonnements justes et irréfutables, les motifs qu'il avait pour reprendre les armes en faveur de sa jeune pupille, il terminait en disant « *qu'il a délibéré de s'opposer tant qu'il pourroit aux pernicious desseins de ces séditeux, et d'employer libéralement sa vie pour son pays, pour son Prince, pour l'Estat et la Liberté, et pour la défense de la pupille qui luy avoit esté commise; et de n'attendre pas que par sa trop longue patience, ou par sa foiblesse ou lascheté, les ennemis du royaume s'enflassent de courage, et qu'ils lui donnassent la mesme récompense que Sylla donna autresfois à son hoste de Preneste. Enfin il conclut que c'est assés parlé, et que désormais il en falloit venir à l'action, en laquelle, pourveu qu'elle fust juste, comme elle seroit, on ne trouveroit rien à redire*¹. » Puis il partit pour Sedan où il prit toutes les dispositions que la situation des affaires exigeait.

La mort de Monsieur, dernier frère du roi [10 juin 1584], avait eu l'effet d'un coup de tonnerre : Henri III n'ayant pas d'enfant, ni d'espoir d'en avoir, c'est Henri de Bourbon, roi de Navarre, hérétique et relaps, qui devient l'héritier du trône de France. La ligue renaît, le duc Henri de Guise prend la tête de l'opposition au roi, s'allie au roi d'Espagne, et reconnaît pour roi le cardinal Charles de Bourbon. Le roi signe l'édit de Nemours [7 juillet 1585] qui marquait la capitulation de la monarchie, la proscription des huguenots et le triomphe des catholiques intransigeants. A Paris, le prestige des ligueurs est immense, entretenu par les violents sermons des prédicateurs². Henri de Guise enfreint les ordres du roi et entre à Paris. La journée des barricades [12 mai 1588] se solde par la fuite d'Henri III et l'épuration de l'administration municipale. La réunion des états généraux à Blois sert de cadre à une comédie de réconciliation, pendant laquelle Henri III décide de l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal de

¹ Moïse Amirault, p. 326.

² Voir les *Registres-Journaux* de Pierre de l'Estoile

Lorraine ¹. Ce lâche assassinat avait excité contre le roi toute la haine du parti catholique, qui n'aspira plus qu'à une vengeance éclatante et terrible. Le duc de Mayenne, frère puîné du Balafre, devenu le chef des ligueurs, se préparait avec toute l'ardeur que la haine et la vengeance peuvent inspirer, à saper les derniers fondements de ce trône chancelant, sur lequel la royauté était assise sans force et sans prestige. Henri III, abandonné de ses sujets, songea à se rapprocher du roi de Navarre, et ils se réconcilièrent près de Tours [30 avril 1589]. La Noue, brûlant de les servir, alla trouver à Saint-Quentin le duc de Longueville, gouverneur de Picardie, fils de celui qui l'avait rapproché de Charles IX après le massacre de la Saint-Barthélemy. Ils reçurent d'abord l'ordre d'aller à Langres, au devant d'une troupe de Suisses que Sancy amenait aux deux monarques. Au moment de leur départ, ils apprirent que Montmorency-Thoré s'était emparé de Senlis au nom de Henri III, et qu'il n'était pas en état de se maintenir contre les forces de la Ligue, commandées par le duc d'Aumale, qui venait assiéger la ville. Ils prirent sur eux de suspendre l'exécution de l'ordre qu'ils avoient reçu, et volèrent au secours de Montmorency avec une grande partie de la noblesse de Picardie.

Le commandement de cette expédition appartenait de droit au duc de Longueville, gouverneur de la province; mais ce jeune prince, reconnaissant la supériorité du vieux général, voulut servir sous ses ordres. La Noue s'y refusa longtemps; et, cédant enfin aux plus vives sollicitations : *« Or bien, monsieur, lui dit-il, puisqu'il vous plaît, je donneray les ordres, à la charge que vous aurez toute la gloire du bon succès que Dieu leur accordera. »* On manquait d'argent pour acheter, des munitions; et les traitants refusaient d'en fournir *« Oh bien, s'écria La Noue, ce sera donc moy qui feray la dépense.; garde son argent quiconque l'estimera plus que son honneur ; tandis que j'auray une goutte de sang et un arpent de terre, je les employeray pour la défense de l'Estat où Dieu m'a fait naître. »* Et il engagea sur-le-champ sa terre du Plessis-les-Tournelles. S'étant mis à la tête de l'armée royale, plein d'ardeur et de confiance, il força le duc d'Aumale à lever le siège de Senlis.

Le lendemain du combat, il invita les principaux officiers à un repas en plein air ; la table était dressée dans une prairie, et des pierres disposées en cercle servaient de sièges. Tout le monde le complimentait sur sa victoire : *« Messieurs, dit-il, c'est au général, après Dieu, qu'appartient la gloire de ce combat; et vous savez bien que c'est M. le duc de Longueville qui l'est. Quant aux ordres, il a voulu que je les donnasse avant et durant le-combat ; je l'ay fait parcequ'il l'a voulu. A cette heure, ma charge est passée, et c'est de luy que nous les devons tous recevoir. Allons donc à Senlis, où il est, et je vous accompagneray pour luy rendre nos devoirs, et sçavoir de luy ce que nous avons à faire. »* Le résultat de cette action fut que Mayenne, qui harcelait, près de Tours, Henry III et le roi de Navarre, fut obligé de se rapprocher des provinces

¹ Henri I de Lorraine, duc de Guise, prince de Joinville, fut assassiné dans l'antichambre du roi au château de Blois, un vendredi 23 décembre 1588, par Lognac, gentilhomme gascon, et par quelques-uns des gardes de Henri III, qu'on nommait les *Quarante-cinq*. Le roi leur avait distribué lui-même les poignards dont le duc fut percé.

Le roi le fit lui-même immoler à sa vue,
 De cent coups de poignard indignement percé,
 Son orgueil en mourant ne fut point abaissé;
 Et ce front, que Valois craignait encor peut-être,
 Tout pâle et tout sanglant semblait braver son maître.
 C'est ainsi que mourut ce sujet tout-puissant,
 De vices, de vertus assemblage éclatant.
 Le roi, dont il ravit l'autorité suprême,
 Le souffrit lâchement, et s'en vengea de même.

Voltaire, Henriade, chant III.

du nord, ce qui ouvrit aux deux rois le chemin de la capitale.

La Noue et le duc de Longueville allèrent ensuite au devant des Suisses ; ils les joignirent, et leur firent passer le pont de Montereau, que Mayenne s'efforça vainement de défendre. Puis ils se rendirent à l'armée royale, où Henri III, satisfait de leur conduite, fit expédier à La Noue le brevet de la première charge de maréchal de France qui viendrait à vaquer.

Le siège de Paris était commencé par les deux monarques, et tout leur faisait espérer les plus heureux succès, lorsque Henri III fut assassiné à Saint-Cloud par Jacques Clément [2 août 1589]. Henri IV, devenu roi, perdit une grande partie des troupes catholiques, fut obligé de lever le siège, et se dirigea vers la Normandie pour recevoir les secours que lui avait promis la reine Elisabeth. La Noue le suivit, et se distingua dans les combats d'Arques ; il fit aussi des prodiges de valeur, à la bataille d'Ivry; et lorsque Paris fut assiégé de nouveau ¹ [mai-août 1590], ayant reçu l'ordre d'attaquer le faubourg Saint-Laurent, après avoir fait trois charges furieuses contre le chevalier d'Aumale, il fut blessé à la cuisse et renversé de cheval par un coup d'arquebuse; entouré d'ennemis, la Noue continua à se battre à pied. Accablé par le nombre, il allait succomber, lorsqu'Henri IV, informé de la position périlleuse de son brave général, accourut lui-même à son secours et parvint, après des prodiges de valeur, à le retirer de la mêlée. Entièrement dévoué à son roi, Bras-de-fer résolut de lui consacrer les jours qu'il avait encore à vivre et de faire servir la dernière goutte de son sang à cimenter les droits de ce grand monarque que l'histoire a appelé le *père du peuple*. Alors que les dissensions parmi les défenseurs affamés de Paris allaient amener leur rédition, l'armée espagnole de secours menée par le duc de Parme fut signalée à Meaux et Henri IV, contre l'avis de la Noue, choisit de lever le siège pour aller la combattre, mais elle se retira, satisfaite d'avoir libéré Paris et permis son approvisionnement ².

Lorsqu'il fut guéri, Henri IV envoya la Noue en Bretagne pour diriger le jeune prince de Dombes, qui luttait contre le duc de Mercœur, l'un des chefs de la Ligue [1591] ; En partant, il semblait frappé d'un pressentiment sinistre. « *Je vais, disait-il à ses amis, mourir à mon giste; comme le bon lièvre.* »

Arrivé en Bretagne, il crut devoir conseiller au prince de Dombes d'entreprendre le siège de Lamballe, dont le château était très fort. Toutes les dispositions furent prises pour que la place ne pût compter sur aucun secours; et bientôt, la brèche fut faite. La veille du jour où La Noue devait être blessé mortellement, on le vit se promener dans un jardin, et y cueillir des branches de laurier pour en orner son casque. « *Tenez, mon cousin, dit-il à un de ses parents qui l'accompagnait, voilà toute la récompense que vous et moy espérons, suivant le mestier que nous avons embrassé.* »

Le lendemain, il descendit dans le fossé pour reconnaître la brèche, et il monta sur une échelle dressée contre les ruines de la muraille. Ayant levé la visière de son casque afin de

¹ Pierre de l'Estoile donne dans ses *registres Journaux* une narration détaillée du siège, de la misère du peuple, et des oppositions entre les ligueurs opposés à tout prix à se soumettre à un roi hérétique et les « politiques » modérés, tandis que les prédicateurs entretiennent la flamme révolutionnaire et appellent à mettre la main à la serpe et au couteau contre le diable béarnais et les chiens d'hérétiques et de politiques.

² Plusieurs des « politiques », accusés de trahison, seront exécutés après des « jugements » expéditifs, puis les loups finiront par se manger entre eux. Charles de Bourbon, le roi de la ligue, étant mort en 1590, et Henri IV excommunié, Charles de Guise, duc de Mayenne réunit les états généraux de la ligue en janvier 1593 pour nommer un nouveau roi parmi une multitude de prétendants, sous l'œil intéressé du roi d'Espagne voulant, pour la faire reine de France, marier sa fille au jeune duc de Guise. Cette mascarade ne peut empêcher la naissance du parti des semoneux, qui demande de députer vers le roi pour lui demander de se faire catholique. Ce qu'il fit, réconciliant tous ses sujets las de la guerre et des excès de la ligue.

mieux observer, une balle, partie du château, lui effleura la peau du visage, alla donner contre une pierre, et revint lui frapper le front. Le contrecoup fut si violent qu'il tomba, et fut longtemps sans connaissance. On le conduisit à Moncontour, où il fut d'abord résolu de le trépaner ; mais malheureusement un chirurgien promit de le guérir sans avoir recours à cette opération ; Au bout de quinze jours, le danger devint extrême, et l'on n'eut plus aucun espoir de le sauver. Il se soumit à son sort avec une pieuse résignation; et s'étant fait lire par un ministre plusieurs passages du Nouveau-Testament, il expira dans les bras de son épouse, le 4 août 1591, à l'âge de 60 ans. Henri IV, instruit de sa mort, montra la plus vive douleur : «*C'estoit un grand homme de guerre, dit-il, et encore plus un grand homme de bien ; on ne peut assez regretter qu'un petit chasteau ait fait périr un capitaine qui valoit mieux que toute une province.* » Il est impossible, de rien ajouter à cet éloge, sorti de la bouche du prince qui savait le mieux apprécier le mérite et les talents.

Son fils, Odet de la Noue, plus connu sous le nom de Teligny, était à cette époque dans les Pays-Bas, où pendant la guerre qui s'y faisait, il s'était montré digne du valeureux sang dont il était sorti; mais la fortune ne lui avait pas été favorable. Fait prisonnier par les Espagnols, il subit un sort à peu près semblable à celui qu'ils avaient fait à son père, et lorsque les portes de sa prison s'ouvrirent, on lui apprit la situation désespérée dans laquelle son père se trouvait ¹. A cette triste nouvelle, Teligny sentant toute l'étendue du malheur qui le menaçait, tâcha d'arriver encore assez à temps pour recevoir le dernier soupir du vieux guerrier. Hélas! cette espérance fut déçue : de la Noue était mort sans avoir pu dire un éternel adieu à son digne fils, auquel il laissait le soin de relever une fortune délabrée par les nombreux sacrifices qu'il avait faits en servant son roi et la cause de sa religion.

La Noue, qui, suivant l'expression de Bentivoglio, maniait aussi bien la plume que l'épée, a laissé des ouvrages qui ont contribué à former la langue française. En même temps qu'il travaillait dans sa prison à retracer les malheurs de son temps, il composa des notes sur toutes les vies de Plutarque, et un abrégé de ce livre ; production qui fut égarée dans ses voyages, et qui n'a jamais paru. Plusieurs années auparavant, il s'était occupé d'un commentaire sur l'histoire de Guichardin, qui fut imprimé en marge de la traduction de Chamedey, Paris 1568 et 1577, Genève 1578 et 1583. Mais l'ouvrage qui lui fait le plus d'honneur est celui dont nous avons déjà parlé, et qui a pour titre : *Discours politiques et militaires* ; il fut souvent réimprimé, et les éditions les plus remarquables sont celles de Bâle 1587 et 1590, et celle de Paris 1638. C'est la première que nous avons suivie, parce qu'elle fut faite sous les yeux de l'auteur.

Les discours politiques et militaires sont au nombre de vingt-six. Les quatre premiers offrent la peinture de l'état déplorable de la France pendant les premières guerres civiles, et indiquent les moyens de lui rendre son ancienne splendeur. Le cinquième et le sixième, traitent de l'éducation de la jeune noblesse et des livres qu'elle doit lire; les septième, huitième, neuvième, dixième, onzième et douzième, ont pour objet la situation de la noblesse, les causes de sa ruine, les abus qui se sont glissés dans les arrière-bans, et les malheurs qui résultent des querelles entre les gentilshommes; les treizième, quatorzième, quinzième, seizième, dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième, contiennent des discussions sur les tactiques française et espagnole; les vingtième, vingt et unième et vingt-deuxième, embrassent la politique des souverains chrétiens, et ils ont pour but de prouver que si ces princes étaient unis ils pourraient chasser les Turcs de l'Europe; le vingt-troisième présente les idées du siècle sur la pierre philosophale; le vingt-quatrième et le vingt-cinquième sont une suite de méditations

¹ Odet de la Noue, désigné parfois sous le nom de Teligny, a publié : *Paradoxes, que les adversités sont plus nécessaires que les prospérités, et qu'entre toutes, l'état d'une étroite prison est le plus doux et le plus profitable.* - Cet ouvrage en vers a été écrit pendant que l'auteur était prisonnier au château de Tournai; il porte la date du 23 Novembre 1587 et est dédié à Bras-de-fer. La première édition parut à Lyon, in-8. chez Jean de Tournes.

religieuses; le vingt-sixième, qui est le plus étendu, renferme des mémoires très-intéressants sur les guerres de religion, depuis la première prise d'armes en 1562 jusqu'à la paix de 1570.

Ce sont ces mémoires qui font partie de notre collection. Le style en est vif, énergique, précis et pittoresque; et plusieurs morceaux rappellent la manière des anciens, dont l'auteur avait fait une étude profonde. La Noue excelle surtout à peindre les caractères et les mœurs ; au milieu des passions et des erreurs qui égaraient alors presque toutes les classes de la société, il offre aux regards les physionomies prononcées de François de Guise, du prince de Condé et de Coligny, qui auraient été les héros de leur pays, si les malheurs du temps n'avaient pas rendu leurs grandes qualités si funestes. Personne n'eut plus d'horreur que lui pour les guerres civiles, et cependant il y prit part jusqu'à sa mort. Il s'attache à développer leurs terribles résultats, et il n'est jamais plus touchant que lors qu'il présente l'aspect de deux armées de compatriotes sur le point de combattre l'une contre l'autre, et reconnaissant, dans les rangs opposés, des frères, des parents, des amis. Cette peinture se retrouve deux fois dans son ouvrage, et elle y produit d'autant plus d'effet qu'elle est offerte sous des points de vue entièrement différents. Ces mémoires sont plutôt une suite d'observations sur les trois premières guerres civiles, qu'une narration circonstanciée ; cependant on y trouve une multitude de particularités curieuses; et ce qui en fait le principal mérite, c'est que l'auteur, qui malheureusement ne parle jamais de lui, montre constamment l'impartialité la plus rigoureuse ; il ne déguise aucune des fautes de son parti, et il rend pleine justice aux qualités brillantes des grands hommes du parti contraire.



François de la Noue

CORRESPONDANCE.

1570-1590.

Ces lettres ont été rassemblées par :

Philippe Augustin Chrétien de Volkaersbeke
Correspondance de François de la Noue
Numérotation en chiffres romains

Henri Hauser
François de la Noue
Numérotation en chiffres arabes

Les autres lettres sont extraites d'un autre livre
dont le titre n'a pas été noté

Lettre de Christophe de Thou ¹.

10 août 1570

Monsieur, vous vous pourrez esmerveiller et esboyir* de ce que n'ayant accoutumé de vous escrire, et n'ayant autre congnoissance* de vous; Sinon d'un bien lequel il vous a pleu* me faire de votre grace, me recevant en foy et hommage de la seigneurie d'Yerville, tenuë* de vous, sans vouloir prendre aucune chose du relief et proffit qui vous estoit deu par la coutume. Donc je me sens tenu et obligé* à vous, et n'ay failly* à le dire ainsy partout ou je me suis trouvé, et que l'on a parlé de vous, que neantmoins je ne sois advisé de vous escrire de chose serieuse, et qui importe au repos et tranquillité de ce royaume. Mais la requeste que je vous fais par la présente est si juste, civile et raisonnable, qu'elle se recommande d'elle mesme sans avoir besoin d'autre recommandation.

C'est qu'il vous plaise comme sujet et vassal du roy, et ayant le moyen de nous ayder et secourir, pour faire cesser tous troubles et nous mettre en repos et tranquillité, pour recognoistre et aymer de tout notre coeur un seul Dieu, et notre roy, d'y employer tous les moyens que Dieu vous a donnez; lesquels vous ne pouvés employer mieux à propos ny plus opportunement.

Le sçay votre volonté, votre puissance, reste l'execution que j'estime aysée, oubliant le passé sur lequel n'avons aucun commandement, et traitant les choses de bonne foy, sans aucune passion ny affection particulière :

Mettant hors toutes deffiances, car sans cela nous ne pourrons rien faire. De ce, je vous prie et supplie et seray fin à ma lettre disant: *per viscera misericordiae domini nostri Jesu Christi, iniquibus visitavit nos oriens ex alto, illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendas pedes nostros in viam pacis.*²

Monsieur, je prie notre créateur de vous donner sa grace et en santé bonne vie et longue.
A paris le 10 aoust 1570, le tout entierement
votre bien humble vassal serviteur et amy, Christofle de Thou

Les notables de la Rochelle à la Noue ³.

Monsieur, puisque vous avez choses importantes à nous communiquer, avancés vous jusques à Taddon tel jour qu'il vous plaira, dont vous nous avertirez; et si vous voulez quelque escorte avec votre personne et de ceux qui seront avec vous, tel qu'il vous plaira nous vous la donnerons.

¹ Chancelier de Monsieur, frère du Roi (duc d'Alençon puis d'Anjou et de Brabant), Avocat, Président (1554) puis 1er Président au parlement de Paris (14/12/1562), conseiller des rois Henri II, Charles IX et Henri III et de la reine Catherine de Médicis). Il écrit ici à la Noue peu de temps après la défaite des protestants à Jarnac (mars 1569).

² Luc : Cantique de Zacharie (Benedictus dominus) « *Par les entrailles de la miséricorde de notre Dieu, avec lesquelles est venu nous visiter le soleil se levant d'en haut, pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort, pour diriger nos pieds dans une voie de paix* »

³ La Noue ayant été fait prisonnier au siège de Mons en septembre 1572, obtint de rentrer en France, et le roi Charles IX lui confia alors la mission d'amener les rochelais à la paix.

Entrevue près de la Rochelle à Tadon, entre la Noue et les notables de la ville assiégée de la Rochelle.

19 novembre 1572

Venant de la part de nostre roy pour vous porter à tous bonne parolle et nouvelle, je crains grandement, messieurs mes concitoyens et compagnons, par lesquels j'ay esté reçu en mesme ville avec tous les sieurs de notre alliance aux derniers troubles, que quelqu'un aye conçu quelque mauvaise opinion de moy et pense que je soye venu ici pour destruire la mesme cause que j'aye debattue avec vous.

(il se dit:) bien honoré de porter toute sa vie les marques des hazards et inconveniens de cette guerre.

Il n'y a que des esprits à courte vue pour croire que j'aie oublier toute piété, et sans regretter tant de bons chevaliers et capitaines, nos bons sieurs, compagnons et amis, meurtris par les adversaires et mesme qu'il ne me souvient plus de mon frère de fait et d'armes, le sieur de Teligny, et que à present je cherche à me sauver et retirer es* graces des princes et faire mon profit de la ruine de tous;

Sur lesquels reproches j'apelerai Dieu devant vous à temoin, et par luy* vous jureray* que je n'y ai pensé, le priant qu'il m'envoye plutot la mort.

Mais, obeissant aux justes et tres clemens commandemens du roy, j'ay entrepris cette charge, et pour la pitié que me fait cette ville, mere commune de tant de gens de bien qui y ont trouvé leur refuge et securité au temps des tres cruelles guerres, et voyant qu'elle ne peut fuir un grand massacre, pour les forces qui se presentent contre elle.

Et voyant d'aultre part les francais qui estoient allés secourir le prince d'orange ¹, et le conte ludovicq de Nassau se porter mal au pays de Hainaut, je fus pris prisonnier, comme la fortune du metier des armes est bonne et contraire quelquefois. Je fus envoyé soudainement vers le roy, lequel me fit venir à luy, et me voulut voir, me disant: (la fin est perdue)

¹ Guillaume de Nassau, prince d'Orange, dit également Guillaume le Taciturne : A l'origine membre de l'entourage de Charles Quint et fidèle partisan des Habsbourg, Guillaume d'Orange est surtout connu pour avoir été l'initiateur et le chef de la révolte des Pays-Bas espagnols contre le roi catholique d'Espagne Philippe II, fils de Charles Quint. Cette révolte conduisit à l'indépendance des Provinces-Unies.

La Noue explique aux rochelais comment il a été amené à venir à la Rochelle, au nom du roi, pour proposer la paix.

Après le meurtre arrivé à Paris¹, le roi commanda aux français qui estoient dans Mons en Hainaut qu'ils eussent à remettre la ville entre les mains du duc d'Albe, et à s'en retourner en France le plus promptement qu'ils pourroient, et d'autant qu'entre les soldats français, il y en avoient plusieurs catholiques romains, qui sans autre délibération vouloient qu'on obeist au roi; pour éviter plus grande confusion l'on fut contraint de recevoir une paix hastée et peu avantageuse aux assiegez; et parceque je fus mis en otage, je perdis la commodité de suivre les troupes de Flandres.

C'est l'occasion pourquoy je me suis rendu en France sous la foy de monsieur de Longueville qui m'a ordonné d'aller en cour. De là j'ai esté envoyé par leurs majestez pour vous proposer la paix que le roi entend vous donner. C'est que si vous laissez entrer de sa part un gouverneur en vostre ville, vous en éviterez le siège et le sac, et en vous procurant à vous mesmes repos vous donnerez par ce moyen quelque rafraichissement à toutes les eglises de ce royaume.

Si vous le faites, leurs majestez m'ont chargé de vous assurer qu'en vous comportant comme bons et loyaux sujets, l'exercice de la religion vous demeurera en pareille liberté que vous l'avez eu par cy devant; et si vous m'en demandez mon advis, je vous conseille d'accepter ces conditions, pourveu qu'on vous donne de bonnes assurances de l'exécution des promesses².



Henri de Guise.

¹ La Saint Barthélémy : les chefs protestant réunis à Paris pour le mariage d'Henri de Navarre le 24 août 1572 furent massacrés, sur l'instigation du duc Henri de Guise et du duc d'Anjou (futur Henri III); le massacre s'étendit par l'ébullition de la milice bourgeoise et du peuple de Paris, et durant plusieurs jours, gagna toute la France. Charles IX et Catherine de Médicis écartèrent alors le duc d'Anjou en l'envoyant tenir le siège de la Rochelle et en le faisant élire roi de Pologne. Henri III fera plus tard assassiner le duc de Guise (23 décembre 1588).

² Les rochelais exigèrent que ce soit la Noue et non Biron qui soit leur gouverneur. La Noue fut donc gouverneur de la rochelle et entrepris des travaux pour la défense de la ville, et en particulier, il exerça les bourgeois en leur faisant faire des sorties eux environs.

A monsieur, monsieur de la Noue

Monsieur de la Noue, le Seigneur de Biron m'a fait entendre ce que luy avés mandé*. Surquoy je vous veux bien advertir qu'estant issu de la maison dont je suis, et si proche du roi, monseigneur et frere, outre l'honneur qu'il m'a fait de me donner la chargee et autorité que j'ay en son royaume, je n'ay jamais eu ny auray autre volonté que la considération de ses bons sujets ; et il n'y a rien de quoy je suis plus marry que voir répandu le sang de ceux que je voudrois conserver, se reconnoissant et mettant au devoir et obeissance que les sujets doivent à leur roy, prince naturel, et souverain seigneur. A cette cause, estant sur mon partement* pour m'acheminer au camp, ou je seray dedans trois jours, je vous ay bien voulu escrire la presente, laquelle servira tant pour vous que pour ceux de la dite ville. Pour vous assurer que reconnoissans le roy comme vrays et bons sujets, et remettans la ditte ville en son obeissance et entre mes mains, je vous promets toute assurance de leur vies et biens, sans qu'il leur soit fait aucun tort, mal ny déplaisir, et qu'ils seront entierement conservez.

Autrement, et si dedans le jour mesme que j'arriveray, vous n'y avés satisfait, je suis tout resolu avec les forces que j'ay, et celles qui viennent encore, d'affliger la ville sans y perdre une seule heure de temps, et de la prendre par force, et faire tel chatiment et punition de ceux qui s'y trouveront que cela servira d'exemple à tous les autres.

Priant pour Dieu, monsieur, vous avoir en sa sainte garde.

Escrit à St. Maixent le second jour de feurier 1573, votre amy Henri.



Henri, duc d'Anjou

Messieurs, comme le soin que nature a donné a chacun de nous de procurer sa conservation vous a peu par le malheur du temps faire entrer en quelque deffiance et chercher les moiens que vous avez pensez y estre propres, j'avois aussy esperé que mesme instinct vous feroit embrasser et recevoir tout ce qui vous seroit présenté et connoistriez estre a vostre salut et repos. Mais je vous ay au contraire jusques icy connus si durs et s'il faut dire, obstinez a ne vouloir ouyr* la voix du roy, votre prince, qui a essayé, comme le bon pere fait ses enfans, vous appeller a soy et user de tout bon et favorable traictement en vostre endroit, que, pour le lieu qu'il a pleu a Dieu et au roy, monseigneur et frere, me departir en ce royaume, je ne puis estre sans extreme regret et déplaisir et seray encor plus si, continuant vostre resolution premiere, je suis contrainct vous faire sentir la pesanteur de ses forces et autorité, qui ne peut estre sans respandre beaucoup de sang de ses subjectz et paistre les yeux de plusieurs de la reuine et desolation d'une nagueres belle et florissante ville, chose que j'eviteray toujours autant qu'il me sera possible.

Au moyen de quoy, m'acheminant presentement au camp et armée de sa Majesté qui est devant vostre ville, j'ay voulu, avant que d'y entrer et employer contre vous le dernier remede de la force, vous faire la presente pour vous exorter et amonester et vous mettre derechef* devant les yeux le devoir et obeissance dont vous estes tenus a vostre roy et prince et combien il vous sera profitable et avantageux comme bons, loyaux et fidelles subjectz le reconnoistre et embrasser pour maistre sous le benefice d'icelle* pourveoir non seulement au salut et conservation de voz personnes mais de voz femmes et enfans, et qui doibt estre le plus cher a toute ame bien née, de vostre propre patrie, laquelle vous a jusques icy nourris et eslevez, vous promettant en ce faisant sur ma propre foy et parolle la bonne grace du roy, monseigneur et frere, oubly perpetuel des choses passées, seureté et conservation de vosdictes personnes et de tout ce qui vous peust toucher, et en mon particulier vous avoir toujours en spéciale protection autant que vous pourrez desirer, vous garder, et maintenir au gaigne de ma propre vie s'il est besoin, a ce que je vous auray promis et accordé, n'ayant, Dieu mercy, mon honneur et ma parolle en si peu de recommandation que je veille permectre y estre faict tache ny en donner aucune sinistre oppinion ¹.

Ne pensez que ces gracieuses et humaines remonstrances soient a faute de moins de vous ramener par la voie de la force, d'aultant que, outre celles de la mer et de la terre vous le feront assez tost connoistre, sy vostre malheur vous reduict a en faire l'aissay, le coeur et bonne volonté des princes et de toute la noblesse de France qui est icy pres de moy n'a aucunement dégenéré pour s'employer a faire reconnoitre et obeyr son roy ou le besoin se presentera.

Mais, après m'estre acquité envers Dieu et les hommes de tous les gracieux offices que j'ay pensé pouvoir servir a vostre conservation et estre legitiment excusé de ceux de la force dont j'ay délibéré ou vous serez si mal conseillez de reffuser le premier m'aider a vous y disposer, lesquels ne vous peuvent promettre que la ruine et desolation de vostre ville, meurtre de vostre propre sang et en somme les plus extremes miseres et calamitez que la rigueur de la guerre porte quant et soy. Au moyen de quoy je prie Dieu, Messieurs, vous vouloir sur ce bien conseiller. Escrit à Mauze près la Rochelle le neuviesme jour de fevrier 1573.

B.N.F, collection Dupuy, 745, fol. 270, copie (Henri d'Anjou à Ceux de La Rochelle, 9 février 1573, Mauzé)

¹ On sait ce qu'il advint des huguenots de Castres, sommés de recevoir leur gouverneur sous promesse de vie sauve et de libre d'exercice. D'ailleurs Villars écrira le 18 novembre au duc d'Anjou que « telles manières de gens ne se veullent traiter qu'à coup de canon ».

I'ay receu*, messieurs, advertissements de bonne part, que quelques particuliers de cette ville ont des intelligences et des pratiques* secretes avec les catholiques ; et ce qui m'y fait ajouter foy, c'est que je ne voy point d'apparence que les ennemis eussent la hardiesse de venir en si petites troupes qu'ils sont jusques à nos portes, s'il n'y avoit quelque dessein caché qu'ils essayent de faire esclore, en se tenant prests aux occasions. Leurs principales forces sont à Fontenay et à Lusignan et ils font semblant d'avoir tourné là toutes leurs pensées. Mais leur principale visée est sur cette ville icy, et ces autres desseins apparens ne sont que pour couvrir leur jeu, afin qu'on se donne moins garde de leurs entreprises. C'est pourquoy il est necessaire de s'en défier continuellement, et de se premunir par tous les moyens contre leurs surprises. C'est l'ordinaire des gens entendus à la guerre et qui veulent mener de grandes entreprises afin de faire courir des bruits, et de donner par leurs actions des impressions toutes contraires à leur principal dessein, par ce qu'ils en viennent ainsi plus facilement à bout, et avec moins de temps, moins d'effusion de sang, et moins de frais que s'ils y alloient à force ouverte ; et ces sortes de victoires meritent d'autant plus de louanges et de recommandations que celles qui s'obtiennent à vive force, dependant principalement des actions et de la vigueur du corps, au lieu que celles là procedent simplement des operations de l'entendement, qui est la plus noble et la plus excellente partie de l'homme. Car quand aux forces du corps, nous les avons communes avec les autres, et quelques unes d'entre les bestes l'emportent sur nous en cet egard; mais l'entendement est propre aux hommes, et ceux qui en ont davantage sont entre eux les plus excellens.

Que si nos ennemis sont habilles à s'en servir pour venir au dessus de leurs intentions contre nous, il ne faut pas que nous leur cedions en prudence ny en vigilance pour nostre conservation. Je suis donc d'avis que nous y pourvoyions avec toutes sortes de soins, afin de rendre les leurs et leurs entreprises inutiles.

Il se resolut de se retirer et quitter ce lieu pour ne manquer à sa foy au roy, qui l'y avoit envoyé pour faire porter ceux qui y estoient à la paix, non plus qu'il n'avoit failly d'affection et de debvoir envers ceste* ville et les eglises aux charges qui luy avoient esté données et aux exécutions qu'il avoit entreprises pendant qu'il y estoit, dont les habitants s'estoient aguerris et faconnés. (*Barbot*)

Ni le roi n'eut à se plaindre de ses services, ni les Rochelois de sa loyauté (*de Thou*).

La Noue se porte garant de munitions

C'est une maxime veritable celle qu'on a souvent en la bouche, que nos biens et nos vies sont au roy ; mais il faut faire paroistre que nous le croyons, en des occasions sembables à celle-cy, ou il s'agit du salut de l'estat, et non pas s'en servir à dépouiller des provinces toutes entieres, pour enrichir quelques particuliers, qui ne sont dans une république que comme de la vermine dans un tas de blé.

Il n'y a personne qui ait plus d'obligation ny moyen de secourir le public, que ceux qui font profession d'en tirer toutes les richesses. Mais il ne faut pas attendre du secours de ceux qui semblent estre nez pour l'oppression. C'est aux gens d'honneur à servir genereusement leur patrie ; c'est aux gentilhommes entre les autres, qui doivent avoir la generosité en partage, et qui sont le plus beau fleuron de la couronne, et le principal soutient de l'estat. Et ceux qui exposent leur vie tous les iours ne doivent pas en ces occasions estre chiches des biens de fortune. Pour moy, tandis que j'auray une goutte de sang et un arpent de terre, ie l'emploieray pour la deffense de l'estat auquel Dieu m'a fait naitre.

C'est donc moi qui repons de ces munitions et qui en fais ma debte propre. Garde son argent quiconque l'estimera plus que son honneur.

Vous voulés jouir en repos et tranquillité de la liberté de vos conscience et de l'exercice de vostre religion, apres avoir eu tant de peine à l'obtenir par la perte de vos biens, et au hazard de vos vies. Vous auriez peut estre quelque raison, si vous pouviez vous assurer d'en jouir longtemps ; mais tenés cela pour constant qu'il n'y a rien eu que la contrainte et la necessité qui le vous ait fait ottroyer, et que l'effect cessera tout aussitot qu'en cessera la cause. Quoy? pensez vous que si vous laissez poursuivre vos frères sans les secourir, le roy après les avoir ruynez, vous laisse tous seuls en son estat jouir d'une religion différente de la sienne? vous allegués que vous avez engagé au roy de Pologne et votre promesse et votre foy, d'entretenir la paix qu'il a traitée avec vous. C'est un grand lien de la conscience et de l'honneur que la religion du serment. Mais je crois que vous m'advouerés qu'il y a bien de la différence entre celuy que l'on fait purement et simplement, et celuy à l'observation duquel on ne s'astreint sous des conventions reciproques. Si ceux avec qui vous avés traité executoient leurs promesses de bonne foy, la vostre vous tiendrait inviolablement obligé ; en des accords ou on ne promet que sous de mutuelles conditions, celuy qui fausse sa foy le premier, libère l'autre de la sienne. Or qui peut douter que les catholiques n'ayant enfreint leur foy et leur promesse les premiers, veu que depuis la paix ils n'ont cessé de tascher, et taschent encore journellement de vous surprendre? vous dites que ce sont entreprises faites par des particuliers que la cour a desadvoués. Je le veux. Je veux encore qu'on tienne pour faux les advertissemens qu'on nous donne pour assurez que nos ennemis ont dessein de nous achever d'exterminer par de nouveaux massacres. Il se peut faire que ce sont soupçons mal fondez dont on s'alarme, je vous demande seulement que vous tourniez les yeux sur vos pauvres frères de Dauphiné, de Languedoc et des environs, que l'armée du roy, s'ils ne se deffendent courageusement, tient à la veille d'une ruyne inévitable.

Puisque l'Eglise de Dieu n'est qu'un corps, comme vous le saviez fort bien dire il y a 7 ou 8 mois, si vos frères qui sont membres de ce corps sont inhumainement mis à mort, il faut que les autres soient reduits à l'insensibilité, si la douleur n'en va jusques à eux, pour esloigner qu'ils en puissent estre. Vous croyés peut estre que vostre condition est bien différente de la leur. La différence qu'il y a, c'est qu'on ne vous attaque pas si ouvertement ny de si pres. Mais l'ennemy qui prend une ville par des mines souterraines, commencées à 1/4 de lieu des fossez, la prend aussi bien, et est autant ennemi, que celuy qui la prend par assaut et à force ouverte.

C'est sans doute une regle générale, qu'il faut qu'un homme de bien observe sa foy ; mais elle n'est point si generale pourtant qu'elle ne recoive des exceptions indubitables. On ne seroit pas tenu de garder un serment que l'on auroit fait au prejudice de l'interet de son prochain; et beaucoup moins ceux qui sont faits au detriment de la gloire de Dieu mesme. Il y a du mal à faire de telles promesses, et il y en a encore d'avantage à les executer. Ce fut à Hérode une promesse indiscrete et temeraire que celle qu'il fit à la fille d'Herodias; mais ce fut injustice et cruauté que de s'en aquiter en donnant la teste de Jean Baptiste; ce fut à Iephté une sottise precipitation que de promettre qu'il sacrifieroit ce qu'il verroit le premier sortir de sa maison ; mais l'execution qu'il en fit fut encore plus mechante que la promesse. Or pour appliquer cela aux affaires dont il s'agit maintenant, qui peut douter qu'il n'y aille de la gloire de Dieu, et de l'interet du prochain, si nous entretenons cette paix? Dieu nous commande-t'il ou ne nous defend-il pas plutost lors que nous voyons nos frères persecutez jusques à la mort pour la cause de la verité, de les abandonner à la mercy de leurs ennemis? ne veut-il pas au contraire, que

¹ La Noue revient à la Rochelle, préparant une levée en armes des *mécontents* pour la nuit de mardi-gras.

selon les moyens qu'il luy plaist de nous mettre en main, nous defendions ce corps de l'église, pour le maintenir en son entier? vous dites que vous estes denuez d'hommes et de toutes sortes de moyens par ce que la rigueur et la longueur du siege que vous avez soutenu a consumé vos provisions, et ruyné votre campagne. Ne vous mettez pas en peyne de cela, messieurs, ce n'est pas nostre dessein que de vous incommoder, ny ne rien entreprendre sur ce qui vous appartient, sinon de vostre consentement et avec vostre bonne grace. Ce sera vostre maire et son conseil qui disposera de tout, et qui, comme c'est bien la raison, en demeurera le maistre. Nous ne demandons que vostre jonction, pour rendre nos forces plus formidables à nos ennemis, qui quand ils nous verront unis de moyens comme nous le sommes de sentimens et de volontés, seront enfin contraints d'en venir à quelque bon accomodement, et de perdre pour l'avenir sinon le desir, an moins certes l'esperance de nous avoir par les armes. Au reste vous vous souvenez bien qu'en vostre grande necessité vos frères vous ont secourus, et de leurs moyens et de leurs personnes, se rendans en cette ville pour y courir mesme risque avecque vous. Maintenant donc qu'ils ont besoin que vous le leur rendiez, vous ne scaureriez les abandonnez sans encourir non seulement le blame de dafaut de charité ; mais encore le deshonneur eternel d'une ingratitude condamnable. Et ne vous amusez point, je vous prie, aux vaines et frauduleuses promesses que les catholiques vous font de vous laisser la liberté de vos consciences. Quand vous demeureriez neutres, si pendant la guerre ils se peuvent rendre maistres de vostre ville, par intelligence, ou par surprise ou autrement ils ne s'y espargneront pas, et alors vous verrez ce que deviendront leurs promesses ; elles aboutiront à en faire une belle et grande esplanade, et ils ont desja designé le lieu ou ils doivent batir une citadelle, qu'ils nomment un chatie-vilain, pour estre un instrument de leur domination sur vous, et à vous un reproche eternel de vostre imprudence. Vous scavez bien que si leur dessein reussit, le roy les advouera* et les autorisera toujours. C'est pourquoy vous ne devez pas douter, que jour et nuit ils ne praticquent* entre vous le plus de personnes qu'ils pourront et que sans cesse ils n'y ourdissent des menées*. Dequoy la derniere entreprise du comte de Ludé, et de puy-gaillard est un suffisant temoin, et une instruction assez authentique pour vous rendre sages.

Lettre de la reine mère, Catherine de Médicis.

9 janvier 1574

Monsieur de la Noue, je vous prie que vous adjoutiés entière foy et créance ce que le sieur de St. Sulpice, chevalier de l'ordre du roy monsieur mon fils, conseiller en son conseil privé, capitaine de 40 hommes d'armes et surintendant général de la maison et affaires de mon fils le duc d'Alencon, vous fera entendre de la part du dit sieur roy mon fils, et de la mienne, et estre très asseuré qu'à meilleure occasion ne pouvez vous confirmer l'opinion qu'on a de votre affection et vertu.

Priant Dieu qu'il vous ait, monsieur de la Noue, en sa sainte garde.

Escrit à St.Germain en laye le 9 jour de janvier 1574.

Catherine
de Neufville.



Catherine de Médicis

Lettre de La Hunaudaye, envoyé vers La Noue par le roi pour discuter de la paix.

Mars 1574

Pour vous aller trouver, afin de vous faire entendre la grande affection que le roy a de la paix, et de vous bailler* des lettres dont je suis chargé de luy de vous présenter, et à messieurs de la ville, ce que je desirerois bien avant qu'eussiez depesché* à monseigneur le prince, et à Monsieur le marechal d'Anville.

Au sujet d'une lettre d'Henri III.

Messieurs, c'est une grande grace que Dieu nous fait, et que nous devons bien recognoistre, de ce qu'il luy a pleu encliné le coeur du roy à la paix.

Et comme c'est la chose du monde que nous devons desirer le plus ardemment, aussy faut-il que nous nous conduisions de telle façon à l'obtenir, que l'honneur de Dieu y soit toujours le premier en considération. C'est cela que nous devons principalement rechercher, et non pas nos commoditez particulieres, dont je suis bien deplaisant de voir que plusieurs sont plus sensiblement touchés, qu'ils ne sont d'aucune autre chose en la poursuite de la paix. Je vous conjure donc, messieurs, de vous souvenir icy de vostre ancien zele, et de n'avoir point tant d'egard à l'avantage qui vous peut revenir de l'acceptation de ces articles, qu'à la consolidation de vos freres, pour ne rien conclure que de leur consentement, afin qu'ils remportent aussy une juste et raisonnable satisfaction du traité, et qu'au reste vous vous donniés bonne garde de beaucoup de facheuses et dangereuses praticques, dont il y a de longue main des semences en cette ville, que les ennemis taschent toujours de fomentier. S'il avoit pleu au roy nous accorder ce qui luy avoit esté demandé par nos deputez, nous aurions sujet d'esperer que la paix seroit et bonne et durable, et de nous retirer avec joye chacun au repos de nos maisons.

Mais il est aisé de connoistre par la réponse qu'il y a faite, que nous sommes fort esloignez de jouir du fruit de cette négociation qui s'est continuée à Paris. Vous scavez bien à quelle occasion elle a esté rompue, et quelle raison vos deputez ont euë de ne consentir pas à ce qu'on desiroit d'eux. Ainsi c'est à recommencer ; et je vous croy si gens de bien que vous ne vous departirez point de la generosité de vos resolutions precedentes.



Henri duc d'Anjou, futur Henri III

Lettre de Montgomery ¹.

Jersey, le 18 février 1574

Monsieur mon frere, j'ay entendu par l'un de mes gens que j'avois envoyé à la Rochelle, comme vous luy avés dit qu'on vous avoit fait entendre d'Angleterre par plusieurs personnes que j'avois tenu propos, que moy estant arrivé au dit lieu de la Rochelle, je vous devois donner un coup de poignard, et faire sauter par dessus les murailles.

L'amitié que je vous ay portée, et que je desire vous continuer, est cause que je vous ay escrit cette lettre, pour vous prier de la montrer, ou envoyer copie à ceux là qui ont si mechamment et mal-heureusement menty, ayant inventé de tels propos. Car je n'ay jamais parlé qu'en général, disant que pour ceux qui voudroient rendre la ville entre les mains des ennemis de Dieu, qu'on les devoit jeter par dessus les murailles, comme traistres à leur religion. Je m'asseure que de vostre part vous serrés toujours de mesme advis, et qu'avec l'ayde de Dieu nous aurons cet heur* de mettre et hazarder nos vies ensemble, ou chacun en son lieu, pour le mesme effect, et nous opposer à la continuelle cruauté de ceux qui veulent exterminer, en ce qui leur est possible, ceux qui veulent maintenir sa parole.

Quand vous aurez le moyen de me departir* de vos nouvelles, et de ce que vous connoistrez qui merite faire part à vos amis, je seray fort aise d'en scavoir, et de ma part je vous feray le semblable.

Et en cet endroit je feray fin pour saluer vos bonnes graces de mes humbles recommandations, et prie Dieu, Monsieur mon frere, vous donner en bonne santé, bien heureuse et longue vie.

De Gersay ce 18 feurier 1574.

Votre obeissant frere, et affectionné amy à vous servir, de Montgomery.

¹ Responsable involontaire de la mort d'Henri II, Gabriel de Montgomery, exilé en Angleterre, devient l'un des principaux chefs militaires du parti protestant. De 1562 à 1574, il est de tous les combats. Poursuivi par la vindicte de Catherine de Médicis, il sera fait prisonnier en mai 1574 en Normandie et exécuté en place de Grève le 26 juin 1574.

Lettre de Louis de Bourbon ¹.

16 décembre 1575

Monsieur de la Noue, s'estant la reyne trouvée un peu autrement traitée qu'elle ne pensoit, d'une medecine qu'elle a prise ce matin, ce qui luy a fait craindre de ne pouvoir sortir demain pour aller au lieu ou elle a arresté de voir monseigneur son fils, elle a advisé de l'en envoyer advertir par monsieur de la Roche, present porteur, et pour ce que s'il luy plaisoit que la ditte veuë se fist en cette maison je m'en estimerois infiniment honoré, pour l'esperance que j'ay qu'il s'y fera une bonne résolution, et au contentement de chacun, je luy en escrit un mot, lequel j'ay bien voulu accompagner de cette lettre pour vous prier de l'asseurer qu'il n'ira jamais en lieu ou il trouve plus de seureté, et dont il trouve l'hoste d'avantage affectionné à luy faire tres humble service, comme j'ay prié mon dit sieur de la Roche luy faire plus amplement entendre de ma part et à vous aussy.

Priant Dieu de vous donner, monsieur de la Noue, sa sainte et digne grace.

De champigny, ce 16 jour de novembre 1575

Vostre entierement meilleur amy, Louis de Bourbon.

Lettre de Maisonneuf de la faye à la Noue.

20 décembre

Je vous envoye la reponse des lettres que vous escrivites dernièrement en Picardie, le porteur desquelles m'a dit que monsieur de Sechelles, et monsieur de Iumelles se sont bien et vertueusement portez en l'assenblée des estats d'Amiens, et ont en partie rompu les desseins de ceux de la ligue, dont il y a esperance de quelque fruit et utilité.

Ceux de Rouen s'assemblent aussy ce jourd'huy, ou quelques gentilhommes ont pareillement promis de bien faire leur devoir. Cela, avec les remuemens des pays-bas et quelques autres considerations que j'ay, me font mieux esperer du succes de nos affaires que ne nous en donnent l'occasion et matiere les grandes menées et ligues de nos ennemis, lesquels, s'il plaist à Dieu, ne nous feront pas tout le mal qu'ils pensent et désirent faire.

Le roy est encore à Dolinulle, ou il fait batir.

¹ Quittant la Rochelle, la Noue va dans l'entourage de Monsieur, frère du roi.

Louis I^{er} de Bourbon, prince de Condé, duc d'Enghien est le principal chef protestant pendant les trois premières guerres de religion. Il meurt assassiné sur le champ de bataille de Jarnac le 13 mars 1569. Il ne s'agit donc pas ici de lui.

Monsieur, je ferois un grand tort à monsieur de Beauvais et à vos occupations si je m'arrestois à vous discourir des choses que vous entendrés trop mieux de sa bouche que je ne les scaurois escrire.

Il vous communiquera aussi s'il vous plaist quelques miens petits advis dont il vous plaira excuser les defauts, et attribuerés cette mienne hardiesse au desir que i'ay de servir selon ma petite portée, et à la grande crainte que i'ay qu'on se serve de cette paix comme des autres; jouint que je ne puis voir comment en bonne conscience nous puissions consentir à limiter l'esprit de Dieu à certains lieux, surtout à le forclorre des villes, qui ne meurent et ne changent point, comme les coeurs et les maisons des princes, et autres hommes de quelque qualité qu'ils soient.

Le voy aussi peu que nous ayons pu consentir à l'impunité entiere des massacres, et nous fermer entierement la porte pour en demander quelque justice quand Dieu en aura fait ouverture. Et ne peut entrer en mon entendement que Dieu puisse ny vueille tenir tels accords, de sorte que je conseillerois plutost de mettre la teste sur le bloc, et souffrir toutes choses sans resistance, s'il en faloit venir là, qu'approuver telles conditions.

I'ay aussi esté adverti que les catholiques de Bearn pressent fort la restitution de leur exercice. Le vous prie de bien considérer qu'il y a grande différence entre tolerer pour un temps une idolatrie, jusques à ce qu'on ait loysir de la faire connoistre, et entre le restablissement d'icelle, apres avoir esté legitimement abolie, ce que je ne croy pas se pouvoir faire sans horriblement irriter le seigneur, de quoy l'issue ne scauroit estre que lamentable.

Vous aurez sceu comme je croy qu'il a pleu à la majesté du roi de Navarre me commander de l'aller trouver; En quoy je me hairois moi mesme si la volonté me defailloit. Mais l'age ny ma vocation, ny l'autorité de ceux à qui je suis obligé ne le scauroient nullement permettre; joint que peut-estre je ne luy seroy inutile quand il luy plaira m'honorer de ses commandements.

C'est l'endroit, monsieur ...

¹ Théodore de Bèze est né à Vézelay en Bourgogne en 1519. C'est une grave maladie qui l'amène à la Réforme (1548). Il est alors contraint à l'exil et devient professeur de grec à Lausanne, puis professeur de théologie et pasteur à Genève. Il est le premier recteur de l'Académie que Calvin fonde à Genève en 1559.

Lors de la première guerre de religion, il est aumônier de l'armée de Condé. Il dirige la délégation protestante au Colloque de Poissy (1561). Il préside le synode de la Rochelle en 1571 durant lequel la *Confession de foi des Églises réformées de France* est adoptée.

De retour à Genève en 1563, il succède à Calvin à la direction de l'Église de Genève et reste le fidèle continuateur de son œuvre. Il assure après lui la direction ecclésiastique et intellectuelle du mouvement réformé international.

Monsieur, si ce papier pouvoit porter toutes mes conceptions, il s'étendrait par trop. Je prie notre bon Dieu, qu'ainsi que de si longtemps et en tant de sortes, il s'est servy de vous comme d'un instrument d'élite es plus grandes affaires, il luy plaise en la nécessité vous redoubler son esprit, et notamment avec le bon advis pour conseiller, et la confiance et vertu pour l'executer, et un bon et ferme courage de faire valoir ce qu'il a mis en vous, et l'autorité que l'expérience mesme vous a aquisée, comme je scay, monsieur, que par la grace de Dieu, vous estes un de ceux desquels apres Dieu ses eglises attendent le plus d'ayde envers ceux desquels apres luy elles dependent.

Monsieur de Beauvais est icy de longtemps languissant lequel vous escrit ce qu'il n'est besoin de redire apres luy.

L'adiouteray seulement ce point qu'à mon petit advis, si on veut determiner à Dieu ou il parlera, et ailleurs non du tout, il nous faut attendre pis que jamais. Mais je mets grande différence entre point d'exercice absolument, et point d'exercice dans le corps des villes, mais bien aux fauxbourgs et autre lieu prochain, non du tout discommode; comme j'appelle rien, ou plutost liberté de n'avoir nulle religion, ce qu'on appelle liberté de conscience sans exercice de religion. Dieu veuille bien conduire le tout.



Théodore de Bèze.

A monsieur de la Noue, gentilhomme ordinaire de ma chambre.

Monsieur de la Noue, vous ayant toujours tenu pour amateur de paix et tres affectionné à mon service, i'ay maintenant recours à vous en l'occasion qui se présente, vous priant me faire connoistre par effect combien vous desirés faire chose qui me soit agréable, et m'aider à maintenir et conservez la paix entre mes sujets, contre les desseins de ceux qui veulent le contraire. Je vous escriis cecy sur un advis que i'ay receu tout presentement, de quelque entreprise qui a esté faite sur ma ville de Perigueux, pour vous prier de croire, et le faire ainsi entendre tous mes sujets de la religion prétendre reformée, que le tout a esté commencé, conduit et executé, ie ne diray seulement sans mon sceu et consentement, mais contre mon vouloir et intention. Je vous en assure en foy de prince véritable. I'ay bien désiré le faire paroistre manifestement par la punition exemplaire des auteurs de la ditte entreprise. Tant seulement ie desire que l'on m'en donne le loysir, et que l'on ne se precipite reprendre les armes. Car c'est ce que souhaitent ceux oui ont brassé ladite entreprise, pour mettre mes affaires et mon royaume en plus grand trouble et confusion que jamais, pour servir à leurs passions, et par mesme moyen éviter la peine de leur demerite.

Faites moy donques ce service, monsieur de la Noue, je vous en prie de tonte affection, que d'empescher que rien ne s'altere. Vous m'avez touiours* promis et assuré de vouloir reconnoistre les graces particulieres que vous aves receues de moy, en me faisant quelque notable service. Croyez que vous n'en aurés jamais occasion meilleure qu'est celle qui s'offre à présent, de laquelle non seulement vous pouvés vous asseurer de recueillir le fruit que l'on doit attendre de la bonne grace de son maistre, mais aussi serés vous cause du salut et repos universel de mes suiets, et de la conservation de la tranquillité publique de mon royaume. I'en ay autant escrit à mon frere le roy de Navarre et mes cousins le prince de Condé et le viconte de Turenne, lesquels je ne veux promettre y feront de leur part tout ce qui sera en eux pour mon contentement et empescher que le mal ne passe plus avant.

En quoy je scay que vostre bonne et sage assistance et intervention servira grandement. Partant, je vous prieray pour la troisieme fois de vous y employer à bon escient, et me mander* de vos nouvelles le plus tort que vous pourrés, priant Dieu qu'il vous ait ...

Lettre du consistoire de la Rochelle.

21 juillet 1577.

Monsieur, nous avons receu les lettres qu'il vous a pleu nous escrire, et conneu par icelles la sainte affection en laquelle continués de si long temps, pour avancer le service de Dieu, et le bien et repos des eglises de ce royaume. Vous supplions tous y avoir encore l'oeil plus que jamais, selon le rang et degré que vous tenés pres de la personne du roi de Navarre lequel comme nous sommes tres assureés, se repose sur vous en une bonne partie de ses affaires, mesme de ce qui concerne cette négociation; Ce que nous ne disons sans occasion, car encore que nous soyons certain que le dit seigneur roy ne permettra jamais que la liberté ottroyé à nos eglises par l'edict dernier fait si solennellement, et avec tant de labeurs, soit aucunement anfrainte ou violée, si est-ce que nous ne laisserons de vous supplier encore bien humblement de luy aider à poursuivre en cette negociation. Ce n'est pas que nous aymions la guerre, ny les troubles, ny que nous ignorions que la fin de la guerre soit la paix. Mais nous avons égard à deux choses: l'une que par une trop grande crainte nous ne meprisions les moyens que le seigneur nous met en main pour avancer son honneur. L'autre, qu'en pensant faire une paix à la haste, nous ne iettions les fondements d'une nouvelle guerre, laquelle nous sera d'autant plus dommageable que ce sera une nouvelle playe faite sur les notres qui commençoient seulement à se guerir. C'est pourquoy notre compagnie, qui m'a chargé de vous escrire ce mot, estime que le plus assureé moyen que nous ayons pour rendre cette paix inviolable, c'est qu'elle ne soit arrestée sans les princes et seigneurs estrangers qui, si volontairement, se sont offerts à nous assister et secourir, suivant aussy ce qui leur a esté promis par plusieurs fois.

Car sans cela nous n'aurons que paroles, et promesses, lesquelles on nous tiendra aussy longuement qu'on n'aura point moyen de les rompre, veu qu'on n'a changé de volonté, ains de dessein tant seulement. Mesmes si les ennemis sont forcés à nous donner la paix, ils nous accorderont aussy tost l'edict tout entier, que manqué et tronqué comme ils le proposent.

C'est ce qui nous émeut à ne pouvoir souscrire aux articles qui ont esté proposez sous le nom dudit seigneur roy, voire nous nous assureons qu'il ne les voudra jamais advouer, puisque ce seroit bannir le pur service de Dieu de la pluspart de ce royaume, lorsqu'il y avoit esperance de l'y accroistre, et pour trois ou quatre mois de paix, batir un fondement d'une guerre perpetuelle. Sera besoin aussy d'adviser aux seuretez, pour executez ce qui sera promis, veu que c'est l'artifice ordinaire de nous payer de paroles pour faire rompre nos forces, esperant nous ennuyer tellement à la longue, que nous changions la fatigue d'une guerre en des cruautés toutes manifestes, selon que desja ils nous l'ont fait experimenter par trop souvent. Mais par ce que le sieur de Clerville present porteur vous fera encore entendre le tout plus particulierement, par ses memoires et instructions, nous n'insisterons pas davantage sur ce fait.

Lettre du maire et des echevins et pairs de la Rochelle.

Monsieur, nous remettons aux porteurs de vous faire entendre l'estat des affaires de deca*. Et pour le regard de ce qui en particulier nous pourra toucher au traité de la négociation qui les meine, nous sommes tant assureés de l'experience de vostre bonne affection en notre endroit et providence en ce qui concerne le bien du general, que nous ne vous en ferons autre recommandation que celle de nos communs adversaires; c'est que de notre bien ou mal depend celui des autres eglises de France et nous reposant principalement entre tous les hommes, sur la bonté, et sur la sagesse que Dieu a mise en vous, nous n'allongerons la presente que pour vous baiser tres humblement les mains et prier Dieu ...

1

Au Roi de Navarre.

De Loudun, 28 avril [1576 ou 1577 (?)].

Sire, de bonheur j'ay rencontré Monsieur de Guित्रy ¹ comme je m'acherninoys en Touraine, lequel m'a faict entendre bien véritablement l'estat des affaires des pays de dellà, où je remarque une procédure de gens qui veullent nous ramener aux maux passés. Je crains bien que cella ne mette les uns au désespoir, voir même qu'il y en a aussy qui ont un peu de promptitude. Le meilleur remède à présent, c'est, Sire, celluy que vous avez choisi, d'envoyer par dellà M. de Turenne ² et M. de Prix, qui pourront reprimer beaucoup d'impétuosité, tant d'une part que d'autre. Il est cependant expédient d'avertir le Roy de telles actions et comportements, d'autant qu'ils sont fort éloignés de ses parolles. Ceux qui sont à Paris vous doyvent donner les avis de ce qu'ils cognoistront par dellà, pour ce qu'aucuns* disent qu'il y a quelques secretes pratiques. Et même l'entreprise qu'on dict avoir esté faillye sur Geneve faict foy qu'il se couve du mal. Car il n'est pas possible d'estre bien dispozé à repos et vouloir ruiner celluy des autres. Le s^f de Guित्रy m'a dit que Monseigneur s'estoit fort réjouy d'avoir sceu de vos nouvelles. Je ne l'ay point veu. V. M. me mande encor par ses dernières lettres que je l'aïlle trouver, ce que ma aussy fort persuadé le s^f de Guित्रy ; et combien que je n'aye pas encor donné grand ordre à mes affaires, si ne laisserai je de faire ung voiage en poste vers elle, le plus tost que je pourray. Car je voy bien, Sire, que ceux pour qui vous vous employez vous doivent aussy soullager et assister.

Et en cest endroit...

De Loudun, ce 28 de avril. Vostre... La Noue.

(B. S. H. P. F. Coll. Labouchère, t. II. — Autogr. *Au Roy de Navarre*) ³.

¹ Seigneur de la maison de Chaumont.

² Henri de la Tour d'Auvergne, plus tard duc de Bouillon.

³ Il est difficile de dater cette lettre avec précision. On faisait si fréquemment courir le bruit d'une attaque du duc de Savoie contre Genève, que l'indication relative à cette ville ne peut nous être bien utile. La lettre ne peut être d'avril 1575, car à cette date la Noue est à la Rochelle ; ni d'avril 1578, car il se rend, au début de mai, non pas en Gascogne, mais près de Monsieur. Est-elle de 1576 ? La Noue alla effectivement trouver Navarre après la pacification de mai. Il faudrait alors admettre que « les paroles du Roi », dont il est ici question, se rapportent aux négociations qui préparèrent cette paix. Malheureusement Turenne, dans ses *Mémoires*, ne donne pas de renseignements suffisamment exacts sur les dates de ses propres déplacements. Il nous dit bien que Navarre ayant quitté la cour au début de 1676, il n'alla le rejoindre qu'après mai. D'autre part, d'Aubigné cite Turenne parmi les députés que le Roi de Navarre, de Parthenay, envoya en cour pour réclamer Madame : est-ce à ce voyage que la Noue fait allusion ? Si nous acceptons la date de 1577, mêmes difficultés. Les « paroles du Roi » peuvent être, soit la circulaire que Henri III envoya aux gouverneurs pour atténuer ses déclarations de Blois et rassurer les gentilshommes de la R. P. R. soit l'ambassade dont Biron, au début de mars, fut chargé auprès du Roi de Navarre (d'Aubigné, t. II, p. 263). Mais le siège de Marmande est antérieur à cette ambassade et la Noue semble être resté auprès du Roi de Navarre jusqu'en septembre. Faut-il admettre qu'il fit un court voyage en Touraine ? Turenne, p. 162, nous dit (malheureusement sans indiquer le mois) que, pendant qu'il était employé lui-même contre de Vezins, aux alentours de Bordeaux, « le roy de Navarre reprit son chemin, en donnant avis à M. le Prince, qui estoit à Pons, par M. de la Noue ». La Noue a-t-il poussé plus au nord, et le

Lettre du prince Henri de Condé ¹.

27 novembre 1577.

Monsieur de la Noue, l'isle s'en retournant à la cour pour mes affaires, je luy ay commandé de passer par vostre maison afin de vous faire entendre l'occasion de son voyage, et prendre vostre conseil et advis sur tout ce que vous verrez necessaire, tant pour les affaires generales que pour les mienes particulieres ; vous priant bien fort de m'en vouloir souvent departir, estant resolu de les croire et observer autant qu'homme du monde. Et pour recompense vous pourrés faire estat d'avoir obligé un prince autant à vostre devotion qu'autre personne du monde espera avec l'occasion vous en faire preuve, et d'aussy bon coeur que je prie Dieu vous donner, monsieur de la Noue, tres heureuse et longue vie;

De la Rochelle ce 27 jour de novembre 1577.

Vostre Plus fidelle et obligé amy à jamais, Henri de Bourbon.

Lettre de Condé. (sur le depart de monsieur de la cour)

1578

Monsieur de la Noue, ayant receu lettre du roy touchant le partement de monsieur, i'ay bien voulu aussitost vous en envoyer la copie, afin que vous connoissiez ce qui en est, et me mandiés ce qu'il vous en semble. Je crois que le roy de Navarre en aura autant receu.

Je suivray cependant l'advis que m'avez donné en cet endroit.

« Monseigneur » dont il parle serait-il, non plus Monsieur, mais Condé ? D'Aubigné, t. II, p. 279, dit, en parlant des préliminaires de la paix de 1577, que Turenne fut mandé « pour se trouver au traicté ». Nous n'avons que peu de renseignements sur Guitry, et encore moins sur de Prix.

¹ Henri de Bourbon, Fils de Louis de Bourbon, premier prince de Condé. Présent à Paris lors du massacre de la Saint-Barthélémy, Condé doit sous la pression abjurer sa religion.

Après sa participation au siège de La Rochelle, le gouvernement de Picardie lui est restitué par le roi. De séjour à Amiens, il apprend l'échec du complot des Malcontents et trouve refuge en Allemagne.

Il se met à la tête du parti protestant durant les quatrième, cinquième et sixième guerres de religion. Profondément calviniste, le prince de Condé se révèle être au départ le véritable chef du parti. Il s'oppose à son cousin le roi de Navarre dont il reproche la désinvolture religieuse. Face à la menace catholique, les deux cousins sont pourtant obligés de s'allier. Ils combattent ensemble à la bataille de Coutras (1587).



Henri de Bourbon, prince de Condé

Lettre du roi de Navarre.

15 février 1578

Monsieur de la Noue, vous m'avés fait fort grand plaisir de m'avoir particulièrement discouru par la lettre que vous m'avés escrite par ce porteur, de ce qui touche tant le general que mon particulier. Et parceque ce qui appartient au public doit toujours preceder, je commenceray par là à vous dire que j'ay chargé expressement par deux depeschez la Roque, que je tiens à la cour, de faire instance et vive poursuite* de l'établissement tant des lieux accordés par chacun bailliage pour l'exercice de la religion, que des chambres pour la justice, et assister ceux des eglises qui s'adresseront à luy et en nostre nom prendre leur fait en main et à coeur.

Et encore à present je luy fais une recharge, par le sieur de Pujols que je depesche à la cour, avec amples instructions qu'il a charge de vous communiquer, s'il vous trouve ; par lesquelles je parle du fait de Perigueux, de la rupture des ligues, du peu d'execution, ou plutost de nulle execution de l'edict, ainsi que vous pouvés voir. Et, par mesme moyen, je tiens sa majesté informée de ce qui s'est passé aux colloques precedens, et au sinode dernier de sainte Foy, dont on a esté mal ediffié à la cour à cause de quelques escrits et résolutions falsifiées qu'on y a envoyée de deca. Surquoy et sur tous les points que vous jugerez qui meriteront que le dit sieur de Pujols parle de ma part à sa majesté, je vous prie luy dire vostre advis et l'instruire

plus amplement, et par tout luy departir de vostre bon et sage conseil, lequel je lui ai donné charge de recevoir et suivre.

Et encore que je ne doute point que vous ne veillés pour le public par tout ou vous estes, et que vostre presence ne serve grandement, si est-ce que vous pouvés bien considerer qu'elle est tres necessaire icy, d'ou depend la conduite et la direction des plus grandes et plus importantes affaires. C'est ce qui me fait vous prier, monsieur de la Noue, mais c'est autant affectueusement que je puis, de vous deslier pieds et mains le plutost que faire se pourra, de cette espece de gens que vous appellés créanciers et usuriers, qui me serrent encore de plus près que vous, dont je n'ay pas opinion d'estre délivré dedans trois mois, comme de vostre part vous esperez. Mais cela ne m'empeschera d'employer le reste des moyens que dieu m'a mis en main pour son service, et pour la defense de son eglise; ensemble de m'opposer aux ennemis du repos d'icelle. Je ne doute point qu'il n'y ait plusieurs pratiques, tant aupres du roy monseigneur et en autres endroits de ce royaume, qu'aussi aux autres pays estrangés, pour ne nous laisser en paix. Parceque ceux qui en sont auteurs connoissent bien qu'il n'y a rien si à propos pour eux que le trouble, ni si dommageable que la paix, laquelle arreste et rompt le cours de tous leurs desseins. Mais aussi suis-je assuré qu'ils se prennent à Dieu qui les dissipera et brisera à la fin.

Au reste, monsieur de la Noue, ie ne scaurois assez vous remerciez des bons et saints advertissemens que me donnés, que i'ay eus tres agréables, et recoy autant bien de vous que d'autre quelconque ; ayant bon desir qu'avec les ans on voye aussi quelque accroissement de jugement, reglement et conduite en moy, en l'estat des affaires tant publiques que particulieres que i'auray en main. Il est vray que tout ainsi que les grands sont plus en la veue des hommes, aussi sont-ils plus exposés à leurs calomnies et détractions. Mais i'espère avec l'ayde de dieu qu'il n'y aura ny plaisir ny autre chose quelconque qui ait nuissance sur moy de me detourner de la voye que i'aye prise, et de l'affection que i'ay à ce qui touche son service et la protection de ses eglises, ausquelles i'ay escrit. I'ay envoyé aux colloques, depesché en Languedoc par plusieurs fois, ayant esté bien ayse d'avoir effectué le conseil que me donnés auparavant que de l'avoir reçu, dont je recognois la volonté accroistre en moy tous les iours, et la connoissance des moyens par lesquels il faut servir à l'eglise de dieu, ensemble conserver sa réputation parmy les gens de biens et en jeter quelque meilleurs et plus seurs fondemens que l'age ne m'a pu permettre jusques icy, pour y batir quelque bon édifice à l'advenir. A quoy si vous ne voulés ayder et assister, suivant la prière que je vous en fais continuellement, s'il en advient faute je n'auray point defaillly à moy mesme, ains* je le remettray sur vous qui n'y aurés voulu apporter ce que dieu à mis en vous, et que ie désire, attems et requiers de vous.

Quant à la volonté du roy, i'ay pareils advis que les votres, causés sur sa facon de vivre, et fondés sur le plaisir et la tranquillité. Mais les menées de ceux qui s'aggrandissent ou se maintiennent par les troubles, sont d'autre costé grandes, et qui tendent à nous faire quelque chose mal à propos. Les partialités de la cour ne nous nuisent pas, et ce seroit un grand coup si le desordre, la division et confusion nous laissent pour se loger là. La guerre de flandres nous profiteroit, pourveu que l'avantage tournast du costé que nous désirons. Quant à la venuë de ma femme, qui seroit un lien pour estraindre la paix plus estroitenent, on m'asseure qu'elle se prépare pour me venir trouver, et qu'elle partira bientost; de quo i'attends les effects.

I'ay esté bien ayse que vous vous soyez informé de l'estat de mes affaires de vandosmois, qui ne se portent mieux aux autres endroits ou je suis assez mal servi, et desirerois que vous y eussiez donné quelque bon ordre et reglement. Car vous scavez que de ma part je vous ay donné toute puissance. Que si vous n'avez moyen ny le loysir d'y regarder, pour le moins je vous prie m'advertir de ce que vous y connoitrés: car il sera bien reçu de moy. Il ne faut point vous discourir de ce qui se doit faire; vous voyés la disposition du temps, l'humeur de ceux à qui nous avons affaire, la volonté des nostres, et ne doute point que par la considération du passé et du présent, vous ne jugiés bien de l'advenir, et le prevoyés par votre prudence et experience.

Sur toutes choses je vous prie derechef, aussitost que vous aurez donné ordre à vos

affaires, me venir trouver, pour servir à l'église de dieu et au public. L'assurance que i'ay de votre affection et bonne volonté en cela, et en outre en mon particulier, me gardera de m'étendre davantage en ce propos.

Mais bien prieray-je Dieu vous tenir, monsieur de la Noue, en sa sainte protection.
De Lecture ce 15 fevrier 1578.

Monsieur de la Noue, si on est parti de la cour, on ne faudra de me faire tenir langage d'une part et d'autre, et pourroit estre que les evenements requereroient que je fusse bientôt pourveu de bon et sage conseil et advis, soit pour me conduire de facon que je puisse estre spectateur seulement pour un temps, soit que je doive faire davantage. Résolvés donc je vous prie, et hastez vous de venir trouver votre plus affectionné et parfait amy à jamais.

Henry

Lettre de Monsieur (François, duc d'Alençon)

Angers, 21-2-1578

Monsieur de la Noue, encore que je ne face aucun doute que la commune renommée ne vous face incontinent certain de ma retraite d'aupres du roy, monseigneur et frere, et de mon arrivée en ce lieu, qui fut hier seulement, si vous en ay-je bien voulu donner advis par la présente, et vous prie en tant que vous m'aimés le faire entendre à tous vos amis, à ce qu'aucun n'en puisse prendre alarme ; d'autant que je scay que les malins esprits, qui ne désirent que le regne de trouble et division ne faudront suivant leurs humeurs et fantaisies de faire diverses interpretations sur mon dit partement, pour imprimer les coeurs de leurs semblables quelques sinistres opinions, pour les inciter à remuer menage, dont je serois infiniment marry qu'à mon occasion, et sous tel pretexte, il arrivast aucun inconvenient.

Je scay que vous aymés et desirés le bien et repos de ce royaume, mais croyés, je vous prie, que c'est la chose de ce monde que je désire autant, ainsi que l'effect vous rendra plus ample temoignage, qui me gardera vous en faire autre persuasion.

Priant Dieu, monsieur de la Noue, vous avoir en sa sainte et tres digne grace.
Escrit à Angers, ce 21 de feurier 1578.

Monsieur de la Noue, ie vous veu bien temoigner de ma main, et hors la cour, que je suis fort votre amy. Votre bien bon amy, Francois.

Lettre de des Pruneaux¹ à monsieur de la Noue.

Préparation de l'arrivée du duc d'Alençon aux pays bas

21-6-1578.

Monsieur, ie n'ay point voulu faillir de vous escrire ayant sceu que vous estiez pres de monseigneur, pour vous faire entendre partie de l'estat de nos affaires en ce pays².

Nous sommes encore sur attendre une entiere resolution des estats generaux, et neanmoins sommes aux termes que vous entendrez amplement par le sieur de la Fougère. De ce que i'en ay pu apprendre, il semble que les gardes d'icy ne desirent d'y en avoir qui soient plus qu'eux, et à mon advis voudroient tendre à leur profit particulier, ce que je voy leur estre impossible, à cause de leur grande legereté et division entre'eux, tant entre les grands de la noblesse, que le peuple, et de grands soupcons les uns contre les autres, et mesmes pour le fait de la religion.

Car aucunes villes ont déclaré contre le traité fait à Gand, vouloir l'exercice de la religion, et de fait font prescher publiquement, resolu de n'en passer point à mains.

Si la resolution de monseigneur est de venir en ces quartiers, je vous supplie autant que ie puis, monsieur, l'accompagner, pour vous dire qu'estes autant desirés de tous, je dis de chacune des religions, qu'homme qui y puisse venir, ayans tous une tres grande confiance en vostre vertu.

Aussy que je scay que la creance que prendra en vous monsieur le prince d'Orange servira de beaucoup à l'avancement de ces affaires, m'assurant d'ailleurs que monseigneur voudra maintenir l'une et l'autre religion, la diligence en la depesche du dit sieur de la Fougere m'empeschera de vous faire celle-ci plus longue;

Priant Dieu...

¹ Envoyé spécial de Monsieur, François, le duc d'Alençon, préparant l'expédition de Flandres.

² Les provinces des Pays-Bas ont été réunies sous une même couronne par les Ducs de Bourgogne. Charles Quint en est l'héritier, mais il l'est aussi de l'empereur issu de la Maison de Habsbourg, de la reine de Castille et du roi d'Aragon, les premiers roi d'Espagne, déjà possesseurs d'une grande partie de l'Italie et qui commencent à étendre leur empire sur l'Amérique de Sud.

En 1548, Charles Quint propose un nouveau statut en vue d'unir les différentes Provinces plus étroitement. Lors de la Diète impériale d'Augsbourg, le Cercle acquiert un statut de quasi-indépendance. Puis en 1549, il promulgue la Pragmatique Sanction qui fait des Pays-Bas un état distinct du Saint Empire romain germanique et du Royaume de France.

Charles Quint abdiqua, le 25 octobre 1555 sa souveraineté sur ses possessions non-autrichiennes, incluant les Pays-Bas, en faveur de son fils Philippe et le 16 janvier 1556, il lui transmet également la couronne d'Espagne.

Lettre de Charlotte de Bourbon, fille du duc de montpensier

Monsieur, l'assurance que j'ay de vostre bonne affection en mon endroit ne permet que cette occasion se perde sans vous faire scavoit de nos nouvelles par le sieur de Luart, présent porteur, lequel vous pouvant dire ce qui se passe par deca, je n'estendray point la presente en ce sujet, mais bien pour vous prier bien affectionnement nous continuer votre bonne volonté, en tout ce qu'aurez moyen de feire pour nous ; specialement, pour nous conserver aux bonnes graces au roy de Navarre, et qu'il soit asseuré que ne souhaitons rien tant que luy faire quelque bon service. Dequoy monsieur le prince d'Orange et moy desirons sur tout qu'il soit bien asseuré par vous qui y pouvez tant, et que nous avez par cy devant en tant de sortes obligez que ce ne sera qu'une perpetuelle suite de bons offices qui nous rendra de tant plus vos redevables* ; ce que monsieur le prince ne se peut tenir d'avancer et ramenteuoir* toutes et quantefois qu'il parle de vous, attendant que l'occasion d'y satisfaire survienne, ores qu'il soit hors d'esperance de se pouvoir desobligez en cet endroit. Cette raison vous aprestant matiere d'augmenter vos bons offices, à cause des troubles survenus au pays, et la prise des armes, qui desire estre justifiée par tout le monde, vous envoyant à cette fin ce qui en a esté publié. Vous priant tres affectueusement vouloir toujours embrasser les affaires de ce pays pour qui avez ja tant fait, selon les occurences qui se peuvent présenter, ou autre que ce present porteur vous pourra dire, nous y montrer les effets de vostre bonne volonté, comme pouvez attendre assurément de nostre part ceux de l'obligation ou nous tenez de longtemps, si pour vous ou autre des vostres, se peut faire par deca.

Surquoy je seray fin pour me recommander bien humblement à vos bonnes graces et de madame de la Noue, priant Dieu ...

Lettre du prince d'Orange.

1577.

Monsieur de la Noue, ce que depuis si long intervalle de temps je ne vous ay rendu nulle repose sur vos lettres, n'a pas esté par faute de bonne volonté, et moins encore par acte de ce que vos dites lettres ne me soient esté tres agréables, mais pour ce qu'à mon grand regret, je n'ay pas eu ce bonheur de vous pouvoir rendre temoignages combien je m'en sentoie votre obligé, pour n'avoir eu messenger ny porteur propre, mesme en ce temps present auquel toutes choses sont douteuses et incertaines. Maintenant ayant rencontré cette occasion, ie vous veulx bien asseurer que vos dites lettres, et le bon office d'amitié qu'il vous a pleu me faire en cet endroit, me sont venus si merueilleusement bien à propos, que j'estime que le salut et conservation de ce pays en dépend d'une bonne partie. Car en verité par icelles nous avons découvert les desseins de celuy qui sous ombre d'une douceur et clemence contrefaite, machinait à notre totale ruyne, et a esté mis en evidence à tous, ce que mes advis et advertances n'avoient aucunement pu leur imprimer ny incorporer ; de facon que nous vous demeurons tous obligez et moy en particulier, de telle sorte que vous pourrés dores-en-avant faire estat de ma personne, et de tout ce qui est en ma puissance, comme de ce sur quoy vous pouvés commander, et de celuy qui a jamais vous sera amy tres affectionné, et estimera vos vertus comme elle meritent. Je ne vous escriray rien de l'estat de nos affaires, lesquelles sont autant panchantes à la guerre, comme il semble que les votres de par de là soient enclines à la paix, cause que ie m'en rapporteray à la suffisance du sieur de Luart, porteur de ceste, lequel en est imbu et vous en pourra informer.

I.

Les états de Flandre au duc d'Alençon.

François de la Noue est envoyé auprès du duc pour lui exposer la situation des affaires du pays.

Gand, 16 décembre 1578.

A Monseigneur le duc d'Alençon, etc.

Monseigneur, comme le S.^r de la Noue, marissal du camp estant au vray informé de ce qu'est passé et besoigné* en ceste ville pour remettre cestuy pays et autres provinces voysines en bonne paix et union, l'avons requis faire noz tres-humbles recomandations à la bonne grace de Vostre Alteze, communiquer à icelle ladicte besoigne et luy exposer aucunes choses grandement concernant le bien et repos de ces pays, priant bien humblement adjouster foy et credence* en tout ce qu'il remonstrera* de nostre part.

Et sur ce, prions Dieu, Monseigneur, maintenir Vostre Alteze en sa sainte garde.

De Gand, ce XVI^e jour de décembre 1578.

De Vostre Alteze
Humbles et appareilléz serviteurs
les quatre membres du pays et conté de Flandres.

II.

Les états-généraux aux états de Flandre.

Il convient de donner au Seigneur de la Noue une somme de 3000 florins en diminution de ce qui lui est dû.

Anvers, 29 décembre 1578.

A Messeigneurs les quatre membres de Flandres
présentement assemblez en la ville de
Gand.

Mess^{sgf} comme la raison veult et justice commande que les benefices que la patrie reçoit soyent recompenséz au regard d'iceulx qui pour la garder courent de faict une mesme fortune, et se met en pareil dangier, que font tous les vrayz patriotz entre lesquels le S.^r de la Noue en tient ung lieu non le dernier, sommes occasionnéz vous requérir bien instamment, luy vouloir faire furnir en diminution de voz moyens généraulx, la somme de trois mil florins du pris de quarante gros une fois, en tantmoins de son deu, endroict duquel il n'aura grande matières de fort son contentement, mais soubz espoir que Son Excellence ¹ le requerera de nostre part d'en avoir satisfaction, veu la courtresse de deniers où ce présent estat se retreuve ne nous sommes eslargiz davantage, en attendant aultre occasion et appaisement de toutes les troubles de par deca.

Ains, Dieu par sa grace, veuille appointer et vous donner, Messeigneurs, le comble achevé de voz désirs et en santé longue heureuse vie.

D'Anvers le XXIX.^{eme} de Décembre 1578.

Voz bien bons et affectionnéz amys.
Les Etatz-Généraulx des Pays-Bas.
Par ordonnance des dits Etatz,
Signé J. Haufflin.

¹ Le prince d'Orange.

2

A Monsieur des Pruneaux, en Anvers

A propos du mauvais accueil fait au duc d'Alençon et aux soldats français venant le rejoindre aux pays bas.

De Gand, 7 janvier [1579].

Monsieur, je suis retourné icy de devers son Altesse¹ que j'ai trouvée en termes de se retirer, car tant de gens la sollicitent à cela, et puis les indignitez receues et aultres nouvelles le font prendre telle résolution. Monsieur le Prince² a encore escrit à Anvers son avis, qui est qu'on ne devoit traiter ainsi tel prince, et qu'on luy devoit offrir demeure sufizante. Quant à Maline, je pance qui ne la prendroyt. Plustost prendroyt il Aths³, ce que je lui ai aussy conseillé. Mais si on n'envoie soudain vers luy, j'ay crainte que il ne s'en aille. C'est à présent à vous à solliciter les Estats, car Mons^r le Prince a donné son avis.

J'ai dépesché ung homme vers son Altesse pour luy dire comme j'ay trouvé ses affaires de dessà. Certes tous ceux de dellà en qui il s'estoyt fié et reposé l'ont trompé et lui ont fait un mauvais tour, puis l'ont abandonné, fors* Mons^r de Vinsart, qui estoit avecq luy.

Au reste ceux de Mons sont fort altens et ceux de Valenciennes contre les François. Voilà pourquoy, si Monseigneur a de demeure icy, il faut que vous remonstriez aux Estats que le mieux [est] qu'ils envoient quelques uns vers lesdites villes pour faire quelque acort afin qu'on ne s'entrenuise et injurie, ains que le passage des gens de son Altesse demeure libre de ceux qui viendront de France le trouver : je n'entens gens de guerre. Aussy ils ont commencé à se retenyr (comme avions des armes appartenantes aux capitaines [?]), et les autres s'en revanchent sur prisonniers qui prennent. En sorte qu'il fault remédier à cella, afin que nostre nation ne leur soyt odieuse. Il fault commettre gens de part et d'aultre pour y aviser.

Monsieur vous ferez bien d'escire souvent à son Altesse, car il ne fault qu'eux pour la faire en aller. Je partiray demain pour aller à Bruxelles. Monsieur, je vous baise les mains et prie Dieu vous avoir en sa garde.

De Gand, ce 7 de janvier.

Votre humble et obéissant compagnon et ami pour vous faire service. La Noue.

(B. N. F. fr. 3280, f^o 4. — Autogr. *A Monsieur, Monsieur des Pruneaux, en Anvers.*)

¹ Le duc d'Alençon

² D'Orange.

³ Ath, en Hainaut, au confluent de la Petite et de la Grande-Dender.

3

Au même.

De Bruxelles, 17 janvier 1579.

Monsieur, j'ay eu ce jourd'hui lettres de Messieurs de Bussy ¹, Bonnivet, qui m'escrivent du 16 de ce mois, de Condé, et me pressent d'aller jusques là en dilligence, disans que Liencourt arrive de France, et qu'il pourra esbranler son Altesse à retourner, si on n'y remédie. Ils disent aussi que les Estats ont offert Halst, et que le V^{te} de Fourmont est là allé pour acomoder les logis, qui me faict croire qu'ils sont résolus de ne partir. Je me suis donc excusé, veu que sur moy ceste résolution ne peult prendre. Aussi que on ne trouve pas bon que j'aïlle là si souvent, et m'an auroyt on suspect. Vous sçavez que je suis en charge de dessà, il fault donc que je me comporte sans donner soupçon.

Vous devez à mon avis escrire souvent à son Alteze, car il ne fault que venir à propos pour gagner du temps. Une amytié, c'est Monseigneur le prince d'Orange [à] Anvers, qui fera très bien les affaires communes, lesquelles ne traineront si longtemps, et peult estre que je pourray bien aller là d'icy à quelques jours.

Pour ce, puy mandez aussy à son Alteze qui face vivre ses gens de guerre modestement, car on ne parle que des insolences françoyses. Je n'ay rien entendu de France de nouveau, et sur ce je feray fin, etc.

De Bruxelles, ce 17 de janvier *(et d'une autre main)* 1579. Vostre obeissant etc.

(Autogr. B.N.1378, f° 93.)

¹ Louis de Clermont de Bussy d'Amboise, gouverneur pour Monsieur du château d'Amboise.

Au même.

De Bruxelles, 24 janvier 1579.

Monsieur, je n'ay encore point entendu si son Altesse est allée à Hat ou non, car il vient peu de gens de ces quartiers. Là où vous estes vous l'aurez pu sçavoir. Bien ai je veu ung marchant qui vient de France, qui dit que, depuis Cambray jusqu'à Mons, tant de François que les paysans peuvent atraper, ils les tuent, et sont quasi tous armés. Voilà les haines anciennes renouvelées contre nostre nation. A la vérité les insolences de nos gens de guerre en ont esté en partie cause. Et croy, quant ils se fussent comportez modestement, on ne vist à présent tel désordre. Il ne failloyt amener tant de gens, ains peu et les bien payer et bien faire vivre. Qui est ce qui ira à présent rabiller cela ? il n'est quasi possible, car les injures ne s'effacent si tost de la mémoyre du peuple. Si le chemin est bouché de la France, quelle faveur fera son Altesse à ceux de ces pays ? et qui voudra venir de dessà, si on y est tué aux passages ? Car les bons en ce fait en pâtissent pour les mauvais.

Certes je me trouve toujours plus perplex quant il est question de donner conseil à son Altesse de ce qu'elle doyt faire. Car ce n'est le tout d'avoyr bonne cause, il la fault aussy bien manier. Je pance qui sera fort incommodé demeurant de dessà, si on ne donne ordre que les passages soyent assurez, et qu'il n'y ait plus violences d'un costé et d'aultre. Je croy et congnois fort bien que Monseigneur peult beaucoup pour ayder à ceux de ces pays contre l'Espagnol. Aussi il se fault conduire en sorte qu'on ne puisse perdre le gré du bien faict, et surtout n'offencer ceux qu'on veult favoriser. Je luy avoys escrit une lettre assez ample pour le persuader à ne bouger, que j'ay retenue encore. Il fault que ceux qui conseillent les grans princes, mesmement en grans affaires, pangent que ce n'est chose si aisée, et qu'y convient beaucoup de prudence. De ma part certes je me trouve empesché à me conduire moi mesmes. Si le v^{te} de Dampmartin repasse par ceste ville, je serai fort aise de le voyr. Et quant à aller en Anvers, ce sera après que je y auray un logis acomodé. Si avez eu quelque avis de France, vous m'an ferez part.

Et après...

De Bruxelles, ce 24 de janvier 1579. Vostre etc.

(Autogr. B. N. 3278, f^o 98.)

5

Au même.

De Bruxelles, 26 janvier [1579].

Monsieur j'ai receu vostre lettre aujourd'huy, en laquelle j'ay veu comme il survient tousjours des dificultez ès affaires de S. A., spécialement à Hat. J'en suis infiniment marry et ne sçay d'où procèdent telles choses, mais peult estre que la présence de Monsieur de Havré ¹ fera faire ouverture. Avant que cella soyt faict, aucuns pourront avoir tant gagné sur son Altesse que il sera esbranlé. Et desjà on m'a dict que Bine ² est délaissé, et Maubeuge et Bauvays ³ sont aussi quitées, qui est ung signe que son A. s'en veult aller, ou que la nécessité d'argent le pousse.

Je n'ay point esté vers son Altesse; car, sans charge, aucuns de dessà l'eussent trouvé mauvais. Et puis certes je ne sçai quasi bonnement quel conseil lui donner, voyant des deffaults de tous costés. Je serai bien aise de voire le s^r de Dampmartin en passant. Dans peu de jours je seray en Anvers, où nous nous verrons souvent. On m'i accomode un logis.

Et sur ce...

De Bruxelles, ce 26 de janvier. Vostre etc.

(Antogr. B. N. 8283, f^o 31. C'est à tort qu'une main postérieure a écrit, après la date du mois : 1582.)

¹ Ou de Havrech, de la maison de Croy.

² Binche.

³ Sans doute Bavai ?

III.

Mission de la Noue contre le seigneur de la Motte.

Le seigneur de La Noue, à la tête d'un corps d'armée de 4000 hommes, reçoit la mission de poursuivre le seigneur de la Motte.

Anvers, 21 mars 1579.

Matthyas par la grace de Dieu archiduc Daustrice, duc de Bourgogne, Styrie, Carinthie, Carniole, Wirtenberg.etc., comte de Habsburgh, Tyrole etc., gouverneur et capiteyne général du Pays-Bas, à tous ceulx qui ces présentes verront, salut.

Comme ainsy soit que le S.^r de la Motte ¹ après plusieurs dissimulations se soit tant oblié envers Dieu et sa commune patrie que de contrevenant à l'obligation naturelle et sermens par luy solennellement prestéz, tant à nous qu'aux Estatz généraulx de ces pays, adhérer et tenir le party des communs ennemis de ces pays et de faict user toutes sortes et actes de hostilité contre le pays de Flandres une des principales provinces unies, brantschattant, pillant, saccageant et murdrissant les bons mannans et inhabitans d'icelluy, à l'instance desquelz ne leur avons peu ne voulu dénier l'assistance requise pour leur juste deffence;

Nous, par advis de mon bon cousin et lieutenant général, le prince D'oranges, Conseil d'estatz et Députéz des Estatz généraulx, avons commis et député, commettons et députons par ceste nostre tres-chier et bien amé, le S.^r de la Noue, marschal général de nostre camp de en toute diligence possible avecq trois à quatre mil hommes se transporter vers le Westquartier dudict Flandres ; commandera iceulx gens de guerre, et par tous moyens, tant de faict que aultrement se prévoloir dudict de la Motte et ses adhérents, et à cest effect mener et employer artillerie et toutes sortes d'amunitions, renforcer les villes et places frontières de garnison et

¹ Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines, commandeur de l'ordre de St.-Jacques, etc., prit service dans les armées de l'empereur Charles-Quint, et fit ses premières armes sous les ordres d'Adrien de Croy, comte de Roeulx. En 1553, il assista au siège de Térouane et en 1572 il fut blessé à celui d'Harlem. Les talents militaires dont il avait fait preuve dans diverses circonstances, lui valurent le titre de grand-maître de l'artillerie, ce qui ne l'empêcha pas d'abandonner les intérêts de l'Espagne pour s'attacher à la cause des confédérés, qu'il quitta à son tour pour offrir de nouveau ses services au roi d'Espagne, avec lequel il se réconcilia en 1578. Ces changements de parti n'étaient pas rares à cette époque, et plus d'une fois on vit un chef renommé quitter son drapeau pour le reprendre après l'avoir combattu. La Motte n'est pas seulement compté parmi les plus célèbres capitaines de son temps, on le cite encore comme négociateur habile; le traité de réconciliation qu'il parvint à conclure et qui fut signé à Mont-St Éloi, près d'Arras, le 6 avril 1579, entre les provinces Wallonnes et Philippe II, en est une preuve irrécusable. En 1587, il perdit le bras droit au siège de l'Écluse (Sluys), et en 1595, il termina sa brillante carrière au siège de Dourlens, où il fut tué d'un coup de mousquet qu'il reçut à la tête en voulant reconnaître la place à la faveur du clair de lune.

Une analogie singulière marque la carrière des deux grands chefs militaires qui se combattirent dans les Pays-Bas au XVI^e siècle. Comme François de la Noue, le seigneur de la Motte perdit un bras et comme lui il fut tué dans une situation identique et de la même manière. Le premier tomba au siège de Lamballe en 1591 et le second au siège de l'Écluse en 1595, quatre ans après la mort de son illustre adversaire.

aultrement selon que pour le service du pays il trouvera convenir, et tout se faire dont il a charge de nous comme sy personnellement présens il fussions.

Si requérons et neantmoins pour le lieu que tenons ordonnons à vous et chacun de vous et par especial à noz tres-chers et bien améz les quatre membres de Flandres de prester et donner audict S.^r de la Noue en ce que dessus et qui en dépend tout adres, faveur, ayde et assistance, l'accommodant tant au chacun que ailleurs par tout, de vivres, munitions, chevaulx, batteaux, artillerie et toutes choses nécessaires pour ladicte expédition ; mandons en oultre et ordonnons audicts gens de guerre tant Coronnelz*, Capitaynes, Lieutenants, Officiers que soldats d'obéir et respecter ledict S.^r de la Noue en tout ce que à cause de sadicte charge il leur commandera; car ainsy convient pour le service du pays.

Faict en Anvers soubz nostre nom et cachet du Conseil d'estat le XXI.^o jour de mars XV.^o soixante dixneuff.

Sobsigné : Matthias,
et plus bas : par ordonnance de Son Alteze
Signé, Sille.

IV.

Dispositions générales pour l'organisation de l'armée.

Les députés des Etats de Flandre étant à Eecloo confèrent avec le seigneur de la Noue.

Eecloo, 1^{er} avril 1579.

Sur la proposition faite par les deputéz des quatre membres du pays et conté de Flandres au seigneur de la Noue, général des troupes Franchoises et Escossoises acheminées au secours de la dicte province contre Valentin de Pardieu dict de la Motte et ses adhérens, le dict S.^r de la Noue a respondu et déclaire ce que sensuyt:

Premierement il a grandement remerchié les quatre membres de Flandres de l'honneur qu'il leur a pleu luy faire, d'avoir fait congratuler et bien venir son arrivée en ce pays et a promis et offert de s'employer avecq ses troupes de tout son pouvoir à la defense et tuition* de la province de Flandre contre ledict S.^r de la Motte et autres ennemis.

Lesquelles troupes et forces il a déclaré consister d'infanterie franchoise en neuf compaignies du régiment du S.^r Dargentlieu, aultres sept compaignies du colonel Lenthuy, huit compaignies du colonel Bonncourt et quinze compaignies escossoises du colonel Balfour, revenans à tout à trois mille hommes.

Oultre ce, Son Ex.^{ce} auroit promis envoyer par mer quatre ou cinq cens hommes du régiment du S.^r de Movy et fait espoir d'envoyer deux compaignies de cavallerie légère, excusant sa dicte Ex.^{ce} quil ne pouvoit envoyer des forces plus grandes, à cause du siège de Maestricht, qu'on bat avecq trente pièces d'artillerie.

Par dessus lesdictes forces sembloit audict S.^r de la Noue avoir besoin d'une compaignie des lances pour quel effect Son Ex.^{ce} avoit assuré que la compaignie de cavallerie du S.^r Dassche ¹marcheroit avecques eulx.

Trouvant ledit S.^r de la Noue fort requis de renforcer ses troupes de deux ou trois cens picques et corseletz, qu'il pria qu'on luy fist tenir.

Et d'autant que les principales forces consistent d'arquebousiers luy sembloit du tout nécessaire pardessus ung millier de pouldre, qu'il a amené d'Anvers, d'estre muni à la suyte du camp, promptement de deux aultres milliers, de mille livres de cordes et de trois cens livres de plomb, avecq ung officier et garde des munitions.

Pour le regard de l'artillerie luy sembloit ne pouvoir rien résoudre encoires, ains qu'il se faultra conduire selon la contenance que tiendra l'ennemy. S'il fait teste, on s'en pourroit servir des petites pièces de campagne et ny serviroit le canon, s'il ne fust pour forcer aucuns fortz que l'ennemy auroit saisiz.

Des pionniers pour la suyte ordinaire de l'armée pourroit suffire le nombre de cent, dont aussy on ne s'en peult passer aucunement.

Quant aux vivres, afin d'obvier aux foulles*, mangeries, excursions à la picquorée* et aultres desordres et inconveniens, qu'il fault avoir ung commissaire de vivres ordinaire qui ne bouge des troupes, ayans des aultres substitutz dessoubz luy, auquel commissaire fault avoir une douzyne des chariotz, oultre ceulx qui seront destinéz pour les vivres et munitions et la où la commodité des eaues servira faultra avoir des barques.

Qu'il fault bailler argent au soldat afin qu'il achapte ses vivres si faire se peult, qui seroit une grande mesnagerie*, espargne et prouffict au pays, ou en deffault de ce qu'on debvroit

¹ Guillaume de la Kethulle, seigneur d'Assche.

furnir des vivres à pris raisonnable en perdant le tiers ou quart et tout ce en déduction de leurs soldes et par forme d'amonitions*.

Qu'il fault deux livres et demie du pain pour teste par jour, y comprenant les goujatz* qui monte pour trois mille hommes à sept mille cinq cens pains et pour le meilleur marché on le pourroit prendre meslé de fromment et soile ¹.

Item quatre vingtz tonneaulx de biere par jour.

Item quinze cens livres de fromaige par jour.

Item quatre mille livres de chair de beuf et mille de mouton, ou au lieu de la chair fault du poisson et mille livres de beure par jour.

Le dict S.^r de la Noue a requis d'avoir aupres de sa personne quelques personnaiges députés des quatre membres qui soyent tesmoins de ses actions et deportemens et qui le puissent assister de conseil et advis tant aux affaires et factions militaires, ques négociations, communications, correspondances et aultres occurences et nécessitéz.

Remettant ledict S.^r de la Noue l'ouverture particulière des desseings et entreprises jusques à ce qu'on sera sur les lieux. Laquelle se pourra faire alors par l'adviz des ceulx qui luy seront adjointz des quatre membres.

Pour le regard des Wallons estans soubz la conduite des S.^{rs} de Montigny, Dheze et d'Allennes ² a dict que son Ex.^{ce} la enchargé d'escrire en passant au S.^r de Montigny et

¹ seigle

² Dans une publication antérieure (*Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*), nous avons donné diverses notes historiques sur les principaux chefs du parti des Mécontents; comme elles sont de nature à faciliter l'intelligence des documents qui vont suivre, nous allons résumer celles qui concernent les barons de Montigny et de Heze, cités dans la pièce qui nous occupe.

Peu de maisons ont fourni autant d'hommes remarquables que celle de Lalaing. Son rang élevé parmi la noblesse, ses richesses et la considération dont elle jouit, lui assignent naturellement une place distinguée parmi les plus illustres du pays. De tous temps les membres de cette famille ont joué des rôles importants dans les événements politiques, surtout à l'époque des troubles lorsque la guerre civile désolait nos belles provinces. A la tête de ceux-ci nous devons placer Emmanuel de Lalaing, né en 1537, baron de Montigny, marquis de Renty, vicomte de Bourbourg, seigneur de Condé, grand-bailli de Hainaut, amiral de Flandre, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or. Il embrassa d'abord la cause des confédérés et combattit à la tête de l'avant-garde de leur armée à la bataille de Gemblours que les États perdirent le 31 janvier 1578. Après cette défaite, qui jeta la consternation dans le parti des États, la faction gantoise, dont Hembyze et Ryhove étaient les chefs, ne mit plus de bornes à ses extravagances. M. Groen Van Prinsterer dans une note qu'il donne tom. VI, pag. 463, en parlant du caractère turbulent des Gantois du XVI^e siècle, dit que « *les troubles et la révolte étaient pour les Gantois leur élément naturel. Voulant l'indépendance d'abord, la domination ensuite, ils se croyaient des Romains; s'ils n'en avaient les vertus, ils en imitaient assez bien les vices.* » Le même auteur dit aussi qu'à cette époque le mouvement religieux fut déshonoré par des excès et qu'il n'y eut plus à Gand qu'une série d'injustices. En effet, les églises et les couvents furent pillés et saccagés; les prêtres et tous ceux qui étaient attachés à la religion catholique furent poursuivis et livrés aux fureurs des Iconoclastes. La réforme religieuse qu'ils voulurent introduire de force dans un pays où le culte catholique avait dominé, produisit, par leur faute, un effet contraire à celui auquel ils s'attendaient.

Les Wallons qui professaient le catholicisme se séparèrent des Flamands et formèrent un parti auquel on donna la dénomination de *Mécontents*, dont Emmanuel de Lalaing, plus connu sous le nom de Montigny, Edouard de Bournonville, baron de Capres; Guillaume de Hornes, baron de Heze et plusieurs autres furent les chefs.

l'advertir par charge de qui et avecq quelle intention qu'il marche, et d'aultant qu'il s'assure de sa bonne amitié et dévotion envers la generalité le priera de vouloir contenir ses gens en bonne discipline à ce qu'ilz ne facent point de foudre ny dommaige au pays de Flandres. Et de la responce que ledict S.^r de Montigny fera, ledict S.^r de la Noue en advertira son Ex.^{ce}. Cependant qu'il se tiendra bien et soingneusement sur ses gardes, et si Dieu luy donne quelque advantaige sur lennemy alors il pressera et rangera facilement le S.^r de Montigny et les siens à se déclarer, en conformité de quoy il trouva expedient que les quatre membres luy escripvissent aussy suyvant l'instruction de son Ex.^{ce} afin de le presser davantaige.

Pour les parties inopinées et despense ordinaires et extraordinaires tant des espions, messages qu'aultrement, il pense quil faultra deux ou trois cens florins par mois plus ou moings, lesquelz fraictz il voudroit que la generalité de Flandres furnist; veu le peu de moyens qu'il a de soy mesmes.

Ledict S.^r de la Noue voudroit volontiers avoir pour s'en servir à porter son bagaige et aultrement deux chariotz à payer par luy au pied du Roy.

Tous les surdicts pointz ont esté tiréz de la verbale conférence du dict S.^r de la Noue, avecq les députéz des quatre membres de Flandres à Eecloo, le premier jour de mois d'avril 1579, moy présent, soubzsigné Tayart.

Philippe II ne cessait de flatter ce parti qu'il espérait ramener entièrement sous son obéissance et il y réussit à merveille. Tous les principaux seigneurs Wallons entrèrent dans un projet de réconciliation que Valentin de Pardieu, Sr de la Motte avait formé; et le 6 avril 1579, ils signèrent un traité à Mont St. Eloi, près d'Arras, par lequel les provinces wallonnes retournèrent sous l'obéissance de Philippe II. Ils jurèrent de maintenir la religion catholique romaine, d'obéir au roi, d'observer le traité signé à Gand le 8 novembre 1576, appelé la *Pacification de Gand*, de défendre les statuts de l'État contre tous ceux qui voudraient s'y opposer et de remettre au roi les places dont ils étaient en possession.

Plus tard, Montigny s'empara de Condé et accompagna en 1581 le prince de Parme au siège de Tournai où il fit des prodiges de valeur. A ce siège, une femme, également sortie de la maison de Lalaing, la princesse de l'Espinoy, se couvrit de gloire en défendant la ville avec la valeur et la prudence d'un général expérimenté.

Les services que Montigny rendit au prince de Parme sont innombrables. Il contribua pour une large part à la prise de Dunkerque qui eut lieu le 16 juillet 1583. S'étant emparé des écluses, il priva les assiégés de leur principale défense qui consistait à inonder la campagne.

En 1587, au siège de l'Écluse il fut blessé au bras d'un coup de mousquet et perdit dans cette affaire son fils unique, Alexandre de Lalaing, âgé de vingt-un ans. Nous ne pouvons donner ici une biographie détaillée du baron de Montigny, sa glorieuse carrière demanderait de trop longs développements. Nous nous bornerons à dire que la renommée qu'il s'est acquise dans les armes est justement méritée, puisqu'elle est basée sur des faits rapportés par divers historiens. Il mourut à Mons, le 27 décembre 1590, son corps fut transporté à Condé et inhumé dans l'église collégiale de Notre-Dame. Emmanuel de Lalaing avait épousé Anne de Croy, dont il eut deux enfants: un fils qui fut tué au siège de l'Écluse, et une fille, Jeanne de Lalaing, héritière des biens et titre de son père; elle épousa Jean de Croy, comte de Solre, chevalier de l'Ordre de la Toison-d'Or.

V.

Les Etats de Flandre font des propositions au baron de Montigny ¹.

Premierement apres luy avoir remonstré bien amplement le devoir qu'il doit à la patrie ensamble la tromperie des ennemys comme plus amplement est contenu en ung certain escript cy joint. Et comme l'on s'assure de sa bonne volonté et affection l'on luy a bien voulu mettre en avant ces articles, nous semblant estre duysable* tant pour luy, que pour nostre commun bien et assurance de tous ces pays, meismement pour éviter toute picque de mauvaïse intelligence outre la confusion qu'engenderions entre nous meismes.

Et pour y parvenir samble qu'on devoit faire une abstinence de guerre mutuelle, la quelle ne se poeult aulcunement faire sy loingtemps que les troupes quy sont soubz sa charge brantschattent et pillent le plat païs de Flandres.

Sera partant requiz actendant lesdictes six sepmaines endedans lesquelz s'attend l'effect réel de la sortie des Espaignolz, que laissant dix compaignies tant au fort de Menin que Cassel, il feït acheminer la reste de ses troupes avecq la cavaillerie droict vers icy pour se joindre aux forces des Estatz et faire lever le siège de Maestricht, mais en cas qu'il se sentiroit tant obligé de ne se pouvoir employer contre les forces du prince de Parme, que pour le moins pour ledict temps de six sepmaines, il envoie ses troupes envers Terouane où ceulx de Flandres luy enverront tous les jours vivres, asscavoir trois mille pains à ung solz le pain et nonante tonneaulx de cerevoise et quinze centz livres de fromaige, ou la valeur, asscavoir pour les six sepmaines en argent XXXII.^m livres.

Mais comme luy seroit plus honorable d'aller contre l'ennemy, sont contentz luy donner XXXII.^m livres comptant, avecq promesse de nullement inquiéter ceulx de Flandres pour ledict temps, comme aussy ceulx de Flandres ne luy feront aulcun tort.

Il tiendra la main que le S.^r de la Motte se rethire en son gouvernement en n'entreprenant aulcune chose hors icelluy, principalement sur le païs de Flandres et qu'il ne face aulcun acte d'hostillité ledict temps de six sepmaines sans molester de brantschatz ou contributions ledict païs.

Ce faisant, on fera rethirer Mons.^r de la Noue hors de la Flandres pour le dict temps et tout cecy affin que les affaires ne s'en aigrissent entre les parties tant durant le traicté entre eulx et le prince de Parme que l'envoy à Couloingne ², à quoy espérons il ne sera retif puisque nostre but

¹ Cette pièce sans date se rapporte sans nul doute au document précédent.

² Il s'agit ici du fameux congrès de Cologne qui allait s'ouvrir solennellement le 5 avril 1579, sous les auspices du pape Grégoire XIII et de l'empereur Rudolphe II, dans le but d'opérer par leur médiation, une réconciliation entre le roi d'Espagne et ses sujets des Pays-Bas.

Tous les habitants de cette malheureuse contrée, que la guerre civile désolait depuis si longtemps, jetaient un regard plein de confiance et d'espoir sur cette assemblée, composée des plus illustres personnages de ce temps. Médiateurs et députés s'y rendirent en grand nombre et y déployèrent un luxe vraiment extraordinaire. Quoique leurs noms soient cités dans presque tous les auteurs qui ont écrit l'histoire des dissensions politiques du XVI^e siècle, il ne sera peut-être pas inutile de les donner également dans un ouvrage où tant d'hommes célèbres nous ont déjà passé et nous passeront encore devant les yeux. D'abord nous citerons les médiateurs, à la tête desquels figurait Jean-Baptiste Castagna, archevêque de Rossano, nonce du pape, le même qui monta sur le trône pontifical en 1590, sous le nom d'Urbain VII; les électeurs de Trèves et de Cologne; l'évêque de Wurtsbourg; Otton-Henri, comte de Schwartzemberg; les envoyés du duc de Juliers et du prince-évêque de Liège. De la part du roi d'Espagne, comme plénipotentiaire, don Carlos d'Aragon y Tagliavia, duc de Terra-Nova, chevalier de l'ordre de

n'est que pour une bonne union et accord par ensemble, et par ce moyen parvenir à une bonne générale paix.

la Toison d'or, l'un des diplomates les plus distingués de son temps; malheureusement il ne put agir dans ces négociations comme ses intentions parfaitement connues pouvaient le faire espérer, parce que ses instructions secrètes étaient presque toujours contraires aux pouvoirs officiels qu'il avait reçus. Le prince de Parme lui adjoignit, par ordre du roi, Maximilien de Longueval, comte de Bucquoi, seigneur de Vaux, et les conseillers d'Assonleville * et Fonck ou Funch *. A la tête des députés de l'archiduc Mathias et des Etats se trouvait Philippe de Croy, duc d'Arschot, accompagné de Jean van der Linden, abbé de Sainte-Gertrude et de Frédéric d'Yve, abbé des Marolles; de Bucho d'Aytta de Zuichem, prévôt de Saint-Bavon à Gand; de Gaspard Schelz, seigneur de Grobbendonk ; de François d'Oignies, seigneur de Beaurepaire; de Bernard de Mérode, seigneur de Rumen; d'Adolphe de Goer, seigneur de Caldembroek; d'Adolphe van Meelkerke; d'Adrien van der Mylen, docteur en droit et conseiller à la cour de Hollande; d'Aggeus d'Albada, docteur en droit, et de plusieurs autres encore. On sait quel fut le résultat de ces négociations entamées avec tant d'éclat; elles n'aboutirent à rien et le Congrès se sépara au bout de sept mois sans avoir rien décidé.

* Christophe d'Assonleville, baron de Bouehout, depuis le 1^{er} janvier 1576 membre du Conseil Privé. Ses connaissances et ses talents lui valurent beaucoup d'influence sur le gouvernement des Pays-Bas. Il mourut en 1607. Groen v. Prinsterer, t. VI, p. 340.

* Perce. D'après Viglius, écrivant en 1570, « Sana vir non contemnendus, et qui non inutilem operem Regi Reipublicaeque nostare praestare posse videtur: Ep. Viglii ad Hopper. p. 537. Il siégeait depuis 1570 au Conseil Privé, eut part en 1579 aux négociations de Cologne, et se rendit, en 1580, en Espagne, « *ut Consilio rerum Belgiarum loco Hopperi pracesset* » de Tassis, p. 424. - Groen v. Pristerer, t. VI, p. 340.

VI.

Jean de Halewyn au magistrat d'Ypres.

Il s'excuse de ne pouvoir accompagner les députés envoyés au seigneur de la Noue.

Bruges, 14 avril 1579.

A Messeigneurs Messeigneurs les advoué,
eschevins et conseil de la ville d'Ypre.

Messeigneurs. Jay hier soir receu la missive de Messeigneurs, désirans quen conformité de la réquisition de Monseigneur le Prince D'orenges je me trouvasse de la part de mesdicts Seigneurs vers Monseigneur de la Noue, général de l'armée des Etats en Flandres, avecq les députéz des trois aultres membres, pour parensamble communiquer sur toutes les occurrences qu'en ceste guerre se présenteront. Sur quoy j'ay bien voulu représenter à mesdics Seigneurs l'ardant désir qu'ay tousiours eu de servir au bien public, mais comme je me suis avecq le S; Dhardoye ingéré en l'entremise des affaires de la maison mortuaire de la dame douagiere de Lichtervelde ma sœur, de bonne mémoire, et y besognons encores journelement, pour en ceste conjuncture y mettre bonne fin, y joint aultres affaires qui me sont depuis survenues, il plairat à Messeigneurs prendre sur ce regard et tenir ceste mienne excuse pour tres-légitime et vaillable,

et sur ce prieray le Créateur vous octroyer., Messeigneurs en paix et prosperité sa divine grace, apres m'estre bien humblement recommandé en la vostre.

De Bruges ce xiiii.^e d'avril 1579.

Vostre humble serviteur,
Jehan de Halewyn.

Préparatifs de l'attaque de Boesinghe.

La Noue aux etats de Flandre ¹. Pourquoi il désapprouve cette action.

10 mai 1579

Messieurs, puisque vous avez résolu (toutes considérations mises arrière et quoy qui en puisse arriver) qu'on attaque le chasteau de Boesinghe, il le fauldra faire; mais je vous prie, suyvant ce que vous ay mandé, me vouloir donner une decharge*, affin que les supérieurs que nous devons recognoistre, ne m'accusent de désobéyssance et témérité; secondement qu'il vous plaise nous fournir d'artillerie, telle que fault pour forcer des gens qui se veulent deffendre, et sur ce fait, je vous envoie une lettre que Messieurs de Bruges m'ont escripte, dont l'on pensoit tirer deux demy-cans, lesquelz dénieient d'en bailler. Sans ces moyens, il ne

¹ Extrait des *Archives de la maison d'Orange-Nassau*, publiées par M. Groen van Prinsterer t. VI, p. 608.

fault pas que vous pensiez rien fère qui vaille. Ce qui sera possible, nous le ferons; mais d'aller imprudemment attaquer mal à propos une place, c'est perdre la réputation et ruyner voz affaires. S'yl y en a quelcun, qui promet prendre avecq les ongles les places, qu'il y aille, et vous verrez ce qui en arrivera. Ce seroit vous tromper que de vous mentir ou flatter; mais, s'il vous plaist faire diligence d'avoir de ce qui convient, vous verrez sy nous avons du couraige et sy nous craignons nostre peau. Au demeurant, je ne sçay sy vous avez préveu, que attaquer le chasteau de Bousinghen est déclarer la guerre aux Walons, et que dedans deux jours après, ilz mettront armée aux champs, pour se conserver, forte de 3 mille hommes; qu'il faudra aussy renforcer la vostre, qui vous coustera cent mille florins par mois, que vostre pays sera le siège de la guerre, où faudra qu'il nourrisse aussy leurs troupes ennemyes, et pensez avecq quel dégast et ruine. Ilz se ralièrent avec ceulx d'Arthois et vous ferez venir les reytres¹ qui sont les fardeaux des provinces. Si vous les battez, ilz se jetteront ès bras des Espaignolz; sy vous estes battuz estimez que voz villes seront assiégées et vostre pays la proie de l'avaricieulx et impiteulx soldat; et sy la paye manque à ceulx qui marcheront soubz vos enseignes, vous n'en aurez guerres moingz de dommaige. J'estime, Messieurs, que vous estes sy prudens, que vous vous serez bien représenté cela, comme on doibt faire en toutes délibérations de chose d'importance, affin que, commenceant le jeu, vous ne vous prévaliez seulement de ce que peult servir pour d'icy à huyct ou à quinze jours, mais aussy que donnez sy bon ordre, que ce quy est nécessaire pour la continuation d'une guerre ne manque. Les oppressions qu'endurez ne sont que rosée aupres de ce qu'endurerez, si la chose va en avant. Je voudroye néantmoins que la prinse* de Bousinghe servist d'avancer les Walons à venir à raison, mais je crains le contraire. Cependant croyez que nous n'espargnerons, ny labeur, ny noz propres vies, pour combattre vos ennemys, affin de vous libérer bientôt d'eulx. Mais les événemens de guerres sont incertains et la durée d'icelles aussy incertaine.

Si vous povez chasser vos ennemis avecq l'or plustost que avecq le fer, vous serez heureulz; car on doibt tousjours tenter la voye raisonnable, premier que de venir à celle de la guerre. Que s'il advenoit que, contre droict et justice, voz ennemys voulussent continuer leurs oppressions et violences sur vostre povre peuple et ne venir à accord final dans cinq ou six jours, alors, comme au feu, chacun doibt courir contre eulx et, avecq courraige et ardeur, ne retourner sans mort honorable ou victoire entière; car qui combat pour le pays et la liberté, doibt mettre tout ce qu'il a pour la deffendre. Prenez en bonne part, Messeigneurs, ce que je vous ditz, car je pense dire chose véritable, de quoy l'homme de bien ne se doibt debvoyer. Vous entendrez le surplus par ceulx qui retournent vers vous,

et après m'estre humblement recommandé à voz bonnes graces, je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde.

Esript à Poperinghe, ce 10 may 1579.

Lanoue.

¹ Les Reiters, cavaliers allemands, que le duc Jean-Casimir avait à sa suite, lorsqu'il vint dans les Pays-Bas.

VII.

Mémoire pour les deputez de Gand, Bruges et d'Ypre.

Instructions pour les députés des États. -Envoi de munitions de guerre à Dixmude et à Courtrai.
Paiement des troupes.

Poperinghe, 10 mai 1579.

Premièrement de communiquer aux quatre membres de Flandres l'acte requise par le S^e de la Noue, général du camp, et la renvoyer à sa S^{rie} deument signée, le plustot qu'il sera possible.

D'envoyer de la part de ceulx de Bruges les deux meillieures pièches dartillerie qu'ilz ont vers la ville de Dixmude, avecq cent balles pour chascune pièche pesant la balle XVIII du moins XV libvres et pouldre à lavenant.

Ceulx de Gand enverront quatre semblables pièches dartillerie vers la ville de Courtray, pour de la les embarquer selon la necessité et pour chascue pièche cent balles et pouldre à ladvenant, pesante la balle X VIII ou du moins XI libvres.

De procurer incontinent le payement de deux mois de gaiges pour la compaignie des chevaulx légiers du cappitaine Coton ¹, lequel se doibt faire demain au soir sans aucune faulte du moins de la moictié et la reste aprez demain.

En oultre ung mois de gaiges pour le cappitaine de la Marche.

De faire toutes apprestes* pour la deuxiesme mois de gaiges tant des régimens franchois que escossois et aussy pour les chevaulx légiers.

Que ceulx de Dixmude tiegnent prestes les deux plus grandes pièches d'artillerie qu'ilz ont avecq monitions y servantes pour quant le S^r de la Noue les mandera.

Faict à Poperinghes le X de may 1579.

¹ Le capitaine homas Cotton, chef d'un corps auxiliaire anglais.

Cet officier fut engagé au service des états en 1578 par François de la Kethulle, S^r de Ryhove. Dans une lettre que ce dernier écrivit à cette époque au magistrat d'Ypres, il s'exprime ainsi :

« Or ayant eu l'heur que de rencontrer le S^r Thomas Cotton, escuyer et capitaine anglois, qui s'est présenté pour nous faire service et à nostre patrie, je l'ay accepté à sa requeste au service d'icelle avecq une cornette de chevaulx légiers et deux enseignes de pietons anglois, et je l'envoye vers vos Seigneuries accompagné de cestes affin que l'acceptiez en vostre ville avecq lesdictes compaignies et chevaulx, quand le dict capitaine les y amenera qui se doibt faire le plustost que luy sera possible, priant bien instamment que luy comptiez sur la main pour en sallarier lesdictes compaignies, la somme de huict cents florins. Et, si d'aventure aucuns d'entre vous feisset difficulté de l'accepter, ce serait à grant tort parceque nous le cognaissons homme de bien, de vaillance et expérience au faict de la guerre comme bien il l'a monstré contre don Juan et aultres nos communs ennemis de la patrie, ayant esté lieutenant des Anglois et plus fait lui seul avecq les siens que n'a pas tout nostre camp ensemble. Partant, Messieurs, vous recommandant ledict capitaine, prie bien affectueusement luy furnir la dicte somme et l'assister en tout ce que besoing sera. » V. Documents Hist. inéd. t. I, p. 36.

VIII.

Le magistrat de Dixmude au magistrat d'Ypres.

Ils enverront deux pièces d'artillerie au seigneur de la Noue, pour être employées au siège du château de Boesinghe, à condition que les dites pièces leur seront restituées ou payées si elles étaient endommagées ou prises par l'ennemi.

Annexe : Munitions de guerre à envoyer à Courtrai.

Dixmude, 13 mai 1579.

Edele wyze ende voorzienegbe Heeren, Vooehl,
Scepenen ende Raedt der stede van Ypre.

Edele wyze ende voorzienighe heeren. Alzoo dexcusen in onse voorgaende begrepen souffisant ghenoeuch waeren omme van ulieder verzouck nopende tghereet maken ende tzenden van zeker onse arteillerie ontslegghen te wezen, onde dat ulieder E. belieft heeft dies nyet jeghenstaende ten zelven fyne anderwarf by ons te zenden ulioder ghedeputeerde met brieven van credentie, zo eyst dat wy de zake van nieuix metten capiteynen, hoofmannen ende notable dezer stede ghehandeld ende ghecommuniquiert hebbende (mime te tooghen de goede affectie die wy draghende zyn totten welvare vanden ghemeenene lande) zyn te vreden ghereet te maken ende den heere van Lanoue tot vulcommen van zyn gheconcipeerde exploit up tcasteel van Boesynghe te laten volgen twee vande drie yseren ghotelyngghen die wy binnen deser stede hebben, wanof tdeene schiet acht ponden onde tander zes ponden en half yseren, zynde de meeste die wy hebben, zo wy an den heere van Lanoue ghescreven hebben, behoudens ende met condition dat uwe E. ofte de vier loden slandts onder behoorlicke brieven alvooren beloven zullen ons de zelve twee sticken wederomme zonder onsen kost binnen deser stede te leveren, gans, gave ende ongheschent zo haest als tzelve voor ghenomen exploit zalvulbrachtwesen, ende zo verre de zelve ofte een van dien duer tafschieten, gheschuert, gheborsten, gheschent ofte vanden vyant (dat God verhoede) ghenomen onde ontweldicht wierden, te betalen zo vele de zelve twee sticken ons ghecost hebben, ghemerct die ghecocht zyn gheweest metten ghelde ghecommen by Ieeneynghen onde contributie vande ghemeene borghers, jehens de welke wy de zake anderssins nyet en zouden connen verandwoorden; waer inne wy hopen UE. gheen zwarichede maken en zal, want meerder redene wesen zoude inghevalle datter eenich ontfortune up quame dat tzelve zoude wesen ten laste vanden lande dan van ons int particulier, van welcken wy Ul. E. volghende de begheerte vanden zelven ulieder ghedeputeerde reysende van hier naer Nieupoort wel hebben willen adverte, hier mede

E. wyze onde voorzieneghe heeren zullen ons hertelicken recommanderen in ulieder goede gratie. Uit Dixmude dezen xiiij.^{en} in meye XV^e LXXIX.

Ulieder E. goetjonsteghe vrienden,
Burchmeesters, Scepenen ende
Raed der stede van Dixmude,
VIVERE.

Recepta den xiiij.^e van meye 79.¹

¹ Recue le 14 may 1579

Annexe. - Munitions de guerre à envoyer à Courtrai.

Le seigneur de Montigny sera mis en demeure de prendre une résolution.

Pour l'artillerie de Bruges lon y a envoyé.

Pour celle de Duncquercque Mons.^r de la Noue y envoyra. Il faut faire tenir preste celle de Dixmude.

Il fault dépescher à Gand pour 4 canons qu'il fault faire venir à Courtray le plustost qu'il sera possible, avecq munition de soixante ou quatre coups pour pièce, comme aussi en pareil nombre pour toutes les aultres pièces.

Il fault pour accompagner le service à l'artillerie 300 pioniers avecq leurs oulstilz.

Et oultre fault avoir 20 haches, cent hepes, 200 picques, quelque nombre de picqz et de pales.

Faut avoir 20 esschelles de 18 à 20 piedz.

Fault avoir bon nombre de planches tant pour faire plattesformes pour l'artillerie que pour accommoder le plancher de la tour.

Il faut avoir XII charpentiers.

Et au cas que Messieurs veuillent se résouldre à la guerre des cette heure Mons.^r de la Noue prie qu'ilz en donnent mandement tel que puisse servir de descharge tant envers Messieurs les Estatz Généraulx, son AL^{se} son Ex.^{ce} que tous aultres.

Schavoir ce qu'il fault faire avecq Mons.^r de Montigny pour avancher sa résolution.

Scavoir ce qu'il fault faire avecq ceulz de Boesinghen. Scavoir aussi si Mons.^r de la Noue y doit envoyer de sa part.

IX.

Besoin de renfort au château d'Ekelsbeke.

François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, aux états de Flandre : Le capitaine Balde a besoin d'un renfort de cinquante arquebusiers et dix cavaliers pour pouvoir garder le château d'Ekelsbeke ¹.

Poperinghe, 13 mai 1579.

Edele ende weerde heeren
[mynej heeren de ghedeputeerde
[van de vier] leden slants van
[Vlaenderen] nu wesende binnen Ypre.

Myne heeren, ie hebbe last van myn heere van la Noue U.E. dese te schryfvne ende daerby tadverteren dat de voornomde heere noodich vindt dat Capiteyn Balde, bryngher dezer, hem voorziet van vyftich soldaden arquebusiers ende tien peerde ruyters met corseleten mits dat hy te luttel mannen hadde van te voren om te bewaeren tcasteel van Hekelsbeke. Ende zal U.E. believfen hem tordonneren, de durpen omme tselve volck tonderhouden, zonder eenighe faulte, want het noodich es. Ende zo verre U.E. belieft den zelven meerder last toe te schryfvn, moghen tselven doen naer huerlieder goedduncken, hier mede U.E.

Myne heeren den Heere bevelende ende my in ulieder geode gratie recommanderende, met haesten te Poperynghe ² desen xiiij.^{en} may 1579.

Ulieder Edelheit ghetrauwe dienare,
Franchois de La Kethulle.³

Recepta den xiiij.^e meye 1579.

¹ Le vieux château féodal d'Ekelsbeke est situé dans l'arrondissement de Dunkerque. Mr L. de Baecker rapporte dans son ouvrage, intitulé : *De la religion du nord de la France avant le christianisme*, en parlant des oiseaux sacrés, qu'une des tourelles de ce manoir porte une corbeille de fer, destinée autrefois à recevoir les cigognes que l'on considérait comme un présage de bonheur.

² Poperinghe, chef lieu de canton, à 2 lieues 1/3 O. d'Ypres. Cette ville est traversée par le Schipvaert, affluent de l'Yser. Poperinghe était un ancien domaine de l'abbaye de Saint-Bertin, à laquelle Charles-le-Chauve en assura la possession en 877. Selon Sanderus, elle fut détruite par les Normands. Cette ville devint la proie des flammes en 1513 et en 1563. Ph. Van der Maelen, *dict. géog.*

³ En nommant ce fameux personnage si tristement célèbre dans les annales de la Flandre, qu'on nous permette de reproduire ce que nous avons dit de lui ailleurs.

François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, qui par son ambition et sa cruauté, contribua largement au malheur de sa patrie, était fils de Philippe, seigneur d'Assche, de Haverie, de Volkeghem, etc., et de Françoise de Deurnagele. Après la mort de Ferdinand de la Barre, seigneur de Mouscron, la charge de grand-bailli de Gand devint vacante; François de la Kethulle la convoitait et se fit élire à la place du défunt, sans que son élection ait été revêtue d'aucune forme légale. Les meurtres des conseillers Hessels et Visch furent exécutés par ses ordres avec un raffinement de cruauté dont on ne retrouve d'exemples que dans les siècles de barbarie. Sa vie, depuis que les événements politiques avaient mis une partie du pouvoir entre ses mains, ne fut plus qu'un tissu d'horreurs et de crimes; et son hôtel, le *Serbraem-Steen* situé à Gand dans la rue Basse, et dont il existe encore des vestiges, servit plusieurs fois de prison à d'illustres personnages. Cette habitation était une véritable forteresse devant laquelle il aurait fallu mettre le siège pour y pénétrer. Ryhove était encore gouverneur de Termonde où il s'était

X.

Envoi de pièces d'artillerie à la Noue.

Déclaration par laquelle les États de Flandres se rendent responsables des deux pièces d'artillerie envoyées par le magistrat de Dixmude au seigneur de la Noue, conformément aux conditions stipulées dans le document n.º VIII.

Ypres, 14 mai 1579.

Alzo den heere van la Noue, general van de armeye jeghenwoordich ligghende in tquartier van Westvlaenderen by zekere zyne briefven ende sonderlinghe by de gene van den xiiij^{en} deser maendt van meye, metghaders oock myn heeren borchmeesters, schepenen ende raedt der stede van Ypre zoo by briefven alsooc by huerlieder ghedeputeerde, hadden ghedaen versoucken an myn heeren burchmeesters, schepenen ende raedt der stede van Dixmuude, ten fyne zy omme tproffycet ende avancement van de ghemeene cause vanden lande zouden willen laeten volghen ende ghereet maecken twee yzeren ghootelynghen vande gone wezende binnen der zelve stede, omme die met anderen gheemployeert te werden by den voornoemden heere van la Noue int afwerpen ofte beschieten van tcasteel van Boesinghe ligghende ontrent der voornomder stede van Ypre, belettende tpassaige ende navigatie tusschen beede de voornomde steden, ende dat de voornomde burchmeesters, schepenen ende raedt van Dixmuude als hedent date deser verclaert hadden hoe zy vulveerdich waeren de voornomde twee yseren gootelynghen te laeten volghen, ghelyck zy zeiden als ghisteren ghescreven thebbene an de voornomde van Ypre, behoudens dat de vier leden van desen lande van Vlaenderen onder behoirlicke brieven zouden belooven tvoornomde exploict ghedaen zynde, de zelve sticken binnen deser stede van Dixmuude wederomme te doen beschicken, oncost de zelve stede. Ende zo verde up de zelve ofte een van dien eenich ongheluck ofte quade fortune quame, hoe ende in wat manieren dat avare, te betalen zoo veele als die ghecost hadden, zonder weleke versekerynghe tghemeente vander stede van Dixmuude nyet ghedelibereert was danof te scheeden als die met huerlieder eyghen penninghen ghecocht hebbende, soo eyst dat de voornomde leden belooft hebben ende belooven by desen de voorschreven twee yseren gootelynghen (tvoornomde exploict ghedaen zynde) wederomme te doen senden ende beweghen gans ende gave binnen der voornomder stede van Dixmuude, ende inghevalle de zelve sticken ofte een van diere gheborsten, gheschent ofte vande vyanden ghenomen wierden ofte anderssins achterbleven, dat Godt behoede, de voornoemde burchmeesters, schepenen ende raedt van Dixmuude te betaelen ofte doen betaelen zoo vele de zelve metten affuusten zullen ghecost hebben.

In teecken der waerheit zo hebben de voornomde leden dese jeghenwoordeghe ghedaen teeckenen by hemlieder respective Pensionnarissen te Ypre dezen xiiij^{Cn} van meye 1579.

arrogé un pouvoir tout à fait despotique. Un simple soupçon, quelque peu fondé qu'il put être, suffisait au gouverneur pour disposer arbitrairement de la vie des habitans sans même donner à ces atrocités une apparence légale. Enfin, Hembyze et Ryhove, furieux démagogues, qui avaient fait peser un joug odieux sur une partie de la Flandre, s'étaient servi l'un de l'autre pour s'emparer de la puissance. Parvenus à leur but, l'envie se glissa dans leur coeur accessible à toutes les passions violentes et dès lors ils travaillèrent à leur perte mutuelle avec un acharnement que la haine seule peut inspirer. Hembyze porta sa tête sur l'échafaud et Ryhove mourut en exil, privé de sa raison et en proie aux remords que la justice divine infligea à sa conscience.

XI.

La Noue a besoin d'artillerie pour commencer le siège du château de Boesinghe.

Lettre autographe de la Noue aux états de Flandre.

Poperinghe, 15 mai 1579.

A Messieurs

Messieurs les quatre membres de Flandres.

Messieurs, jay receu vostre responce et veu comme vous avez desplaisir que les affaires prennent telle longueur, de quoy moi mesmes je serois aussi très marri, mais je nay encores point congneu quil y en ayt eu, car d'aller entreprendre unne place sans avoir assurance de l'artillerye, c'est autant comme s'embarquer sans biscuit, hier je leuz seulement et fiz partir aussi les compagnies de Mons.^r de Rihove pour aller fermer le costé de della et aujourd'hui le régimant du S.^r Dargenlieu part pour clorre celui de dessa et demain matin l'armée marchera, ayant esté contrainctz de séjourner aujourd'hui pour attendre les munitions de pain qui viennent de la chastelenie de Bailleul.

Nous vous prions aussi de faire en sorte que d'Ypre nous soions aussi acomodéz de pain et bière, il faudra aussi demain nous envoyer les gabions* que vous avez faict faire et les pionniers, et mettre l'artillerye sur bateaux, j'ay envoyé déclarer aux Wallons que voians leurs longues opressions sur le peuple de Flandres, que je me suis résolu de leur assister, déclaration qui se doit faire entre gens d'honneur, n'ayant acoustumé de faire la guerre par trahison mais par voies légitimes, je manderai aussi quérir* l'artillerye qui est à Dixmuide.

Messieurs vous m'crivez aussi que si je n'estoit prest pour Bolsinghe que pour ne perdre temps qu'on alast prandre troys ou quatre places comme Messines. Certainement elles ne se peuvent forcer sans artillerye, et si les ennemis estoient comme oiseaux qui se chassent avec des espouventailz et avec du bruict, je essairoys à leur faire peur, mais les estimant hommes qui ne se surmontent qu'avec raison et velleur, c'est pourquoy que je me veux conduire en cella comme il convient; et ne s'il y a en vostre ville quelqung qui veuille demain à Bolsinghe venir dire sur le lieu quelque bon avis il sera receu de bon ceur, et verra que ie ferai encor mieux que il ne diray. Les Wallons d'Arques sont partis. J'espère que la feste sera bientost belle et ni aura pas à rire pour tous. Somme* que je vous ferai encore derechef prière que de ce qui dépend de vous et qui nous est nécessaire, que nous n'an manquions poynt.

Me recommandant humblement à voz bonnes graces, je suplirai le Créateur, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Poperinghe le 15 de may.

Vostre humble, à vostre service,
Lanoue

XII.

Pour la défense du château d'Ekelsbeke.

Les états de Flandre a de la Noue : Le mauvais état des finances ne leur permet pas d'envoyer au capitaine Balde le renfort demandé par le document n.º IX, mais ils prient le seigneur de la Noue d'envoyer à la défense du château d'Ekelsbeke un détachement du corps du seigneur de Ryhove.

Ypres, 15 mai 1579.

A Monseigneur
Monseigneur de la Noue, général du camp
des Estatz généraulx à Poperingue.

Monseigneur, nous avons reçu par le capitaine Balde les lettres de V. S. comme aussy hier avons reçu semblables du S.^r de Ryhove par charge dicelle nous escriptes, et ayans bien examiné le contenu dicelles et le tout bien meurement pesé, avons trouvé convenir de différer la levée par le dict capitaine requise, vue le pouvre estat du pays, et que mesmes il nous est mal possible de payer les gens de guerre désia levéz et entretenuz, de sorte que sera besoing pour mieux payer la reste casser aulcuns et néantmoins en cas que V. S. trouve tant requis de renforcer le chasteau d'Hekelsbeke de plus de gens, prions quil plaise à icelle envoyer celle part, ung esquadre ou plus des gens du dict S.^r de Ryove présentement au camp, pour par ce moyen soulaiger le pays tant qu'il est possible, et faciliter le payement des aultres comme dict est.

A tant, Monseigneur, prions Dieu donner V. S. l'acomplissement de ses nobles et vertueux désirs, nous recommandans affectueusement aux vostres.

D'ypre le xv.^e de may 1579.

De V. S. appareilléz en service,
les quatre membres du pays et conté de Flandres.

XIII.

Approvisionnement pour le siège du château de Boesinghe.

Lettre autographe de la Noue au magistrat d'Ypres : Détail des munitions de guerre et de bouche nécessaires au siège du château dont il veut s'approcher pendant la nuit du 16 au 17.

Boesinghe, 16 mai 1579.

A Messieurs
Messieurs les Bailly, Bourguemestre
et Echevyns de la ville Dypres.

Messieurs. Je vous ay envoyé un gentilhomme pour avoir ce qu'il nous fault, car nous ne faisons non plus que si nous estions à Poperingue, n'ayant le moien de besoigner. Il nous fault avoir deux cents pionniers pour nous aprocher ceste nuict, trente coignées, cinquante serpes, mille grandes fassines* de six ou sept piedz, mais sur tout des charpentiers, dix et deux mascons pour s'accommoder sur le temple d'où lon voyt dans le chasteau, et faut bien trente échelles et des planchers et des longues de pièces de boys et cinquante barriques, on peult faire venir le tout par eaue. Vous pourrez beaucoup mieux avoir et recouvrer toutes ces choses que nous, et sans cela on n'y peult rien faire.

S'il y a quelques uns qui bien congnoissent la place ils doivent venir icy, pour nous informer du tout et de la largeur et hauteur du fossé. Nous aurions aussi besoing de gabions. Au reste la place n'est si mauvaise qu'on disoit, et s'il y a de gens de bien dedans elle coustera bon. Aveq trois demiz canons ou quatre, en six heures elle estoit nostre. Je vous prie nous ayder de ce qu'avons besoing autrement on ne peult rien faire et aujourdhuy affin qu'en la nuict nous gagnons temps.

Faisant fin par mes bien affectionnels recommandations à voz bonnes graces, je suplie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde.

A Bolsinghe, ce samedy 16.^{id}e may.

Vostre affectionné à vostre service,
Lanoue.

Pour ce quil fault que les soldatz soient logéz serrez il faudra ung peu de pain et de bière, sil vous plust vous en envoieez demain.

XIV.

Annonce du siège de Mardicke.

Guillaume de Bloys, seigneur de Trelon ¹, aux états de Flandre.

Dunkerque, 16 mai 1579.

A Messieurs
Messieurs les quatre membres de Flandres
estants présentement à Ypre.

Messieurs, il vous plaira de contenter et payer ce present porteur, le poste que j'envoye en dilligence vers Mons.^r de la Noue, pour l'advertir de l'assiegement du fort de Mardicke, sur ce mes bien affectueuses recommandations promises prieray le Créateur, Messieurs, d'octroyer à voz Seigneuries en parfaicte santé longue et heureuse vie.

De Dunkerque, en haste, ce xvj.^e de may 1579.

De vostre S.^{ie} bien affectionné serviteur,
Guilla de Bloys Dde Treslong.

¹ Guillaume de Bloys, seigneur de Trelon, amiral de Hollande et de Zélande, issu de l'illustre maison de Chatillon, suivit le comte Louis de Nassau en 1568 et se distingua à la prise de la Brille. Il rendit de nombreux services qui furent cruellement méconnus après la mort du prince Louis.

XV.

Besoins pour le siège de Boesinghe.

Le baron d'Argenlieu aux états de Flandre : Il rappelle l'objet de la lettre écrite à la même date par le seigneur de la Noue (n.° XIII).

Boesinghe, 16 mai 1579.

A Messieurs
Messieurs les Députéz des quatre membres
de Flandre estant de présent
à Ipre.

Messieurs, hier Monsieur de la Noue et moy par plusieurs messages et lettres vous demandames les choses necessaires à l'execution de vos voluntéz en cette place, mais je n'ay encores aperceu que de plusieurs choses nécessaires vous nous en ayez envoyé une seule, nous ne povons rien fere si n'avons charpentiers avec leurs oustiliz, pionniers, quatre ou cinq massons avec leurs marteaux, tranchantz et autres, grandes cordes, grandes eschelles, engin avec poulies pour lever ung grand faiz, et vivres tant pour nous que pour lesdicts artisanz et ouvriers. Je vous prie, Messieurs, considérer que le temps perdu ne se recouvre james, et nous envoieez en diligence toutes ces choses susdittes* si vous désirez ung bon effect à nostre desseing.

Et n'estant cette à autre fin je me recommanderay affectionnément à voz bonnes graces, priant Dieu vous donner Messieurs en bonne santé heureuze vie.

De Bossinghen ce 16 may 1579.

Votre afecionné et meilleur amy à vous servir,
Dargenlieu.

XVI.

Nécessité de lever une garnison pour Dunkerke.

La Noue aux états de Flandre : Pour s'opposer aux courses du seigneur de la Motte, le capitaine Balde a été envoyé avec trente lances tenir garnison à Dunkerque.

Boesinghe, 17 mai 1579.

Messieurs
Messieurs les quatre membres
à Ypre.

Messieurs, pour s'opposer aux courses que le S.^r de la Mothe et ses adhérens faisoient à Mardicque et es environs de Dunquerque, a esté advisé quil estoit nécessaire de lever jusques au nombre de trente lances qui tiendront garnison en la ville de Dunquerque, et dont a esté donné la conduite au cappitaine Balde, au quel par l'advis de Mons.^r Ladmiral ¹et de Mess.^r les députéz, je luy ay expédyé commission. Mais pour ce qu'il convient pour en fere la levée*, faire et avancer plusieurs fraiz lesquelz de luy mesme il ne peult porter s'il n'est assisté, ce que je vous pryé fere. Puis que sommes entréz si avant à la guerre, il y fault pourvoir de bonne heure principalement aux choses nécessaires, et n'est pas temps doser de longueur ny de remise car les gens de guerre se fachent et leur aute loin vostre partie de la bonne volonté qu'ilz aportent à ce party.

Je me recommande à voz bonnes grace et prie Dieu Mess.^{rs} vous avoir en sa garde.

Au camp devant Bolsinghe, ce xvij.^e de may 1579.

Vostre humble à vostre service,
Lanoué.

¹ Guillaume de Bloys de Trelon

XVII.

Besoins de munitions de bouche.

Le seigneur de Ryhove aux députés des états de Flandre.

Boesinghe, 17 mai 1579.

Edele, weerde, wyse ende
voorciénighe heeren
Myne heeren de ghedeputeerde vande vier
leden slandts van Vlaenderen, nu wesende
Type.

Messieurs, ceste est par charge de Monsieur de la Noue, nostre général, affin que Messieurs le procurent le camp tous les jours de dix mille pains, aussy il ne y a des fermens, happes*, pelles, asses en faulte de quoy il dict il faudrat tout laisser la.

Messieurs, je prie Dieu vous impartir sa sainte grace, me recommandant de bien bon cuer à la vostre bien bonne.

De Boesinghe ce xvij de may LXXIX.

De V. S. humble serviteur,
de la Kethulle.

XVIII.

Huit soldats, dont cinq malades et trois blessés au siège de Boesinghe.

La Noue au magistrat d'Ypres.

Boesinghe, 18 mai 1579.

Messieurs
Messieurs les Magistrats de la ville de
Ypre.

Messieurs, je vous pry de recevoir en vostre ville ces huict soldatz du régiment de Monsieur de Movy, dont il y en a cinq de malades et trois de blesséz devant ce fort de Bolsinghe et leur fairre bailler logis et les choses qu'ilz auront besoing pour les fere penser. Il sera bon de pourvoir pour les aultres soldatz qui pouront estre blesséz, et ne tomber en la peine où ceulx de Dunquerque nous ont mis pour ny avoir pourveu ainsi qu'ilz devoient. Quoy est tout ce que je vous puis mander pour ceste heure.

Me recommandant à vos bonnes graces, priant Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde.

De Bolsinghe, ce xviiij.º de may 1579.

Vostre bien affectionné à vostre service,
Lanoué.

XIX.

Besoins de pionniers

Lettre autographe de François de la Kethulle, seigneur de Ryhove aux états de Flandre.

Boesinghe, 18 mai 1579.

A Messieurs
Mess.^{rs} les Députés des quatre membres
de Flandre pour le présent
à Ypre.

Messieurs V. S. seront advertyz par cestes que Mons.^r de la Noue nostre général est en paine où que il aura des pioniers car ils sont tous enfuvs. Requierit aussy ledict S.^r avoir toute sorte de instrumentz et outiles pour remouvoir terre que aultres. Et escrivant cestes par charge de Mons.^r de la Noue je prie de le voloir en toute diligence pourveoir, car puisque les pioniers se enfuivent il faudra mestre aultre ordre.

Mess.^{rs}, Dieu donne à V. S. sa sainte grace, me recommandant de bien bon cuer à la vostre bien bonne.

De Bousinghe le xvij.^e de may LXXIX.

De V. S. très-humble serviteur,
de la Kethulle.

XX.

Envoi de munitions de guerre à Ypres.

Le commandant de l'artillerie au magistrat d'Ypres.

Boesinghe, 21 mai 1579.

A Messieurs
Messieurs les Bourgmastre et
Ecbevins de la ville
Dypre.

Messieurs, je vous envoie suyvant le recommandement de Monseigneur de la Noue, l'artillerye et munition de guerre contenue à l'estas qu'en ay baillé à ce porteur, conducteur de l'artillerye. Et pource que ne sommes pas bien certains du nombre du poys de la pouldre contenue audict estat, vous commettrez sil vous plais, quelq'un pour la faire peser et de tout en donner récépicé à ce dict porteur pour conserver la mémoire.

Et n'estant la présente pour aultre effect, je pryé Dieu, Messieurs, vous donner en tres-parfaicte santé tres-longue et tres-heureuse vye.

De Bozingues ce xxj.^{me} jour de may 1579.

Vostre tres-affectionné à vous faire service.

V¹

Commandant à l'artillerye soubz
le général de l'armée.

¹ La signature est indéchiffrable

Annexe. - Matériel de guerre.

Estat de l'artillerie et munition de guerre envoyé par monseigneur de la Noue, général de l'armée, de Bozinges à Ypre, le 21 jour de May 1579.

Premièrement

D'Ypre :

1 Piece de campagne du nombre de trois, dont mondict seigneur en a retenu deux pour mener avecq l'armée avec leur esquipage.

2 Faulcons avecq leur esquipage.

De Dunckerke:

1 Demye coulevrine de bronzes, portant balle de 12 ..., avec son esquipage et 50 balles.

1 Pieche campaignc avecq son esquipage et 50 balles de 7...

De l'Escluse:

Une coulevrine avecq son esquipage et 125 balles de 18

1 Piece de campagne avecq lesquipage et 125 balles de 7 ...

1 Grand tonneau de pouldre poisant net [vyren]? 400

2 Aultres moyenne chascun 300 ..., sont 600

10 Aultres moindres estimés ensemble 2000

5 Aultres estimés ensemble 700

3 Aultres petit chascun de 100 ... sont 300

Nombre en tout ... 4000

de pouldre

Toutes les planches et soliviaulx qui ont servy aux plattes formes de l'artillerie.

12 Eschelles.

100 Lesches, louchetz et houyaulx*.

XXI.

Renfort pour la défense du château d'Ekelsbeke et pour chasser l'ennemi de la campagne

Le capitaine Balde au bourgmestre du franc de Bruges

Ekelsbeke, 21 mai 1579.

Monseigneur,
Monsieur de Marchove, Bourcbmestre du Francq,
pour le présent au camp audict lieu.

Monseigneur, comme il a pleut à la seigneurie de Monseigneur Mons.^r de la Noue, de me mectre avecq vingt et huit harequebousiers au chasteau d'Ekelsbecque qui est d'importance et frontière pour la garde d'icelluy, et craindant que l'ennemy ne s'en eusse emparé suivant ses intentions, et comme l'ennemy vient journelement et a venu souvent bruler villaiges et maisons dessous mes ailes, scachant le petit nombre de gens que j'ay, qui me cause ne pouvoir sortir pour empescher leur innormes faicts qu'ilz font journellement, ou pour le moins tenir plus court et serréz, mondict S.^r de la Noue a trouvé convenable (comme il a désia par deux fois escript aux membres de Flandres estans en Ypre) qui seroie icy renforcié jusques à cinquante harequebousiers et dix hommes à cheval arméz avecq quiraces et ungne couple de pistoles, ce qui seroit fort convenable et est plus que nécessaire, assurant vostre seigneurie que si j'avois le renfort tant nécessaire, appoincterois bien souvent aultre desjuné aux ennemis qu'ilz n'ont eu, et les en garderois bien de faire ce qu'ilz sont costumiers de tant courre sur le pays brantschatter et piller, avecq ung petit aide que polrois tirer des paisans.

Et veu aussy que ceulx D'ercques et aultres leurs amys, se sont tous retirés vers les aultres troupes, ce qui estoit leur appuy, mais ceulx d'Ypre aiant comme je croy adverti leur colleges, l'ont remys au retour de vostre S.^{rie} comme aiant charge du faicts des armes et ne doute que mondict S.^r de la Noue vous en oye désia touschié, suppliant vostre S.^{rie} comme celluy qui entent cas tant nécessaire et profictable au pays y volloir tenir la main, avecq l'ordre dont viendront les deniers du payement des soildails dont le villaige D'ekelsbecque en est encoires travaillé, le quel a esté fort foullé par le passé des estrangiers, Franchois la Mote et tout plein d'aultres.

Ce cognoist le benoist Dieu, qui à Monseigneur, Mons.^r donne sa benigne grace, me recommandant bien humblement à celle de vostre et que si aultre cas de plus grande charge de cavalerie se présente ne me volloir mectre en oubly.

Du chasteau de Kelsbecque ce xxj.^e de may XV.^o LXXIX.

De vostre Seig.^{rie} plus que humble
serviteur pour vous complaire,
Charles de Balde.

XXII.

Service militaire.

Les magistrats d'Ypres a de la Noue

Ypres, 12 mai 1579.

A Monsieur
Mons.^r de la Noue, général du camp
des Estatz généraulx au quartier de West,
estant présentement à Boezynghes.

Monsieur, suyvant la résolution par vostre Seigneurie hier en ceste ville prise, vous prions de vouloir en charger le commissaire de l'artillerie du camp de vostre S.^{rie}, qu'il laisse passer l'artillerie par le porteur de cestes, George Bontemps, du camp pour la garder en ceste ville jusques à ce que l'aurez de besoing et à le service de vostre S.^{rie} elle sera preste. Quant aux deux pièces du camp hier accordées, elle sont prestes et s'achement vers vostre S.^{rie}, icelle priant de mestre ordre sur la gendmerie qui s'escarte, au grand desservice du païs, qui se contiennent d'user de toutes sortes de violences et turpitudes.

A tant prions nostre bon Dieu maintenir, Mons.^r, vostre S.^{rie} en sa sainte grace, nous recommandans affectueusement en la vostre.

En haste d'Ypre ce xxj.^e de may 1579.

Voz bons amis et affectionnés
à vous faire service,
Les advoué, eschevins et conseil
de la ville d'Ypre.

XXIII.

Coup de main contre Gravelines. Dispositions stratégiques.

Le seigneur de Rynove au capitaine de Wincker.

Boesinghe, 21 mai 1579.

Capiteyn Wyngher, van stonden aen dese ghesien, en zult niet laeten met alder diligencie te marcheren met uwe compaignie naer tcasteel van Grevelynghebrugghe by Grevelynghe, toebehoorende den heere van Lamote, ende dat by laste van mynen heere de la Noue, onsen generael, zonder dies te zyne in ghebreke, ghy zult ghesecondeirt wesen met den capiteyn Wyntere, Cornelis Vandenberghe ende Plaeghe met huerlieder compaignien ende soldaten, den noodt es zulex verheesschende, daer omme toocht dat ghylieden te wercke ghestelt wert ende het vaderlant begheert voortestaene, hier mede, capitein Wynghel, den Heere bevelende ende my tuwacrts recommanderende, met haesten vuyt Boesynghe int legher desen xxj.^{en} may 1579.

In margine staet :

Zo varre ghylieden tzelve casteel niet en cont ghecryghen zult inne nemen de kercke van S.^t Nicolas ende toont Ul. vianden van die van Arthoys up dander zyde swaters, maer niez up dese zyde in Vlaenderen noch outrent Burburg.

Onder slaet : Uwen goeden vrient tuwen dienste *gheteekent* Frans Vanderkethulle.

De superseriplie was :

Aen mynen heere den capiteyn Wynghel, daer hy es.

Ghecollationneert jehens doriginale missyve onderteekent ende ghesuperscribeirt als boven ende daarmede bevonden accorderende by my gheteeckent Verheyden.

XXIV.

Munitions de guerre et de bouche.

Lettre autographe de la Noue au magistrat d'Ypres.

Boesinghe, 22 mai 1579.

A Messieurs

Messieurs les magistrats de la ville Dipre.

Messieurs, je attendoys que l'artillerye deust arriver hier, ce qui nous incomode grandement, de quoy elle n'est venue, et nous faudra attendre à partir jusques à dix heures, je vous supplie l'envoyer en dilligence avecques les charriots de munition. Les gens de Mons.^r de Rihove n'ont receu l'argent par chascun jour qui failloyt pour vivre, cella sera cause que on se desludera* sur les villages, car il n'est possible de dompter la faim. J'ai eu avis à ceste heure que les ennemys atendent qu'alions ataquier Messene pour nous venir combatre, car toutes leurs forces sont maintenant jointes et sont fortz.

Qui est ce que je vous manderay pour ceste heure, me recommandant affectueusement à voz bonnes graces, et prierai Dieu, Messieurs, vous avoyr en sa garde.

De Bolsinghe ce 22 de mai.

Vostre affectionné à vostre service,
Lanoue.

XXV.

Les désordres dans l'armée

La Noue au magistrat d'Ypres : L'abondance du vin dans le camp occasionne des désordres qu'il importe de réprimer. - L'ennemi occupe Roules. - Le Prévôt de l'armée a commis des exactions.

Lengemarck, 23 mai 1579.

Messieurs
Messieurs les Bailly et Magistratz
de la ville d'Ypre.

Messieurs, il advient tous les jours tant d'inconvéniens en ceste armée pour l'ivrognerie à cause de la grande abondance de vin qui y arrive que je suis contrainct vous prier très affectueusement empescher qu'il n'en sorte hors de vostre ville au moins de cinq ou six jours, affin que les soldatz ne l'aient ainsi accommandement, l'on les puisse plus aisément manier et corriger d'insfiniz blaffemes¹, querelles et vices qui sont parmy eulx. Semblables deffenses ont esté cydevant faictes aux villes par où nous avons passé. Mais l'avarice de la pluspart des vivandiers* est si grande qu'ilz en escoulent tousjours quelque pièce. Voilà pourquoy il est besoing faire estroicte garde sur eulx. Car oultre tous ces maulx qu'apporte ceste grande quantité de vin, les soldatz pour avoir moien d'en boire rençoignent leur hoste et pillent le paisan, et le larcin qu'ilz font, le vivandier le prent en paiement de son vin et le va vendre aux villes prochaines. Mais vous ne devez recevoir aucune chose venant de ce camp s'ilz n'ont passeport de nous, suivant l'ordonnance qu'en avons cydevant faicte; autrement ce ne sera que confusion et bailler lieu à celuy qui a envie de piller plus que jamais, d'autant qu'il ne se baille point de passeport pour transporter aucune chose hors de ce camp, que de ce qui est jugé de bonne prise.

Faisant fin à ceste par mes bien affectionnées recommandations à vostre bonne grace et pour prier Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde.

A Languemarc², ce xxij.^{me} jour de may 1579.

On m'a adverti que dans Roullers il y a neuf enseignes d'infanterie qui se fortifient en toute dilligence et amassent vivres aussi qu'ilz ont fait acoustrer les chemins de Menin jusques la.

Vous aviez ordonné que le prévost du camp leveroyt des pionniers, mais j'ai entendu qu'à Elvertinghe il a pris dix escuz pour en escuzer aucuns, vous ferez bien d'en faire enqueste³.

Vostre bien affectionné à vostre service,
Lanoué.

Receue et leue au Collège en la présence du
conseil et notables, ce xxij.^o de may 1579.

¹ Blasphèmes continuels.

² Lengemarck, commune à 1 lieue 1/2 d'Ypres. Elle est arrosée par plusieurs cours d'eau; savoir: la Steen-beke, la Sint-Jans-beke, la Corver-beke, la Lendel-beke, la Stroomken-beke, la Zaelplas-et-Brom-beke et la Haene-beke.

³ Ces deux derniers paragraphes sont de la main de la Noue.

XXVI.

La Noue au magistrat d'Ypres : Il approuve la mesure prise d'augmenter l'armée pour autant qu'on soit en état de la payer. Le seigneur de Montigny a promis de venir au secours de Roulers menacé par l'armée des Etats.

23 mai 1579.

Messieurs
Messieurs les Grand-Bailly et Magistraiz de la
ville Dypre.

Messieurs, par la lettre que vous m'escrivez, la resolution qu'avez prinse avecq Messieurs les deputéz des quatre membres de rafraichir les compaignes du S.^r de Rihove et renforcer ceste armée d'aucunes compaignes, que tirerez tant de vostre ville que des garnisons voisines, est fort bonne, et ne se peult rien de mieux pourveu que les moiens soient de les paier, autrement au lieu de nous renforcer d'hommes, ce seroit acroistre les desordres qui ne sont que trop grans parmy nous, et y attirer la malédiction de Dieu et du peuple, et pour l'éviter il est besoing qu'envoiant les hommes vous envoiezz aussi argent affin de les faire vivre avecq discipline. A tant je pry Dieu, après vous avoir presenté mes bien affectionnées recommandations à voz bonnes graces, quil vous donne Messieurs, en parfaicte santé ce que désirez. Estant le xxiiij.^e de may 1579.

Il faudra en ce faict qui touche l'infanterye du pays parler à Mons.^r de Rihove, pour avec son avis en ordonner. Nous sommes venuz loger à unne lieue et demye de Rouliers et les nostres ont couru jusques la auprès, et nous ont raporté qu'il y a neuf enseignes dedans et fortifient en dilligence. Ilz sont résolus de tenir car Mons.^r de Montigni leur a promis de marcher avecque son armée s'ilz sont assailliz; on ne prend pas aisément telles choses. Si vous scavez nouvelles des Walons mandez man si vous plaict ¹.

Vostre affectionné à vous fere service,
LANOUE.

Recepta den xxiiij.^o et lecta den xxiiiij.^o may 79.

¹ Ce paragraphe est de la main de la Noue.

XVII.

Les désordres dans l'armée.

Lettre autographe de la Noue aux états de Flandre : L'armée n'étant pas payée, les soldats se livrent à d'affreux désordres. Il est dégouté de commander des gens corrompus, sans discipline et sans mœurs. De nombreuses désertions ont lieu par suite des menées du baron de Montigny. Il engage les Etats à envoyer des députés au camp, afin de constater les mauvaises dispositions de l'armée.

Wercken, 26 mai 1579.

A Messieurs
Messieurs les députés des quatre
membres de Flandres.

Messieurs, je désireroys que fussiez icy pour nous aider à remédier à des inconvenianz qui nous surviennent car il en est temps. La journée de hier me despleut tellement que ie me fache de commander à gens si mal réglés, car quelque peyne qu'on peust prandre, les soldatz s'escartent enssa et della faisant mille maux sur le peuple, et suiz contrainct de courrir par tout, mais quant j'en trouvois quelcun, je m'en rancontrois par mille aultres.

L'excuse qui prant est que il n'a argent et que le moys est failli, aussi qui navienne de munition, pourtant cella ne donne pas loy de rançonner. Certes ilz firent plus de mal hier, quilz n'ont faict en deux moys qu'il y a que je les manye. Je ferai bien mon pouvoir pour quelques jours, de corriger ces desordres, mais je voy bien que il est fort difficile de mettre bonne règle, car la matière est corrompue.

Et quant bien ilz seroyent paiés, quel courage et volonté pencez vous que j'aye à voyr continuellement parmi nous ung haraz de putains, les chemins couvers d'ivrongnes et l'air retentir de blasfèmes?

Il ne faudroyt pas ung prévost mais quatorze. Dieu maudira les armées où telles dissolutions se verrent. Et croiez que je tiens la main le plus roide que je puis et peult estre qu'ung auttre travailleroyt à en faire la moityé. Espérez vous délivrance par si mauvais instrumans? Ce seront plutost fléaux à vostre peuple, du quel j'ai compassion tant du mal qui reçoit de l'ennemi que de cellui que nous lui faisons. Au reste, la cavallerye que vous avez payée, pencez vous quelle paye? Elle est logée à lescart, où je pance quelle vit à sa comodité. Quelqun pourra dire qui fault corriger cella; je le trouve comme impossible, veu le cours que reprend la maladie, et quant à moi je ne mi faiz que rompre la teste, et continuellement travaille le corps et lesprit. Mais encor le péril et la peyne sont peu de cas auprès de l'horreur qu'on a de voir tant despèces de maux, ce qui gehenne les bonnes consciences. Certainement en l'estat où sont les affaires pardessa maintenant, vous auriez meilleur cout de vous delfendre avec ordre et justice, que de vouloyr offendre avec désordre et violence sur nostre peuple. Je tourmanterai plus les ennemys avec voz seules garnisons estant ung peu renforcées, qu'avec unne petite armée, car es garnison vous combatez tous les jours, où une armée cherche son avantage pour se conserver et rarement vient au combat, car ung mesme conseil ne se prent tousiours de deux exacites, quant long cherche l'aultre diffère.

Vous estes maintenant sur le poynt de donner argent à ceste armée aultrement elle vivra mal, mais aussi regardez que de la dépance que vous ferez il vous en revienne profit. Afin que vostre argent ne soyt perdu ou mal employé, je ne vous conseilerois de payer des gens

malvivans (encor que la paye les face tenir discipline) car vous avez petit aquest et il y a désordre en ceux qui seront en campagne, et en ceux qui seront es garnison. Il vault mieux avoyr l'un ou l'autre bien réglé, mais l'un est nécessaire, qui sont les garnisons, et l'autre est accidantal.

Messieurs, je vous pryé vouloyr venir par dessa à Dixmuide ou icy, où vous serez logé le mieux qu'on pourra pour regarder aux affaires présentes, car il est temps di pourvoyr. Au reste, il s'en alla hier rendre vingt soldatz françoys aux ennemys, ce sont ceux qui ne peuvent souffrir discipline; il y en a dautres qui menaçent encor de s'en aller, qui sera unne belle deperche. Ung d'eux me le revela hier lequel est de la religion et ceux la ne veullent passer aveque Montigni. On ma desja escrit par deux foys que l'ennemi avoit quelque pratique avecques aucuns des nostres, ce que je croi, car il y en a des aparances.

Je suis de ceste opinion que nous ferons tousiours de plus beaux effectz sur la deffencive que sur l'offencive, car l'une se faict avec vertu et l'autre avec vice. Voiez Maestic ce qu'elle a exploicté et de l'autre part vous verrez ce que l'armée qui la va secourir fera, car desja elle commence à fourrager, piller et ruiner le peuple qui est nostre. Si elles se gouvernoyent autrement elles prospereroyent, mais la faulte de payement les rend à la fin ainsi desbordées. Somme que cent ung remède extraordinaire (nécessaire quelque foys) duquel on se doit servir pour chatier ung ennemy qui est trop gras et fier, comme ces Messieurs qui vous font la guerre et qui vous opressent, amenez ung tel fléau en leur pays vous les rendrez docilles, mesmement quant il y aura reitres. Vous pourrez communiquer de cecy aveque Mons.^r le grand baillif auquel je n'ecriz poynt pour ceste heure.

Et après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je prierai Dieu, Messieurs, vous tenyr en sa garde.

De Verchen ¹, ce 26 de mai.

Vostre humble et affectionné à vostre service,
Lanoue.

¹ Wercken, commune située à une lieue 1/3 E. de Dixmude.

XXVIII.

Le capitaine Antoine de Blocq aux états de Flandre : Conformément aux ordres qu'il a reçus il a levé trente lances destinées à l'armée du seigneur de la Noue.

Dunkerque, 30 mai 1579.

Edele ende weerde heeren
Myrte heeren de vier leden slandls van Vlaenderen,
jeghenwoordelic vergadert tot Ypre.

Edele ende weerde heeren, U.I.E. es kennelic dat den heere van Lanoue general vander armee der generale staten in Vlaenderen, midtgaders myne heeren de vier leden slandts, my verleent hebben commissie om up te lichtene ende beleeden dortich lanchiers te peerde, daertoe ULE. my hebben ghedclivreert ter godder rekeninghe LXXV grooten met belofte ten daghe vander monsteringhe te vuldaene tot twee maenden paye ende voorts ordonnance te verleenen angaende my code der officie traicemcnt ghelyc andere compaignien, ende alzo ic alreede met myn volck ghereet ende ghemonteert ben, hebbe U.I.E. danof wel willen adverteren, ten fyne de zelve believe te assigneren dach, plaetse onde commissarissen totter voorseide monsteringhe, ten aider eersten mueghelic zynde, considererende hoc velc tzelve tulieden dienste importeert, ende deze tot gheene andere dienende, zal den Uppersten bidden UL,

Edele ende weerde heeren te verleenen zyne goddelicke gracie, my jonstelic recommanderende in de goede U.I.E. Te Dunckerke desen xxx.^{en} may 1579.

U.I.E. goedwillich dienare,
Anths de Blocq.

Ontfaen ende gbelezen in collegie
ter jegenwoordigheid der leden, 4 juny 1579.

XXIX.

Garnison du château d'Ekelsbeke.

Les députés des états de Flandre à leurs commettants : Ils demandent s'il est nécessaire d'envoyer de la garnison au château d'Ekelsbeke. Comme ils pensent que la réponse sera affirmative, si toutefois on adopte l'avis du général de la Noue, la dite garnison devra être entretenue aux frais de la commune et des villages environnants en diminution des impôts.

Thourout, 31 mai 1579.

Edele weerde ende zeer
voonienighe heeren,
Myne heeren de vier leden slandts
van Vlaenderen jeghenwoordelick
vergadert tot Ypre.

Edele ende weerde heeren. Alzo wy van weghe Francoys Tybault bailliu van Ekelsbeke, vit den naeme vanden heere vande voornomde plaetse wesende den broeder vanden heere van Bonivet wonachtich in Vranckerycke, dat wy an U.E. zouden verzoucken, te willen delibereren ende resolveren ofter up het slot wesende in de voornomde prochie van Ekelsbeke van nooden werde garnizoen te hauden ligghen ofte niet, ends indien ja (zo myn heere van la Noue ons verklaert heeft tzelve gherequireert te zyn) dat U.E. zoude believen aldaer te ordonneren gheleyt te werden garnizoen vanden volcke viander zelve plaetse of daer ontrent in de stede vanden capitain Charles Balde, ende tzelve garnizoen betaelt te werdene by dezelve prochie ende anderehuerliederghebueren prochien alleen, in minderinghe vande contributien die zy schuldich zyn; hieromme U.E. verzouckende daer in zulcke resolutie te nemen zo U.E. bevinden zullen aldermeest te behooren, ten meesten landts dienste ende welvaeren.

Voorts zullen U.E. in aller diligentie bezurghen de betalinghe vanden legher onder den heere van la Noue, want anders eist te beduchten datter inconvenient commen zal, twelck anders niet dan met ghereedt ghelt es te stremmene. Ende dienende dese tot gheenen anderen fyne, bevelen U.E. den Almoghenden Heere, ons zeer jonstelick ende dienstwil lichlick ghebedende an U.E. goede gracie.

Wt Tourhout ¹ desen Sen Meye 1579.

U. E. goede vrienden ende medeghesellen
in wette ghedeputeert nelTeos den heere van la Noue,
J. Utenhove Charles Vanderhyne.

Recepte et lecte, den 1^o Juny 79.

¹ Thourout, ville et chef-lieu du canton de ce nom, à 3 lieues 1/2 S. S. O. de Bruges et à 3 lieues N. N. O. de Roulers.

XXX.

Corriger une compagnie dissolue.

La Noue aux états de Flandre.

Thourout, 31 may 1579.

Messieurs
Messieurs les quatre membres de Flandres,
estans de présent
à Ypre.

Messieurs, ceulx de la chastellenye de Berguembot desireroient que la compagnie du cappitaine Plage s'acheminast en ceste armée, pource qu'ilz disent qu'elle ne faict que manger le peuple et ravager le pays. Si vous le trouvez bon, je les y receveray volontiers pourveu que vous leur commandiez de chasser les femmes, petis enfans et infiny autre bagage que l'on m'a raporté qu'ilz ont aveq eulx, autrement je ne suis deliberay de les recevoir. Aussi s'il vous plaist vous pourvoirez à leur donner moien de vivre.

Faisant fin à ma lettre par mes bien affectionnées recommandations à voz bonnes graces, je prieray Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde.

A Tourhou ce xxxj.^e de may 1579.

Messieurs si promptement on ne donne argent aux soldatz, ilz vivront mal dont je serai marry¹.

Vostre humble à vostre service,
Lanoue

Recepte 1.^o juny 79.

¹ Ce paragraphe est de la main de la Noue.

XXXI.

A propos de la garnison nécessaire à Ekelsbeke.

Lettre autographe de la Noue aux états de Flandre : Il est d'avis que l'on envoie de la garnison au château d'Ekelsbeke, sinon il faut démanteler cette forteresse.

Thourout, 31 mai 1579.

A Messieurs
Messieurs les quatre membres de Flandres,
estant de prisent
à Ypre.

Messieurs, j'ai receu lettres du seigneur de Eclebec ¹ qui se plaint de ce qu'on a mis garnison en sa maison, et prie qu'on l'en retire, je vous en ay bien voullu escrire afin de scavoyr ce quen voudrez faire. Mon avis est que ceste place sert pour s'opposer à ceux de Cassel pour réprimer leurs courses, et qu'on y doit tenir garnison ou bien ruiner la maison car l'ennemy s'en saiziroyt. Je croy que le seigneur ne prandroyt plaisir qu'on le fist, aussi ne doyt il payer la garnison ni ses sujetz seulz, parquoy vous aviserez s'il vous plaict voulant la retenir au moyen de l'entretienement que le général doyt porter.

Et sur ce je ferai fin pour me recommander humblement à voz bonnes graces priant Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Turhout ce 31 de mai.

Vostre affectionné pour vous fere service,
Lanoue

Recepta et lecta 1.º juny 79.

¹ Ekelsbeke.

XXXII.

Le prevost demande de sévir contre des désordres

Guillaume vander Meulen, prevot général de Flandre et de l'armée du maréchal de la Noue, aux états de Flandre : Des soldats sans passeports parcourent les campagnes et notamment le Pays de Waes, où ils pillent et rançonnent les paysans. Il demande un renfort de troupes pour sévir contre les coupables.

Eerweerdighe heeren, mijn heeren vande vier leden stands, ghedeputeert bij de generale staeten, wezende jeghenwoordich binnen der stede van Ypre.

Vertoocht met toestaende reverentie mijn heere Willem vander Muelen, Provost generael vanden lande onde graefschape van Vlaendren, metgaders vande armeije van Mons! Mon.¹ de la Noue, general, hoe hem suppliant ter kennesse (onlanx herwaerts) ter kennesse ghecommen es, als dat diverschesoldaten, vagabonden ende ander zonderpasport, hemliedder vervoorderen den landsman te brandschatten, beroven ende pillieren haerliedder ghoedijnghen, naemelicken iode prochien ende quartier van Nieukercke, Locre, Dernoultre ¹ ende daerontrent, zonder dat zij connen weten wat volck dat es, wie datser dienen off onder wat coronnel off capiteijn zij zijn, gheen betooch doende van paspoort off verloff, overzulcx de voorseijden landsman oppresseerende ende onghclijck doende, zoo wel bij nachte als bij daghe, tzcive ghmcrcet (code dat ulieder blijcke dat den remonstrant aenghenomen es als Provost generacl, tot conservatie, beschermijnghe code zuverijnghe van zulcke persoonen, tvoorseijde messus ende faicten useerende ende committecrende) presenteert hij suppliant hem tot antastijnghe, apprehensic van alzulcker brandschatters, rovers, pillierders ende overtreders tplacaet zijnder Excellentie, om te punieren naer d'exigentie vanden faicte, wacrtoe mijne voorseijde heeren den remonstrant believe te assiseteren van volcke, zoo wel te peerde als te voet, want hem niet moghelick en es, de zelve delinquanten ende quaetdocnders te punieren met de ghene onder hem wezende, in ghetale van XL, daer inne begrepen thien peerden, vut causen datter te Curtrycke bij zijnen lieutenant te minsten wezeu moeten zesse, insghelijcx oick int Iegher ende eiders, overzulcx myne voorseijde heeren believe zullen den suppliant breeder assistentie te peerde code te voet te verlcenen, naer dat mijne voornomde heeren considereeren noedich ende behouflick wezende, tot conservatie van tgeheele landt van Vlaenderen, ende afweerijnghe vauden gheboufte, vuterlick naer dat mijnne voornompde heeren tzelve Vlaenderlandt beminnen code voorenstaen, met verlceneode appostille, ende zult wel doen.

¹ N'est-ce pas Termonde dont il s'agit ?

XXXIII.

Les suites de la prise de Boesinghe.

Les députés des états de Flandre a leurs commettants : Après la reddition du château de Boesinghe, de la Noue a continué la guerre contre les Mécontents pour les expulser de la Flandre; leur nombre étant trop considérable il a envoyé des députés à Anvers pour obtenir du prince d'Orange un renfort de troupes. Le siège de Maestricht n'a pas permis au prince de satisfaire à cette demande, mais il conseille aux états de Flandre de s'entendre avec le seigneur de la Noue et d'adopter de prompts mesures pour sauver le pays.

Thourout, 1 Juin 1579.

Edele, waerde, wyze ende zeer
voorzienighe heeren
Mynheeren de vier leden slandts
van vlaendren
tot Ypre.

Edele, waerde, wyze ende zeer voorsienighe heeren. Alzo den heere van la Noue naer d'overgheven vanden casteele van Boesinghen, willende voorts procederen tot expulsie vanden Walen ende andere vyanden, t'onrechte occuperende diverssche steden ende plaetsen in Vlaendren, bevonden heeft de zelve versterckt te zynne wel toi vyfticli vendelen voetvolcx ende zes hondert ruuteran, zonder de ghone (zo wel te presumeren is) die noch ihaerlieder assistentie opghelicht worden, ende dal zynne overzulcx in rade niet en bevandt daerop yet te atteneren zonder voordere assistentie, hadde omme de zelve te bot te becommene ende zynne Ex^{te} te kennen te gheven den soberen staet vanden lande onde de cleene macht tot resistentie van-de voorseyde vianden, naer Andwerpen ghesickt dheeren van Bourchardeye onde Marchove, metgaders den colonnel Argentlieu. Nemaer anghezien de zelve heeren, alsheden wederkeert, byden voornomden heere van la Noue, rapport ghedaen hebben, dat hemlieden niet moghelick gheweest is thaerlieder pretensie te gherakene duer t'anstaende secours te doene an die van Maestricht, daer (zo zynne Ex. dat verstaet) meest ancleeft, es daeromme van noode anderen middele te advyserene, waertoe U.E. volghende t'advys van zynne voorseyde Ex.^{cen} vut elcx collegie herwaerts zullen scicken eeneghe ghedeputeerde (ghereserveert myn heeren van Brugghe die alreede daer in voldaan hebben), de zelve authoriserende omme ghesacmdelick metten voorseyden heere van la Noue te delibereren tot slandts meerste welvaren ende proflTyte, ten surptuuse U.E. adverterende dat naerdycn wy jeghenwordelick besich zyn orme te monstere te passeren de regimenten Francoisen ende Schotten metgaders de compaignien vanden heere van Ryhove inden leghere wesende, V.E. toestaet alhier te bezorghen de penninghen daeranne clevende, binnen twee daghen vuyterlicke.

Edele code voorzienighe heeren, hiermede zyt Gode bevolen.

Tot Thorout den eersten juny 1579.

De al U.E. bereede vrienden ende ghedeputeerde
vande vier leden slandts van Vlaenderen.
By ordonnantie vande zelve ghedeputeerde
Everwyn.

Recepta et lecta den 2 juny 79.

XXXIV.

Affaires militaires.

Lettre autographe de la Noue aux états de Flandre.

Thourout, 4 juin 1579.

A Messieurs
Messieurs les quatre membres de Flandres
à Ypre.

Messieurs, jay receu deux lettres de vous qui tendent à ce que j'envoye en dilligence 9 ou 10 compagnies au Westquartier parce que les ennemys y ont envoyé quelques gens pour entreprendre. Jai receu lettres de Mons.^r de Trelon qui vient de ces endroitz, qui n'an faict nulle mention, et vous en envoye la lettre, n'ayant voullu faire partir personne sans premier scavoir bien au vrai ce qui en est, car si ainsi est que gens soient partis ci c'est pour surprendre, à ceste heure c'est faict ou failli, et c'ilz veullent ataquier par force quelque chose, nous y arriverons encor assez à temps apres vostre responce, vous priant me l'envoyer incontinant. Et sur ce je ferai fin pour me recommander humblement à vostre bonne grace, supliant le Créateur, Messieurs, vous avoir en sa garde. De Turout le 4 de juin.

Vous verrez par la lettre de Mons.^r de Trelon ce qui requiert, qui sont choses raisonnables.

Vostre humble à vostre service,

Lanoué.

Recepta et lecta den 5^o Juny smorghens ten viij heures.

XXXV.

Commission donnée par François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, an nom du maréchal de la Noue, conférant le droit à un certain Jean van Ackere de recruter des hommes pour faire la guerre.

27 Juin 1579.

Ick Jo.^r Joncheer Frans vande Kethulle heere van Ryove etc. by laste ende auctoriteyt van mynen heere van la Nouwe, general vande armeye, presentelick wezende binnen den lande van Vlaenderen, hebben ghegheven ende gheven mils desen las ende expres bevel, den persooene van Jan van Ackere gheseyt Couwe, omme te moghen upnemen ende euillieren alzulcke nombre van oorlooghsvolckalshy bevindcn zal noodlick code gherequireert wezen, omme metter assistentie van derzelven te resisteren ende bescadicht te wesen den ghemeenien viant vanden lande, de zelve te behinderen ende vercrancken by aile middelen ende faicte van oorloghe, daert hem moghelick werdt ende bevinden zal dienende, tot bewaerenisse ende bescherminghe vanden lande van berwaertsovere. In teecken van dies hier vooren, hebbe dese gheonderteeckendt met myn ghewoonlick handteecken desen 27^a juny XV^r LXXIX.

Onderteeckendt Francois Vander Kethulle.

XXXVI.

Le capitaine Mailhard a embauché des soldats.

La Noue au magistrat d'Ypres.

Thourout, 19 juin 1579.

Messieurs
Messieurs les Bourguemestres Esehévins de la ville
Dypre.

Messieurs, il y a un nommé le capitaine Mailhard, lequel après avoir pris congé et obtenu passeport absolu du capitaine du Trot, a débauché et emmené avec lui plusieurs soldats de diverses compagnies sans congé de leurs capitaines, qui nous fait juger qu'il a quelque mauvais dessein, et pour ce nous vous prions s'ilz passent par votre ville de les faire arrêter et tous autres soldats qui s'en yront sans passeport, et de ce nous en advertir.

Faisant fin par mes bien affectionnées recommandations à vos bonnes grâces, je prie Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde.

De Tourhou ce xix.^e jour de juin 1579.

Vostre bien humble à vostre service,
Lanoué.

XXXVII.

Rembourser les frais d'un blessé.

La Noue aux états de Flandre : Le capitaine de la Granville a été blessé à l'épaule dans une reconnaissance au fort de Watlen. Transporté à Dunkerque pour s'y faire panser, il y a contracté des dettes; de la Noue demande à ce que le pays les paie.

Thourout, 27 Juin 1579.

Messieurs,
Messieurs les députez des quatre membres de Flandres.

Messieurs, le cappitaine a Granville enseigne de la colonnelle du régiment du S.^r de Movy, fut commandé d'aller avecq le dict S.^r de Movy reconnoistre le fort de Waten et y fut blessé d'une harquebuzade, pour se faire penser de laquelle, il a demeuré en la ville de Dunquerque entre les mains des barbiers et chirurgiens, par l'espace de deux moys au grand danger de sa vye et faict de grans fraiz, des quelz il est demeuré redevable et obligé de bien sixvingtz florins, sans qu'il ayt moien de les pouvoir acquicter, encor qu'il en soyt poursuivy, sinon qu'il soyt assisté de vous, ce de quoy je vous pry d'autant plus affectueusement qu'il est gentilhomme qui a bien faict, et lequel après avoir recouvert sa santé est venu reprendre son enseigne, et si le gratifiant de voz moiens, oultre ce que luy augmenterez sa bonne volonté, vous ferez que les autres soldatz et cappitaines de ceste armée ne craindront à se hazarder pour le bien de ce pays quant les occasions s'en présenteront.

N'estant ceste faicte à autre fin, je vous presenteray mes bien affectionnées recommandations à voz bonnes graces et prieray Dieu, Messieurs, vous avoir en sa garde.

A Tourhout, ce xxvij.^{me} jour de juing 1579.

Vostre humble et afectonné pour vous faire service,
Lanoue.

Annexe. - Requête du Sieur de la Granville.

A Messieurs les députez des quatre membres de Flandres.

Remonstre en toute humilité le S.^r de la Grandville cappitaine appointé du regiment de Monsieur de Movy qu'à la derniere prinse du fort de Watten il ha eu unne harquebuzade en l'espaule qui lui entroit dans le corps dont il ha esté en extreme danger de sa vye, et comme avecq l'aide de Dieu il en est à présent quasi guarri mais se trouve engagé tant à son hoste à Dunkerque qu'aulx medecins et chyrurgiens de la somme de cent florins sans aulcun moyen de leur pouvoir satisfaire, pour ce supplie tres humblement sur tous les services qu'il ha faictz en ces pais et désire encores de fere, qu'il plaise à vos Seigneuries lui fere ceste faveur que de lui assister de la dicte somme pour payer sa debte, et s'en sentira d'aultant plus obligé pour employer sa vie à vos services et prier Dieu pour vos prospérité et longues vyes.

XXXVIII.

Ramener l'artillerie à Dixmude.

La Noue au magistrat d'Ypres

Bruges, 18 juin 1579.

A Messieurs

Messieurs le grand bailli, advoué, eschevins
et conseil, nobles et notables ensemble les capitaines de la ville
d'Ypre.

Messieurs, j'ay esté prié par messieurs de Bruges et du Franc de vous rescripre pour ravoir l'artillerie qui y fut naguieres ameinée, quand nous estions près d'Ypre, qui est celle qui vint de l'Escluse. Il sera bon que vous la faites meiner jusques à Dixmude sous bonne garde et scorte et le plus secrètement que fere se pourra affin que les ennemis n'en ayent aucun advis. Je n'ay pas opinion que nous en ayons à fere si tost. Je pense que vos députés passeront par icy, nous nous acheminerons à Anvers et ne faudra de vous mander incontinent ce qui y aura esté résolu.

Cest l'endroit où m'estant humblement et affectueusement recommandé à vos bonnes graces, je prie Dieu qu'il vous doinct, Messieurs, en santé longue et heureuse vye.

De Bruges, ce xxviii juing.

Vostre humble et affectionné à vostre service,
Lanoué.

Recepta et lecta present Raden 1^o july 1579.

XXXIX.

Rapport du seigneur de Marchove, député du magistrat de Bruges, aux états de Flandre, sur la situation de l'armée.

Le seigneur de la Noue a réuni le 27 juin, avant son départ pour Anvers, tous les officiers sous ses ordres et leur a enjoint de maintenir la discipline dans l'armée. Ils ont répondu qu'ils ne pouvaient prendre cet engagement que pour autant que la solde, arriérée d'un mois, fut payée aux gens de guerre qui se débanderaient indubitablement si l'argent n'arrivait pas. La Noue les a engagé à patienter encore huit jours. - Un bon Prévôt est nécessaire à l'armée et il aurait besoin de cent suppots pour y exercer la Justice. - Douze gentilshommes de la suite de la Noue importunent chaque jour le seigneur de Marchove pour obtenir le paiement de leur solde. - Le capitaine Henri déclare qu'une augmentation de traitement doit lui être accordée, attendu qu'il joint actuellement aux fonctions de capitaine des tranchées, celles de lieutenant du maréchal de l'armée. - Les canonniers, les commissaires des vivres et autres demandent le paiement de leur solde.

19 juin 1579.

Den heere van Marchove, ghecommitteerde van weghe Burchmeesters ende Scepenen slants vanden Vryen, by den heere de la Noue hoofd vander aermeyc, ligghe binnen Vlaenderen, heeft den xxix.^{en} juny 1579 vertoocht in de vergaderynghe vande vier leden slants van Vlaenderen binnen der stede van Ypre, tnaervolghende :

Alvooren dat den 27 juny lestleden, den heere de la Noue, vertreckende naer Andwerpen, heeft by hem ontboden alle de capitainen van zynen leghere zoo wel vanden Francoysen ais Schouen, hemlieden recommanderende dat zy zouden willen in zyne absentie houden in aile goede discipline militaire, de welcke verclaersden hemlieden ommoghclick te zyne teffectuerene, ten waere dat zy prompt payment ontfinghen van zulcke een vervallen maend gaige den 26 juny lestleden, welck indien hemlieden niet ghetelt en waere zouden wtloopen ende foulleren den lantsman, nui- zes daghen, waer uppe den heere de la Noue hemlieden laste dat zy zouden hemlieden contineren noch acht daghen, verzouckende mitsdien den voornomden heere van Marchove, ex officie), an de voornomde leden dat zy daer inne middelretyt zouden voorzien met prompten furnissement vande voorseyde vertoopen maent.

Vertoochde bet voorts dat inden leghere gherequireert es eenen goeden prevost omme justicie aldaer te doene ende te belettene het wtloopen vande soldaten, welcken prevost zoude moeten hebben hondert knechten.

Item, dat de XII edelmannen vando suyte vanden zelve de la Noue, verzoucken betalynghe thebbene, ende den zelve heere van Marchove ten dieu einde daghlycx importuneren.

Item, dat den capitain Henry verclaerst hoc dat hy langhen tyt bedient heeft het officie van ghecommitteerde over de trenchen waer vooren hy aile maenden gegaigiert wiert tot bonder guldenen ende nu overmits dat hy daerenboven ghewordden es lieutenant vanden marichal vanden leghere, waermede zyn fast es ghemeerdert, verzouct mitsdien anden leden dat zy zouden willen hem beter traictement aile maende toelegghen.

Item, dat de canoniers ende huerlieder adjointen verzoucken betalynghe.

Item, dat de commissarissen vande vyvers ende huerlieder adjointen verzoucken ghelycke betalynghe.

Capitain Christoffels Meryzere verzouct afrekenynghe ende betalynghe van zynen voorleden dienst.

XL.

Jalousies dans l'armée

Lettre autographe de la Noue au magistrat de Gand ¹ : Jalousie entre les Français et les Ecossois. Les Français désirent retourner en France parcequ'ils ne sont pas payés. De la Noue veut rendre le bien pour le mal. Les soldats du seigneur de Ryhove commettent des brigandages.

Thourout, 9 juillet 1579.

A Messieurs

Messieurs les Bourgmestre et Echevins
de la ville de Gand.

Messieurs, les escossois ayant mis environ mille hommes dans Bruges, le camp est demouré si affaibli qu'il ne peult plus demourer en campagne, sans estre en peril. Dautre part la faulte de payement rend le soldat en necessité d'opresser le peuple et des maux qui se font la coulpe en est donnée aux Francois, les quelz n'ayant aucune retraite pour estre à seureté seront chacun jour en danger d'estre proye des ennemis. Et combien qu'on aye logé les Escossoys dans les bonnes villes et qu'on aye usé en cela d'inégalité, néantmoyns quant on leur eust donné quelque petite villette où il y eust eu quelque seureté, ilz se fussent contentéz. Ils congnoissent bien à ce qu'ilz m'ont dit qu'on a melliance d'eux et qu'on les veult rendre odieux, c'est pourquoy ilz ont suplié son Excell. de leur donner congé de se retirer en France, car ilz voient que le payement yra tousjours manquant, ce qui les contraindra de vivre mal et ne voudroient estre réduictz à faire méchanceté pour en avoyr reproche. Ilz m'ont prié, Messieurs, de vous avertir de leur intention que ne devez prandre en mauvaise part, d'autant que ce qu'ilz font est pour éviter infamyie et n'estre estiméz opresseurs et ruineurs de peuples et peu fideles comme aucun ne le publient que trop, qui seront à l'avanture bien aise qui sen aillent. Quant à moy, voyant l'armée dissipée et non meuilleure correspondance entre tout ce pays quau paravant et les moyens deffaillir, je suis contrainct de m'an retourner en Anvers pour me gouverner après selon qui sera juste et raisonnable, car ausy bien je ne pourroys faire grand service icy où pourtant je me suis employé de toute mon affection et suis bien marry que je n'ay peu fayre davantage. Et comme mon but a tousiours esté de servir à la piété et justice sans regarder à profit ni honneur apurant, aussi ne m'estonnai je de chose qui survienne en mon particulier; et quant les affaires publiques se porteront bien je serai content, et quant elles yront mal j'en serai très déplaisant. Pour le moyens je suis bien assuré en me retirant de plaire à quelques uns aus quelz je désire autant de bien qui me veullent de mal. Je vous suplye, Messieurs, vouloir donner ordre à vos afayres car certainement les ennemys savanceront et entreprendront.

Et sur ce je ferai fin pour vous présenter mes humbles recommandations à vostre bonne grace, supliant nostre Seigneur, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Torout ce 9 de juillet.

Votre humble et affectionné prest à vous faire service, LANOUE.

Messieurs jay entendu que aucuns des bendes de Monsieur de Rihove, pour qui j'ai conseillé d'introduire discipline entreux et en tous les soldatz, me veullent mal, vous jugerez de la cause. Certes je diz enca en conscience que si on ne remédie à ce point qu'on verra de très mauvais efectz.

¹ Cette intéressante lettre appartient aux archives communales de Gand, *registre des autographes et signatures*, 1457-1599, et a été publiée dans le 1^o volume des *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas*, 1577-1584.

XLI.

Mettre les troupes en garnison.

Lettre autographe de la Noue au magistrat d'Ypres : Il est nécessaire de mettre de la garnison dans les places fortes. C'est le moyen de conserver la moisson qui pourrait être ravagée par les gens de guerre.

Bruges, 12 Juillet 1579.

A Messieurs
Messieurs les Bourgmestre et
échevins de la ville Dipre.

Messieurs, je pense que vous aurez entendu l'avis de son Excellence par Mons.^r le grand baillif d'Ipre, touchant la manière de se défendre contre les ennemis qui journellement vous font la guerre, qui est de mettre de fortes garnisons es places, pour ce qu'on n'a pas le moyen d'entretenir une assez forte armée. C'est le moyen par lequel vous pourriez conserver votre moisson, au moins la meilleure partie, et entretenir votre trafic, moyennant aussi que les gens de guerre fassent leur devoir. Et pour ce que ceste heure il se présente occasion de repartir les troupes, je vous ay bien voulu écrire pour entendre si vous trouverez bon d'en recevoir celles qui vous avoyent esté assignées qui est la compagnie du capitaine Setton de cavallerie et trois escossoises d'infanterie. Certes, Messieurs, il me semble que vous fault bien autant de gens pour acomoder vos affaires, jusques à ce que la récolte des feules soit faite, car d'armée vous n'en aurez plus bien tost et ne vous reste que ce seul moyen; je m'assure que vous vous en contenterez à la fin, car j'ay pratiqué ceste façon de guerre.

Vos députés m'ont dit que on avoit persuadé votre peuple que on vouloit se saisir des villes en y mettant des estrangers. Je vous conseilleray tousiours que ce que vous pourrez faire avecque vos forces naturelles que ni employez les estrangers, mais n'estant suffisantes du tout il fault s'aider de ses amis, vous priant de m'en mander incontinent votre intention, je ne les prendrai point à ce soupçon qu'on veule faire prendre à votre peuple, remettant à vos bons jugemens de congnoistre si cest menterie ou le contraire de ma part comme celui qui désire votre soulagement à l'endroit des ennemis. Je ne vous dirai aultre chose sinon que devez vous résoudre à tel parti, autrement vous serez en danger de voir votre moisson toute fourragée.

Et après m'estre humblement recommandé à votre bonne grace, je prierai Dieu, Messieurs, vous avoyr en sa garde.

De Bruges le xij.^{me} de juillet.

Votre humble et affectionné à votre service,
Lanoue.

Recepta 13.º July 1579.

XLII.

Le magistrat d'Ypres a de la Noue, en réponse au document précédent : Ils n'admettent pas l'opinion du seigneur de la Noue et ne veulent pas recevoir un surcroît de garnison.

Ypres, 13 juillet 1579.

A Monseigneur

Mons.^r de la Noue, général de l'armée des estatz en Flandres
à Bruges, ou la part* qu'il sera.

Monseigneur, nous avons reçu les lettres de vostre Seigneurie du xij.^e de ce présent mois, du contenu desquelles avons esté bien esmerveilléz pour plusieurs respectz et raisons ad ce nous mouvans.

Premièrement que vostre Seigneurie avecq ses troupes (quy désia ont cousté grandz deniers au pays) n'a esté apportée à aultre fin, que pour repouler l'ennemy de la campagne, d'aultant que cela par les garnisons aisément faire ne se povait, de sorte que mettant icelles à présent es villes, en garnison, le mal que nous a pressé auparavant la venue de vostre Seigneurie, ne se diminuera, ains plustost accroistera, attendu que l'ennemy voyant à ceste heure occasion et temps pour exploicter comme la saison présente requiert et non pas pour hyvener de jour à aultre ou de nuict, se mettra librement aux champs pour fouraiger la moisson et plus empescher la recolte des fruitz tant nécessaires.

Par quoy il nous a semblé tousiours comme encore présentement (saulf meilleur jugement) qu'il ny a moyen plus propre pour divertir les dessings, reprimer et repouler l'ennemy, sinon que se mectre es champs mesmes sur le quartier de la rivière de la Lys, par où l'ennemy ne se polroit esquarter, sinon avecq évident dangier de sa vie, joinct aussy que en tout événement ceste ville est plus chargée de garnison que l'estat dicelle comporte et souffre tant pour le logement que payement des gens de guerre y estans présentement avecq les LXX chevaulx que faisons lever pour la deffence du pays, par où sommes esté meuz supplier vostre Seigneurie d'approcher l'ennemy le plus qu'il est possible, signamment la rivière de la Lys comme dict est, estant le seul remède pour la conservation de la moisson et villes, ayantz esté cy longtemps foulléez et affligées.

Quoy faisant nous obligerez de plus en plus de le recognoistre en temps et lieu, aydant le Créateur, au quel prions, Monseigneur, donner à vostre Seigneurie, l'acomplissement de ses nobles et vertueux désirs, nous recommandans humblement à la bonne grace d'icelle.

D'Ypre ce xiiij.^e de juillet 79.

De vostre Seigneurie très affectionnéz
en service,
Les Advoé, Eschevins et Conseil de la ville Dypre.

XLIII.

Affaires militaires.

Le colonel de Movy au magistrat d'Ypres.

Loo, 14 Juillet 1579.

A Messieurs
Messieurs les magistrat et hault bailly
Dypre.

Messieurs, j'envoye le cappitaine Henry vers vous pour vous faire entendre de l'estat de ces troppes francoyses, et adviser avec de choses qu'il vous dira de ma part et de Monsieur de la Noue dont je vous prie le croire, comme homme quy vous (est) fidelle serviteur.

Et sur ce je pry Dieu, Messieurs, vous donner en santé longue et heureuse vye.

De Loo ¹, ce 14.º de juillet 1579.

Vostre très fidele amy et serviteur,
Movy.

XLIV.

Affaires militaires.

Le colonel de Movy aux états de Flandre.

Loo, 14 juillet 1579.

A Messieurs
Messieurs les quatre membres de Flandres.

Messieurs, envoyant le cappitaine Henry à Ypre je luy ay donné charge de communiquer avec vous et vous faire entendre les nouvelles que j'ay receuz de Monsieur de la Noue et l'estat des troppes francoyses que nous commandons en ce bourg, où je mettz paine de les faire vivre en discipline ainsy que ce porteur vous dira avec le reste que je vous pry croire comme de la bouche de celluy quy vous est fidelle serviteur.

Et sur ce je pry Dieu, Messieurs, vous donner en très parfaite santé longue et heureuse vye.

De Loo ce xiv.^{me} juillet 1579.

Votre bien humble et affectioné serviteur,
Movy.

¹ Loo, commune située à 2 lieues S.S.E. de Furnes, sur le canal de ce nom.

XLV.

Lettre de Haranger, secrétaire du duc d'Anjou a de la Noue.

Le duc porte beaucoup d'affection au seigneur de la Noue. Nouvelles de famille.

Paris, 17 juillet 1579.

A Monsieur
Monsieur de la Noue.

Monsieur, son alteze a esté merueilleusement ayse des lettres que vous luy avez escriptes et bien fort satisfait de ce que ie luy ay fait entendre à bouche tant de ses affaires et de l'estat auquel elles se retrouvent que de l'excuse que ie luy ay faicte de vostre part pour le regard de la prière quil vous avoir faicte par sa dernière de le voulloir acompaigner en Angleterre¹. Pour le premier, croyez certainement que la seulle souvenance que Mess.^{ts} des estatz monstrent voulloir avoir de luy, luy a de tant plus fait croistre l'envye qu'il a de longtemps eue de les soullaiger en leurs oppressions, comme les effectz l'ont ja assez de foys tesmoigné. Et pour le second, puys que vostre présence par de la peult apporter de l'utilité à leurs affaires, qu'il est bien content et vous priera mesmes d'y demourer pour leur davantaige cognoistre le bien qu'il leur procure, mais surtout il eust merueilleusement agréable d'entendre avecq quelle affection vous continuez à son service, et les moyens qui croissent tous les jours de luy en rendre preuve, par la première qu'il vous fera, je croy qu'il vous en remercira. Il s'achemina hier à S.^t Germain avecq le Roy, le quel il va tousiours entretenant sur ces affaires, et croy qu'il tirera de luy ce qu'il espère, et ne restera qu'a la résolution des estatz. J'escriptz à Mons.^r Despruneaulx² tout plain de particularitéz desquelles m'asseurant qu'il vous fera part, je ne vous en ennuyera.

Seullement je vous diray Mons.^r, que Madame vostre femme se porte fort bien, estant partie hier pour Brye, et ayant laissé Monsieur vostre filz en ceste ville. Faictes moy s'il vous plaist cest honneur de me commander et ie demureray tousiours prest de vous servir d'aussy bonne volonté que je vous baise très humblement les mains.

Monsieur, je prie Dieu qu'il vous donne en santé très bonne et longue vie.

A Paris ce xvii.^e juillet 1579.

Subscript : Vostre plus humble et très affectionné serviteur.
Collationné à l'originele lettre et trouvé accorder, de mot à aultre, par moy
notaire publicq. H. DE BOCQ, Notarius 1579.

¹ François, duc d'Alençon, reçut l'Anjou après l'accession au trone de son frère Henri III. Il nourrissait depuis longtemps l'espoir de réunir sur sa tête les couronnes de France et d'Angleterre, l'une après la mort de son frère Henri III et l'autre en épousant la reine Elisabeth. Cependant rien n'était moins certain que ce mariage, car l'irrésolution de la reine était venue se joindre aux obstacles déjà très puissants que cette alliance devait naturellement rencontrer au point de vue des intérêts politiques de l'Angleterre; obstacles dont l'ambassadeur Davidson donne l'analyse dans une longue lettre adressée au secrétaire Walsingham et publiée par Mr Groen van Prinsteren. Davidson y dit très explicitement que le peuple anglais ne pourrait supporter le gouvernement d'un étranger ennemi né de ses usages et de sa religion « *can our people, endure the Government of a strainger, a borne enemy, in manners, religion, and nature discrepant from us ?* » Cette lettre dont l'importance est suffisamment prouvée par la qualité de celui dont elle émane, nous autorise à croire qu'il n'a jamais été sérieusement question de ce mariage.

² Roche de Sorbies, seigneur des Pruneaux, conseiller ordinaire du duc d'Anjou.

XLVI.

Renseignements sur la force de quelques places occupées par l'ennemi.

Le magistrat d'Ypres a de la Noue.

Ypres, 21 juillet 1579.

A Monseigneur
Monsieur de la Noue.

Monseigneur, ayant esté advertis hier après le disner par nostre député ayant esté près de votre Seigneurie, de la conclusion et intention d'icelle à l'endroit de faire quelque bon exploit sur l'ennemy moyennant quelque advertence de forces, n'avons voulu mancquer d'advertir en toute diligence vostre dicte Seigneurie, que après nous avoir enquesté par aulcuns ceste nuict, avons entendu pour certain ne rester en la paroiche de Messines, au plus hault, non plus de cent soldatz; au chasteau de Warneston vingt et quatre; à Comines huict; et à Wervij ¹une compaignie de soldatz sans plus; priant partant vostre Seigneurie bien affectueusement que suyvant la bonne intention et volonté dicte de vostre Seigneurie, quelque bon exploit se puisse ensuyvre, au soulagement de ce tant désolé pays, pourveu que présentement l'occasion s'oeffre.

Et à tant, Monseigneur, irons prier le Créateur octroyer à vostre Seigneurie ses saintes graces, nous recommandant aulx sienes.

D'Ypre ce xxi.^{me} de juillet 1579.

D. V. S.

Les très affectionnéz amys,
Advoué, Eschevins et Conseil de la ville Dypre.

¹ Toutes ces places: Messines, Warneton, Commines et Wervick sont situées à peu de distance l'une de l'autre.

XLVII.

La Noue répond à la lettre précédente.

Lettre autographe de la Noue au magistrat d'Ypres ¹.

Roulers, 23 juillet 1579.

A Messieurs,
Messieurs les magistratz de la ville Dypres.

Messieurs, je receuz hier au soir vos lettres en ce lieu de Rouliers où je suis venu pour le mettre en estat de seureté, estant unne place qui importe beaucoup pour ce pays. Et pour le regard de ce que vous me mandez, vous voiez que les ocupations présentes m'an ont empesché, mais après cecy il faudra aviser à fayre chose qui aporte utilité à vostre ville, et mi emploirai de très bon ceur. Dans deux ou troys jours je retourneray à Loo, et vous pryé me faire là entendre en quel estat seront les places ennemyes nommées en vostre lettre, pour voir si on y pourra entreprendre. De dire qui ni a que 20 hommes en ung château et conclure de la qu'il est prenable, c'est se tromper, car tel château y a qu'on ne peult avoir sans artillerye et sans armée, et nous ne pouvons maintenant rien fayre que par surprise.

Et sur ce je ferai fin pour me recommander très affectueusement à voz bonnes graces et prierai Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Rouliers ce vendredi matin.

Vostre humble et affectionné à vous servir,
Lanoue.

R. 24° et lesta 25° july 1579,
present raden ende hooftmannen.

¹ Voir le fac-similé de cette lettre à la fin du volume.

XLVIII.

Désir de la Noue de quitter le pays.

Lettre autographe de la noue au magistrat d'ypres : La marche des affaires est désorganisée en Flandre. Mécontentement des troupes auxiliaires françaises. La faction gantoise d'Hembyze veut leur faire quitter le pays. Désir du seigneur de la Noue de quitter le service des Etats où il ne recueille qu'ingratitude pour prix de son dévouement.

Oudenbourg, 25 juillet 1579.

A Messieurs,
Messieurs les advoué, escbevins
et conseil de la ville Dipre.

Messieurs, j'ay communiqué aveques vostre député lequel est venu à Bruges et a aussi exposé sa charge à Messieurs du college, et ni a personne qui ne confesse qu'il est très raisonnable que soiez assistéz. Si est ce qu'il y a à présent ung mauvais ordre en Flandres pour cest effet, autant qu'il ni a bonne concordance, car vous voiez les uns avoir armée d'un costé et y a gens aussi de l'autre. Davantage ceux de Gand ne veulent paier ces troupes que de parolles, ce qui est ocasion de les rendre inutilles. Quand ie les ay voullu presser de marcher, (j'entens les François) ilz mont respondu que pour marcher en campagne il fault argent, et puis à quel propos marcheroyent ilz, puis qu'ilz sont licenciéz ? En ce que on leur a dit qu'il est difficile de les entretenir à l'avenir, sinon deux ou trois compaignies. Il y a plus, cest Qu'Embize et ceux de Gand veulent et pressent afin que les dictz Francoys se retirent et qui ne se veulent servir d'eux, et tachent par tous moiens de les rendre suspetz et odieux à tous, disant que ce sont traistres, ce qui fache tellement les gens qui ont du ceur que ilz sont tous résolus de se retirer, n'atendans que partie de ce qui leur est deu de nouveau. Je m'assure qu'ils ne feront (comme ils n'ont fait jusques icy) chose qui leur puisse oster l'honneur. Ledict S.^r Dembize ne s'est pas contenté de calumnier les soldatz, mais il ne cesse encor de me taxer et mander par les villes des choses pour me rendre soupçonné, il lui devoit suffire que je passai par Gand de m'avoir cuidé* faire couper la gorge au peuple, m'acusan tacitement d'avoir intelligence avec le comte D'Egmont. Certes, Messieurs, il m'est difficile de suporter telles et si griefves injures, moi qui ai servi fidèlement comme pour ma patrie, et Dieu m'an est tesmoin, il y a vingt ans que je combatz contre la tiranie. Et que j'allasse à ceste heure me soubzmettre soubz la susnommée, en laquelle l'honneur des gens de bien est villipendé et leur vie en péril! Certes, il faudroyt que je fusse esclave. J'ai opinion que je serai contrainct de me retirer aussi, estant bien marri que je n'ai peu faire plus de service à tant de gens de bien que j'ai congneuz en ce pays, desquels j'ay receu de l'honneur et de l'amitié, dont je me souviendrai toute ma vye, et ne perdrai jamais la vollonté de leur faire service; mais qu'ilz jugent si ne m'est pas plus honneste par une absence d'éviter les tempestes de telles haines et calumnies esmeues injustement contre moi, que par ma demeure estre continuellement agité par icelles.

Et sur ce je ferai fin pour me recommander humblement à voz bonnes graces, supliant le Créateur, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Oudembourg le dimanche matin.

Vostre humble et affectionné à vous servir,
Lanoué.

Recepta 26.^{me} july 1579 horo 6^o
post meridiem.

XLIX ¹.

Licencierement d'une compagnie par manque d'argent.

Certificat de la Noue par lequel il déclare que le capitaine de Wyncker a été forcé de licencier sa compagnie, faute de recevoir le paiement de la solde de ses soldats.

Oudenbourg, 5 août 1579.

Le sieur de la Noue, général de l'armée de Flandres estant au service des estatz généraulx des Pays Bas,

Certifiions à Messieurs les quatre membres de Flandres et tous aultres qu'il appertiendra, que le capitaine Wincker aiant charge d'une compagnie de gens de pied pour le service des dictz estatz et y commandant en vertu de la commission par luy obtenue de son Alteze et Excellence, s'est pour nostre commandement employé pour leur service et celluy desdictz estatz généraulx à la défense et tuition du dict pays, mesmes à la garde et conservation de fortz de Mardike ² et Dincgham ³ et continue en service avecq sa dicte compagnie jusques au dernier jour de juillet dernier passé, qu'il a esté contrainct la licencier, par faulte de payement.

En tesmoins de quoi nous avons signé la présente de nostre main et à icelle fait mettre le scel de noz armes.

à Audenbourg le v.º daougst 1579.

En bas estoit escript la Noue, et scellé en forme de cachet de chire rouge, et plus bas signé Semeliers.

Collation faicte aux originales lettres de certification signée et cachettées comme dessus et trouvé concorder, par moy, Signé : Heyden.

¹ Les quatre pièces qui accompagnent ce numéro sont des copies de l'époque réunies dans une farde*. Elles ont rapport au paiement de la compagnie du capitaine de Wyncker.

² Mardick, fort situé près de Dunkerque

³ Drincham, fort situé près de Bourbourg

1.° Annexe. - Requête du capitaine de Wyncker aux États de Flandre; même sujet que le certificat du Seigneur de la Noue.

Aen myne heeren de vier leden slandts van Vlaendren,
Vertoocht in alder reverencie Bernart de Wyncker, capitain over een vendele voetknechten, hue dat goeden tyd gheleden belieft heeft zijne Alteze ende Excellencie hem te verleenen commissie omme up te rechten een vendele voetvolck van twee honderthoofdentot dienste vanden vaderlande, twelcke hij suppliant ter goeder trouwe achtervolghende zijne commissie vulcommen heeft, zoo hy ooc diverssche diensten daarmede ghedaen heeft by laste vanden heere van la Noue, den heere van Ryhove ende myn heere denadmirael Treslong, blijekende bij haerlieders lastinghe hier gheannexeirt, bij laste vanden weleken hij hendelinghe gheleijt es gheweist tot Mardijcke onde daer naer up tcasteel tot Drijncgham, alwaer hij suppliant hem gheemploieert heeft met zyne soldaten jeghens den viant, eenen termijn van ontrent vier maenden tot dat hij hendelinghe bij faulte van ammonitie, vivers ende secours metgaders tghewelt vanden viant tzelve heeft moeten verlaeten, naer grooten verliese van volcke, zonder oijnt eeneghe betaelinghe te connen ghecrijghen, wat debvoir hij thove ende daer naer aen VEd. ghedaen heeft, zoo dat hij ghedwonghen es gheweist omme de foule vande soldaten, bij faulte van payemente, teviterene, de zelve pasport te ghevene, ende alzo de zelve suppliant de zelve compaignie upgherecht heeft bij laste zoot voorseit es, ende zonder eenich advanchement van penninghen, tzijnder groote excessijve costen ende verliese, ten zij bij U.E. daer inne voorzien wrde, supplieirt iterativelick dat Ul. believe volghende de voorgaende lastinghe van zijne Excellencie, met hem suppliant af te rekenenende dienvolghende verleenen behoirlickeordonnantie van betaelinghe, ende zut hem suppliant meer verbinden slands dienste.

2° Annexe. - Les soldats de la compagnie du capitaine de Wyncker refusent d'entrer à Dunkerque s'ils ne reçoivent un mois de leurs gages.

17 mars 1579.

A son Alteze, remonstre en toute humilité Bernard de Wyncker, escuyer, Seigneur du Préau, comme il auroit pleu à vostre Alteze commectre au suppliant la charge d'une compaignie de gens de guerre et ordonné d'entrer avecq icelle en la ville de Dunckercke à quoy il est prest d'obtempérer, mais il est adverti par le lieutenant de la dicte compaignie que les soldatz ne sont delibéréz d'aller en garnison en quelques villes, sans avoir quelque payement pour vivre, parquoy supplie humblement qu'il plaise à vostre Alteze leur faire donner ung mois de gaiges et ce par les quatre membres de Flandres, faisant à cest effect dépescher ordonnance sur Josse Triest, commys résident à Gand. Ce faisant, vostre Alteze encouragera davantaige les dictz soldatz au service dicelle et de la patrie.

En marge estoit escript :

Est remys à Monseigneur le Prince d'Orenes. - Fait en Anvers le xvi.^{me} de mars XV.^e LXXIX et signé van Asseliers.

Et plus bas: Oy ladvys de Monseigneur le Prince, le suppliant s'adressera aux quatre membres de Flandres. - Fait le xvij.^{me} de mars XV.^e LXXIX et signé van Asseliers.

Collation faite à l'originele requeste, appostillée et signée comme dessus, et trouvé concorder par moy, Signé Heyden.

3° Annexe. - Lettre de l'Archiduc Mathias aux États de Flandre. - Il leur enjoint de satisfaire à la demande du capitaine de Wyncker.

Anvers, 29 août 1579.

A noz très chiers et bien améz
les quatre membres du pays et conté de Flandres.

Matthias par la grace de Dieu Archiduc Daustrice, Duc de Bourgoigne etc., Gouverneur et Capitaine général.

Tréschiers et bien améz, nous vous envoions cy enclose la requeste à nous présentée de la part de Bernard de Winckere, seigneur de Priaue, vous requérans et néanmoins pour le lieu que tenons ordonnans de la visiter et pourveoir au suppliant sur ce que par le disposityf de sa dicte requeste requiert comme en raison trouverez appartenir.

Sur ce très chiers et bien améz, prions le Créateur vous maintenir en sa sainte grace.

D'Anvers le xxix.^{me} jour daougst 1579. L. V.

Soubzscript Matthias, *et plus bas* Van Asseliers

4.° Annexe. - Requête du capitaine de Wyncker à l'Archiduc Mathias. - Il demande le paiement de l'arriéré de la solde de ses soldats. - Apostille favorable à l'objet de la requête.

29 août 1579.

A son Alteze, remonstre en toute humilité Bernard de Wynckere, seigneur de Pryaeu, comme il auroit pleu à vostre Aline avecq advys de son Excellence, donner charge au remonstrant lever une compagnie des gens de pied pour estre employéz au Westquartier de Flandres, ce que le suppliant at effectué et at esté employé (par Mons.^r de la Noue général de l'armée envoyée en Flandres) au fort de Mardycke et depuis à Dryncgham, où il at eu avecq sa compagnie diverses escarmouches et rencontres tant contre la Motte, Mauvy que aultres, bien notoires audit S.^r de la Noue et à l'admiral de Treslong, avecq notable perte dung costel et d'aultre, et comme quelzques ungs des quatre membres de Flandres font difficulté faire au suppliant son décompte pour n'avoir esté levé par eulx, supplye bien humblement qu'il plaise à vostre Alteze ordonner ausdicts quatre membres, luy faire selon toute raison son décompte et luy donner raisonnable attermination* de payement suyvant le service que le suppliant avecq sa compagnie (au dire de tous gens de guerre) aura fait. Et fera bien.

Apostille: Soit envoyé aux quatre membres pour y faire ce qu'en raison appertient.

Fait xxix daougst 1579.

Soubsigné Van Asseliers.

L.

Importance de la place de Mardick; moyens qu'il faut employer pour la conserver ¹.

Mémoire pour Mons.^r le pensionnaire Borchgrave.

Premièrement de vouloir présenter mes humbles recommandations à Mons.^r de la Noue.

Et que sa S.^{rie} veuille comunciquer avecq mess.^{rs} les députez des quatre membres pour scavoir où l'on trouvera doresnavant le moyen pour entretenir ceulx qui sont au fort de Mardicte, voyant que c'est un lieu d'importance et pourtant nécessaire d'estre gardé et tenu comme sa S.^{rie} scayt.

2- Dont pour le premier est besoing qu'il soyt pourveu des amunitions et vivres pour quatre moys.

3- En oultre où on trouvera le prest ou payement pour leur entretienement, affin que les amunitions et vivres puysent demeurer en estre, sy aulcune necessité ou surprinse advenoyt.

4- Pareillement de vouloir avoir pour recommandé ceste ville, affin qu'ilz peuvent estre secouruz du payement qu'on doibt aux soldatz y estants en garnison, mesmes du fournissement des deniers pour le faict de la fortification, en faulte de quoy les ouvrages demeureront en surséance* et ademy faictz sans deffence, au préjudice de ceste ville, mesmes de tout le pays de Flandres, estant un lieu dont l'ennemy en prétend principalement comme les prisonniers mesmes mont asseuré disant capiteine Dhausque à son sortir qu'il nestoit sy tard qu'il sera.

5- Et comme ceste ville a esté fort travaillée au fournissement des vivres comme encoires journallement se faict, tellement qu'elle s'est du tout desnuee et despourveue, que sa S.^{rie} veuille tenir la main envers lesditz députez que y soit mis ordre et pourveu comme la nécessité requiert.

6- Et comme sa S.^{rie} a esté ordonné et commis pour mectre tout ordre nécessaire en ceste ville, que icelle veuille comectre et ordonner quelques personnes en ce quartir, pour avoir la cognoissance* et jugement sur le faict des prises et butins qui journallement pourroient estre amenéz en ceste ville, selon l'exigence du cas et comme ilz trouveront convenir, autorisant sa dicte S.^{rie} lesditz députez pour avant leur partement ordonner et comectre les dictz commissaires pour scavoir s'il est de bonne prinse, à quoy il se doibt employer.

7- Mesmes comme se présentent aussy actes criminelles, où on trouvera le moyen pour payer les despens des exécutions de justice, sans quel moyen la deue discipline militaire ne se peulx entretenir.

8- A cest effect induire les députez des membres autoriser et traicter un personaige entendu pour comme Greffier des bendes deument mener les informacions et procès de ceulx qui auront forfait.

9- Aultretfoys presser lesditz députez qu'ilz laissent moyen pour payer les espies* sans quoy ilz ne pourroient estre serviz.

10- Aussy qu'ilz mectent ordre sur l'entretienement des postes ou chevaulx de louaige, par lesquelz les dépêches ordinaires s'envoyent ou à son Alteze, son Ex.^{ce} ou mesmement aux membres.

¹ Cette pièce n'étant pas datée il est dilicile de lui assigner la place exacte qui lui appartient selon l'ordre chronologique. Comme elle a exclusivement rapport au fort de Mardick, nous la plaçons immédiatement après les documents qui concernent cette place.

A propos du voyage du duc d'Anjou près de la reine Elisabeth.

A Monsieur des Pruneaux.

De Deremonde ¹, 7 sept, [1579].

Monsieur, j'ay entendu que vous avez esté malade, mais que vous vous portez mieux à présent. C'estoyt pour tenir compagnie à Messieurs du Plessis et de Mouy, lesquels s'amendent aussy.

J'ai entendu nouvelles d'Angleterre, on me mande que son Altesse a esté fort bien receu de la reine; il a esté veu de fort peu de gens et est parti le xxix d'aoust pour s'en retourner ². Du mariage on ne m'en donne point d'avis certain. Aucuns pancent qu'il se fera; et quant cella n'aviendroit, pour le moyns y aura il une parfaicte amitié. Mais je voudroys bien que les choses s'accomplissent; car si le prince espousoit une femme de la Religion, il seroyt tousjours plus favorable à ceux qui en sont.

Estant en Angleterre, nouvelles lui sont venues de la mort de Bussy ³ dont il a esté fort marri. Les estats ont esté donnés à Simier ⁴, qui sera maintenant le premier. On tenoyt que Fervaques ⁵ auroyt ce qu'avoyt Simier. Rosne estoyt venu là pour avoir la despouille de Bussi, mais trop tard est il arrivé. A la court les absens le perdent. Les pauvres huguenots comme vous et aultres n'ont garde d'avoir que peu de chose.

Quant à moy, je voudroys fort aller jusques en France, où j'ai infiniz affaires, et y seray plustost que vous. Nous sommes icy logez en campagne, où il commence à cause des pluies à faire mauvais. Et qui pis est les soldats n'ont argent. Les ennemis sont retranchés aussy. J'ai opinion que les affaires sont tousjours en ung mesme estat. Je vous prie, Monsieur, me mander de vos nouvelles.

Et après...

Du camp près Deremonde, ce 7 de septembre, etc.

(Autogr. B. N. 3286, f° 125. D'une autre main, et par erreur : 1580.)

¹ Termonde (Flandre or.) au confluent de la Dender et de l'Escaut.

² Voy. la Ferrière, *op. cit.*

³ Assassiné le 19 août 1579 par Montsoreau, dont la femme était sa maîtresse.

⁴ Voy., dans la Ferrière, *op. cit.*, le rôle important joué par ce personnage en Angleterre.

⁵ Guillaume de Hautemer, s^s de Fervacques (1538-1613), maréchal de France en 1595.

Au même.

De Bommosel ¹, 6 oct. [1579].

Monsieur, il y a longtemps que je n'ay entendu de vos nouvelles. Et pour ce qu'estes maintenant en bonne disposition, je suis tousjours en campagne avecques des incomoditez de la saison qui est fort rude. Les eaux nous font la guerre. Et sommes après pour recommoder le Wart. Les ennemis font peu de machines, et y a rivières entre eux et nous.

J'ay receu lettres de France ou l'on me mande que Fontarabye est comme elle estoit, et que quecun de Gascongne avoyt faict courir ce bruit aposté. Le Roy a esté mallade, comme avez sceu. Ung mien ami m'escrit qu'il n'est pas pour la faire longue, et je le croy, car il ne vit que d'artifice. Celluy là mesme me mande que son Altesse trouve un peu estrange que je ne luy ay escrit. Vous en sçavez la raison. Car la surprise de la lettre de Harengié ² monstre bien que si on eust pris quelque lettre de moy, qu'Embise en eust bien faict son profit. Je vous prie, si depeschez vers son Alteze, luy faire mon excuse de cella.

J'espère la voyr bien tost, et partirai à la fin de ce mois, car j'ai de grans affaires. Si avez receu quelques nouvelles de France, faites m'an part, si vous plaist. On me mande que la Fin a esté créé grand chambellan, ou premier, ce quy a donné des jalousies à aucuns.

Moy je...

De Bommesel, ce 6 d'octobre, etc.

(Autogr. B. N. 2286, f^o 126. D'une autre main : 1580.)

¹ Boomzèle. C'est sans doute Boom, ville située au N. de la Nèthe, en face de Willebroeck.

² Voy. Rossel à Wals., 28 juill. 1579.

LI.

La Noue aux états de Flandre : Les habitants d'Ekelsbeke sont totalement ruinés et ne peuvent entretenir la garnison qui ne veut quitter la place que lorsqu'elle aura reçu son arriéré de solde. Les Espagnols se retireront vers Namur et Maestricht. Il ne faut pas que l'ennemi se jette entre Gand et Termonde. Le village de Willebroeck est assuré contre une entreprise de l'ennemi.

Grimbergen, 23 octobre 1579.

Messieurs, pour le soulagement des habitans Declébec¹ qui sont plus ruinéz qu'aultres qui soyent en Flandres, j'avois escript à la compagnie du capitaine Vincent Bont², qu'elle en deslogeast et fist ruiner les fortifications du temple, n'estant plus nécessaire qu'il y eust gens la, et qu'elle vint au camp ou allast garandir aultre quartier, mais les soldatz n'en veullent partir, qu'ilz n'ayent argent ou assurance de leur deu, et vous avez moyen de remédier à ce faict. Vous ayderez beaucoup ce povvre peuple qui est contrainct de nourrir ceste compagnie et n'a quasy pas du pain à manger, je oy que le capiteyne est à Gand quy vous en doyt solliciter.

Les Espaignolz ne nous ont pas encoires tuéz et dit on qu'ilz se retiront vers Namur ou Maestricht. Toutefois la cavallerie est encoires près Malines, j'ay sceu aujourd'hui que Mons.^f du Reulx³ y arrive demain avecques les Valons qui doibvent demorer pardecha qui sont environ trente enseignes, c'est pour séjourner en ce quartier quelques jours. Ilz ont quelque desseing sur Villevort ou sur nous, comme l'on ma dit. Ilz font bien courir bruit de Villebroucq, mais ilz ne le prendront plus, car il est bien fortifié. Ce qu'ilz veullent exécuter est par surprinse, cela faict, leur desseing est d'aller yverner en la Flandre, chose quy est bien vraysemblable. Il fault tousiours craindre qu'ilz ne viennent passer entre Denremonde et Gand.

Je suis demouré icy avecq une seulle compagnie de cavallerie car Citon est allé⁴ qui est une grande honte ayant à soustenir ung effort d'estre sy peu accompagné, et bien nous a prins de quoy les Espaignolz et Italiens se retirent, néantmoins nous n'eussions laissé de fere nostre devoir et les avons attenduz tousiours. De chariotz, je n'en ay sceu avoir que quatre du pays de Waes qui est tout ce qui est icy. Voz pionniers besoingnent à Villebroucq. Nostre infanterie [les] s'escarter car elle se fâche de tant de paines, nous gardons trois lieues de pays. J'en ay aussy bien amplement escript à Son Excellence.

Et en cest endroit je feray fin pour me recommander humblement à voz bonnes graces, suppliant le Créateur, messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Gremberch⁵, le xxiiij.^e d'octobre 1579.

Vostre humble et affectionné pour vous fere service,
Lanoue.

¹ Ekelsbeke.

² Le capitaine Vincent Bonte, fougueux personnage, qui donna en plein conseil de guerre un coup de poignard dans le bras de S.^f Deynaert. - V. *Doc. Hist.*, t. II, pag. 439.

³ Adrien de Croy, comte de Roelux, l'un des chefs du parti des *Mécontents*.

⁴ Setton est parti

⁵ Grimbergen, commune de l'arrondissement de Termonde.

LII.

La Noue aux états de Flandre : Plan de campagne dans le pays de Waes. Il a trouvé les troupes mal disciplinées. Il demande des vivres. Dénombrement de l'armée. États des forces commandées par de la Noue.

Moerbeke, sans date.

Messieurs, suivant le commandement que j'ay eu je me suis acheminé en ces quartiers, avec les François qui avoient passé la rivière, et si les Ecossois eussent esté aussy diligens, nous eussions gagné et avancé une journée, ils viendront demain loger à Stekene ¹et seray contraint de séjourner icy demain, afin de nous joindre et après marcher ensemble en ung corps. Je ne vous veux pas celler que jay trouvé ces troupes fort desordonnées ayans de long temps pris de mauvaises coustumes, mais je me efforce et estudie de corriger ces imperfections.

Monsieur Dargenlieu qui s'en va à Gand vous pourra dire où nous avons commancé, espérant avec l'aide de Dieu rendre ces troupes mieux vivantes, c'est aujourd'hui ung mal si commun entre gens de guerre que de fere du mal qu'il ne fault s'estonner si souvent ilz se desvoyent*. Toute l'auctorité la créance qu'avons et la rigueur ne sera espargnée sur noz soldatz pour rendre nostre passage le plus doux que fere se pourra au peuple. Nostre intention est de nous bien employer et se congnoistra quant nous serons près des ennemys, vous priant aussi, Messieurs, de nous favoriser de conduite et adresse, aussy de victuailles nécessaires affin que le soldat ne se desbande. Je serois bien aise que voulussiez envoyer quelques ung icy pour estre tesmoing de nos actions et comportement et voir combien je désire sollager le peuple, car je vous puis affermer (de ce peu que j'en ay congneu), que cest ung très bon peuple, mais je croy bien qu'il a receu tant de mal qu'il ne se fault esbahir si quelquefois il se altere. Mardi nous nous acheminerons par où vous nous ferez conduire et ne seiournerons que ne soyons près des ennemys pour recongnoistre leur contenance.

Nous soldatz ont reçu quelque argent en Anvers pour le mois de mars, mais le séiour qu'ilz y ont fait a esté cause de la consumation d'icelluy, ce que j'ay ja remonstré à son Ex.^{cc}, je prie que si l'occasion s'offre que nous gagnerons bien nous despans, car le temps requiert qu'on mette la main à l'oeuvre et à bon escient. Nos gens ont bonne délibération de bien combatre contre les ennemys, mais je combatz des ceste heure contre leurs insolences, dont la meilleure partie est surmontée, et me desplaira tousiours qui ny en aura davantage. Monsieur Dargenlieu vous pourra plus particulièrement discourir de toutes choses qui me gardera de vous en dire davantage,

si non pour me recommander humblement à vous bonnes graces et prieray Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Morbeque ²ce dimanche au soir.

Vostre humble et affectionné pour vous faire service,
Lanoue.

¹ Stekene, commune du pays de Waes et actuellement de l'arrondissement de Termonde.

² Morbeke, commune de l'arrondissement de Termonde. Elle est bornée au nord par les communes de Overslag et Coeywacht, à l'est par celles de Slekene et Sinay, au sud par celle d'Exaerde et à l'ouest par celles de Mendonck et Wachtebeke. Elle est baignée par le Zuid-Leede et par le canal de Moervaert.

1.^{re} Annexe. - Marche des Troupes. - Il faut un prévôt pour l'exécution des jugements. - Vivres. - Solde arriérée.

Pour faire le service pour lequel Mons.^r de la Noue et les autres coulounelz sont en ces pais et pour y entretenir la discipline, est besoing:

Premièrement d'envoyer commissaires vers le dict S.^r de la Noue avec lesquelz l'on puisse résouldre et conclurre du chemin qu'il faudra tenir.

Que les dictz commissaires après la résolution susdite des chemins, faire diligence avec le pouvoir et autorité qu'ilz en auront de faire tenir aux lieux où les dictz gens de guerre logeront, des vivres nécessaires, et tels en suffisance que les soldatz ne soyent contraincts de sortir leurs quartiers pour en aller chercher ailleurs.

Est aussy besoing d'envoyer ung prévost pour exercer la iustice, lequel sera autorisé du dict S.^r de la Noue et des dictz coulounels en l'exécution de sa charge.

Il fault que les vivres soyent proportionnéz selon le nombre des enseignes, qui sont comme il sensuit:

Du régiment du sieur d'Hargenlieu dix enseignes.

Du S.^r de Lenty huict enseignes.

Du S.^r de Bonnecourt huict enseignes.

Du S.^r de Balfour, coulounel escossois, quinze enseignes.

Somme que le nombre des François est environ de quinze cens soldatz et plus.

Le nombre des Escossois aultant.

En ce non comprins les gouiatz pour la nourriture des quelz fault augmenter celle des soldatz.

Est aussy besoing pour empescher que les bandes ne soyent suivies, que de ce qui est nécessaire à la guerre pour de tant plus soulager le peuple, d'envoyer des ceste nuict un homme de commandement avec une vingtaine de soldatz pour se trouver demain matin au passage et pont de la rivière¹ d'entre Morbecque et Hertvelde, affin d'empescher de passer qui que ce soit sinon ceulx que ledict S.^r de la Noue leur ordonnera de bouche.

Le logiz pour demain pour les Escossois ordonné par son Ex.^{ce} est Hertvelde², où il fault de bonn heure pourvoir de vivres afin que demain à leur arrivée ilz y en trouvent. Pour les bandes des S.^r de Lenty et de Bonnecourt à Oostecloo³ où il fault faire de mesme.

Pour le régiment du S.^r d'Hargenlieu a Eecloo⁴, ou aussy est besoing de pourveoir aux vivres.

Oultre les moyens que dessus pour contenir les gents de guerre en discipline et en meilleure volonté de fere service ledict S.^r d'Hargenlieu ha charge d'advertir mesdictz S.^{rs} des quatre membres qu'il est besoing de pourveoir de bonne heure au recouvrement des deniers nécessaires pour le payement des susdictz gents de guerre par chascun mois, et par avance d'aultant que la monstre* qu'ilz ont receu près d'Anvers au commencement de ce mois est consumée.

¹ Cette rivière est le *Burggraven-Stroom*

² Ertvelde, commune à 2 lieues 2/3 nord de Gand.,

³ Oost-Eecloo, à 3 lieues nord de Gand, baignée par le *Burggraven-Stroom*

⁴ Eecloo, petite ville située à 3 lieues 2/3 N. O. de Gand, baignée par la Liève et par le *Burggraven-Stroom*.

2.° Annexe.

Estat abrégé à quoy revient un mois de gaige d'une compagnie de cinquante lances, cinquante pistoliers et vingt harquebuziers à cheval soubz la charge de Mons.^r de la Noue, grand maréchal de camp etc.

Premièrement pour les lanciers.

Le capitaine	232 fl. 4 d.
Le lieutenant	167 fl. et dix pat.
Le guydon	93 fl. et 13 pat.
Le maréchal des logis	23 fl.
Un trompette	23 fl.
Un chirurgien	23 fl.
Cinquante lanciers à 22 fl. 10 pat.	
il monte	1125 fl.

Pistoliers.

Cinquante pistoliers à 22 fl. 10 pat. il monte	1125 fl.
Un trompette	25 fl.
Un fourrier	25 fl.
Un maréchal	25 fl.
Le payeur de la compagnie . . .	30 fl.

Harquebuziers.

Vingt harquebuziers à cheval à 22 florins 10 pat.	
il monte	450 fl.

Gentilzhommes et Capitaines appointéz.

Oultre ce Mess.^{rs} les quatre membres ont accord avecq l'advis de son Ex.^{ce} douze payes à 22 fl. et dix pat., et dix huyct à 10 fl. pour apointer des gentilshommes qui suivent Mons.^r de la Noue et quelques aultres capitaines honestes hommes, ce monte les dictz appointements . . 450 fl.

Somme toute à quoy se monte le mois enthier du présent estat	3842 fl. 13 pat.
--	------------------

3.° Annexe.

Estat abrégé de la compagnie de lanciers et pistolliers soubz la charge et conduite du S.^r la Noue. Premiers:

Lanciers.

Le cappitaine	9 chls. 202 fl. 10 pat.
Le lieutenant	6 chls. 135 fl.
Le guydon	3 chls. 67 fl. 10 pat.
Le maréchal des logis	25 florins.
Ung trompette	23 florins.
Ung chirurgien	23 florins.
Soixante dix lanciers à xxij florins dix pat.	
se monte	1575 florins.

Pistolliers.

Le lieutenant	6 chls. 135 fl.
Cornette	3 chls. 67 fl.
Un fourier	23 fl.
Cinquante pistolliers à xxij fl.	
x pat	1125 fl.
Un mareschal ferrant les chls . .	23 fl.
Le paieur de la dicte compagnie	30 fl.

Pardessus le contenu y dessus, le capitaine tire du paye ordinaire par chascun mois la somme de 150 florins.

Le lieutenant	100 florins.
Le guydon	60 florins.
Le lieutenant de pistolliers.	75 florins.
Et la cornette	60 florins.

Pour l'appoinctement des douze gentilzhommes de la suyte du dict S.^r de la Noue de xxij florins x pat. oultre la paye ordinaire se monte 270 florins.

Pour l'appoinctement de xvij cappitaine de x florins pour chascun oultre la paye ordinaire se monte à la somme de c.iiii.xx florins.

4.° Annexe.

Estat des forces qu'on doibt mettre aux champs pour fairre teste aux enemyz.

Infanterie.

Le régiment des François de	13 enseignes.
Le régiment de Noritz ¹	12 enseignes.
Le régiment de Stuaert	10 enseignes.
Ung régiment de Flamens de	8 ou 9 enseignes.
Qui font en tout	45 (sic) enseignes dinfanterie.

Cavallerye.

La companie du S. ^r de Famas ²	100 lances.
Du S. ^r de Marcquette	100 pistolliers.
Seton	100 lances.
Netton	100 lances.
Balde	100 lances.
Mornavet?	100 lances.
Trelle	100 pistolliers.
Le Brane	100 pistolliers.
Ryhove	100 lances.
Qui sont en tout	900 chevaulx.

Mais il fault considérer que l'infanterie et la cavallerye n'ont leur nombre du tout acomply.

Plus fault nécessairement avoir 400 pioniers payéz.

Artelerye. Quatre petites serpentines ou deuz serpentines et leur équipage.

Ung commissaire des vivres avecq vingt chariotz ordinaires à la suyte.

Ung provost avecque quarante archiers.

Ung commis de trésorier ayant mille florins pour employer en plusieurs petites choses nécessaires.

¹ Jean Norritz était colonel des forces anglaises envoyées par la reine Elisabeth au secours des Confédérés.

² Charles de Liévin, seigneur de Famars.

LIII.

Réduction de l'armée ¹.

Advis de son Ex.^{cc} sur les articles proposés par Mons.^f de la Noue souz le bon advis de messieurs les quatre Membres.

De la réduction des compagnies françoises et flamandes.

1- Les bandes flamendes se réduiront à trente et cincq compagnies à scavoir souz le sieur de Ryhove vingt, souz le sieur de Mortaigne dix et souz le grand-baillyf d'Ypre cinq; et seront lesdictes compagnies de cent harquebuziers et cinquante corseletz tant picquiers qu'hallebardiers, compris les officiers.

2- Les régimens françois seroient réduictz à un régiment souz la charge du sieur de Mouy ², du nombre de quatorze enseignes comme ceulz des coronnelz Baufourd ³ et Noritz ; et pour les deux premiers mois et jusques à ce que les compagnies seront parfournies* toutes de françois, pourront les capitaines retenir en chascune vingt soldatz, Wallons, Flamends et Lidgeois, qui ont servy.

De la levée particulière.

3- Son Ex.^{cc} est d'advis que lesdictes troupes soient licentées tant pour ce que on ne seroit avec icelles assez fort pour estre maistre de la campagne, qu'aussi pour estre lesdictes compagnies levées la pluspart des païsans inexpérimentez aux armes et ne fault à gens nouveaulx commettre le salut des provinces; et quant aux armes seroit bon de les retirer et les mettre en magazins pour s'en servir en nécessité. Fauldra aussi revocquer tant de frybuetters ⁴ qui saccagent les païsans au lieu des ennemys.

¹ Cette pièce n'étant pas datée il est difficile de lui assigner la place exacte qui lui appartient selon l'ordre chronologique.

² Aanvs on Vevnasy, seigneur de Movy ou Mouy.

Dans les *Mémoires de Charlotte Arbaleste sur la vie de Duplessis-Mornay*, son mari, nous trouvons le passage suivant : « *Auquel tempz aussy nous nasquit Philippes de Mornay, nostre filz aîné, le 20.^o juillet, en la ville d'Anuers, en la Camaerstrale, au logis d'ung nommé Landmeter, colonel de la jeunesse de la ville. Et feurent ses parains Messires François de la Noue et Artus de Vaudray, seigneur de Mouy; sa maraine, damoyselle Marie de Nassau, fille aînée de M. le prince d'Orange. M. de la Noue et madamoyselle d'Orange eurent enuye de luy donner le nom de mon dict seigneur prince son père ; mais je les feis pryer de luy donner le nom de M. Duplessis, et d'autant plus j'affectionnay cela, que, quelques moys deuant que d'accoucher, j'avois eu en songe, que j'estois grosse d'ung filz, que M. Duplessis et moy le donnerions à Dieu, et qu'il ne pouvoit avoir nom que Samuel ou Philippes. M. de Mouy les trouvant sur la dispute du nom, les prya de ma part de ne luy en donner aulcung aultre que celui de M. Duplessis son père. »*

³ Balfour

⁴ Frybuetters, corps francs qui se livraient au pillage.

*Du paiement des gens de guerre qui sont en campagne et
en deffault d'iceluy si on baillera vivres.*

4- Il y a trop plus de profit de paier les soldatz à présent qu'attendre d'avantaige, et ne le pouvant faire si tost faudra assembler vivres en un lieu pour leur distribuer à rabatre sur lendeu ou bien donner des prestz.

Si on fera la réduction des François où l'on est maintenant et si ne se peult, où ilz iront et les Escossois aussi.

5- Si la réduction se faict à Thorault ¹, l'ennemy cognoissant le malcontentement qui provient d'une casserie* pourra charger l'armée et pour éviter ce danger, faudroit s'esloigner en lieu plus assuré et mettre les Escossois à Audenbourgh et les François à ².

Si on fortifiera Audenbourgh.

6- Estant ce lieu un passage d'importance, il est à craindre si l'armée se retire que les Wallons qui ne désirent que s'estendre, le viennent fortifier, et pour les en desgouter seront besoing d'accomoder l'abbayee du dict lieu, ou aultre endroit, pour y tenir une compaignie d'infanterie pour garrantir le passage. Semblablement faudra garder tous les chasteaulx qui soient deffensables et y mettre quelques hommes de ceulx qui seront entretenuz.

Si on fera la guerre sur la défensive mettant les soldatz es villes.

7- Si on n'a le moien de paier l'armée ny gens pour la renforcer, comme on n'a maintenant à cause qu'il fault pourveoir les frontières de Brabant, mieulx vault se résoudre à la deffensive et mettre bon nombre de soldatz es villes qui puissent endommager par continuelles courses les ennemys et conserver parthie du pais; tenant ainsi les dictz soldatz es villes on les rendra plus obéissans et mieulx disciplinéz.

8- Et si on voit que l'armée ne soit nécessaire en aultre endroit, on fera marcher le tout ou parthie, en Flandres selon qu'il sera advisé.

¹ Thourout.

² Dans l'original le lieu où les troupes françaises devraient être logées est laissé en blanc.

LIV.

Récompense militaire.

Lettre autographe de la Noue aux états de Flandre : Sachant combien les récompenses décernées à la bravoure, sont un excellent stimulant, de la Noue ne manquait jamais de témoigner sa satisfaction à ceux qui s'étaient distingués dans le combat. Ainsi, après la victoire de Wervick, il écrivit aux Etats de Flandre la lettre ci-après. Cette pièce appartient aux archives communales de Gand; elle est extraite du *registre des autographes et signatures de 1457 à 1599*.

Wervicq, 17 novembre 1579.

Messieurs, il y a ung soldat fament qui à la prise du temple a merueilleusement bien faict son devoyr et a eu en ung sien rondache* 17 harquebusades, il fault recompancer ceux qui font actes signalés, ce qui n'avient pas trop souvent, vous priant d'avoyr ledit soldat en recommandation; car je l'ay veu bien fayre.

Et sur ce je ferai fin pour me recommander humblement à votre bonne grace, priant Dieu, Messieurs, vous avoyr en sa garde.

De Vervic, ce 17 de novembre.

Votre humble et affectionné pour vous faire service,

Lanoué.

Je vous envoye la requeste dudit soldat

LV.

La Noue aux états de Flandre : Il demande le paiement des troupes et un prévôt. - Il se dispose à aller attaquer le baron de Montigny aux portes de Lille.

Wervicq, 19 novembre 1579.

A Messieurs

Messieurs les quatre membres de Flandres.

Messieurs, les compagnies flamandes qui sont icy me demandent entretenement ou vivres ou argent à moy. Je ne puis satisfaire sans vostre moyen, à quoy il vous plaira pourvoir et promptement, semblablement m'envoyer ung prévost, car je ne demoureray pas en une troupe où ny aura justice.

J'ay advis que Mons.^f de Montigny est logé dans les faulzbourgz de Lille, avecq ses troupes, j'espère partir demain pour l'aller attaquer, et si plaist à Dieu nous favoriser encoires, nous aurons tousiours plus grand occasion de luy en rendre graces. Si la compaignye de Trello est payée on la peult faire marcher au camp. Je voudrois bien, que les Anglois fussent prestz à marcher aussy dans deux ou trois jours.

Je ne vous diray davantaige et après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je pryeray Dieu, Messieurs, vous avoyr en sa garde.

De Wervick, ce xix.^{me} de novembre.

Votre humble et affectionné à vous faire service,

Lanoué.

LVI.

Demande de laisser circuler les marchandises destinées aux provinces ennemies.

Le magistrat d'Ypres a la Noue.

Ypres, 20 novembre 1579.

A Monseigneur
Mons.^r de la Noue, général du camp des Estatz generaulx,
presentement à Wervy.

Monseigneur, comme entendons que vostre Seigneurie trouveroit bon de surceoir la levée des impostz mis sur les marchandises et denrées sortans ces pays vers les provinces desunies des Estatz generaulz et que toutesfois est le principal moyen pour payer la gendarmerie, qu'est chose tant necessaire, lequel faillant est taillée la dicte gendarmerie n'estre payée, qui causeroit grandz inconveniens, outre ce que désia les villes des dictes provinces desunies sont pourveues des vivres nécessaires et combien quiceulx leur deffaillassent par aultre voye les peuvent tirer esdictes provinces dont le pays n'en proffiteroit riens.

A ceste cause et aultres considérations noz movans, ayans mis le mesme point en delibération de nostre conseil et meurement sur icelluy delibéré, n'avons sceu trouver expédiente (pour la courtresse de deniers en laquelle le pays se retreuve) la dicte surceance du dict droict des licentes et impostz.

Pour quoy avons bien voulu prier, vostre Seigneurie, de commander à tous capitaines, lieutenans, officiers, gens de guerre tant de pied que de cheval, et tous aultres qui ce peult toucher, de laisser les dictes marchandises et biens destinéz sur les dictes provinces, passer librement sans aucuns empeschemens, en faisant deurement apparoir avoir payé les dicts impostz ou licentes, du moins jusques à ce que par les quatre membres de ce pays aultrement en soit ordonné.

A tant, Monseigneur, prions Dieu le Créateur donner à vostre Seigneurie, heureux progrès de la victoire sy bien encommenchée, nous rendans très affectueusement à voz bonnes graces.

D'Ypre, ce xx.^{me} de novembre 1579.

De vostre Seigneurie, appareilléz en service,
Les Advoué, Eschevins et Conseil de la ville D'Ypre.

LVII.

Jacques Rossel, quartier maitre ceneral du camp, au magistrat d'Ypres.

Il demande au nom du général la Noue que l'on fasse arrêter les pillards de la campagne qui se présentent en ville.

Wervicq, 20 novembre 1579.

A Messieurs

Messieurs du magistrat et conseil de la ville Dypre.

Messieurs, pour ce que Monsieur de la Noue, General du camp de Mess.^s les Estatz generaulx, est adverti que plusieurs vivandiers et aultres transportent journellement des pillages, marchent et viennent es villes prochaines pour les vendre illecq ou faire garder, que donne occasion que plusieurs soldatz desrobent le povre peuple et paisans, cause pourquoy le dict S.^r m'a donné commandement et commission exprès de vous vouloir advertir et prier, (comme de sa part je vous prie) que n'ayez à laisser entrer dans vostre ville aucun vivandiers ou gens suyvens le dict camp avecq aucuns meubles, bestial, cloches, métal ou hardes, sans avoir pasport exprès de sa seigneurie ou de moy par son commandement, sans lequel passeport vous polrez saisir et arrester ce ceux que trouverez transporter ou amener tel pillage, soit à couvert ou caché, des pomsons vuydes ou tonneaulx, attendant aultre advis. Faisant vous ferez plaisir à sa seigneurie et à vos subiectz oeuvre prouffitable,

comme scait le bon Dieu, lequel je prie, Messieurs, vous conserver en heureuse vie et donner contentement de voz bons désirs.

De Wervy, ce xx.^{me} de novembre 1579.

Vostre entièrement serviteur et amys,

le commissaire des monstres, et quartiermaistre general du camp des estatz,
Onlfaen den xx.^{em} november 1579.

Jacques Rossel.

Ghelezen in lcollege present raden den xxj.^{em} der zelfde maend.

LVIII.

Paye de deux capitaines.

Lettre autographe de la Noue ¹.

Wervicq, 20 novembre 1579.

Mons.^r le trésorier, si aves aucuns deniers de reste, je vous pryé pour la nécessité qu'ont les capitaines Lafolye et Baronne lesquelz ont bien fait à ces combatz derniers, leur vouloyr avancer à chacun d'eux, leur traitemant du mois doctobre dernier passé. Ce faisant me ferez ung singulier plaisir.

Faict à Vervic, ce 20 de novembre 1579.

Lanoué.

¹ Cette lettre appartient aux archives communales de Gand, *registre des autographes et signatures*, 1457-1599.

LIX.

Les délits commis par les gens de guerre restent impunis car il n'y a pas de prévôt.

Lettre autographe de la Noue au magistrat d'Ypres.

Wervicq, 24 novembre 1579.

Messieurs, jay receu vostre lettre et croy bien que aucun larron du camp peuvent avoyr faict du désordre; le remède estoyt ung prévost. Il y a quinze jours que je sollicite, Messieurs les membres, dan avoyr ung; ilz ne man font responce.

En sorte que la coulpe nest plus à moy du mal qui se faict. Je hayz le mal et désire qui soyt chastié; si je scavoys qui sont les deffailans je les feray punir. Je desloge aujourdhuy d'icy. Messieurs, excusez moy si je vous escriz si à haste car je suis sur mon partement.

Je suplye Dieu vous avoyr en sa garde.

De Varvic le 24.

Vostre humble et affectionné à vostre service,
Lanoue.

LX.

Besoins d'outils pour être employés aux fortifications de Commines.

Philippe Vander Gracht au magistrat d'Ypres.

Commines, 24 novembre 1579.

A Messieurs
Messieurs les Haultbailluy et Eschevins
de la ville Dypre,
audict Ypre.

Messieurs, comme à nostre venue avons trouvé convenir (et ce suivant le conseil, advis et ordonnance de Mons.^r de la Noue), de fortifier ceste ville de Commines en toute dilligence, qua nous seroit possible, ce que ne manquerons de faire. Mais dautant que ne trouvons instrumens propices à ce faire, navons sceu laisser de vous, Mess.^{rs}, prier par ceste, de nous pourveoir et envoyer en dilligence des otieulx ¹, asscavoir : vingt apex à batre bois, trente fermens, cent peles et louches, hauweelen à rompre meurs et chanchies, chivières et telles aultres semblables munitions, comme aussy deux cent picques ou environ, et tout ce en dilligence sans y manquer, comme estant choses requis au proffict de vostre ville et grandissement de tout ce pays de Flandre.

Ce scait le Créateur auquel supplie, Messieurs, vous maintenir en ses saintes graces après mavoir bien affectueusement recommandé aulx vostres.

De Commines, ce xxiiij.^{me} de novembre 1579. Den al huwen grotwillinghe vrient wat ie
vermach tuelierren dienste,
Phelippe Vander Gracht ².

¹ Outils

² Philippe Vander Gracht, seigneur de Mortagne. Ce passage flamand est de sa main.

LXI.

L'ennemi attaquera Warneton lorsque toutes ses forces seront réunies.

Lettre autographe de la Noue au magistrat d'Ypres.

Wevelghem, 25 novembre 1579.

A Messieurs
Messieurs le Bailly, Echevins et Conseil de la
ville Dypre.

Messieurs, je suis adverti que les ennemys ont résolu de ataquier Varneton, quant leur armée sera assemblée, et dautant quavez pris en vostre charge de la fayre fortifier et munir, je vous ay bien voullu avertir di user de dilligence, afin de nestre prévenu. Les forces de Hainault sont jointes aveques les malcontens, ilz atendent encor le conte de Mansfelt.

Et sur ce je feray fin pour suplier le Créateur, Messieurs, vous tenyr en sa saincte garde.
De Wevelgham ¹, le 25 de novembre.

Vostre humble et affectionné à vostre service,
Lanoue.

LXII.

Besoins d'outils pour être employés aux fortifications de Commines.

Philippe Vander Gracht au magistrat d'Ypres.

Commines, 26 novembre 1579.

A Messieurs
Messieurs les hault Bailluy et Echevins de la
ville Dypere.

Messieurs, je ne double pas ou n'avez receu mes lettres datée du xxiiij.^{me} de ce mois, sur laquelle n'ay receu nulle responce, parquoy n'ay volu laisser de vous renvoyer la présente, priant mes dicts Seigneurs de nous oublier, mais nous envoyer ce que par nostre dernière vous avons requis et prié, et ce pour parfaire l'ouvraige qu'avons encommencé à la fortification de ceste ville, quy est plus que nécessaire, tant pour le garandissement de vostre ville que tout le pays de Flandre, ne doubtant que ferez faulte et ce en toute dilligence.

Finiray ceste en priant le Seigneur Dieu, Messieurs, vous maintenir en santé longue et heureuse vie, après m'ectre bien affectueusement recomandé à voz bonnes graces.

De Commines, ce xxvj.^{me} de novembre 1579.

L'entièrement voustre très alfexionné amys,
preest en service,
Phelippe Vander Grachdt

¹ Wevelghem, commune du canton de Menin. Elle est baignée par la rive gauche de la Lys. La Nederbeke et le Stier l'arrosent également.

LXIII.

Le comte d'Egmont est à Lille avec son corps d'armée et se dispose à s'emparer de quelques places fortes appartenant aux Etats.

Philippe Vander Gracht au magistrat d'Ypres.

Commines, 1 décembre 1579.

A Messieurs
Messieurs Ieshault Bailluy et Echevins de la
ville Dypere.

Messieurs, nous sommes asseurez que le comte D'Egmont est entré en la ville de Lille ce jourdhuy accompagné de quelques troupes de chevaux, et ses gens de pied sont tiréz vers Armentiers, intentionnéz comme le bruict quere*, qu'ilz se veillent ruer sur quelques fors, si comme Quesnoy, Hault Warneston, Wervy¹ ou venir assister ceulx du chasteau de ceste ville, ce que j'ay adverty aulx S.^{ts} de la Noue et Balfour. Servant ceste pour pareil advisement à vous mesdicts Seigneurs, affin de nous venir secourir en temps de nécessité, ce que vous requerons et advertisserons.

A tant prie le Seigneur Dieu, Messieurs, vous tous octroyer ses saintes graces, me recommandant aulx vostres.

De Commines, ce premier de décembre 1579.

L'entièrement à V. S. parfait amys preest
en services de nostre patrie,
Phelippe Vander Grachdt.

Recopia et lecta present raden ende
hoofmannen, 3 decembris 1579.

¹ Wervicq

LXIV.

Départ de la Noue pour la France.

La Noue aux états-généraux : Il annonce son prochain départ pour la France. - Il est important que l'armée conserve les positions qu'elle a prises et ne s'expose pas à les perdre par des entreprises téméraires et imprudentes. - Il les engage à suivre les avis du prince d'Orange. – Il recommande l'union afin de se préparer à soutenir la guerre qui recommencera avec plus de vigueur au printemps.

Avelghem, 2 décembre 1579.

A Messieurs

Messieurs des Etats-Generaux des Pais-Bas.

Messieurs, quand ie prins congé de vous en Anvers, pour venir en Flandres, je vous promis que ie m'emploierois fidèlement en voz affaires, ce que j'ay faict au mieulx que j'ay peu et si les choses ont bien succédé, à Dieu en soit la gloire. Je vous suppliay après de me permettre de faire un petit voiage jusques en France, ce que je pensay que vous ne m'aviez poinct dénié. A présent i'en ay receu nouvelles et y a choses qui m'important tant que mon retardement me causeroit des dommaiges irréparables. Parquoy je vous suppliray de rechef ne prendre pas en mauvaise part s'y ie m'y achemine, ce ne sera que pour bien peu de temps, espérant que Dieu me reconduira icy pour vous faire service en la bonne et juste cause que maintenez.

L'approchement des ennemys de tous costéz par deça a esté occasion (avec beaucoup d'aultres dilfcultéz), que pas un capitaine n'a esté d'advis qu'on attaquast Hauterive¹, et si vous dira franchement que c'estoit mettre en péril évident vostre armée, artillerie et réputation. Il n'est pas expédient maintenant de rien perdre; le principal c'est de parer les coupz de l'ennemy et bien conserver ce qu'on a; s'il se met en campagne il aura le temps à combatre noz places et nous, et ne fera les choses qu'il propose. Et puisqu'il fault repartir voz gens de guerre es garnison et frontières, vous n'avez colonnel qui ne face aultant que je pourrois faire. J'ay tousjours suivy les advis de son Excellence, ceulx qui demeurent faisant le mesme ne feront erreur. Si ce mouvement présent de l'ennemy estoit pour vous mettre en grand péril, ie ne serois si arresté à ce qui m'importe que vostre bien ne me fust en plus grande recommandation; mais les coupz de ceste heure n'est que jeu aupris de ce que les ennemys feront à ce printemps, si la paix ne se faict et c'est alors qu'aurez besoing de plus grande assistance. Mais enfin, tout ce qu'ilz scauroient faire ne vous endommagera beaucoup, moiennant que demouriez fermement unis, et que chascun resente l'affliction et misère de son voisin comme la sienne propre, pour y donner remède.

Et en cest endroit je feray fin pour supplier le Créateur, Messieurs, faire prospérer voz affaires et vous tenir en sa sainte protection.

D'Avelghem ², le 2.^{me} de décembre 1579. Vostre humble et affectionné serviteur,
Lanoue.

¹ Autryve, commune du canton d'Avelghem, située à 2 lieues 1/2. S. S. E. de Courtrai. Elle est baignée par la rive gauche de l'Escaut

² Avelghem, chef-lieu de canton situé à 2 lieues 1/2 E. de Courtrai. Cette commune est baignée par la rive gauche de l'Escaut.

LXV.

Nouvelles du théâtre de la guerre.

La Noue aux états de Flandre : Il a reçu des lettres du prince d'Orange. - Nouvelles du théâtre de la guerre. Il est impossible de mettre le siège devant Autryve. Motifs qu'il allègue. - Il fortifie Avelghem. - Plan de campagne. - Il leur annonce qu'il va pour quelque temps en France. - Mesures à prendre. - Nouvelles de l'ennemi.

Avelghem, 2 décembre 1579.

A Messieurs

Messieurs les quatre Membres de Flandres.

Messieurs, j'ay encoire receu hyer lettre de son Excellence, et me mande que aultre grosse troupe d'infanterie et cavallerie est partie de Turnhout et marche en diligence vers le comte de Mansvelt. La première troupe qui passa, il y a huit jours, est, comme je sceu au vray hyer, près Orchies, en sorte que il ne fault plus doubter que en brief* nos ennemis ne soynt bien fortz. J'ay mis en délibération avecq les coronelz et capitaines si nous assaillirions Haulteryve, mais pas un n'en est d'avis, car la place est forte et munie de beaucoup d'hommes et est impossible de la forcer qui n'auroit un camp de là l'eau pour empescher d'y entrer et sortir ce que ne pouvons faire, car nous sommes encoires foibles, n'estans que en un corps. On considère aussi que l'ennemy poeult estre sur noz bras en quatre jours et ayant ses forces fresches et supérieures aulx nostres, seroit mectre ceste armée en péril évident; que si malheur nous advenoit que cela nous apporteroit un grand esbranlement. Aussi, ceste place ne se poeult forcer quand nous n'aurions nul ennemy en teste, en quinze jours; car il fault tout gagner par tranchées et faire un pont au fossé qui est plain deau, et encoires faudroit il trois ou quatre cens pioniers où nous n'avons que cinquante et sil survenoit ung mauvais temps de pluye, cela seul ruyneroit noste troupe. Toutes ces choses alleguées ont fait qu'on s'est voullu déporter de ceste entreprinse pour ne mectre en hazard vostre artillerie, gens et réputation. On a résolu de accommoder le chasteau d'Avelghem et y fais désia travailler, capitaines et soldatz pour faire teste audict Haulteryve, laissant dedans deux compagnies d'infanterie, et y pourrat mectre aussy quelques chevaux. Son Excellence est d'avis qu'on advise à conserver ce qu'on at acquis et qu'on besoigne en toute diligence en fortifications, et quand aulx gens de guerre les repartir où vous aultres, Messieurs, adviserez estre le plus nécessaire; c'est bien aussi mon opinion car puisque nous voyons un grand coup qui s'appreste, il fault de bonne heure adviser à le parer. Le temps où nous sommes vous sera favorable et l'ennemy s'en trouvera enbatu s'il se tient ung mois en campagne, et croy qu'il fera plus de peur que de mal et de mine que d'effect, cependant il ne fault riens ommectre de son devoir. Son Excellence m'avoit escript que vous enverriez quelques ungs de deça affin que par ensamble nous avisissions à l'ordre qu'on doit tenir. Je iroy bien à Gand pour cest efect mais je feroiy faulte icy, car il n'y auroit que confusion.

Messieurs, je vous ay bien voulu advertir comme il m'est venu nouvelles de France, qui me contraignent y faire un voyage, et à trois journées petites de la frontière, il est impossible que je puisse m'en excuser; mais je n'y séjourneray gueres, et reviendray à temps pour me bien employer encoires. Je ne suys lasse de travailler en une bone cause, mais je désire aussy avoir quelque relache pour donner tel régleme à ce qui me touche, vous priant d'envoyer icy quelques ungs ausquelz je puisse faire entendre en la présence des capitaines qui sont icy ce qui me semble nécessaire pour la conservation de ces quartiers. Dieu vous y a favorisé et le fera encoires, car sa main est libérale, mais je désireroy bien aussy que les provinces qui ne souffrent fussent soigneuses et charitables d'ayder à celles qui sont grièvement oppressées, comme vous

estes. Votre prévost et à vivre sur les villaiges et ne vient icy il a grande affection à la justice¹. J'escrrips à son Excellence, je vous prie luy faire tenir les lettres incontinent.

Et après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grace, je prieray Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Avelghem, le ij.^e de décembre.

Vostre humble et affectionné prest à vous faire service,
Lanoué.

Post data.

J'ay retenu de la pouldre pour le chasteau d'Avelghem et les happes et les corbez pour fortifier. - Monsieur de Mortaigne² me vient demander à ceste huere que les ennemys se préparent pour venir attacquer Comines, Wervyc ou le Quesnoy, places que ne vaillent rien.

LXVI.

Nouvelles de l'armée et de l'ennemi.

La Noue aux états de Flandre : Politique qu'il faut adopter. - La garnison de Lille est venue piller au faubourg de Tournai. Pierre de Melun, prince d'Epinoy, commande dans cette place; il faut lui envoyer quelques compagnies flamandes. - Nouvelles de l'ennemi. - Mesures stratégiques à prendre.

Avelghem, 4 décembre 1579.

A Messieurs

Messieurs les quatre membres de Flandres.

Messieurs, j'ay receu à ce matin vostre responce et voudrois bien avoir beaucoup de prudence pour vous bien conseiller au faict de guerre, mais tousjours je persiste en mon opinion qui est de favoriser les places qui seront liées à la généralité, cela incommode infiniment les ennemys ; car elles sont dans leurs entrailles, et les gens de guerre qui sont là, font la guerre fort et ferme.

Hier la nuict quelques soldatz à pied venant du quartier de Lisle vindrent piller ung des faulxbourgs de Tournay, mais ilz ne firent si grand dommage pour leur peu de séjour.

Mons.^f le prince d'Epinoy³ a bonne volonté et désire infiniment que je le voye pour

¹ Il y a évidemment une lacune dans cette phrase dont voici le sens : Les soldats pillent les campagnes et votre prévôt n'arrive pas; il paraît qu'il n'a aucun souci de la justice.

² Philippe vander Gracht, seigneur de Mortagne.

³ Pierre de Melun, prince d'Epinoy, marquis de Roubaix, baron d'Antoing, etc., connétable et sénéchal héréditaire de Hainaut, épousa en premières noces, le 2 juillet 1573, Marie-Philippine de Lalaing et en secondes noces, le 19 août 1588, Hippolyte de Montmorenci-Hornes.

Pierre de Melun, prince d'Epinoy, était fils de Hugues, créé prince d'Epinoy en 1545, et de Jolande de Werchin, dame de Cisoing, de Walincourt, de Roubaix, etc., et sénéchale de Hainaut.

De tous les seigneurs qui se liguèrent contre la politique oppressive de l'Espagne, le prince d'Epinoy est peut-être celui qui servit la cause nationale avec le plus de désintéressement. Philippe II, n'ayant pu le gagner par de nombreuses et de brillantes promesses, confisqua ses biens pour les donner à son frère, Robert de Melun, plus connu sous le nom de marquis de Roubaix. Ces deux frères, qu'une étroite amitié unissait naguère et qui avaient combattu

aviser sur la conservation de son quartier, il me samble qui sera fort bon que vous luy escripvez pour luy donner tousjours meilleur courage, ce qu'il aura quant il verra qu'on aura souci de luy. Je luy envoyray donc des compagnies qu'il demande, mais je ne scay pas encore de quelle nation, mon opinion seroit d'y envoyer des Flamens, je m'an résouldray aujourdhuy.

Je désirerois conférer avecq les députéz pour prandre bon avis sur le repartement des gens de guerre.

Les nouvelles que j'ay des ennemys c'est qui font leur amas, pour se mettre en campagne, et donneront à mon avis au Quesnoy, Wervic et Commines, cela n'est pas deffensable contre une grosse armée menant artillerie. Warneton se poeult garder. Il y fault travailler diligemmant spécialement à Menin, car ilz disent qu'ilz l'assiégeront, les pioniers qui viendront icy je les y envoyray.

Et sur ce je feray fin pour me recommander humblement à vostre bonne grace, suppliant le Créateur, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Avelghem, ce 4 de décembre.

Vostre humble et affectionné pour vous faire service,
Lanoue.

Recepta iiiij.^e decembris 1579.

ensemble pour l'indépendance de leur patrie, devinrent, par les séductions perfides de la cour, des ennemis acharnés et irréconciliables. Robert de Melun, devenu général de la cavalerie espagnole, perdit la vie en 1535, au fameux siège d'Anvers. Pierre mourut en 1594.

Il est impossible, en parlant du prince d'Epinoy, de ne pas dire un mot de sa première femme, Marie-Philippine de Lalaing, qui sut opposer une défense héroïque à l'armée espagnole conduite par le prince de Parme sous les murs de Tournai. Cette femme courageuse osa, pendant l'absence de son mari qui se trouvait alors avec une partie de ses troupes en Flandre, prendre le commandement de la place et résister avec une intrépidité peu commune à l'ennemi qui la serrait de près. Elle animait par son exemple les Tournaisiens à défendre leur ville Jusqu'à la dernière extrémité. Mais la brèche étant faite et les secours que les assiégés attendaient n'arrivant pas, la princesse crut devoir capituler; elle obtint des conditions honorables et quitta Tournai à la tête de la garnison, le 29 novembre 1581.

La princesse d'Epinoy était la sœur d'Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, chef des Mécontents. Ainsi, l'esprit de parti qui avait jeté partout ses brandons de discorde, s'était glissé également dans cette illustre famille pour y semer la division, la haine et le désir de la vengeance.

LXVII.

Les états de Flandre renvoient Borluut auprès de la Noue.

Des renforts seront envoyés au prince d'Épinoy et des mesures seront prises afin que les soldats soient régulièrement payés. - Quelques places seront renforcées. - Borluut est chargé d'exprimer à la Noue toute l'affection que les États de Flandre lui portent pour les services signalés qu'il a rendus à la cause nationale.

5 Décembre 1579.

Les quatre membres du pays et comté de Flandres, ayants par le raport du S.^r de Borluut¹, venant de devers le S.^r de la Noue, entendu ce qu'il y avoit traicté en vertu de l'instruction à lui donnée sur aucuns pointz et articles y déduictz plus au long, et nommément sur ce que touche l'envoy d'aucunes compagnies du camp estant pour présent en Flandres, vers le quartier de Tournésis au secours de ceulx de S.^r Amand, Mortaigne et Boussain, et y ayans meurement délibéré par ensemble et considéré l'importance de ce faict qui requiert toute accélération et diligence, ont résolu de députer le dict de Borluut aultrefois et le dépescher vers mondict S.^r de la Noue, comme ilz le députent par cestes, luy pryant que luy plaise en toute diligence se transporter là part que Mon.^r de la Noue sera.

Auquel, après luy avoir présenté les très affectionés recommandations des dictz quatre membres, luy déclarera de leur part, que ayants regard ce quil leur a discouru de bouche et aux instances de Mon.^r le prince Despinoy, pour avoir les six compagnies angloises du régiment du coronel Noritz, désirantz tant quen eulx est de seconder le dict prince, ont trouvé bon que les dictz Anglois marchent au plustost quilz pourront celle part.

A quelle fin et pour tant plus faciliter cest affaire, assurera icelluy de Borluut, de la part et au nom des dictz quatre membres au colonel ou telz aultres chiefz ayants charge de commander ausdictes compagnies, qu'estans entréz en garnison au dict Tournésis, en telz lieux que mondict S.^r prince leur désignera, iceulx membres procureront, qu'incontinent après la monstre et réduction que se fera dès que leur sera escheu ung mois de gaige, le payement se face par dela.

En oultre, feront traicter avecq ceulx d'Anvers afin que de là en avant à chascun mois leur soit fait le payement, voire quand ceulx du dict Anvers y fissent faulte, leur dira que les membres se largiront à leur possible pour les faire payer à leur entier contentement et appaisement.

Déclarera aussy le dict S.^r Borluut à Monsieur de la Noue que les dictz membres donnent ordre et font tous devoirs pour préparer les payemens deus aux gens de guerre tant de pied qu'à cheval et signamment tascheront de brief de faire doner au capitaine Neton ung mois de paye.

Traictera et communiquera avecq sa seigneurie, quel pied on pourroit prendre pour le plus

¹ Il est probable qu'il est question ici de Gilles Borluut, que le prince avait envoyé aux États de Flandre avec une mission spéciale que nous avons publiée dans nos *Documents historiques sur les troubles des Pays-Bas*, t. II, p. 8. Les États envoyèrent ensuite Borluut à la Noue avec les instructions que nous donnons ici. Pendant son voyage il fut fait prisonnier par les Mécontents qui l'amènèrent à Valenciennes d'où il écrivit aux États pour leur annoncer ce qui lui était arrivé. Cette pièce datée du 15 décembre 1579, a été publiée dans le même ouvrage, t. II, p. 43. Voyez la biographie de Gilles Borluut et de son frère Josse Borluut, seigneur de Boucle-St. Denis, dans nos *Borluut du XVI.^e siècle*.

expédient sur le fait d'Escoris ¹ et que lesdicts membres trouveroient bon qu'on y fist entrer une compagnie des gens de pied laissant à sa discrétion quelle il y voudra employer.

Fera aussi ouverture au dict S.^r de la Noue de l'avis et désir qu'ilz ont de fortifier Commines, leur semblant sur tout nécessaire que ceste place soit assurée, afin d'empescher à l'ennemy, les envahyes et excursions qu'il pourra faire de rechef en ce pays de Flandres, s'estant emparé dudit lieu.

Au surplus se remettent lesdicts membres à ce que ledict S.^r de Borluyt en a plus amplement peu comprendre par la communication qu'il en a eue avecq eulx, dont il sen pourra ayder et servir comme par sa naïve et singulière prudence accompagnée d'une vraye amour et sincère affection à ceste syenne patrie, il verra le service de ce pays le requérir, et sur tout en pourra rendre tesmoignage de lectrême ardeur et affection que lesdicts membres portent à mondict S.^r de la Noue, cherchant et advisans quelque moyen propre pour encoires devant son partement le honorer et recognoistre les services tant signaléz qu'il leur a fait, avecq itérative présentation de leurs très-affectionnées recommandations à la bonne grace de sa Seigneurie, et promesse que à ce prochain payement que se fera aux gens de guerre, sera donné ordre sur le fait de son payement.

Faict en l'assemblée des quatre membres du pays et conté de Flandres, ce v.^o de décembre XV.^o LXXIX. Moy présent

Casembroot.

LXVIII.

Affaires militaires.

Philippe Vander Gracht au magistrat d'Ypres : Circulation de marchandises. - Les chefs des Mécontents se sont emparés de quelques places frontières et menacent Warneton. - Travaux à exécuter pour la défense de la Flandre.

Commines, 12 décembre 1579.

A Messieurs
Messieurs les Echevins et ceulx du Conseil
ou Magistrat de la ville de Ypre,
audit Ypre.

Messieurs, estant assurez du rapport naguères passés vous fait par un de voz députéz et de loix, ceste part nous envoyés, qu'ayant de Monsieur de la Noue obtenus sur pied de licence D'Ypre à Lille, voz marchandises transporter oncques nous y avoyr opposéz ny fait obstacle, ains de prime face l'advouwe, bien à certes pour ce fait au chieff du Quesnoy en escript pour du tout à nous et vous se conformer, l'ayant enthièrement, sans incident ou deffault, ensuivy, jusques ad ce et tant que par diverses bien expresses lettres de Mess.^{rs} les quatre membres estantz et représentantz généralité indissoluble et enthière, au consistoire et assemblée desquelz ung ou plusieurs ordinairement en toutes occurences de résolution des vostres, se trouvée et est, ausquelz toute deuwe obéyssance en qualité mienne suis redevable, me l'ont à certes contremandéz, entendantz nostre intentionnéz l'ennemis de nostre endroit par voye directe ou

¹ Schoorisse ou Escornaix, commune à 1 lieue 3/4 d'Audenarde.

indirecte estre secourus ou alimentés de fachon que leurs députéz desquels dépendt le débact et altercation se saisis de vostre batteau que marchandize de leur part, autorité et prééminence, telle part que trouvoyent convenir le emmenés, néantmoins avecq advizée et meure délibération, ceste place à la Flandre ie dis au corps tant frontière et importante de bon nombre de gens de guerre pourveuwe, ausquelz convient et est expédient quantité de munitions, nous ont laissies et faict déchargier le contenu de la vostre et de la marge de ceste, pour en toutes occasions s'en ayder et servir, esbahis doncques non sans estonnement qu'à intérêt des propriétaires le detiendrons, veu que ne l'avons saisis, ne prenanz de ce que ne nous concerne congnoissance, parquoy vouldroy bien de taxe ou semblable non fondées choses s'en déporter choze illicite payer ce que ne m'appartient, ne pouwant ce qu'est hors ma puissance restituer, bien prest toutesfoys par toutes voyes de raizon me trouver en aultre choie.

En quoy m'emplieroy d'aussy bon coeur que ie prie le Créateur vous donner, Messieurs, en santé longue et heureuse vie, me recommandant de bien coeur aux vostres.

De Comynes, ce 12 de décembre 1579.

12 Tonnes Dharengs.

4 De saulmons.

8 Bacqs de sel.

Lentièrement à V. S. très affexionné amys
preest en services,
Philippe Vander Grachdt.

Recepta den xiiij.^e et lecta
sanderdachs in Collegie.

A cette lettre est attaché un billet ainsi conçu:

Les ennemys sont arrivéz à Bonducs, Ljnselles, Wambrechies et Frelinghien, soubz la conduite des S.^{rs} de Mansfelt, Montigny, Heze, Dallennes et Lamote; audict Frelinghien se redresse le pont pour passer en Flandres, en délibération de s'emparer de Warneston.

Samble expédient de faire descouvrir le dict pont du costé de Flandres et empescher l'effect dicelluy par continuelles escarmouches, affin que en ce tempore l'on face besongnier à certaine beke audict Warneston du lez D'Ypre, et la fairre copper faisant trynchyz allant vers la Lys par environ le mollin d'eaue du dict Warneston.

La Noue à Monsieur des Pruneaux.

De la Fère, 26 janvier [1580].

Monsieur, j'ay receu de vos nouvelles par mon homme et par vos lettres, estant bien aise de quoy yl y a si bon acheminement à vos affaires, et n'ai jamais doubté qu'à la fin elles ne se portassent bien. Se sont de belles occasions que celles là, qui doivent induire les princes à les embrasser comme ils doivent. Vous verrez bientost quelle sera la résolution. Pour ces entreprises il faut s'armer de bonté, vérité, justice et tempérance, autant comme des autres armures. Car à ung peuple qui desire sortir hors d'une tyranye, l'opinion de la vertu d'un prince libérateur peult beaucoup.

Quant à moy, je pançoys faire un plus long séjour en France pour donner ordre à mes affaires. Mais il est advis à d'aucuns qu'icy viens pour faire des menées, et me brassent toujours quelque chose de bon. J'ay promis à ceux de Flandre qu'à la fin de febvrier je yroys là; et pour m'acquiter de ma promesse et pour estre trouvé véritable, je n'y manquerai. Mais on m'a dit que Monseigneur me veult commander de n'y aller poinct. Si me l'escrit, sa lettre me servira d'excuse en leur endroit, laquelle je leur porterai pour ma descharge, et puis m'an retournerai.

La paix continue en France. Si est ce qui il y a de grandes défiances; mesmement en Gascongne et Languedoc. Icy nous vivons assez paisiblement, et y sera dans six jours Monsieur de Villequier ¹, pour porter l'intencion du Roy. Monseigneur vient à Paris à ce qu'on me dit, et croi que c'est pour le mariage d'Angleterre ²: il y en a qui le veullent rompre.

Et en cest endroit je ferai fin pour me recommander...

De la Fère, le 26 de janvier, etc.

(Autogr. BN. 3272, f° 6.)

¹ René de Villequier, baron de Clairvaux, mignon de Henri III, qui s'était rendu célèbre pour avoir assassiné sa femme en 1577.

² Il s'agit encore du projet de mariage du duc d'Alençon et d'Elisabeth d'Angleterre.

LXIX.

Les députés Jean Langhedult et Roland de Carpentier au magistrat d'Ypres : Ils demandent un accusé de réception de la poudre qu'ils ont envoyée à Ypres. - Le prince d'Orange se rendra le 17 à Amsterdam. - Le comte de Renneberg est devenu suspect parceque son secrétaire a entretenu une correspondance avec les chefs des Mécontents ¹. - Le seigneur de la Noue va revenir. Il conviendrait de faire aux troupes qui iront à sa rencontre une avance sur leur solde, savoir: deux couronnes à chaque cavalier et une couronne à chaque fantassin. - Les catholiques de France s'apprêtent à recommencer la guerre contre les protestants.

Anvers, 17 février 1580.

Edele ende weerde heeren
Myne heeren Vooght Schepenen ende
Raedt der stede van Ypre,
Ypre.

Edele ende weerde heeren, wy verwachten antwoorde op ons twee voorgaende, daerby wy UI. E. hebben gheadviseirt soo vanden salpêtre, sulphre ende ghemaeckten buyscruyde, volghende den monstre die wy UI. E. hebben overghesonden door Adrian de Zomere, alsooc insgelycx belanghende den prys, atterminatie ende assuranchien die ons den coopman voorgehouden heift, suie last ais UI. E. sal believeen over te senden, en sullen niet feilen ons naer het selve te reguleren onde met aile moghelicke diligentie ons t'emploieren, ten eynde de stede soude moghen wesen voorsien van noodelicke provisie onde admonitie. Vuyt de laetste briefven van syne Excellencie verstaen wy dat syne Excellencie van intentie vas den xvij.^{cn} deser te keeren naer Hollandt onde sal eonen tyt besoigneren binnen Amstelredam eer syne Excellencie wedercommen can naer Andwerpe.

Den Grave van Renneborgh is in groote suspitie gheval-Ien by die van Vrieslandt onde

¹ Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, baron, puis marquis de Ville, était second fils de Philippe, comte d'Hoogstraete, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, gouverneur et capitaine général du duché de Gueldre et comté de Zutphen, et d'Anne comtesse de Rennebourg. Nous avons dit ailleurs que Georges de Lalaing, comme la plupart des nobles, embrassa le parti des *Confédérés*. Les États-Généraux le nommèrent gouverneur de la Frise et du pays d'Overyssel. A peine fut-il arrivé dans son gouvernement qu'il s'empara de Campera et de Deventer; puis, on lui confia l'administration générale des finances. Jusqu'à cette époque, Georges de Lalaing rendit d'incontestables services aux *Confédérés*; mais la zizanie s'étant mise parmi eux, il trouva des sujets de mécontentement. D'un autre côté, le prince de Parme ne négligeait rien pour détacher du parti des Etats un seigneur dont les talents et l'influence pouvaient être utiles à la cause des royalistes. Des manœuvres habilement combinées jointes à de brillantes et séduisantes promesses, déterminèrent de Lalaing à rentrer sous l'obéissance de l'Espagne.

Depuis longtemps les États-Généraux et notamment le prince d'Orange soupçonnaient la fidélité de ce seigneur et c'est en grande partie pour déjouer ses projets que le Taciturne se rendit en Hollande. Informé des complots que le comte de Rennebourg tramait contre le parti auquel il avait juré fidélité, le prince d'Orange lui demanda une entrevue à Elbourg, mais Rennebourg n'y parut pas. Il saisit cette occasion pour lever le masque en s'emparant au nom du roi de la place de Groeninghe. Cette défection ne profita guère à son auteur qui mourut peu de temps après, le 22 juillet 1581, en proie aux regrets d'avoir terni sa glorieuse réputation par une action indigne.

Overyssel, overmits men bevonden heift vuyt zeker gheintercipicrde briefven dat synen Secretarius Bailly van Mecchelen, altyts verstant ende correspondentie gehouden heift met Montigny, Lalaing onde d'ander malcontente.

Die van Mecchelen souden ais morghent finalick andwoorden op de voorslaghen ende poincten hemlieden by die van deser stede van Andwerpe gheproponeirt, nopende huer-lieder reunie ende vereenighnghe met der generaliteit.

Monsieur de la Noue, sal binnen corten daeghen in ons quartier wesen; soo verde ais mynheeren de vier leden ofte emmers die van Ghendt, middel vynden om elc soldat te peerde onde elc voetknecht diemen hem te ghemoete sen-den soude, t'avancheren in mynderynghe van hun gaigen, elc peerderuytere 2 croonen ende elc voetknecht 1 croone ghelyck wy mynheeren van Gent by laste van syne Excellencie dies hebben gheadverteirt ende beschreven, hopende dat sy om soo cleen, con somme van 3 oft 4 duysent croonen niet en sullen gheraede vynden langher te derven den voornomden heere de la Noue diens vromicheit ende conduite men nu teghenwoordelyck soo scer is behouvende ais oynt te voeren.

De geheele gheestelicheyd van Vranckryck, bisschoppen, cardinalen, abten onde aile prelaten des geheelen conincrycx, syn onlancx vergadert gheweest binnen Paris onde hebben aldaer verwillicht groote ende continuele contributien, soo verde ais den Coninck weder oorloghe wil anvanghen teghens de protestanten; jnciterende alsoo syne Majesteyt tot infractie vanden goeden vreide die aldaer onder syn gouvernement tot nu toe is lovelick onderhouden gheweest; wat daer vuyt volghen wille, sullen wy al te haest ghewaer worden, hopende middelertyt dat God aile soodanigher voornemee sal frustreren ende te niete maeken, onde dese tot gheenen anderen eynde dienende, sullen wy eyndeghen met ons ootmoedighe recommandatie in de goede gratie van UI. Edele, God biddende dat hy UI.,

Edele ende weerde heeren, verleene syne goddelicke gratie code het volbrenghe van UI. E. goede begherten.

Tandwerpe desen xvij.^{en} february 1580.

UI. E. onderdanighe dienaers ende vrienden,
Jan Langhedult, Rolandt de Carpentier.

LXX ¹.

Les députez Jean Langhedult et Roland de Carpentier au magistrat d'Ypres : Le prince d'Orange est toujours en Hollande où sa présence était devenue nécessaire. - On attend l'arrivée du seigneur de la Noue. - Le congrès de Cologne ne parviendra pas à conclure la paix.

Anvers, 25 février 1580.

Edele ende weerde Heeren
Myne heeren Vooght, Schepenen
ende Raedt der stede van Ypre.
Ypre.

Angaende den standt vanden lande, Mynheer den Prince is noch besoignierende in de steden van Hollandt, alwaer hy door syne presentie gheremedieirt heeft veile inconvenienten die apparent waeren, door eenigh misverstant (dat meest aile die steden hadden gheconciepirt) te ontstaene. Men verwacht ooc Mons.¹ de la Noue die seer groote affectie heeft omme de desordren in Vlaenderen te helpen redresseren ghelyc wy verstaen vuyt syn laetste briefven, dan de difficulteit vande passaigen hebben hem tot nu toc gheempescheirt. Wat wy vanden paeis te verwachten hebben, wat in Duytschlant omme gaet ende wat ons die van Henegauwe ende Arthoismet hueren Spaignaerden ende ghespaignolizeirde meenen te brauwen ende an te rechten, sullen Ul. E. formelick zien vuyt de copie van den laetsten brief van ons gedeputeerde van Cuelene hier mede gaende, ende hiermede, Edele, Weerde, Wyse ende Voorzienighe heeren, sullen wy God almachtich bidden dat hy ons arm verdruckt Vaderlant eenmael aensien wil met syn ooghen der barmherticheyt ende Ul. E. ende ons allen tsaemen verleenen synen goddelicken seghen ende vreide.

T'Antwerpen desen xxv.^{en} february 1580.

Ul. E. onderdanighe Vrienden,
Jan Langhedul.
Roland de Carpentier.

¹ La première partie de cette lettre n'offrant que peu d'intérêt, nous nous contentons de reproduire le dernier paragraphe.

La Noue à Monsieur des Prunaulx.

De Gand, 18 mars [1580].

Monsieur, je vous escriviz il y a quatre jours assez amplemant, et n'ay point receu de vos nouvelles, dont je desire fort sçavoir. Je ne vous sçauois assurer quant je pourray aller en Anvers, d'autant que les ennemys sont entrés dans le pays et fourragent et saccagent tout. Certainement ilz prennent un grand avantaige, et sera malaisé de les rechasser s'ilz prennent le pied qu'ilz prétendent, mesmes quant secours viendront d'ailleurs.

Je n'ay rien entendu de France, et n'ay ouy non plus aucunes nouvelles de mon filz ny du reste de mon train que j'avois laissé vers Boulogne. Vrai est que le vent a esté contraire. Quant je rentrerai, nous discourrons amplemant de plusieurs choses,
et pour ceste heure...

De Gand, ce 18 de mars, etc.

(Autogr. B. N. 3286, f° 65.)

Au même.

De Gand, 22 mars [1580].

Monsieur, je voudrois bien vous aller faire responce moi mesmes à la lettre que vous m'avez escrite; mais je voy bien qui me faudra séjourner encore icy troys ou quatre jours au moyns, tant pour les affaires qui y sont, qu'aussy je voudrois bien sçavoir nouvelles de mon filz qui est embarqué à Callays il y a dix jours, et n'an sçayt on point de nouvelles. J'eusse peu sçavoir par lui ce qu'on faict en France, m'assurant qu'en apporte lettres.

Je m'estonne aussy comme son Altesse n'escrit plus souvent ; toutefois je pense qu'à présent vous sçavez quelle résolution y a du traité de Cambray. Son Altesse le devoyt mander dès le quinziesme de mars où nous sommes. Il n'y a rien qui la doive arrester de s'employer pour ung si beau morceau comme l'est Cambrai et Bouchain, qui est ung bon accessoyre pour passer plus avant.

Vous trouvez estrange que je vous ay mandé qu'il estoit expédient que quelcun de France allast vers son Altesse. Croiez que les affaires de France, tant du plus grand que du plus petit, sçavoyr du Roy, son Altesse, des papistes et huguenots, tout va si de travers, et y a tant de désordre, pauvreté, imprudence, que si on ne tient bien la main à tout, on ne verra guère de bons fruicts. Je viens de sur les lieux et n'ignore pas ces choses, et sçai bien aussy qu'il est malaisé de chasser le roi d'Espagne de ces quartiers, veu le pied qu'il y a, et va chacun jour gagnant pais, et aliénant les coeurs. Je voy une grande longueur desjà à ces affaires, et en France de grans menées pour le divertir à ne se point acroistre par dessà. C'est pourquoi il a besoin de persuazion et sollicitacion à poursuivre magnaniment la carrière, et faire comme nos pères quant ils allèrent à Terre Sainte : chascun vendoyt sa possession, espérant le centuple pour la conqueste espérée. L'aide d'Angleterre seroyt très nécessaire, et crains que si le mariage ne se fait, qu'elle luy nuira et empeschera ce dessein.

Si j'entens quelque chose de France, je ne faudray de vous en advertir.

Et sur ce...

De Gand, le 22 mars, etc.

(Autogr. B. N. 3286, f° 73.)

LXXI.

Accord pour ne pas rançonner les femmes.

La Noue aux états de Flandre : Les ennemis approchent de Ninove. Il faut ravitailler cette place.- Le baron de Montigny a écrit à la Noue qu'il renverrait toutes les femmes de Courtrai. - Les femmes ne doivent pas payer de rançon. Organisation d'une rencontre pour en statuer.

Anvers, 5 avril 1580.

A Messieurs
Messieurs les quatre membres de Flandres.
Opsehrift
Aen de Edele, Werde, Wyze ende zeere
Vorzieneghe heeren
Myn heeren Vooght, Scepenen ende
Raden der stede van Ipre.

Messieurs, je ne puis partir que jusques à demain et demoure pour affaires d'importance, je vous envoie une lettre que ceulx de Bruxelles m'ont envoyé, par où vous verrez que les ennemis se approchent vers Nienhove. Je croy qu'il y auroit dangier maintenant de retirer monsieur d'Egmont, que il ne soit la avecques les forces.

Le régiment anglois marche aujourd'huy, mon opinion est que vous envoyez incontinent vivres et munitions à Nienhove et instrumens pour fortifier, et fault garder que les ennemys ne prennent cela par les chemins, la diligence y est requise ; je suis après pour avoir encore le régiment du S.^r de la Garde, que Brabant paye.

Par la lettre que Mon.^r de Montigny ma escripte, il dict que il fera renvoyer toutes les femmes de Courtray et que dicy en avant il ne se prendra aulcune femme et que le conte de Mansfelt le désire, dit aussy que c'est nous qui avons commencé à prendre les femmes comme Madame de Glajon et Madame de Nivelles. Je luy mande que je m'aproche vers eulx et que estant là nous resouldrons sur le poinct et me semble que les femmes doibvent estre exemptes de rançon. Je vous ay désire escript que dans samedy. Il faudroit que tout nostre affaire fust prest afin d'après de composer nostre assemblée, nous verrons du lieu à mon retour. Corpelz et Barart seront jeudy à Gand, pour adviser chacun à son fait.

Et en cest endroit je feray fin pour me recommander humblement à voz bonnes graces, suppliant le Créateur, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Anvers, le v.^e d'avril.

Vostre humble et affectionné à vostre service,
Lanoué.

Recepae et lectae den viij aprilis 80.

LXXII.

Les députés Jean Lancbedult, Michel Balde et Roland de Carpentier au magistrat d'Ypres : Ils ont été envoyés en députation aux États de Hollande et de Zélande assemblés à la Haye. Ces provinces ont promis d'envoyer en Flandre des secours en hommes et une somme de 100,000 florins dont le prince d'Orange fixera l'emploi. - Les États de Hollande et de Zélande se disposent à recevoir le duc d'Anjou. - Le seigneur de la Noue s'est rendu à Bruxelles où les portes sont encore fermées depuis l'échauffourée du comte d'Egmont ¹. - A Vilvorde on a déjoué un complot ayant pour but de livrer cette place aux royalistes. La supérieure du couvent a été arrêtée et conduite à Bruxelles. - Le bruit court que l'ennemi marche sur Nivelles. - Le prince d'Orange se rend à Zierikzée où il a prié quelques personnages de venir le rejoindre. - Il est important de surveiller les démarches des gens qui ont des relations à l'intérieur ou à l'extérieur de la ville d'Ypres.

Anvers, 8 avril 1580.

Edele Weerde, Wyse ende
Voorsienighe heeren
Yyoheeren Vooght, Scbepenen ende Raedt der stede van Ypre.
Ypre.

Edele, weerde, wyse ende voorzienighe heeren, wy ghebieden ons ghedienstelick in de goede gracie van UI. E.

Edele ende weerde heeren, wy hebben UI. E. wel willen te kennen gheven hoe dat wy ghister avont met de andere ghedeputeerde vanden leden, spoedichlick wedercommen ende ghearriveert syn binnen Andwerpe vuyt ons voyagie van Holland, alwaer wy met Godes hulpe ende by adresse van mynheer den Prince, son veile ghebesoigniert hebben met de staeten des voornoemd landts ende slandts van Zeelandt die tsaemen vergaedert waeren binnen s'Gravenhaeghe, dat sylieden belooft ende alreede thueren laste ghenomen hebben ons landt van Vlaenderen by te staene, te helpen ende te assisteren niet alleene met een notable somme van pennynghen, maer ooc met ruyteren ende voetvolck die sy met den aldereersten, by advise van syner voornomde Excellencie naer den viand ofte malcontente sullen doen marcheren, alsoo dat wy allesins hopen dat ulieden E. seer haest ghewaer sullen wesen de vrucht ende het effect van dese huerlieder belofte, die sy ons, met acte behoorelick gheauthenticquiert, gheconfirmeert hebben, welcke onse ghecondeputeerde, als morghent van hier vertreckende, den leden te Ghent sullen exhiberen. Verclarende hier benefens syne voornomde Excellencie, dat sylieden tonsen voornomden secourse ghedestineirt hadden hondert duysent ghuldenen die

¹ Le 4 juin 1579, le comte Philippe d'Egmont, fils de Lamoral d'Egmont décapité en 1568, avait essayé de se rendre maître de Bruxelles, dans le but de remettre cette ville entre les mains des Espagnols, avec lesquels il s'était réconcilié. Cette échauffourée n'avait pas réussi, mais d'Egmont n'avait pas abandonné son projet. Pour mieux diriger l'exécution du plan qu'il avait conçu, il alla s'enfermer dans Ninove, petite place forte située à quatre lieues de Bruxelles. Peut-être aurait-il obtenu cette fois plus de succès, car les relations secrètes qu'il entretenait dans la capitale du Brabant étaient nombreuses et confiées à des personnes sûres et adroites; mais il fut surpris au milieu de ses intrigues, par la Noue qui s'empara de Ninove, le 30 mars 1580. Depuis cette époque, Bruxelles, continuellement agité par les menées des partis, était l'objet des mesures les plus rigoureuses pour éviter une seconde surprise dont le résultat pouvait avoir des suites funestes pour les confédérés.

sy opbrenghen ende furnieren souden binnen 4 oft 5 daeghen, omme by ordonnantie van syne voornomde Excellencie ghedistribueirt te wordene tot oplichtynghe vanden oorloghsvolcke ende van andere noodwendicheiden vanden leghere die men verstaet eerstdaeghes int velt te brenghe. De voornomde staeten van Bilant ende Zeeland hebben met eene ooc beghinnen resolveren op tstück vanden hertoghe van Alençon, ghenouch conforme de resolutie vande leden, niez twyffelende oft UI. E. en sullen van ais breeder gheinformeirt worden, soo vuyt ons voorgaende briefven die wy vuyt Holland ghesonden hebben ais ooc vuyt het ghene dat mynheeren de leden UI. E. oversenden sullen, ten eynde van op ais thebbene UI. E. goet advis ende omme behoorelick gheprepareirt te zyne teghens den xv.^{ta} doser maent, ais wanneer de generale staeten op aile poincten vanden laetst voorledenen recesse nemen sullen een finale resolutie tot constitutie vanden nieuwen landsraedt ende redressement vanden lande, tot nu toe by ghrbrecke van goede ordre ghefallen in extreme confusie cade verderf.

Monsieur de la Noue is hedent van hier vertrocken naer Bruessele, alwaer de poorten nog ghesloten staen van weghen de verraderie die eenighe catholicque met den Grave van Egmont voorgenomen ende gheconcipieirt hadden, teghens dwelvaert der voornomder stede ende om anden hais te brenghe aile de ghene doende professie vande christelicke religie, welck concept ontdeekt synde, terstont groote menichte van catholicquen wech geloopen syn, eenighe gevanghen ende eenighe alreede gheexecuteirt.

De stadt van Vylvoorde heeft ooc in groot perickel gheweist van verraderie, in een seker clooster waeren alreede secretelick inghecommen xxv ofte xxx malcontente, dan is insghelycx voor den tyt vuytgecommen ende de moeder vanden cloostere ghevanghen naer Bruessele ghevoert.

De inghelsche compaignien die alwegh te Liere ghelcghen hebben, syn als ghisteren vuytghetrocken, waer sy gheconduiseirt werden is nog onseker, mils dat den viand noch marcheirt ende dat men alsnoch niet seikerlick weet waerwaerts dat hy het hoofd heeft. Den roup is dat hy naer Nivelles marcheirt; soo dat gheschiet sal hy desen somer daer voor moghen verslyten, want daer ix vendelen soldaten binnen syn ende abundantie van provisie ende amonitie.

Mynheer den Prince soude maendaeghe laetsleden vertrecken vuyt den Haegh van Holland naer Ziericzee, omme aldaer met de Staeten van Zeeland eenighe saecken te tracteren eer hy t'Andwerpe comt, syn intentie was teynden deser weeke hier te syne, nemaer sal wat langher anloopen, door dien hyderwaerts ontboden heeft Madame de Princesse, Monsieur de Vileirs ende sommighe andere die als hedent van hier naer Ziericzee vertrecken. Eenige personaigen van qualiteit hebben ons belast an UI. E. te schryven dat hoeghelick van noode es t'Ypre stricte ende soorghvuldighe wachte te houden soo wel by daeghe als ooc by nachte, ende voornamelick regard te nemen op brieven ende packetten, code op de plaetsen, huysen oft logementen daer de buytencommende lieden overnachten, dies wy UI. E. adverteren by desen ende versekeren ons dat UI. E. hier inne meer ende meer debvoirs doen sullen tot conservatie vande stede, dewyle men daeghelicx siet dat den viand ons door verradissche correspondentien aldermeest can hynderen.

Wy senden UI. E. thien vaeten salpêtre enz.

Edele, Weerde, Wyse ende Voorzienighe heeren, bevolen in de bescherminghe des Almoghenden.

T'Andwerpe, desen viij.ⁿ aprilis 1580. UI. E. medegheselle in wette ende dienaers,
Jan Langredul, Mychiel Baelde, Roland de Carpentier.
R. et lectae den x.ⁿ aprilis 80.

LXXIII.

Le colonel écossais Stuart à de la Noue : Il demande sa décision à l'égard du comte Philippe d'Egmont ¹ Le colonel écossais Norritz s'est emparé de Malines.

Bruxelles, 9 avril 1580.

A Monsieur

Monsieur de la Noue, à Gand.

Adresse :

Aen d'eerweerde, wyze ende zeer voorzienighe heeren myne heeren Vooghden, Scepenen ende Raed der stede van Ypre. Den bode den wyn.

Monsieur, suyvant la lettre du gouverneur de ceste ville, Monsieur le Conte d'Egmont m'a hier esté mis en mains la personne du quel selon que sommes desireux du bien de la patrie et affectionnés d'obéire à vos commandemens; je rendray paine quelle sera bien gardée, entretemps que vostre Seigneurie se resouldra en quelle place elle le trouvera plus seur; priant partant, soubz correction, qu'il vous plaise m'en advertir avec telle briefveté que vostre prudence cognoit le present estat de ceste ville, attendu aussy que l'ennemy avec ses forces chemine en diligence ceste part; toutefois selon qu'il vous plaira me commander sera prest et affectionné de m'employer. A cest instant avons receu les nouvelles que nos gens sont entréz dans la ville de Malines; ascavoir* Monsieur le Gouverneur de ceste ville, le Colonel Noritz et mon lieutenant avec trois de mes compagnies y estans entréz partye à naige, partye par barquettes*, dont du succès remercions le bon Dieu. L'on les a ouy combattre un bien long temps, mais des particularitéz, vostre Seigneurie en sera de bref mieux informé.

En cest endroit prieray le Créateur, Monseigneur, vous donner etc.

De Bruxelles, ce 9.^e d'avril 1580.

De vostre Seigneurie très humble serviteur,
Stouart.

Sur le dernier feuillet de cette lettre se trouve écrit ² :

Edele, weerde, wyze ende zeer voorzienighe heeren, hier mede gaet zeker copie van tinnemen der stede van Mecchelen by surprise, alzoohulieden Edele, by den inhouden des briefs bevinden zal, danof wy hulieden Edele, wel hebben willen adverteren in aller diligentie, waerdeure een geghelic gewaarschuwt behoorde te wezen van goede wachte te houden ende zonderlynghe met den ronden die allomme zeer gheuseert zyn. Hier mede hulieden Edele, den Heere bevelende ons dienstelick in hulieden Edele goede gracie bevelende.

Huut Ghend, desen ix.^{ep} aprilis 1580.

Ulieden Ed. goedjonstighe medeghezelle
in wette, onde dienaer,
Jan de Guysy. Michiel Heyns.

¹ Après la prise de Ninove, le comte d'Egmont fut conduit le 5 avril à Bruxelles, et détenu dans la maison du colonel Stuart. Le 18 il fut mené à Anvers, puis au fort de Rammekens en Zélande. Peu après on le transféra à Gand, où le peuple voulut le mettre en pièces. Cette populace effrénée ne cessait de l'injurier et lui reprochait en termes durs et cruels d'avoir embrassé la cause des assassins de son père. Pendant cinq ans il resta captif au cbâteau du *Princen-hof*, et ce ne fut qu'en 1585, qu'on le comprit au nombre des seigneurs qui furent échangés contre le brave de la Noue.

² Annonce de la prise de Malines.

LXXIV.

Mutineries.

La Noue aux états de Flandre : Les troupes se mutinent faute de recevoir leur solde. La position devient critique. Il faut livrer une grande bataille sinon la révolte de l'armée prendra des proportions telles qu'il deviendra impossible de la combattre. - Il conviendrait de transférer le comte d'Egmont à l'Écluse. - Crainte des prisonniers d'être menés à Gand.

Sotteghem, 26 avril 1580.

Messieurs, ceulx de Ninove veullent imiter, ce semble, l'exemple de Malines et Herenthals, aujourd'huy ilz ont envoyé deux capitaines vers moy pour me dire ce qu'ils demandent, le moindre c'est de ne porter sur cula la perte qu'a faite le capitaine Sollon ; à cela il y a remède, c'est que Monsieur Zomere a encor entre les mains dixhuit cens florins qui me furent ordonnés pour lever quelques gens, je vous prie les prendre pour racommoder ceste brèche, et envoie icy demain le mois et demy avecq escorte; après je regarderay de traiter avecq euh. Je ne vous diray point les autres choses qu'ils demandent, car je me metz en colère, voyant que gens que j'ay tant estimés sont sy mal conseillés. Remèdes promptement à cecy, car le temps y nuira; il y a danger que tous ceulx qui se veullent mutiner ne se liguent ensemble, je leur ay mandé une responce pleine de colère, car je parle à euh librement. Toutes les alterations de tous costés nous feront perdre peuls-estre ceste armée; car je demeure cependant en danger de recevoir une grande ruine ou une grande honte. Les Anglois demandent aussy ung mois, envoiezz aussy argent pour eulx ou fault qu'ils se retirent. Je voy bien que vostre povreté s'en va telle et l'insolence des gens de guerre si grande, que vous ne pouvez long temps ny gueres de temps continuer une armée, c'est pourquoy il fault promptement employer les forces et donner une bataille et la gagner ou la perdre, autrement vous tomberez en proie de voz propres soldatz, tesmoin Herenthals, où ilz ont saisy gouverneur et capitaines et constitué nouveulx cheffz. Je fais tout ce que je puis et m'assure qu'un autre ne feroit d'avantaige; mais encoires n'est cela beaucoup près ce que vouldrois. Si on ne retire les François de Ninove en bref l'occasion ne se présentera si tost et le retardement nuict, parquoy fault avancer d'envoyer l'argent et celuy des Anglais. Je désirerois qu'il y eust quelqu'un icy de vostre part pour voir comme je m'emploie. J'ay aujourd'huy eu prière de Monsieur d'Egmont de faire qui* soit mené ailleurs, car il est en perpétuelle crainte, on me donne le blasme du mal qu'il a receu comme si j'avoie aposté* cela et en suis calumnié du costé de delà, mesmes de Madame d'Egmont. Je vous supplie, Messieurs, puisque son Ex.^{cc} est d'avis qu'il soit mené à l'Escluse, croiez son conseil, par ce moien vous defererez à son Ex.^{cc}, vous adoucirez la misère dudict Conte et me donnerez satisfaction. Les autres prisonniers aians ouy les injures qu'on luy a fait, prient qu'on les mette en très dure prison, fers aux piedz, plustost que d'aller à Gand, voilà combien peuls l'opinion conceue. Les gens de guerre débordent fort, je vous supplie, envoyez le prévost, car il est impossible que je puisse vivre sans voir justice exercée. Je vous prie que j'aye responce incontinent, car à la guerre conviend diligence.

Messieurs, je supplie le Créateur vous avoir en sa garde.

De Zottinghem ¹, ce 26 d'avril 1580. Vostre humble et affectionné à vostre service,

Lanoué.

¹ Sotteghem, commune située à 5 lieues 1/2 S. de Gand. Le comte d'Egmont y avait un château. C'est dans l'église de Sotteghem que le comte Lamoral d'Egmont, décapité à Bruxelles en 1568, a été inhumé.

LXXV.

La Noue au prince d'Orange : Il prie Son Excellence de vouloir maintenir les sieurs de Corpelz et Pierre Noleins, le premier dans sa charge de commissaire-général et le second dans celle de commissaire aux vivres.

Gavre, 5 mai 1580.

A son Excellence.

Monseigneur, deslors que les troupes passèrent de deçà en Flandres qui fut environ le mois de avril, il y a ung an passé, ce porteur nommé Pierre Noleins les a tousiours suivies et exercé l'estas de commis aux vivres jusques au moys de novembre dernier que le S.^r de Corpelz, commissaire-general des dicts vivres, arriva à S.^t Gilles près Terremonde où estoient les dictes troupes et se presenta pour exercer la dicte charge, à quoy il fut receu et le dict Noleins à l'estat de commissaire-général du chariot desdicts vivres et munitions qu'il a aussy exercé jusques au mois de janvier ensuivant et s'est en l'une et l'autre charge tousiours porté avecq la fidélité et diligence requise, et croy qu'estant continué par vostre Excellence en la mesme charge de commissaire-général du chariot qu'il si emploiroit avec la mesme volonté que cy devant, qui me faict vous supplier humblement luy vouloir continuer et en faire expédier la lettre de commission qui a ceste fin seront nécessaires.

Monseigneur, je prie Dieu vous avoir en sa garde.

Au camp de Gavre, ce v.^{me} jour de may 1580.

Vostre très-humble serviteur
Lanoue.

LXXVI.

La Noue aux états de Flandre : Son arrivée à Audenarde. Marche de l'armée. Le seigneur de Marquettes est devant Ingelmunster.

Audenarde, 9 mai 1580.

Aux quatre membres etc.

Messieurs, j'arrivay hier au soir avec tous mes gens à Audenarde et me vais joindre au camp craignant que l'ennemy n'aille pour le mettre en désordre. J'en approcheray aujourd'hui bien près. Nos soldatz sont fort las, neantmoins ilz iront plus oultre s'il est besoing. Les ennemys font faire un pont à Haulteryve ¹, qui est signe qu'ils y veulent faire passer gens. Je voudrois que le régiment anglois se vint joindre à nous au camp, car alors nous serions forts; je vous prie leur mander qu'ils se hastent car maintenant ilz n'auront plus d'excuses.

Monsieur de Marquette a mandé que le chasteau d'Inghelmonstre est fort bon; je m'esbahis comme celui qui estoit dedans l'a quité si aisément. Je croy qu'à ce matin ilz commenceront à battre. Nous serons assez revangéz si nous prenons ceste place, et sur ce feray fin etc.

D'Audenaerde, ce lundy ix.^e de may, à huit heures.

Vostre humble et affectionné à vous faire service,
Lanoue.

¹ Autryve.

LXXVII.

La Noue est prisonnier.

La Noue au colonel de villeneuve : Il lui fait part du désastre d'Ingelmunster et le prie de lui envoyer des habillements.

Courtrai, 10 mai 1580.

A Monsieur
Monsieur de Villenoeufve,
collonoel dung régiment d'infanterie françoise.

Monsieur de Villenoeufve, je ne vous diray poinct, comme mon désastre est arrivé, car vous l'aurez entendu, je me suis perdu ayant mis pied à terre pour faire combatre l'infanterie escossoise, mais je suis demouré seul à la fin et ay esté prins par l'infanterie walonne, l'ayant eschappé belle. Après Monsieur le marquis a voulu m'avoir comme droict je luy appertiens et luy ay donné ma foy et ma fait beaucoup de faveur et courtoisie dont je luy suis redevvable. Or Dieu soit loué de tout. Maintenant, je suis en paine pour scavoir nouvelles de mon filz, il n'est poinct entre les prisoniers, vous priant de me mander s'il est venu à saulveté, car j'en suis en paine. Je ne scay encoires de quelle part on me menera et pour ce que je suis mal accommodé d'habillements, je vous prie m'en faire envoyer de ceulx qui sont demouréz à Gand, vous scavez ceulx qui me sont les plus propres; je suis bien marry de ceulx qui se sont perduz, mais je suis en la meisme paine, il en arrivera ce qui plaira à Dieu.

Et en cest endroit je feray fin, pour prier le Créateur, Monsieur de Villenoeufve, vous tenir en sa sainte garde.

De Courtray, ce x.º de may 1580.

Vostre humble et fidel amy,
Lanoue.

Je vous prie donc m'envoyer des habillemens, car je n'ay riens et de l'argent s'il y en a en mes couffres.

LXXVIII.

Les députés d'Ypres au magistrat de cette ville : Nécessité de fournir la solde arriérée de la compagnie du capitaine Josse Vander Cappelle. - Détails sur le désastre d'Ingelmunster. De Villeneuve, Balfour et autres chefs militaires sont arrivés le 10 mai à Gand. Les troupes françaises n'ont pas pris part à l'action. Le brave de la Noue surpris, s'est défendu comme il l'a pu, n'ayant que des soldats peu expérimentés. Le village étant cerné il n'a pu opérer sa retraite. On ne sait pas encore s'il a été fait prisonnier ou s'il a été tué. Son fils Odet de la Noue, dit Teligny, est arrivé à Bruges. Quant à de la Noue lui-même, on craint beaucoup qu'il ne soit resté sur le champ de bataille, car il était toujours en avant, sans armure, vêtu seulement d'un pourpoint et tenant son épée à la main. Il encourageait ses soldats à vaincre ou à mourir. - Le régiment du colonel Norritz est encore aux environs de Termonde.- On a fait demander au prince d'Orange quelles mesures il fallait prendre à l'égard des troupes dispersées et on a prié son Excellence de se rendre le plus tôt possible à Gand.

Edele ende weerde beeren
Myne heeren Voogd, Schepenen ende
Raedt der stede van Ypre.
Ypre.

Edele ende weerde heeren, den capitein Joos vander Cappelle heift ons te kennen gegheven hoe dat hy daghelicx seere ghemolesteirt, ghetravailleirt ende ghedreight es van syne soldaten dien hy ten achteren es ter cause vanden dienste by hemlieden ghedaen binnen Ypre, ende dat hy ghen middel en heift omme hemlieden eenigh contentement te gheven ten sy dat UI. E. hem doet furnieren van tghene dat men hem by afrekenynghe ten achteren es, an ons daeromme seer instantelick versouckende dat wy UI. E. van synent weghe souden de selve syne tachterheit recommanderen ; ende hoewel wy hem velte ende menichvuldighe excusen ende redenen voorgehouden hebben, door de weleke ons gheenssins moghelick en dochte te wesen, dat UI. E. hem in dese teghenwoordighe conjuncture soudez connen accommoderen, heift dien aile niet jeghenstaende den voornomden capitein altyts blyven insisterende op synen grooten noodt ende op de pyne in de welcke hy is van syne soldaten, ende an ons versocht dat wy die selve UI. E. souden ooc willen voordraeghen, op dat UI. E. te meer souden moghen ghemoveirt syn omme hem in syn versouck (twelc UI. E. breeder verstaen sullen vuyt synen clercq Baelde) te gherieven, ende hem alsoo te verlossen vande voornomde daghelicxsche vexatien ende moeyclicheiden die hem syne soldaten syn, ter cause voorschreven, andoende.

Belanghende het desastre van Inghelmunstre, daer is weinigh van onsen volcke doot gebleven, nergens naer soo veele ais de vluchtende soldaten ons rapporteiren. Monsieur de Vilieneufve met Seton, Jan Balfour, Wyntere, Brave ende diversehe meer andere vransche capiteinen syn ghisteren al binnen Client ghecornmen ende heift ons den voornomden Villeneufve verciaert hier onder de stadt van Client gherecolligiert thebbene ontrent de twee duysent infanterie, waeronder gherekent zyn de fransche compaignien die int desastre niet gheweist hebben, de welcke soo sy daer hadden connen by gheraeken en soude apparentelick den viandt nemmermeer ons volck hebben derven bestaen teattacqueren, want al het fluer vanden crychsvolcke was noch buyten Inghelmunstre, soo dat de vrome helde ende capitein Lanoue, besprongen synde van soo furieuses viandtheift hem evenwel soo ter defensie ghestelt, ais hem, met jongh, nieu onde overvaeren crychsvolck, moghelick es gheweest. Van retraicte te nemen en was hem gheenssins moghelyck, wesende tgeheelc dorp van allen syden omryngelt. Of hy ontcommen es oft niet, doot oft ghevanghen sy, en can men noch nids seikerlick vernemen. Waere hy ontcommen, de schaede die wy andersins gheleden hebbe, waere seer wel reparable. Synen soue verstaen wy ghesolveirt ende te Brugghe ghecommen te syne, maer angaende syns persoons, aile circumstantien repugneren teghens ^pope, want hy terstont in het eerste aborderen onde daer naer ooc iode groote charge van den viandt, altyts de voorste was om ons volck an te voeren, hy, mits de groote haeste onghewapent synde, alleenlick in syn wambois met der coutillase iode handt. Ende wat hem syne edelmannen rieden hem selven te salveren, bled den selven heere evenwel constant by de syne, ende ais tgroote ghewelt vanden viandt andrukke repeteirde drimael dese woorden : *Sus mes en fans, prions Dieu, prions Dieu; o Dieu. quelle escorte, mourons, mourons; c'est cy le jour que ie veuil mourir les armes au poing*, soo ons Inde vergaderynghe vande leden verhaeit hebben diversche capiteinen die by hem gheweist synde, met grooter difbculteit hetieven ontdraeghen hebben.

D'engelsche soldaten vanden colonne! Noritz in ais sterck by de 1400 mannen ligghen noch int tant van Dendermonde. M'y hebben an Syne Excellentie ons advis ghesonden, wat men met hemlieden ende met de ghene die hier onder de stadt, te Brugghe ende ontrent ander

quartieren, ghesalveirt synde, huer amasseren, doen sal, ende hebben secr ernstelick versocht dal Syne Excellencie beliefte in persone te Ghent te commen, om aile saecken te beter cade te spoedelicker te dirigeren, wy verwachten desen dagh zyne andwoirde.

UI. E. bidden wy met den eersten te willen adviseren op de poincten ghisteren overghesonden by den messagier De Raedt ende met eenen te ghedencken dat de wagheneden mochten voldaan ende gheprovidert zyn, by ghebrecke van welcken UI. E. ghedeputeerde gheschapsouders souden zyn te vallen in ecnigh inconvenient, dies wy UI. E. noodich ghedacht hebben iterativelick t'adverteren, om aile swaerichcit cade perickel (dat in desen beroerden tyt principalick van sulcken sorte van lieden meest te vreesen is) voor te commen ende te obvieren, ende hier mede,

Edele, weerde ende voorsienighe heeren, sullen wy UI. E. bevelen in de protectie des Almoghenden, ons recommanderende in UI. E. goede gratie.

Vuyt Ghent, desen xj.^e may 1580.

UI. E. medegheselle in wetten goede vrienden ende onderdanighe dienaer,
J. Loonis.
Roland de Carpentier.

LXXIX.

Nouvelles de famille.

Le marquis de Roubaix au comte Philippe d'Egmont.

Courtrai, 12 mai 1580.

Monsieur, ayant ce porteur à la main, retournant vers Messieurs les quatre membres, je n'ay peu laisser de l'accompagner de ce mot servant seulement pour vous certifier du bon portement de Madame votre compaigne et de Mesdames vos soeurs et de tous vos amis, m'offrant au demeurant à vous servir et complaire en toutes choses de mon pouvoir, soit à procurer votre délivrance, soit en quelque autre endroit qu'il vous plaira m'employer,

et ce d'aussi bonne volonté que ie me recommande très affectueusement à vous bonnes graces, priant Dieu vous conserver, Monsieur, es siennes très saintes et en toute bonne et vertueuse patience de vos adversitez.

De Courtray, le xij.^e de may 1580.

Monsieur, je vous prie donner part à Mons.^r L'Amoral de mes affectueuses recommandations en ces bonnes graces, le priant me vouloir excuser que ie ne luy ay respondu aux lettres qu'il m'a escript de Nynove, parceque depuis lors avons continuellement esté empeschéz à aller et venir de lieu à autre, là où les affaires se sont offertes, et que si je puis quelque chose pour luy, que je suis aultant desireulx de son bien et advancement que je fus oncques*. Monsieur de Toursy pareillement trouvera icy s'il vous plaist mes affectueuses recommandations à ses bonnes graces.

Vostre bien affectionné cousin à vous faire service,
R. de Meleun

LXXX.

Le marquis de Roubaix aux états de Flandre : Le seigneur de la Noue sera traité avec tous les égards qui lui sont dûs. - Il serait heureux de voir conclure la paix.

Courtrai, 12 mai 1580.

Messieurs, j'ay receu voz lettres par lesquelles me recommandez Monsieur de la Noue, afin qu'il soit traicté selon ses degréz. Surquoy ne vous feray aultre responce sinon vous assureray-je que tout ce que le droict de la guerre permect de benignité et de clemenee allendroit d'un prisonnier nommément de la qualité dudict S.^r de la Noue, luy sera inviolablement observé et gardé et de sorte que j'espère il aura matière de contentement, m'assurant qu'userez de reciproque allendroit de ceulx que detenez de nostre costel, encoires que n'ignorez la prinse de la pluspart d'eux estre de beaucoup différente à celle dudict S.^r de la Noue.

En cest endroit me recommandant en voz bonnes graces, je prie le Créateur vous impartir, Messieurs, des siennes saintes.

De Courtray, le xij.^{me} de may 1580.

Messieurs, à la mienne volonté qu'il vous pleust une fois prendre compassion de ceste misérable guerre et que trouvissiez bon m'emploier à procurer le fruit d'une bonne pardurable et assurée paix, en quoy je n'espargnerois riens du peu de pover qu'il a pleu à Dieu me conceder en ce monde.

Vostre bien affectionné amy,
R. de Meleun.

LXXXI.

La Noue aux états de Flandre : Il est traité avec courtoisie par le marquis de Roubaix. Le seigneur de Marquettes a fait son devoir à Ingelmunster.

Courtrai, 13 mai 1580.

Messieurs, je vous remercie très affectueusement du soin qu'avez eu de moy, en ce qu'avez escript à Monsieur le marquis de Richebourg ¹ pour estre favorablement traicté. Je vous puis asseurer que j'ay reçu dudict seigneur toute courtoisie et honnesteté, dont je luy suis grandement redevable. J'attendray au reste patiemment ce qui plaira à Dieu m'envoyer. Monsieur de Marquette m'a dict que par de là on le taxe d'avoir esté négligent, je vous pourray asseurer qu'il a fait son debvoir en tout ce qu'un gentilhomme est obligé et ne peulx on rien imputer. Messieurs, j'ay reçu encor beaucoup d'aultres faveurs de vous tant en mon endroict qu'à l'endroict des miens, dont je vous auray obligation perpétuelle,

et après mestre très affectueusement recommandé à voz bonnes graces, je prieray Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Courtray ce xiiij.^e de may.

Vostre très affectionné prest à vous faire service,
Lanoué.

¹ Le marquis de Roubaix.

LXXXII.

Lettre du député de Loonis au magistrat d'Ypres : Affaires militaires. - Philippe de Marnix, seigneur du Mont S.^{te} Aldegonde, est attendu à Gand. - Cantonnement de l'armée. - On espère que le prince d'Orange arrivera bientôt à Gand. L'armée ruine le pays. - Le seigneur du Plessis en apprenant que de la Noue a été fait prisonnier, se rend à Gand avant de s'embarquer pour l'Angleterre¹. - De la Noue est convenablement traité. Le 13 il a été conduit à Mons. Avant son départ de Courtrai, il a fait parvenir divers avis importants, entre autres : de mettre une forte garnison à Gand; d'envoyer de la cavalerie à Ypres; de fortifier Ninove, parce que l'ennemi attaquera sans doute cette place, ainsi que celles de Menin et de Dixmude; que Marguerite de Parme se rendra bientôt dans le Hainaut, avec un corps de cinq à six mille fantassins. - On pense que le prince d'Orange confiera le commandement en chef de l'armée au vicomte d'Argenlieu. - La ville de Deynse a été brûlée.

Gand, 15 mai 1580.

Edele, weerde, wyse ende voorzienighe heeren, wy ghebieden ons ghedienstelick Inde goede gratie van UI. E. Edele ende weerde Ekeren, dheer Ghelein Vandermeersch UI. E. medegheselle in omette is hier voorspoedelick ghearriveirt ende heift in de vergaderynghe vande leiden gheproponeirt tghene UI. E. hern in lasse gegeven hadt nopende d'excursien vanden crychsvolcke in onsen quartiers, de ghevanghenen van Meenene, d'exaction by die van Berghen op ecnighe vande prochie van Vleteren ende Cassele, mitsgaeders op de ghevanghen binnen Berghen ghedetineirt, waerop ghefallen es sulcke resolutie ais den voornoemden Vandermeersch UI. E. sal mondelick rapporteren. Aengaende het proces vanden ghevanghen capitein Loonis, heift het selve ooc den leden voorgehouden, nemaer overmits de menichvuldicheit der occurentien die ons overvallen sydert de deflatcte van Inghelmunstre, daerop gheene resolutie ghecreghen. 1Vy sullen aile ditigentie doen om die met der eerster gheleghentheit te vercryghen ende UI. E. overte senden op dat der saccke een mael een eynde worde.

Jlynhecre den Prince heift gheapproveirt ende goet ghevonden de repartitie by den leiden ghemaect op het distribuieren vanden crychsvolcke, ende want UI. E. daer by gheappointiert syt te ontfanghen de bende vanden capitein Baelde ; sal met eenen van noode wesen dat UI. E. ons believe over te schryven den staet viander selver bende, hoe sterck sy is, hoe sy noch ghemonteirt es ende hoe veile datter ghebreiken; want Syne Ex. beghcert van alles door ons gheadverteirt te syne, ghelyc UI. E. bevynden sullen by syner Excellencie briefven, daervan de copie hierby ghevoucht es, costé A.

De liste vande nieuwe middelen is hier int quartier van Ghent over al in practicque gheleit, conforme der acte van de leden, hier mede gaende cotté B code is gheresolveirt dat cic let int syne sal laeten vuytgaen ende depescheren rente briefven ten profyte vande ghene huerlieder pennynghen ghedebourseirt hebbende in Octobri LXXVIII, con-forme de formulaire UI. E. overghesonden.

Ende tot beter directie vande voornomde nieuwe middelen, senden wy UI. E. d'instructie particuliere van aile collecteurs diemen over al het quartier nieuwe stellen moet, ghecotteirt C, onde eene andere specialick dienende voor de collecteurs op het Ghendtsche Sas, cotté D.

Voorts senden wy de placcaten met der nieuwer liste daerby ghedruickt, omme by UI. E. inden platten lande ende subalterne steden ghedistribueirt ende met aider diligentie in practycque gheleit te worden, waerinne UI. E. goet ende scherp regard sal believen te nemen, want den noot ende behoufticheit van pennynghen soo groot is, dat onmoghelick wert binnen 5 oft 6 daeghen het crychsvolc (dal ons van alsnu beghint van allen syden importuneren), cenigh contentement te gheven.

Den heere van S. Aldegonde en is hier noch niet ghearriveirt, wy verwachten hem met grooter devotie ende terwylen gheven wy sulcke ordre over het crychsvolck, dat hier meest onder de stadt gheamasseirt light, als ons best doenlick es. - De Inghelsche soldaten ligghen int vuyterste vanden lande van Dermonde; de Frantsoisen syn gheaccommodeirt by Quactatrecht ¹ ende souden desen dagh commen ligghen te Schellebelle ² ende Wettere ³. flet fransche regiment van Monsieur de la Guardie dat te Herentaels ⁴ gheleghen heift, is nu over eenen dagh in Vlaenderen ghecommen ende light omirent Moessche ⁵. - De bende van Alonso ende Swytz peerderuyteren marcheren ooc vuyt Brabant naer dese quartier, d'eene om te ligghen binnen dese stadt ende d'ander binnen Audenaerde.

Wy verlanghen seere naer de compste van syne Excellencie, die wel ghereet is om commen soo de generale Staeten in syn compste bewillighen; wat daer van gheschieden sal is noch onseiker.

Soo verde als syne Excellencie gheenen Iegher soude redresseren bevynen wy het Iandt van Vlaenderen te seere belast met crychsvolcke, want de steden die tamelick alreeden van garnisoen voorsien ende versekert syn, niet behouven sullen veil meerder inte nemen ; daeromme perplex synde wat ons test met de reste vande soldaten van doene staet, hebben wy den Pensionaris Somere desen morghenslont ghesonden an syne Excellencie, om de selve aile onsen noot vooren te houden, syn goet advis te vraeghen ende principalick omme aile instantie te doene om syne Excellencie huer herwaerts te doen transporteren. - Het is ons seere voorderlick gheweist dat Monsieur du Plessis, Ambassadeur vanden Coninck van Navarren, syn voyagie van Inghelant postponeirt ende ons in desen perplexen ende turbulenten occurentien met synen goeden raet assisteirt : hy was alreede tot Dunkerke om over te vaeren, alwaer hy gheadverteirt synde vande ghevarenisse van Monsieur de la Noue, is ter begheerte van Mynheeren van Brugghe ende vanden Vryen, wederomme ghekeert naer Ghent, nemaer om de beghonnen troublen van Vranckrycke ende den dienst vanden Coninck van Navarren, moet binnen 4 oft 5 daeghen, ten langsten, syn voyagie naer Inghelant weder annemen.

Monsieur de la Noue heeft tot den xiiij.^{to} deser maent gewheist binnen Cortrycke, redelicken wel ghetracteirt van Monsieur de Rychebourg, soo UI. E. sien sullen vuyt de copien vande brieven vanden selven heeren Rychebourg ende de la Noue hiermede gaende ende ghecotteirt E ende F ⁶

Alle de malcontente heeren syn op den xiiij.^{en} voornoemd, van Cortryck vertroeken naer Berghen in Henegauwe ende hebbe medeghevoert den voornoemden heere de la Noue, die welk voor syn vertrecken ons diversche goede advertenties onde instruction ghesonden heift soo door den trommelslagher vanden Colonne) Villenouefve ais door synen secretaris Semelier die beide ghisteren van Cortrycke ghecommen syn, dat onder ander noodich es binnen Ghent goet garnisoen in ne te nemen, binnen Ypre cavallerie, Nynove wel te versekeren, dat den viandt apparentetick eerst attacqueren sal Nynove, Meenene ofte Dixmuyde; dat madame de Parma binnen corten daeghen in Henegauwe compt arriveren, met 5 oft 6 duysent infanterie; dat den viandt hem vanteirt van alsnu sterck te wesen 2000 lansiers onde 500 pistoliers ende omtrent 6000 voetvolck, daer inne begrepen het vole vanden prince van Parme noch ligghende omtrent Luxembourg ende Namur, etc. Aile twelck ons materie suppediteirt om goede wachte te houden onde liberalick aile middelen by tyden te emploieren t'onser defensie. - Wy verstaen dat

¹ Quatrecht, dépendance de la commune de Welteren.

² Schellebelle, commune du canton de Welteren; elle est baignée par l'Escaut.

³ Wetteren, commune située sur l'Escaut, à trois lieues de Termonde.

⁴ Herenthals, commune de la province d'Anvers; elle est baignée par la petite Nèthe.

⁵ Hameau près de Termonde.

⁶ Ces deux lettres figurent sous les numéros LXXX et LXXXI.

syne Excellencie soude by provisie tot een chef d'Armée stellen Monsieur le viconte d'Hargenlieu onde Mon-sieur de la Guardc tot sergeant maior, hebbende twee substituten, de capiteinen Morguan onde Villiers, hoe wel dat eenighe onder de loden van opinie syn dat men mynheer den Prince van Espinoy tot een chef absoluyt soude verkiesen vande armée. - Syne Excellencie is boven maten gheaffectionneirt tot de ghemeene saecken soo wy ghesien hebben vuyt syn laetste schryven, daarvan de copie hier medo gaet, ghecotteirt G.

Hier gaet ooc mede zeker copie vande missive van Monsieur le marquis anden Grave van Egmont, cotté H, den welcken men daghelicx vermaent te procureron ende waer te nemen de gode occasie van zyne verlossynghe raits het vanghen vanden heer de la Noue ¹

De stede van Deynse is geheel afghebrant ende de kercke, op den dynxdagh als Monsieur de la Noue ghevanghen ende den Ieger verstroyt was : den capitein Wyts heift hem vervoordert den selven brant ante steiken ende de stede te verlaeten al sonder advis vande leiden ; hoe sy tselve verstaen sullen en connen wy UI. E. alsnoch niet schryven. Al twelcke wy UI. E. wel hebben willen sommierelick overschryven ten eynde UI. E. niet en souden ignorant oft in twyfel syn van tghene dat hier tot noch toe ghepasseirt es, hopende dat ons saecken op beteren voet commen sullen met der hulpe des Almoghenden, den welcken wy bidden dat hy UI. Edele, weerde, wyse ende voorzienighe heeren verleene het volbrengghen van UI. E. goede begheerten.

Te Ghent, desen xv.^e may 1580.

UI. E. goede vrienden ende medeghesellen in wette,
.J. Loonis, 1580.

Dheer Ghilein Vandermeersch, onsen confrere sal UI. E. van als mondelick ende breeder rapport doen, sonderlynghe vande groote noot van ghelde, om onse ruine te redresseren.

¹ Celle lettre figure sous le numéro LXXIX.

LXXXIII.

Le marquis de Roubaix aux états de Flandre : De la Noue est bien traité. - On ne fait aucun effort pour conclure la paix.

Mons, 20 mai 1580.

A Messieurs
Messieurs les députés des quatre
membres du païs et comté de Flandres.

Messieurs, j'ay reçu voz lettres par ce taborin*, tendantes de rechef à ce que le S.^r de la Noue, soit gratuitement traicté, sur quoy ne vous respondray aultre chose, sinon que le dict S.^r de la Noue (hors-mis la fortune qu'il a pleu à Dieu luy envoyer) ne se scauroit plaindre avec la raison, du traictement qu'il reçoit. A la reste j'ay esté bien marry de veoir par vos dictes lettres le peu de fruict qu'a faict l'offre que ie vous faisois par mes precedentes, de tendre et procurer une bonne et assurée paix, et que vous vous contentez si vous en avez une fois eu envie ¹. Je prie Dieu de vous faire de plus près peser et considérer les maux et calamitez que la guerre ameine signamment au povre peuple qui doibt estre tant recommandé à ceulx qui ont gouvernemens et charges publicques.

Messieurs, après avoir salué voz bonnes graces, je prie Dieu vous conserver es siennes saintes.

De Mons, le xx.^{me} de may 1580.

Vostre affectionné amy,
R. de Meleun.

¹ Le marquis fait allusion à sa lettre qui figure sous le numéro LXXX.

LXXXIV.

Odet de la Houe, dit Teligny, demande aux Etats de Flandre de vouloir acquitter les dettes contractées par son père.

Sans date.

A Messieurs

Messieurs les quatre membres de Flandres.

Messieurs,

Le sieur de Theligny vous remonstre bien humblement que le sieur de la Noue son père, pour s'aquiter de la charge de grand maréchal du camp et armée de Messieurs des Estatz et satisfaire aux grans fraiz et despens qu'il a faillu faire à la conduite des troupes, il a créé plusieurs debtes dont il est poursuivy aujourd'hui, mesmes de la somme de mil florins qu'il emprunta d'un marchand d'Holande et dont il faut intérêt dès le mois de janvier ou de mars XX.^c LXXVIII, qu'il passa de Brabant en ce pays de Flandres, sans qu'il ayt moien de la pouvoir payer, estant prisonier et n'ayant joy librement de ses terres durant les guerres civiles de France. A ceste il vous supplie qu'il vous plaise le décharger de la dicte somme de mil florins ensemble de six vingtz cinq florins pour l'intérêt et en faire bailler une bonne assignation au marchand, attendu que la dicte somme a esté déboursée et frayée en faisant service au pays de Flandres sur et tant moings du traitement du dict S.^r de la Noue.

LXXXV.

Les états de Flandre au marquis de Roubaix : On le remercie des égards qu'il a pour le seigneur de la Noue. - La paix ne peut se faire aussi longtemps que les Espagnols seront dans le pays.

Gand, 23 mai 1580.

A Monsieur
Monsieur le marquis de Rychebourg.

Monsieur, nous avons reccu vostre lettre et remercions vostre Seigneurie du traictement que promettez à Monsieur de la Noue; nous userons de reciprocque envers Monsieur d'Egmont et aultres prisonniers. Quant à ce qu'estes marry que n'avons envie de reprendre la negotiation de la paix, vous pouvez estre asseuré que lors que l'envie qu'on a de nous ruiner cessera à ceulx qui nous ont procuré ceste guerre, l'envie de faire une bonne et asseurée paix ne nous manquera point, car tout ainsi comme avec les Hespaignolz, tant qu'ilz seront pardeça pour nous réduire soubz le joug, ne désirons aulcune paix, (ainsi que vostre serment ne le vous permet non plus que à nous), aussi pareillement ne voulons la guerre avec nos voisins et compatriotz, tant qu'ilz seront contentz de nous comporter en raison et équité, comme de nostre part sommes prestz de faire en leur endroit.

Sur ce priérons Dieu, Monsieur, vous tenir en sa faveur.

De Gand, ce xxiiij.^e de may 1580.

De vostre Seigneurie, les bien bons amys,
Les quatre membres du paiis et conté de Flandres.

LXXXVI.

La Noue au seigneur de Champagni ¹ : Résignation de la Noue. Moyen de supporter patiemment les afflictions que Dieu nous envoie. Les malheurs publics lui sont plus pénibles que les siens.

Mons, 3 juin 1580.

A Monsieur Monsieur de Champaigny.

Monsieur, j'escriz à Messieurs de Flandres afin que ilz usent de courtoisie aux prisonniers, actions qui sont propres à ceulx qui ont magnanimité et croy que n'avez occasion maintenant de vous en malcontenter. J'ay entendu par l'homme de Monsieur d'Egmont comme vous suportez avecque grand constance vostre adversité et mesmes que dites qu'elle vous a beaucoup servi. Par telz comportemens et propos vous monstrez avoir bien profité en l'exercice de la vertu et de la philosophie, experimantant combien l'un et l'autre seït pour supporter patienmant les sinistres événemens.

Je tache à me conformer à vous en la condition où je suis et à practiquer les mesmes remèdes, dont ayant désia aprouvé que la licture et méditation des bonnes choses m'a aporté grand soulagement, mais vous y estant plus rusé que moy, ainsi y avez vous trouvé plus de consolation, qui me gardera de vous en donner, veu qu'en estes pourveu, toutesfois je me lairry* de vous dire, comme en passant, que la vie humaine est sujete à plusieurs calamitez et que les plus grans en sont touchéz ausy bien que nous autres petis. Si nous nous laissons guider à la raison, les maux nous sembleront moindres, mais si l'opinion a lieu, ilz paraistront grans. L'homme de bien ne doit craindre les exilz, prisons et pertes de biens, mais le deshonneur qui vient des actions vicieuses. Il fault donc que suportions alegrement nostre infortune.

Je plains beaucoup plus la misère de tant de povres peuples, que la guerre consume et ruine que la mienne, et vouldrois de bon coeur les veoir finies par une bonne paix, à quoy vous avez tousiours esté très affectionné, et à ce que j'ay entendu vous n'avet point désespéré des moiens. Enfin aux dissencions civiles on vient d'une part et d'autre, après s'estre faictz plus saiges par expérience, à se relaxer, adoucissant les véhémentes rigeurs et animositéz communes; soit que cela se face par discours de raison, ou par la continuation du mal qui de sa nature faschant à tous, chascun désirera s'en desveloper. Je prie à Dieu quil veulle donner ferme repos à ceulx qui endurent.

Et après m'estre affectueusement recommandé à vostre bonne grace, je prie Dieu,

¹ Frédéric Perrenot, baron de Renais et Aspremont, seigneur de Champagni en Franche-Comté, gouverneur d'Anvers, d'abord pour les Espagnols, ensuite pour le gouvernement des Provinces-Unies, était frère du célèbre cardinal de Granvelle, dont le nom est intimement lié aux actes de rigueur de Philippe II. En 1577, Champagni enleva au roi Berg-op-Zoom, Steenberg, Terholen et Breda. Cependant il devint suspect et fut accusé d'avoir voulu livrer Bruxelles aux royalistes. Cette accusation n'était pas fondée mais elle pouvait servir de prétexte pour autoriser son arrestation qui eut lieu de 18 août 1587 par les députés Louis Heuribloq et Guidon Malepaert que le magistrat avait envoyés à Bruxelles. Le 19 il arriva dans la capitale de la Flandre et fut enfermé provisoirement dans l'hôtel du seigneur de Ryhove, puis au *Princen-Hof* et de là au *Graven-Stern*. Son emprisonnement fut dur et long, car on ne le rendit à la liberté qu'en 1584 par échange contre Gilles Borluut, dont nous avons parlé dans la note du numéro LXVII.

Monsieur, vous avoir en sa garde.
De Mons, le iij.^{me} de juing.

Vostre bien affectionné, prest à vous faire service,
Lanoué.

LXXXVII.

La Noue aux états de Flandre : Il recommande les prisonniers de guerre à leur bienveillance. - Il est bien traité par le prince de Parme. - Le peuple de Mons est mal disposé. - Les Espagnols iront en Italie. Leur départ donnera peut-être l'occasion de traiter de la paix.

Mons, 3 juin 1580.

A Messieurs
Messieurs les quatre membres de Flandres,
A Gand.

Messieurs, je vous prieray affectueusement vouloir continuer à Monsieur d'Egmont son frère et Monsieur de Champigney le mesme bon traitement qu'avez accoustumé, ce qui tournera à vostre louange, quand on verra que usez d'honesteté à ceulx qui sont en vostre puissance. Quant à moy j'ay receu beaucoup de faveur de Mons.^r le prince de Parme et courtoisie de la nation italienne. Je suis tousiours où j'ay accoustumé et voudrois bien estre hors de la discrétion du peuple de Mons, car les fureurs populaires sont à fuyr comme Caribdis et Scyla, estant tout préparé de supporter ce qui plaira à Dieu m'envoyer, qui seul peult me libérer.

Ceulx qui me viennent visiter m'ont asseuré que les Espaignolz sont maintenant en Italie, ils estoyent quatre mille hommes de pied et mille chevaulx, ce qui faict croire à plusieurs que cest empeschement estant levé on pourra plus facilement trouver de convenables moyens pour ramener les espritz à concorde. Chascun dict désirer la paix et le repos, mais la difficulté se retrouve aux moyens de la faire; j'ay aultrefois oy dire en France que pour y parvenir fault premièrement la vouloir sans faintise après que les conditions soyent supportables, afin que les pacifiéz les acceptent volontiers, ce qui est occasion de faire durer les accordz; car ceulx qui la force engendrent, ilz saltèrent souvent. Employer aussy instrumens agréables et qui y soient affectionnéz finalement y procéder en temps oportun, afin que l'occasion ne s'en fuit qui se passe quant les grands appareilz de guerre sont faictz, et les résolutions prises d'une part et d'aultre.

Tout ce que je puis faire est vous souhaister tout bien et bonne et asseuré tranquillité et à moy bonne patience. J'escris à mon filz pour avoir quelque commodité et harelas*, vous priant luy accorder quelque tambour pour les apporter,

et sur ce je feray fin pour me recommander à voz bonnes graces, suppliant le Créateur, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Mons, ce iij.^e de juing.

Vostre bien affectionné prest à vous faire service,
Lanoué.

LXXXVIII.

Proposition d'échange de prisonniers.

Déclaration des Etats-Généraux de n'accorder la liberté au comte d'Egmont, que contre échange du seigneur de la Noue.

Anvers, 18 juin 1580.

Les Estatz generaulx des Pays-Bas presentement assembléz en la ville d'Anvers, ayans par la lettre du Roy très-chrétien du xxx.^{me} de may dernier passé, entendu le desir et affection singulière que Sa Majesté porte à la delivrance de M.^r le Comte d'Egmont et de Monsieur son frère, leurs prisonniers de guerre, pour la dexterité et bonheur du S.^r de la Noue, ont pour demonstrier la bonne et sincère intention qu'ilz ont d'obéir, favoriser et complaire tant qu'en eulx est à Sa Majesté, declaire comme ilz déclairent par ceste que nonobstant que ledict Seigneur Comte soit comme particulier prisonnier du dict S.^r de la Noue, et de telle qualité qu'ilz auroient très juste occasion de moyenner par l'eschange de sa personne, non seulement la delivrance dudict S.^r de la Noue mais aussy de tous les aultres prisonniers de guerre detenez par leur adverse partye, comme n'estans à esgaler au rant et estatz dudict S.^r Comte; ilz ont toutefois accordé et consenti, comme aussy ilz accordent et consentent par ceste, que ledict S.^r Comte soit eslargi librement et franchement de son emprisonnement, moyennant que ledict S.^r de la Noue, duquel il est prisonnier, soit aussy délivré des prisons et mis en plaine liberté,

et pour plus grande satisfaction et tesmoigner davantaige le soing et respect qu'ilz portent aux requisitions de Sa Majesté, declairent ausdicts lesdicts estatz accorder et consentir que l'eschange aussy se fache de Monsieur le frère dudict Comte, contre trois gentilshommes prisonniers en leur service, scavoir les S.^r de Marquette, Levin de Bourluyt¹ et Frédéricq Vanderburgh, nonobstant les qualitéz par trop inégales, et qu'ilz n'entendent que la délivrance dudict S.^r Comte, estre aulcunement interpretée en eschange ny tirer en conséquence, ains seulement faicte pour gratifier et servir sadicte Majesté. En tesmoing de quoy ont faict signer ceste par long de leurs secrétaires et cachetter de leur cachet.

Faict en Anvers, le xvij.^{me} de juing 1580.

¹ Ce n'est pas Liévin Borluut qui fut fait prisonnier par les Mécontents, mais Gilles Borluut, comme nous l'avons dit dans la note du n.° LXVII.

Sire, aussy tot que la Noue fut tombé entre mes mains, d'autant que c'est un homme qui a violé le serment sous la foy duquel il estoit, avec plusieurs autres, sorti de la ville de Mons quand le duc d'Albe la prit, de ne porter jamais les armes contre le roi d'Espagne, que partout il a esté chef et de l'hérésie et des hérétiques; et que nommement il s'est fait le porte enseigne et le protecteur des rebelles des pays-bas.

Considérant en moy mesme que soit qu'on ait egard à la clairvoyance et sagacité naturelle, ou qu'on regarde à l'experience qu'il a aqise pour avoir esté perpetuellement employé dans les dissensions civiles, il a en luy tous les moyens qui peuvent estre en un homme d'entretenir et du conseil et de la main une longue guerre contre Dieu, et contre votre majesté;

Je me resolus, en luy faisant souffrir le supplice qu'il a merité, d'apprendre à toutes sortes d'étrangers, à ne se donner point à l'advenir à loage, pour porter et pour épandre dans les provinces des autres, les flanbeaux du trouble et de la sédition; et mon intention estoit d'executer cela prontement, avant que votre majesté eust eu le loysir de donner ses ordres, afin que tout le monde sceust que c'auroit esté par une résolution prise aux pays-bas et non par votre commandement. Car je suis de cette opinion que c'est le devoir d'un fidelle serviteur d'attirer sur soy la hayne qui peut naitre des peines, des chatimens et des rebuts, et garantir ainsi son prince du blasme qu'il en pouroit encourir; mais de luy laisser toute entiere à recueillir la louange des bienfaits et de la distribution des graces.

Mais apres avoir pensé aux suites de cette affaire, et prevoyant certainement ce qui en arriveroit au conte d'Egmont et au seigneur de Selles, Noircarmes, et à quelques autres personnages tres fidelles et tres affectionnez à votre service, ausquels il est arrivé par malheur d'estre faits prisonniers par les ennemis, et d'estre maintenant entre les mains du prince d'Orange, et dont les parens, personnes de condition, meneroient indubitablement beaucoup de bruit s'ils estoient traitez rigoureusement; i'ay creu plus à propos de ne prendre point de résolution en cette occasion, sinon celle que votre majesté me fera la faveur de me suggérer.

Cependant, ayant à me transporter dans peu de temps à Namur, i'y meneray ce prisonnier avec moy, pour le faire traduire de là au chateau de Limbourg, et le donner en garde à Gaspar de Nobles, seigneur de Billy, à la fidélité duquel nous pouvons entre tous autres commettre ce qu'il plaira à vostre majesté d'en ordonner.

LXXXIX.

Du bon traitement des prisonniers.

La Noue aux états de Flandre : A Gand on maltraite les prisonniers; le même traitement lui est destiné si on n'améliore leur sort.

Mons, 3 août 1580.

Messieurs, je vous ay desia escript unne lettre du 18 du passé sur ung bruict qui a couru icy qu'à larivée de mon page à Gand, Monsieur d'Egmont en avoit esté plus maltraité et vous prioys luy faire redonner le mesme bon traictement du passé, de craincte qu'on ne musast de rigueur. Depuis est icy venu nouvelle que le jour qu'on se présenta devant Gand, le clerc du capitene Rose vint commander aux gardes dudict S.^r d'Egmont et de Champaigni quau

premier rumeur ils leur coupassent la gorge, et qu'à ceste heure on leur a osté la garde des soldacts et qu'on y a mis des bourgeois qui chascun jour leur disent des iniures. Il ne fault point senquerir sy les parents et amys des prisonniers sont atterés de tels effects, car désia le peuple dicy en murmure fort, et suis pour en souffrir inconveniant sy ne vous plaid y rémédier, vous priant très-affectueusement de faire incontinant changer ceste rigeur inusité envers eux et la convertir en favorable et honneste traictament afin qu'on ayt occasion de dessa de nous faire de mesme comme jusques icy nous n'avons nulle occasion de nous plaindre et vous puis assurer que Mons.¹ le prince de Parme use toutjours en mon endroict de toute courtesie.

Les prisonniers souffrent assez d'affliction et d'ennuy sans y aiouster encores nouvelle calamité et si ceulx (tant d'ugne part que d'autre) qui en ont peu de compassion estoyent en nos places, ils auroyent aultres maginations. Avant que je fus prisonnier il me souvient que vous m'aves promis que pour éviter tous invonvenians, que Monsieur d'Egmont seroit mis en quelque aultre lieu en un chasteau où il n'auroit tant d'aprehensions; si ma prière avoyt pouvoir envers vous je en useroyis afin qu'il vous plust luy en choisir ung où il fust plus à son contentement, soit en Flandres ou en Hollande, car de sa seureté dépend la mienne et de celle des aultres prisonniers que tenez; et si davanture ils ouient qu'on leur face du mal, nous en recevrons du mesme de ce costé, et quelle utilité aures ...¹ nostre ruine ? nulle, au contraire vous recevrez ... d'avoir souffert des choses qui ne se peuvent ... contre raison et moverez ceulx de dessa à faire ... bonne raison, il ne fault pas contendre ... des ennemys à qui aura le plus de prouesse ... plus de vertu humaine et courtoisie. - Messieurs, s'il vous reste quelque souvenance et amitié en mon endroict et aultres captifs qui sont par dessa, monstrez le en traictant bien ceulx de là, ce qui se peult faire tant d'un cousté et d'autre, la seureté estant gardée.

Et en cest endroict je feray fin pour supplier le Créateur, Messieurs, vous tenir en sa sainte garde.

De Mons, ce 3.^o de aoust.

Vostre bien affectionné à vous faire service,
Lanoue.

¹ Les parties pointillées sont perdues dans l'original.

XC.

Echange de prisonniers.

Le duc d'Anjou aux états-généraux : De crainte qu'on ne fasse un mauvais parti au seigneur de la Noue, il propose de remettre pendant la durée des négociations d'échange, le comte d'Egmont entre les mains du duc de Lorraine, et le seigneur de la Noue entre les mains du duc de Savoie.

Mantes, 29 juin 1581.

Messieurs les Estatz generanulx ou
Messieurs les quatre membres.

Messieurs, jay entendu que le Prince de Parme est en termes de s'accorder à une restitution et eschange général de tous les prisonniers de guerre qui sont entre les mains de mon cousin le Prince d'Orange et du S.^r d'Inchy et des siennes, fors et excepté le S.^r de la Noue estant demeuré seul entre leurs mains et qu'il n'y eust plus de nostre costé personne qui luy assuret la vie, dès le lendemain ilz luy feroient ung très mauvais party. Et pour trouver moyen de vuyder ceste difficulté, la Royne ma soeur, désirant faire pour le S.^r Conte Daiguemont¹, les priant en ceste considération s'entendre audict eschange général; et ou le dict eschange tireroyt en longueur, Sa Majesté veult moienner que ledict S.^r Conte soyt mis comme je vous ay désia dict, entre les mains de mon dict frère Mons.^r le Duc de Loraine qui en respondra. Cest le moien de faire le semblable pour le S.^r de la Noue et vous prie sur toutes choses ne poinct consentir audict eschange général que le dict sieur de la Noue n'y soit comprins. Et si ledict S.^r Conte est mis entre les mains de mondict frère, que ledict S.^r de la Noue soit aussy donné en garde à mon frère Mons.^r le Duc de Savoye qui en respondra aux pareilles charges et conditions que fera mon dict frère de Loraine dudit Conte Daiguemont. En ce cas et pourveu qu'on veuille faire pour ledict S.^r de la Noue ce que je vous escrips, je vous prie de vous rendre facilles et trouver bon que ledict Sieur Conte soit mis entre les mains de mondict frère de Loraine à condition semblable pour ledict S.^r de la Noue à mondict frère Mons.^r de Savoye, quy est ce me semble le meilleur moien qui se puisse tenir pour traicter de la liberté de luy et de l'autre.

Je croy que je l'obtiendray bien de mondict frère Mons.^r de Savoye qui en supliera le Roy d'Espagne, et parce que ledict S.^r de Champagne est l'un des prisonniers des quelz les Espagnolz font le plus d'estat et que j'estime le plus apparant pour retirer ledict S.^r de la Noue, je vous prie le recommander et qu'il en soyt fait bonne et seure garde, et embrasser ce fait dont je vous escrips pour lamour de moy et des vertus et mérites dudict S.^r de la Noue, selon la affection que je say que vous me voulez porter.

Et sur ce je prie Dieu, Messieurs, quil vous ayt en sa très sainte et digne garde.

A Mante² le xxix juing 1581.

Vostre très bien affectionné amy,
Fransoys.

¹ Le Comte d'Egmont, prisonnier à Gand.

² Mantas.

RCI.

LUCE AU MAGISTRAT DU FRANC DE BRUGES.

Le prince de Parme a de mauvais desseins sur de la Noue.

Plessis-aux-Tournelles, 14 août 1581.

A Messieurs
Messieurs de Bruges et de Francq.
R.^{ta} xxvj ougst 1581.

Messieurs, vous scavez assez le mauvais traitement que Monsieur de la Noue (contre tout devoir de guerre) a receu de l'Espagnol, depuis quil at esté fait son prisonnier, et loccasion qui lempêche de navoir voulu entendre jusques icy à sa délivrance quelques offres qui luy aient esté présentées, tant avantageuses aient elles esté, come leschange général de tous les prisonniers qui a esté mis en avant, duquel le prince de Parme la voulu forclorre par lesception quil en a faicte, ce qui at esté trouvé bien estrange des gens de bien, ne pouvans juger aultre chose de ceste mauvaise volonté, si non après avoir retiré leurs prisonniers que vous avez là, quoi quilz tachent par tous moyens meismes le comte Daiguemont et le S.^f de Champagne qui sont la seureté de la vie de Monsieur de la Noue, ne tarder gueres à luy faire un mauvais party, et pour ce je vous supplie, Messieurs, vouloir tenir la main principalement à ceste heure que le Roy et la Royne entreprennent de procurer par tous moyens la délivrance du dict S.^f conte Daiguemont pour ce quil a cest honneur estre proche parent de Sa Majesté et quilz envoient à ceste fin un gentilhomme de leur part vers Mons.^f le prince de Parme et son Excellence, quil ne soyt traicté en général ny en particulier aucune chose au préjudice du dict sieur de la Noue, duquel vous congnoissez assez la fidélité quil vous a portée et au bien de voz affaires, la quelle je masseure ne luy est point changée, et croyez que est lun des plus grandts regrèz quil a au milieu de ses afflictions de se veoir privé de le vous faire paroistre en semployant comme il a faict pardevant en une si belle occasion que celle qui se présente aujourd'hui. Ce sera quant il plaira à Dieu le Créateur, le retirer du lieu où il est, len suppliant de bon coeur et quil vous donne,

Messieurs, après vous avoir présenté mes affectionnez recommandations à voz bonnes graces, lheureux succès que vous attendez de vos bonnes et saintes entreprises.

Du Plessis aux Tournelles, le 14 jour daoust 1581.

Vostre humble et affectionné pour vous obéir en service,
M. Luce.

Lettre de madame de la Noue au seigneur de la Muce.

Monsieur, je ne pourrois jamais douter de le vraye et sincere amitié que vous avés toujours montrée envers monsieur de la Noue et tout ce qui luy appartient, par tous les bons effects que les occasions ont requis, dont luy et nous en demeurons obligez. Quand il plaira Dieu le retirer de la calamité en laquelle il est, et luy faire quelque ouverture pour en sortir il vous en remerciera le plus dignement qu'il luy sera possible.

Je receus hier de ses nouvelles. Les adversaires n'ont encore rien relasché de la vigueur qu'ils luy tiennent. Mais par la grace de Dieu il ne perd pourtant patience, et moins aussi l'esperance qu'il a conceuë de promesses divines, et le bien qu'il sent et experimente en icelles luy fait facilement oublier l'affliction et le mal qu'il endure.

A voir ses lettres ie le trouve comme tout transformé, et semble qu'il n'ait rien de commun avec le monde ; mais qu'estant de coeur et d'affection transporté au ciel, il ne goute plus que ce qui est divin et celeste.

XCII.

Une dette de la Noue soldée par les états de Flandre.

Les Etats de Flandre sollicités par le seigneur de Teligny, prennent la résolution de solder une dette de 1000 L. contractée à raison de 10 % par le seigneur de la Noue. Gand fournira 500 liv. tournois, Bruges et le Franconat pareille somme et Ypres 200 livr. tournois.

(La demande d'Odet de la Noue, dit de Teligny, figure sous le n. LXXXIV).

Bruges, 14 octobre 1581.

Actum ter vergaderinghe vande vier Leden slandts van Vlaendren binnen der stede van Brugghe den Xiiij.^e dach van octobris XV.^e eenentachtentich.

Alzo by den heere van Teligny van wegghen den heere van la Noue zyn vader hadde zeer instantelick venocht gheweest dat de vier Loden slandts van Vlaendren zoude believen, ter ontlastinghe vanden selven heere de la Noue ende van myn heere Villiers, ministre van zyn EX.^{ce} zyn borghe ter goeder rekeninghe ende in minderinghe vanden traictelemente vanden selven heere de la Noue te betalene Jacques Cillez, coopman, de somme van duust guld. by den selven heere de la Noue vanden selven Jacques Cillez ghelicht te fraiete in de maent van maerte XV.^e neghen ende tzeventich metgaders het interest van twee jaren ten advenante van thiene ten honderde, als het ouste jaer by den voornoomden heere zyn vader betaelt gheweist zynde. Ghesien den staet viander voors. traictelemente metsgaders vande betalinghen van wegghen de vier Leden daerup ghedaen ende omme de groote gheduerighe instancie daertoe ghedaen by den selven heere van Teligny onde Villiers, regard nemende upden goeden onde bequamen dienst by den voornoomden heere de la Noue ghedaen es up twelnemen vande Collegien, vande steden van Ghendt onde Ypre gheresolveirt gheweist de selve x." guld. metgaders de twee bonder guld. van interest te betalene onthier onde de maent van macrte int jaer XV.^o tweentachtentich eerst commende, mode dat up ghelyck welnemen, daertoe die van Ghendt furnieren sullen vyfhondert ponden tournois, die van Brugghe onde Vryen ghelycken vyf honderd ponden tournois onde die van Ypre, twee hondert ponden tournois. Actum als boven.
My present

de Groote.

A cette résolution est jointe la reconnaissance signée de François de la Noue et revêtue du cachet de ses armes; la voici :

Nous soubz signé cognoissons et confessons debvoir à Jacques Gellee marchand de Vallenchène demourant à present à Flessinge, la somme de mylle wincte cincq florin de vincte patars piessse du payement courant en Anvers, laquel somme de 1025 florin monoye de Flandre est à cause de argent contant à moy amyablement prestés. Laquel somme susdict je promes de paier audict Geilee ou au porteur de la présent, pour le vincteime jour de maye prochain venant.

Et pour tesmoignaige de vérité, ay la présent fait escrire et singné de ma main propre et de mon cachet, le xx.^e jouer de febvryer 1579, en Anvers.

Francoys de Lanoue.

L. S.

XCIII ¹.

Lettre autographe d'Odet de la Noue, dit Teligny ², aux états de Flandre.

¹ Cette lettre appartient aux archives communales de Gand, *registre des autographes et signatures*, 1457-1590, et a été publiée dans le deuxième volume de nos *Documents historiques inédits concernant les troubles des Pays-Bas, 1577-1584*.

² Odet de la Noue, si digne du noble sang dont il était sorti, eut le même sort que son illustre père. Comme lui, il tomba entre les mains des Espagnols qui assiégeaient Anvers, après avoir soutenu une lutte héroïque, dans laquelle il eut la clavicule cassée d'un coup de mousquet. On déposa le jeune guerrier sur un chariot et on le conduisit sous bonne escorte à Gand, où il arriva le 21 décembre 1584. Pendant ce long trajet sa blessure, qu'on ne s'était pas donné la peine de panser, le fit cruellement souffrir. L'entrée d'Odet de la Noue dans la capitale de la Flandre, ressembla à une entrée triomphale. Les trompettes et les clairons retentirent tandis que la foule toujours avide de spectacles, accourait pour voir la contenance de ce jeune héros, dont le nom et le bras avaient été également redoutables aux ennemis des Etats. On le jeta en prison, puis on le transféra à Tournai où il subit une dure captivité. Bras-de-fer avait été vivement affecté de la prise de son fils. Cependant sa douleur se calma lorsqu'il apprit qu'aucune témérité blamable n'avait amené ce fatal résultat. Reproduisons une curieuse lettre, déjà publiée par Moïse Amirault, que le prisonnier du château de Limbourg écrivit à ce sujet à sa femme.

« *Après que i'ay sceu que mon fils avait esté pris et mené à Tournay - y disait-il - je me suis imaginé que vous auriez de l'ennuy, non seulement pour luy, mais aussy pour moy, d'autant par aventure que cet horrible coup n'achevast de me porter par terre. Pour cela ay-je bien voulu de bonne heure prévenir tous inconvéniens, qui ne servent qu'à allonger les tristesses, en vous advertissant par la permission de Mons.^r deCherebourg, comme après avoir lutté avec les miennes, et non sans grands efforts, je leur tiens maintenant le pied sur la gorge, afin que vous vous disposiez de suivre le même exemple. Ce redoublement d'affliction qui m'est survenu au temps que je devois plutost espérer quelque soulagement, m'a esté grief. Mais quand je considère que celuy qui l'a envoyé trouvera toujours matière très-abondante en nous, de nous traiter dix fois pis, Je ferme la bouche à tous murmures, et puis l'ouvre pour dire avec Daniel : Seigneur, à nous est confusion de face, et à toy justice et louange. Venant après à considérer sa souveraine bonté et miséricorde me relève et je m'assure que celte affliction ne sera aultre que très profitable, tant à celuy qui souffre du corps, qu'à nous qui souffrons en l'esprit. Consolez-vous donc vous qui estes la moins blessée, veu que moy qui dois l'estre beaucoup, me console: et vous souvenez de ce qui est escrit des beaux fruits qui procèdent des tribulations, quand on s'en sait bien prévaloir ; car puisque par icelles la foy se purifie, la patience s'accroist, et l'humilité se forme, ne sont ce pas des causes suffisantes de se résjouir après avoir lamenté, et de rire après avoir pleuré? Je désirerais que par cette-cy mon fils sc'eust si bien profiter, qu'il en devint plus sage et suis certain que s'il eust voulu croire votre conseil, il se fast plus étudié à ayder à son père qu'à le mettre en nouvelle peine. Ne laissez pourtant de le secourir en ce que vous pourrez, en luy donnant les consolations nécessaires entremeslées de répréhensions douces, afin qu'en luy montrant son erreur, il ne soit pas trop contristé. Au reste je vous prie qu'en travaillant pour luy et pour moy, vous ayez votre unique recours à prier celuy qui peut bénir toutes vos peines. Ne faillez de m'escire ce que vous auriez appris de sa santé, et sur ce je prieny Dieu, vous avoir en sa garde. De Limbourg, le 4 décembre 1584. »*

Moïse Amirault nous communique ensuite les longues lettres, qu'Odet de la Noue écrivit à sa mère et à son père pendant sa captivité. La première, du 17 Juin 1586, contient des détails on ne peut plus naïvement racontés sur la manière dont il passe le temps et des projets de réduire ses dépenses, entrautres celles qui concernent son luth et son épinette; ce qui nous prouve qu'il

Il les prie de ne pas mettre le Seigneur de Champagni en liberté avant que l'on ait obtenu celle de François de la Noue, son père. - Il demande de l'argent pour solder sa compagnie.

Middelbourg, 12 septembre 1583.

A Messieurs
Messieurs les quatre Membres du pays
et comté de Flandres,
à Bruges.

Messieurs, je viens de recevoir lettres de France par lesquelles ma mère me mande qu'un gentilhomme de la part du Roy de Navarre vient par deça, pour solliciter de retirer Monsieur de Champyngny pour l'eschanger à Monsieur le viconte de Turenne ¹. Vous avez tousiours fait cet

cultivait la musique. Il a aussi quelques petits comptes à régler avec son libraire et étudie avec ardeur la langue italienne. « *Je passe le temps, ou plustôt le temps me passe en estudiant, qui est mon seul, mais suffisant plaisir.* »

Dans la seconde lettre, celle qu'il écrit à son père, Odet tient un langage plus sérieux. Il se loue des procédés que les seigneurs Castellan Mattio Corinni et Lorento Gnotty, son Alfier, ne cessent d'avoir à son égard et il prie son père de leur écrire et de les remercier pour les procédés généreux qu'ils ont à son égard.

Odet de la Noue, comme nous l'avons dit n'eut pas le bonheur de recevoir le dernier soupir de son valeureux père. Bras-de-fer n'était plus lorsque son fils arriva.

Un an après ce triste événement, la Noue qui avait suivi Henri IV sous les murs de Paris, conseilla à ce grand prince, qui mérita le surnom de *Père du peuple*, d'aller à la messe s'il voulait monter sur le trône de France et y régner paisiblement. Ce conseil, que le roi adopta, prouve qu'Odet de la Noue possédait une connaissance parfaite des esprits en France, où un roi professant une autre religion que la religion catholique ne pourrait se maintenir sur le trône. Cette vérité n'a pas cessé d'en être une au dix-neuvième siècle.

¹ Henri de La Tour, vicomte de Turenne, né le 28 septembre 1555, était fils de François de la Tour. III.^e du nom, capitaine des gentilshommes de la maison du roi, et d'Éléonore de Montmorenci. Henri de la Tour épousa, le 15 octobre 1591, Charlotte de la Marck, fille unique de Guillaume-Robert de la Marck, héritière de plusieurs terres considérables et entre autres du duché de Bouillon.

Ayant embrassé la religion réformée, le vicomte de Turenne appuya de tous ses moyens le parti Huguenot en France, auquel il rendit d'éminents services. Le duc d'Anjou le nomma Gouverneur de la Touraine, et en avril 1581, dans un combat aux environs de Cambrai, il fut fait prisonnier par les Espagnols.

Nous avons publié dans nos *Documents historiques sur les troubles des Pays-Bas*. t. II, pag. 325 et 330, deux lettres, l'une de Henri III, roi de France, aux Etats-Généraux et l'autre du duc d'Anjou aux Etats de Flandre, ayant pour objet de négocier l'échange du vicomte de Turenne et de François de la Noue contre le comte d'Egmont et le seigneur de Champagni; mais les Etats ne voulurent pas y adhérer, et Turenne ne recouvra sa liberté qu'en 1584, au prix d'une rançon de 53,000 écus. Quelques années après (1594), Henri IV, roi de France et de Navarre, le récompensa de ses loyaux services en lui donnant le bâton de Maréchal de France. En 1594, le vicomte de Turenne perdit sa femme dont il n'eut point de postérité, mais il épousa en secondes noces Élisabeth de Nassau, fille de Guillaume Ier prince d'Orange, et de Charlotte de Bourbon-Montpensier. Par cette alliance il devint le beau-fils du Taciturne. De ce deuxième

honneur à mon père, Messieurs, que de luy promettre que jamais le dit Champygnay ne sortira qu'il ne soit en liberté. Je vous supplie encores par la présente vous souvenir de voz anciennes promesses et ne point mettre en oubly mon père, ny les services qu'il vous a autresfois faitz, et luy faire tant de bien que où il se traiteroit de l'eschange de Champagnay, il soit tousiours préféré à un autre, et ne le frustrer point du droict que vous luy avez vous mesmes libéralement donné sur luy.

Et pour plus grande assurance, Messieurs, je vous supplie me faire tant de bien que d'en donner un acte, afin que ma mère puisse tousiours opposer cela à ceux qui sont si ardens à faire des poursuittes au contraire. J'envoye le sieur Semelier vers vous, qui vous présentera aussy les lettres de ma mère et vous discourra cecy plus particulièrement et le vous fera entendre si vous luy faites cet honneur de l'escouter.

Je luy ay donné charge aussy de vous remonstrer (comme aussi je fais par la présente) que en vous faisant service en ce pays ce n'a peu estre sans y avoir beaucoup despendu* spécialement en l'entretienement de ma compagnie qu'il m'a fallu deux ou trois fois quasi refaire tout entière et moy mesme me remonter de chevaux que j'ay perdus contre l'ennemy, et la plus part de toutes ces despences la, j'en suis encores redevable à plusieurs marchans à Gand et à Anvers, ce que je vous supplie considérer et y avoir esgard pour m'ayder à le payer sur ce que vous me pouvez debvoir du service que je vous ay fait avec ma compagnie. Il y a environ un an (Son Altesse estant à Gand) que je luy présentay requeste sur ce fait, laquelle il m'apostilla pour estre payé de Messieurs de Flandres jusques à huict mille florins, desquelz je ne sceu tirer pour l'heure que environ deux mille, Messieurs de Flandres remontrans la grande quantité d'argent qu'il falloit lorsqu'ilz desbourçassent et qu'il ne leur estoit possible de m'accommoder de l'avantage, mais lors me promirent-ilz qu'avec le tempz ilz paracheveroyent et me prièrent d'avoir patience. Laquelle en ceste considération j'ay eu très bonne jusques à ceste heure et aurois encores n'estoit la nécessité qui me presse et me contraint vous supplier, Messieurs, considérer ce que dessus et y avoir esgard pour m'eslargir quelque peu de voz moyens à tant moins de ce qui me peut estre deu, car j'en suis en extrême nécessité.

Le sieur Semelier vous pourra dire plus particulièrement ce qui en est, auquel je vous supplie adiouster foy, auquel me remettant,

je ne vous feray ceste plus longue sinon pour me recommander très humblement à voz bonnes graces et prier Dieu, Messieurs, vous avoir en sa sainte garde.

De Middelbourg, ce 12 de septembre 1583.

Vostre plus humble et affectionné à
vous faire service,
Odet de La Noue.

mariage naquirent deux fils et cinq filles; l'ainé fut duc de Bouillon, et le second le célèbre Maréchal de Turenne, dont l'histoire a conservé un si glorieux souvenir.

Le ne scay comment les affaires du monde peuvent aller; cependant gouvernez vous y prudemment. Et surtout avant que rien entreprendre qui importe, priés touiours de bon coeur, car vos pas seront dirigez.

Le scay bien que les tempestes qui sont survenues sont grandes, mais ne doutés point que Dieu ne les desmele. Le vous veux parler de ma disposition; elle s'améliore; mais ce ne sont pas vos medecins qui en sont cause, c'est une continuelle et ardente priere que je fais à Dieu qui a eu pitié de moy, selon son ancienne miséricorde. Car i'ay au moins cette comodité que je puis toujours lire et escrire qui sont mes consolations. Ma principale estude est es escritures, ausquelles i'estime toujours profiter de plus en plus ; et c'est le precieux tresor que i'ay trouvé, qui me donne un contentement incomparable. Toutes choses au prix ne sont que vanité. Ma patience croist, et ma consolation attend l'accomplissement des promesses de Dieu, qu'il fait à ceux qui sont en extreme affliction. Vous les verrés et moy aussi effectuées, quand le temps déterminé sera venu, qui nous est encore caché. Toutes fois je vous puis asseurer qu'il ne sera pas long dautant que par experience et sentimens interieurs, i'en juge aucunement. Porquoy travaillé ; car par aventure Dieu bénira à vos labeurs, et ceux de tous nos amis. Ce n'est à nous de luy prescrire les moyens de nous aider; Seulement il le faut requerir qu'il bénisse ceux qu'il luy plaira. Estant en Flandres, vous verrés ce qui se passe. On dit par deca qu'on traite tantost avec les uns et tantost avec les autres.

Quoyqu'il soit, faites avec nos amis que je ne sois pas oublié, car il m'en prendroit mal, il me semble que quoy qu'on ait déterminé contre moy, vous devés procurer que tous les prisonniers de delà soient bien traittés. Car quelque jour les cruautés et inhumanités seront conneues, et on verra que nous n'avons voulu user de revanche. L'ayme mieux endurer que non pas qu'on fist endurer autruy à mon occasion, encore qu'il n'y ait jamais eu barbare traité comme moy ; mais ce seigneur l'a ainsi permis pour mon instruction, et il fera un jour reluire les fruits de mon affliction. Vous leur pourrez touiours remontrer qu'en deux ans et demi qu'il y a que je suis icy, ie n'ay pas eu ce privilege de me pouvoir promener une seule fois dans une cour ou jardin, pour prendre l'air, n'ayant bougé d'une horrible spelonque* ou je suis. L'ay eu de grandes et extremes angoisses par cy devant, que vous avez pu voir par mes mouvemens, ayant senti tontes les pesanteurs d'une mortelle affliction, et n'ayant point fait conte de ma vie. Cependant je suis prest de la laisser quand il plaira à Dieu; mais il m'a un peu relevé de mes douleurs par les consolations de l'esprit. Le me doute bien qu'on machine souvent ma mort. Toutes fois sans ordonnance celeste je scay qu'aucun ne la peut avancer. Le vous prie, et tous nos amis aussi, de considérer la longueur de ma prison, qui est merueilleusement dure, estant seul comme ie suis. Mais les conseils de Dieu sont admirables. Le scay qu'il m'instruit, mais je ne scay pas pourquoy.

Priés mes amis qu'ils prient pour moy, car cela profite. Escrivés aussy au roy de Navarre, et à monseigneur le prince et leur faites entendre la misere de ma condition et la prison perpetuelle qu'on m'a signiffiée. Le m'asseure qu'ils en auront pitié, car je suis de leurs anciens serviteurs. Messieurs de Montmorancy et de Chatillon me sont amis; entretenés les touiours en leur bonne volonté, afin qu'ils ne perdent les occasions de m'ayder. I'ay beaucoup de bons amis en ces quartiers là, entre autres je m'asseure que messieurs de Segur, du Bartas, du Plessis, de la Marsillere et du Pin veilleront toujours pour moy.

Priés les en de ma part, et me recommandés touiours à eux, afin qu'ils se souviennent de moy, car il en est temps ou jamais, maintenant qu'on m'a signiffié cette perpetuelle prison, ou plutost cette mort.

Certes, le seigneur a compassion de ceux à qui on denie miséricorde. J'espere que ie seray

delivré devant que la derniere persecution de France arrive, laquelle ne sera pas petite, et y a encore de la besongne taillée. Cependant quiconque invoquera le nom du seigneur sera sauvé. Le vous avois escrit il y a quelque temps qu'un jeusne public eust esté nécessaire.

I'estime qu'en ces grandes afflictions on se convertira à Dieu. Quant à moy, ie ne m'attens pas tant aux moyens humains, que ie decline de l'esperance que i'ay en Dieu, lequel comme il m'a envoyé une affliction extraordinaire, m'aidera aussy extraordinairement s'il luy plaist. Ie seme en pleurs et en larmes mais i'espere que le seigneur me fera moissonner en joye.

Vous avés veu la délivrance merveilleuse d'Anvers; croyés que ses miracles ne sont attachés en un lieu. I'attendray le terme de mon affliction selon la volonté de Dieu.

S'il est possible, faites que j'aye quelque commodité de me promener quelque fois. Car je suis icy comme dans le taureau de Thalaris, plus mal traité qu'un paricide. Dieu vueille que je pardonne à mes ennemis, comme David et Job ont fait aux leurs. I'ay esté esprouvé jusques au dernier degré, mais j'ay appris beaucoup. Il y a encore du mal à passer pour le corps dont nous sommes membres. Mais le refuge est certain. Et ne faut pas penser qu'estant hors d'icy je sois hors de toutes miseres ; car il faut parachever la cause en souffrant ; mais il y a des relaches. Ie puis dire avec David, encore que ie ne sois qu'un vermisseau: Dieu m'a jusques au fond plongé dans des fosses noires et terribles ; mais la fin sera heureuse. Dieu prépare un bel oeuvre. Nous ne devons point nous enquerir que ce sera, mais le supplier de parfaire ce qu'il a commencé. Nous dirons avant qu'il soit longtemps. Advis nous estoit proprement, que nous songions tout seulement. Le seigneur Iesus Christ qui m'a donné santé corporelle me la donne spirituelle s'il luy plaist. Mais je vous puis dire que ma maladie a esté horrible en douleur et continuation. Ie ne perdray cependant rien en mon martyr, puisque i'ay trouvé le tresor caché. Car i'ay des talens que je mettray quelque jour à proffit.

Recommandés moy bien à tous mes bons amis, et qu'ils se souviennent de moy, car je les verray de mes yeux corporels.

Escrit le 2 de juin 1584.

Après que j'ay sceu que mon fils avoit esté pris et mené à Tournay, je me suis imaginé que vous auriez de l'ennuy, non seulement pour luy, mais aussy pour moy, d'autant par aventure que cet horrible coup n'achevast de me porter par terre. Pour cela ay-je bien voulu de bonne heure prevenir tous inconveniens qui ne servent qu'à alonger les tristesses, en vous advertissant par la permission de monsieur de Cherebourg, comme après avoir luitté avec les miennes et non sans grands efforts, je leur tiens maintenant le pied sur la gorge, afin que vous vous disposiez de suivre le mesme exemple.

Ce redoublement d'affiction qui m'est survenu au temps que je devois plutost esperer quelque soulagement m'a esté grief. Mais quand je considere que celuy qui l'a envoyé trouvera toujours matiere tres abondante en nous de nous traiter dix fois pis, je ferme la bouche à tous murmures, et puis l'ouvre pour dire avec Daniel, Seigneur à nous est confusion de face, et à toy justice et louange.

Venant après à considerer sa souveraine bonté et misericorde, alors l'espoir me releve, et je m'asseure que cette affliction ne sera autre que tres profitable, tant à celuy qui souffre du corps, qu'à nous qui souffrons de l'esprit.

Consolés vous donc vous qui estes la moins blessée, veu que moy qui dois l'estre beaucoup, me console ; et vous souvenés de ce qui est escrit des beaux fruits qui procedent des tribulations quand on s'en sceit bien prevaloir: car puisque par icelles la foy se purifie, la patience s'accroist, et l'humilité se forme, ne sont-ce pas des causes suffisantes de se rejouir après avoir lamenté, et de rire après avoir pleuré? je desirerois que par cette-cy mon fils sceust si bien profiter qu'il en devint plus sage ; et suis certain que s'il eust voulu croire votre conseil, il se fust plus estudié à ayder à son père qu'à le mettre en nouvelle peine.

Ne laissés pourtant de le secourir en ce que vous pourrez, en luy donnant les consolations necessaires entremeslées de reprehensions douces, afin qu'en luy montrant son erreur, il ne soit pas trop contristé.

Au reste je vous prie qu'en travaillant pour luy et pour moy vous ayés votre unique recours à prier celuy qui peut benir toutes vos peines.

Ne faillés de m'escrire ce que vous aurez appris de sa santé, et sur ce je priroy Dieu vous avoir en sa garde, de Limbourg le 4 de decembre 1584.

XCIV.

Points et articles concernant la délivrance de François de la Noue.

28 juin 1585

Points et articles ayans esté respectivement conditionnés, promis, jurés et arrestéz, entre Monseigneur le Prince de Parme et de Plaisance, Lieutenant, Gouverneur et Capitaine général pour le Roy Catholique és Pays-bas, pour et au nom de sa Majesté, d'une part : et le Sieur de la Nouë sur sa délivrance, d'autre, ils ont esté rédigés en la forme et manière qui s'ensuit.

En premier lieu, le Sieur de la Nouë, pour parvenir à sa délivrance, a solennellement promis et juré, promet et jure par cette, entre les mains de son Altesse, de jamais ne porter les armes, servir ou faire acte d'hostilité contre sa Majesté Catholique ou ses successeurs : sçavoir est, en Espagne, Italie, Bourgogne, esdits Pays-bas ou autres pays appartenans à sadite Majesté, sous quelque prétexte, ou pour quelque occasion que ce soit, ny mesme par commandement de Roy, Prince, ou autre, qui luy pourroit estre fait. Comme semblablement il a juré et promis doresnavant ne se trouver ésdits Pays-bas en quelque sorte et sous quelque couleur que ce puisse estre, si ce n'est avec préalable congé ou passeport de sadite Altesse, ou d'autre gouverneur general y commandant au nom de sadite Majesté Catholique.

Pour seureté et corroboration de laquelle promesse sienne, il mettra incontinant après sa sortie desdits Pays-bas, son fils, qui lui reste, en ostage és mains de Monseigneur le Duc de Lorraine, pour y demeurer l'espace d'un an.

Et outre s'est obligé en cas de contravention, de payer au proffit de sadite Majesté, la somme de cent mille escus d'or. Pour laquelle Monseigneur le Prince de Bearn se constituera répondant.

Et à cet effect obligera les terres et biens qu'il possède ésdits Pays-bas, avant que procéder à l'élargissement dudit Sieur de la Nouë. Et comme ledit Sieur de la Nouë avoit aussi promis de bailler Monseigneur le Duc de Lorraine pour répondant de la mesme somme suivant la promesse qu'il avoit dudit Seigneur, et qu'à cause des présentes alterations de la France, il semble qu'il en est un peu refroidy, il promet néanmoins quand il aura parlé à lui, de le faire condescendre à ce point, tant au moyen des pleiges* qu'il luy baillera en son propre pays, que pour l'espérance qu'il luy donnera qu'il ne portera les armes contre Monsieur de Guise; et dont il a supplié qu'il pleust à sadite Majesté se contenter pour cette heure de la resposion de Monseigneur le Prince de Bearn de cent mille escus : et davantage de la vie du Sieur de Telligny, que le dit Sieur de la Nouë oblige encore, jusques à ce qu'il ait mis ce que dessus à exécution.

Ce que acceptant sadite Altesse, icelle luy accorde à cet effect le temps et terme de quatre ou cinq mois au plus tard.

Mais si d'avanture, comme les choses les plus seures sont incertaines, il advenoit que Monseigneur le Duc de Lorraine le refusast, ledit sieur de la Nouë promet de faire obliger un grand Prince d'Alemagne, pour ladite somme de cent mille escus d'or pour les payer audit sieur Duc au profit de sadite Majesté en cas de contravention à la promesse susdite. Et au défaut d'un Prince Alemand, il promet de faire obliger une caution en Suisse à Monseigneur le Duc de Savoye, pour la même somme, qui tournera au profit de sadite Majesté Catholique, avenat que ledit Sieur de la Nouë contrevienne à sa parole.

Promettant encore en outre ledit S.^r de la Nouë, de tant faire que lesdits Seigneurs Ducs de Lorraine et de Guise donneront leur parole par escrit, et sous leurs seings manuels, et scels accoutuméz, qu'il n'enfraindra ce qu'il a promis. Ce qu'il ne doute point d'obtenir quand il aura parlé à eux mesmes, et se mettra plutost en gage entre leurs mains, jusques à ce qu'il aura accompli cet article.

En advenant que ledit Sieur de la Nouë ne pust effectuer l'une de ces trois obligations

d'argent dans le temps susdit, il promet sur son honneur et foy de gentilhomme de se venir rendre en ostage és mains de Monseigneur le Duc de Lorraine, pour y estre tant qu'il y aura donné une autre obligation valable, le tout sans aucune exception, en payant seulement ses dépens.

Et finalement outre l'accomplissement des choses susdites, ledit S. de la Nouë promet de faire effectivement eslargir et mettre en liberté Monseigneur le Conte d'Egmont sans rançon, en payant seulement ses dépens. Comme aussi respectivement ledit S. de la Nouë sera eslargi, et mis en liberté, et conduit la part que Monseigneur le Duc de Lorraine sera, ou bien és mains de Monsieur de Guise, accompagné seulement de deux ou trois gentilshommes, tels que sadite Altesse choisira, pour l'assister en chemin, moyennant la foy, parole et promesse que ledit S. de la Nouë a promis, qu'avant tout oeuvre il ira trouver lesdits Seigneurs la part où ils seront, pour y accomplir ce que dessus a esté promis; pour de là se retirer en sa maison, après avoir donné satisfaction ausdits Seigneurs Ducs de Lorraine et de Guise, et ce aussi sans rançon, en payant ses despens.

Desquels points et articles ont esté faits et dresséz trois divers escrits, tous trois signés de la main de sadite Altesse, et du dit S. de la Nouë, pour estre les deux gardés par sadite Altesse au nom de sadite Majesté, et le troisieme par le dit S. de la Nouë, en témoignage de quoy, et pour la vérification de ce que dessus est dit.

Fait à Beure, ce 28 juin 1585.

Signé Alexandre, et, de la Noue.

A Monsieur Walsingham ¹.

De Paris, ler octobre 1585.

Monsieur, après avoir souffert beaucoup de maux, Dieu a eu p[itié, et] m'a tiré hors de ma longue captivité, il n'oublie jamais ceux qui ont leur [recours] en luy. J'ay esté encore contraint de venir passer par des lieux qui n[e sont, en] ce temps icy plein d'orages et tempestes, pas trop assurez pour moy. T[el] qui a commencé l'oeuvre la parfera. Le terme qu'on a donné aux hugu[enots est] dans troys moys, après je ne sçay où le vent me portera. Si c'est en Ang[leterre, j'auray] ce bien de vous voyr, qui est une chose que je désire infiniment pour [avoyr] moyen de voue remercier (comme je fais maintenant) de la bonne souv[enance que] vous avez eue de moy, et de votre bonne disposition à me favorizer. [...] je ne vous puis offrir que unne ferme vollonté de vous honorer et faire s[ervice], comme celuy de l'amityé duquel je me tiens beaucoup honoré. Je vous [prie,] Monsieur, me la continuer, car c'est ung bien que je prise* grandement. J'[ay vu] icy Mons^r Stafort qui n'a pas esté marry de ma délivrance. Il m'a assuré [qu'on] ne me refuzera refuge en vos quartiers. Certes je m'estimeroyz bien heureux [avant] que mourir de beser les mains à vostre très bonne et très vertueuse Reyne, à laq[uelle] tant de gens de bien ont de si grandes obligations. Quant à nostre France, [les] fureurs de quelques uns la vont renversant, et si Dieu n'y met la main el[le] souffrira beaucoup. Je ne vous en puy dire davantage. Et après m'estre humblement recommandé à vostre bonne grâce, je prieray Dieu, Monsieur, vous tenir en sa sainte garde.

De Paris, ce 1 d'octobre.

V^{te} tres affectionné serviteur et fidelle amy, La Noue ².

(Br. Mus. Cotton, *Caligula*, E. XII, f^o 48. Antogr. « A Monsieur. Monsieur Walsingham ». Le bord droit a été endommagé par le feu.)

*Walsingham*

¹ Sir Francis Walsingham est connu pour son efficacité en tant qu'espion et sa capacité à susciter intrigues et fausses intrigues pour la cause de la sécurité de la Couronne d'Élisabeth I^{re} d'Angleterre. Il fut nommé Secrétaire d'État dès 1576, puis ordonné chevalier l'année suivante.

² Ces lettres à Walsingham, et au mystérieux L., sont fort curieuses, car la Noue s'y abandonne sans réserve. Il y est plus franchement huguenot que dans ses lettres à des Français.

Lettre de la Noue à Plessis Mornay au sujet de son fils Theophile qu'il laisse en otage après sa libération de Limbourg.

14 octobre 1585

Monsieur, j'envoye mon secretaire que bien connoissés, vers le roy de Navarre, afin de le supplier qu'il me preste mon fils Theophile, que je luy ay dédié, pour un an seulement, pour le mettre en ostage suivant ce que i'ay promis.

Cela m'est bien dur d'avoir achepté une liberté si captive ; car je me voy encore prisonnier en mes enfans. Mais ils ne se deplairont à mon advis d'ayder à leur pere. Vous verrez par mon traité de deliurance comme i'av esté mené. Cependant quelque rudesse qu'on m'ait faite, si me semble-t-il advis que je ne dois alterer ma promesse, veu mesmement que ces gens là nous accusent que nous n'avons ny loy ni foy.

Mon secretaire vous dira plus amplement comme toutes choses se sont passées. Je suis infiniment marry de ce que je n'ay pu voir le roy de Navarre, ny mes bons amis de par delà, desquels je crois que vous tenes le 1er rang. Ce sera quand il plaira à dieu. Je vous prieray donc, monsieur, d'aider à ce que mon fils me soit renvoyé; car par aventure quand on le verra en Lorraine, on sera plus disposé à me rendre l'autre, lequel je desirerois fort estre auprès de moy, pour parachever à luy donner une bonne forme, de laquelle il est aucunement capable. Je ne puis vous dire davantage. Ce qui me dera recommander humblement à votre bonne grace, suppliant le créateur, monsieur, vous tenir en sa sainte garde.

du Plessis aux Tournelles ce 14 octobre.

votre ancien et tres fidelle amy, prest à vous faire service, la Noue.

A monsieur, monsieur du Plessis, superintendent de la maison du roy de Navarre.

12

A M. L.¹

1585, de Paris (probablement postérieure au 1^{er} oct.).

Monsieur, par votre première lettre vous me conseilliez de me retirer en Angleterre, qui est chose que je trouveroys la plus comode et honorable pour moy. Mais au lieu où je suis, si j'en monstroys quelque semblant, je pance qu'ils le trouveroyent mauvais, car ils veullent que je retourne par Lorraine. Je croy que je seray contraint de ce faire, aultrement les Espagnols ne me rendroyent jamais mon fils qu'ils tiennent, et quant aux offres qu'il vous a pleu me faire d'une maison qui est près de Londres, elles m'obligent grandement à vous, et par là monstrez que vous estes de mes très bons amys autant d'effect que de parole. Je garderay cella dans ma mémoire afin que quelque jour ma recongnissance puisse se conformer à votre bienfait. Par la seconde lettre que vous m'avez escrite, vous me donnez ung avertissement que le père Edmond jésuite² fait des délibérations contre moy pleines de la charité acoustumée de ceux de son ordre. Je ne m'an entonne pas, car puisque les jésuites d'Espagne m'ont unne foys condamné à la mort, ceux cy le peuvent bien faire aussy. Dieu me délivrera de leurs sanglantes pattes, et de celles des aultres signalés massacreux de ceste ville, qui journellement consultent pour cest effect, ainsi

¹ M. L. serait-il Leicester ?

² Nous ignorons qui était ce jésuite. L'ouvrage de Sommervoge n'en est pas encore arrivé la lettre E.

que j'en ay eu advis. Mais je crains qu'il n'y ayt quelque auteur de cecy de plus grande qualité qu'eux. J'ay dit à Sa Majesté en general ce que j'en avoys entendu. Elle a monsté en avoir déplaisir, et m'a offert de ces gardes. Mays il me semble que le plus seur parti est de partir de ceste Babilon, l'iniquité de laquelle va montant au ciel. On m'a encore fort pressé de conférer avecques des docteurs catholiques, ce que j'ay refusé ; lequel refus m'est imputé à crime aussy bien que si j'eusse disputé avec eux des Escritures. Estant au lieu où ils sont, ils ont des arguments qui concluent nécessairement, qu'Aristote mesmes ne pourroit souldre, car ils font assommer ou noyer ceux qui leur résistent en face ¹. J'ay entendu que plusieurs en ceste ville ont grand envye, lorsque l'édit se publiera ou après, de disputer de ceste façon avecques les huguenots qui s'y trouveront. Je prie Dieu qu'il leur bride les mains.

On me dis hier en la chambre du Roy que les Angloys avoient pris Bruges, et aucuns monstroient de se resjouir de la malaventure des Espagnols en cella. Et cependant nous sommes si aveugles que nous n'apercevons pas que nous leur donnons à eux mesmes matière de resjouissance, en ce que nous nous préparons pour nous exterminer. Je croy que comme Mons^r frère par sa propre action remist le roy d'Espagne dans Flandres, qu'aussy par les nôtres presentes nous luy ouvrirons les portes de France, laquelle est malheureuze d'avoir plusieurs de ses enfants qui sont si irreconciliables ennemys d'elle mesme. Si est ce qu'au meillieu de ces espouvantables ruines que Dieu gardera son Eglise après l'avoir ung petit variée afin qu'elle soit plus pure. Quant je considère que j'ay esté cinq ans et demy dans la mort, je ne conseilleray pas de desespérer à ceux qui ne peuvent estre delivrés que par espérance. Atendons encore ung peu et nous verrons venir le jour du Seigneur qui sera effroiable à ceux qui veullent briser le joug salutaire du Fils de Dieu. Monsieur, pour ce que je suis prest de pencer à mon deslogement, j'abregeray ma lettre pour vous supplier de me tenir en votre bonne grâce comme celuy sur qui avez toute puissance de commander, et qui sera tousjours prest à vous servir. Je baise aussy très humblement les mains de Madame vostre femme. Et si vous escrivez en Angleterre, ramentevez* moy en la bonne souvenance de Monsieur de Walsingham, que j'honore comme ung personnage illustre.

Monsieur, Dieu vous multiplie ses bénédictions et conserve au meillieu de ce peuple, qui se veult ruyner.

Ce samedy matin.

Vostre affectionné serviteur et parfaict amy, LA NOUE.

(Autogr. British M. Cotton *Nere*), B. VI, f^o 436. Au dos : 1585. *A Monsieur Mons. L.*)

¹ C'est la reproduction presque exacte d'une phrase des *Discours*.

Monsieur, vous me faites beaucoup de faveur d'estre si songneux de mon bien, en m'avertissant de ce qui se passe par dellà, et me conseillant ce que je doibs faire. Je ne pançoys nullement que Sa Majesté se fust offensé ni de mon partement ni de rescrit que j'é laissé à Mons^r Bruslart ¹. Car pour le premier point, je dis mesme à sadite Majesté que je m'an alloys à cause des advertissements que j'avoys, ce qui trouva bon ; et oultre cella je pris congé de la Reine et de Messieurs d'Espernon ² et de Biron ³ et de plusieurs aultres, de manières que je ne partis en cachette de la court. Pour le second point, je me suis conduit par le conseil de Messieurs de Chassinourt ⁴ et de Toisay, qui sont prudens et qui ont de la pieté, et n'ay rien escrit qui ne doive satisfaire Sa Majesté.

Nul ne peult trouver plus grief que moy les choses qu'on m'a contrainct de faire, qui ay experiment étant corporellement que spirituellement les divines assistances. Au demeurant je ne me vais pas temerairement et pour mon plaisir jeter dedans ces labirinthes. Les considérations que j'ay, oultre la promesse et la foy donnée aux Espagnols, c'est qu'ils ⁵ m'ont solennellement faict jurer par le nom de Dieu que j'accomplirays mes articles, bien qu'ils soient selon le jugement de tous ceux de ma nation, tres iniques. Mais je vous diray, aussy, Monsieur, ung aultre regard que j'ay, c'est que, deffaillant és points de Mons^r de Lorraine, ils viendront à quereller les cent mille escus que le Roy de Navarre a obligés pour moy, et pour ce qu'ils sont juges et maistres des biens ⁶, ils ne plaideront, ains prendront. Il est vrai que l'obligation ne porte qu'ils seront perdus et confisqués sinon en cas que je porte les armes contre le Roy d'Espagne, mais ils me dirent quant je partis pour Lorraine qu'ils l'estendroient aussy quant aux aultres promesses. Or il me seroit bien dur de estre cause d'aporter une telle ruine à celluy qui c'est monstré estre si parfaict amy en mon endroict et si bon seigneur. Ne vaudroit-il pas mieux hazarder non une vye mais dix? Certes c'est mon opinion, car soit que je soye aucunement imprudent, Dieu ne laissera de parfaire son oeuvre en mon endroict qu'il a si hautement commancée en me garantissant de plusieurs morts. Les hommes me pourront bien lyer pour quelque temps les mains, mais de me faire atenter contre la piété ni intérieurement ni extérieurement, il est hors de leur puissance. Si je sçavoys ung moyen pour guarentir le Roy de Navarre de ce dommage, je le pratiqueroys ; et ay plus cella en recommandation que mes propres enfans, dont l'un est engagé et fault que j'engage l'aultre ⁷. De manière puisque je suys entré si avant en la carrière, il me semble qu'il la fault parfournir afin de n'estre réputé perfide et desloial et trompeur. On ne me sçauroit plus demander et requérir de moy que ce qu'on a faict. Cependant je ne veux estre si résolu en mes délibérations que je les exécute, si mes bons amys ayant invalidé mes raisons me reconseillent de rechef de faire autrement; vous priant, Monsieur, appeler Messieurs de Chassinourt et de Toisay avecques vous, et consulter encore

¹ Brûlart de Sillery, alors maître des requêtes, plus tard ambassadeur en Suisse (1589-95), et chancelier.

² Jean-Louis de Nogaret, duc d'Espernon (1554-1642),

³ C'est Armand de Gontaut, baron de Biron (1524-1592), maréchal de France, qui se rallia à Henri IV, qui prit part aux combats d'Arques et d'Ivry, et dont le fils fut décapité.

⁴ de la maison de la Biotière.

⁵ *Ils* ne s'applique sans doute pas aux Espagnols, mais soit aux Guises, soit au Roi.

⁶ En effet, Henri avait engagé en sa faveur des biens situés en Pays Pas et en Picardie, c'est-à-dire à la libre disposition des Guises.

⁷ Théophile.

sur ce fait, et m'advertir de vostre advis. Quant à moy j'ay mon entière fiance en Dieu, et ne crains point la mort. Cela me fait espouvanter moins des fureurs et menaces des hommes.

Je ne vous veux nyer que je soys marry grandement de quoy je n'ay peu voir le Roy de Navarre pour remercier ce bon prince de l'ayde qu'il m'a faicte, mais ce qui est diféré n'est pas perdu. J'ay escrit à Paris à quelques uns de mes amys pour sçavoir encore davantage. Si Sa Majesté est si fashée contre moy, j'en sçauray bientôt ce qui en est. Pour le moins je suis icy en seureté des massacreux et croy que les grands ne souilleront leurs mains ni leur réputation en me faisant violence. Ils perdroient davantage beaucoup qu'ils n'i gaingneroient. Monsieur, je vous ay escrit ahasté pour ce que vostre homme me presse d'avoir sa dépesche.

Je vous diray pour la fin que vous avez toute puissance de me commander, et après vous avoir humblement besé les mains et à Madame vostre femme, je supliray le Créateur, Monsieur, vous avoir en sa garde.

De ma maison, ce 25 de octobre.

Vostre plus affectionné serviteur et parfaict amy. L. N.

(*Ibid.* f° 451. — Probablement à L.)

14

A Walsingham

Du Plessis-les-Tournelles, 28 oct. [1585].

Monsieur, il faut que je me confesse comme vaincu de vous en honnesteté, cortesie et démonstration d'amityé. Ce que vous m'avez freschement fait congnoistre par la lettre que vous m'avez escrite et par l'homme qu'avez envoyé exprès vers moy. Si j'estois vostre propre frère vous n'auriez pas plus de soing de moy, ce qui est cause que je demeure tout honteux, me voyant jouir d'ung bénéfice que je sçay bien n'avoyr pas encore merité. Mays j'ay bien envie de le meriter. J'ay discouru bien au long avec celluy qu'avez envoyé du point principal dont il avoit charge. Et croiez, Monsieur, que vos advis me sont de vites coups d'esperon qui piquent ma vollonté, laquelle est desjà en ce poynt assez piquée. Mays il m'a semblé que je ne pouvoys maintenant me retirer honnestement et avec honneur de la périlleuse navigation où je suis, laquelle j'espère pourtant (avec l'ayde de Dieu) qu'elle sera dans quinze jours parachevée, ou dans trois semaines. Cella fait, mon devoir ne sera guères discordant du vostre, ainsi que j'en ay discouru avec le present porteur. Je luy ay aussy dit les troys causes principales qui me pressent de suivre ma route ¹. Plusieurs m'ont bien dit qu'elle estoit dangereuse; ce qui est très vrai; mais ilz ne m'ont point donné conseil pour en sortir sans choir ès inconvenians que je crains. Quoi que je tracasse par ci et par là, si est ce que j'ay mon âme dressée vers Dieu, afin qu'il me guide, me conseille et me sauve, car sans sa faveur je ne puis sortir de ces labirinthés.

Au reste vous voiez comme nostre France considérée en général se va perdre. Y estant venu, j'ay remonstré les grandes indignations contre elle de ceux qui m'ont si humainement traité, et leurs desseins en gros et en petit, afin qu'on fust sage. Il n'y a nul homme prudent qui n'eust pesé ces choses. Au contraire on s'en est moqué. Certes vous nous avez montré nostre leçon, vous estant monstrez plus magnanimes et plus prevoians sans comparaison que nous. Car par telles resolutions vous eschaperez les grïphes du lion, qui veult jeter ses patés sur nous et sur vous. Dieu sera vostre protecteur, puisque vous vous employez en la protection de ceux qui

¹ Il a énuméré ces trois causes dans la lettre précédente : 1- l'obligation de tenir son serment ; 2- la sûreté de son fils; 3- l'intérêt du roi de Navarre.

l'honorent. Nous sommes en des temps où de furieuses tempestes s'esmeuvent. J'espère qu'il nous en fera sortir, encore qu'ayant beaucoup de travaux. Monsieur, je n'ose m'estendre davantage par lettre à cause des dangers qu'il y auroit pour moy, seulement je vous diray que je n'ay pas moins d'envie de vous voir que vous moy. Et me tiens tant vostre redevable, que quant il n'y auroyt que de vostre interest particulier, je voudrois faire cent lieues, et avec cella n'espargner ma personne pour vous faire service.

Et après vous avoir humblement baisé les mains...

De ma maison, dont je partirai demain. Ce 28 octobre.

Votre bien affectionné serviteur et obligé amy, La Noue.

(*Id.* 451. *A M.*, *M.* de Walsingham.)

15

A L.

Du Plessis-les-Tournelles, 28 oct. [1585].

Monsieur, j'ay esté bien aise avant que partir de ma maison d'avoir parlé à celluy que vous m'avez adressé ¹, car encore que je ne puisse honnestement délaisser ma dangereuse route, si est ce que les coups d'éguillon, tant de celluy qui m'a escrit ² que ceux que vous mesmes que j'honore m'avez donné, me dispozent à chercher les moyens de complaire à l'un et à l'autre. Le temps nous donnera moyen de acomplir nos desirs, et comme Dieu conduit les choses mesmes particulières, s'il est besoin que cecy ou cela se parface, il rendra tout concurrent pour le parfaire. Certes, Monsieur, je désire infiniment d'estre auprès de mes amys, avec lesquelz je suis uni de consentement crestien et d'affection et d'obligations. Je cuide que dans trois semaines au plus tard je seray hors de mes affaires, et ne faudray de vous advertir comme le tout sera passé, l'escrivant à ma femme qui ne bouge encore de sa maison, laquelle vous fera tenir mes lettres. J'ay entendu que Mons^r le Prince a repassé l'eau ³ et se retire, de quoy je suis bien aise, car toutes forces lui vont sur les bras, et y a crainte que luy qui est courageux, pour vouloir maintenir la reputation ne s'engage mal à propos.

Monsieur, tenez moy s'il vous plaint en vostre bonne grâce, comme celluy sur qui avez toute puissance de commander, et après vous avoir besé les mains...

Ce 28 octobre.

Votre affectionné... L. N

Id. 453, — Au dos: A Monsieur, Mons. L.)

¹ On voit avec quelle insistance on pressait la Noue de ne pas rester fidèle à ses engagements.

² C'est-à-dire de Walsingham, comme l'indique la lettre précédente, qui est du même jour

³ C'est-à-dire la mer. En effet, après son échec d'Angers (sept.), Condé s'était retiré en Angleterre

A Stafford.

De Genève, 16 avril 1586.

Monsieur, je vous escriz selon les comoditez que j'en ay qui n'est pas si souvent. C'est pour me ramentevoir en vostre bonne grâce ; vous entendrez bien au long l'estat des affaires de dessà. On est encore en incertitude de ce que feront ceux [qui ont] menacé ceste ville ¹. Aucuns presument que pour ceste année on la laissera, [d'autres] n'en osent pas encore afermer [?] que la saison ne soit un peu plus avancée, [de sorte] que je n'an puis encore partir. J'ay entendu par un marchant qui est [allé à...?] que Mons^r de Guित्रy et led. Palvesin y estoient arrivées, laquelle arrivée aura [... Nous] oyons quelquefois dire pardessà que les affaires des pays bas vont bien, et que [les Espagnols ne] font pas ce qu'ilz veulent, à cause des braves comportemens de la nation, dont [je me réjouis] bien fort, et principalement de quoy Mons^r le conte de Leicester et les aultres députez (?) [de la Reyne] acquièrent si bonne réputation mesmement en ce qu'ils s'accommodent ² si bien a[vec les Estatz] car c'est le moyen de s'y establir, que de gaingner les ceurs (sic). On nous a aussy ra[pporté que vous aviez] reveillé les Espagnoiz jusques dans leurs domicilles. Il me souvient qu'ils me disoient, [quand ils eurent] repris la Tercera ³, que le Roy d'Espagne en estoit plus aise et toute l'Espagne que [d'avoir repris] toute la Flandres qu'il n'avoyt encores comme il a, à cause que cella troubloit [la mer] qui est la boutique d'où les richesses viennent. Je me riz quelquefois à part moi [de cet] Empire qui va menaçant ceux qui ne s'humilient soubz eux, et cependant une [petite isle dont il méprisoit] la puissance, l'est allé enchaîner par le pied ⁴, pour l'arrester [d'aller] avec ses pattes offendre les aultres. Les jugemens de Dieu sont haultz et souvent p[assent] les forces de ce monde.

Dieu vous vueille longtemps conserver ceste magna[nime] princesse, et suis bien aise de quoy elle prospère. Monsieur, on m'a escrit [qu'on ne me rendroit pas] mon filz. Je me doute que c'est pour ce que je suis venu en ceste ville. Ce [sont procédés à mon] advis guères honorables. Je vous suplye si vous escrivez à Mons^r le conte [de Leicester, à] Sidnay, et Noris, leur faire souvenir d'aider, quant l'occasion s'offrira, [de pauvres gens] qui leur en auront unne obligation perpétuelle.

Monsieur, voilà tout ce [que je peux vous escrire pour] le présent, et après vous avoir humblement besé les mains, je prieray le Cré[ateur vous tenir] en sa sainte garde.

De Genève le 16 d'avril, stile vieux.

Vostre bien aff[ectionné, La Noue].

(Calig. E, VII, f° 281. Autogr., scellé. « *A Monsieur, Monsieur de Stafourt* », et d'une autre main « 16 aprile 158[6]. From Mons^r la Noue to M^r Staffourde »)

L'original, très mutilé par le feu sur le bord droit, présente des lacunes que nous avons essayé de combler par des conjectures. La signature a aussi disparu, Mais, à défaut d'autres preuves, l'écriture suffirait à justifier l'attribution de cette lettre à la Noue.)

¹ Allusion aux projets du duc de Savoie contre Genève. C'est pour prémunir la ville contre une attaque possible que la Noue exerça les milices bourgeoises.

² On sait que cette bonne entente ne dura guère.

³ Il s'agit sans doute de la victoire de Santa Cruz, qui battit Strozzi à Tercère en 1582.

⁴ Ici était d'abord écrit: « afin que sans retard », qui a été barré.

Lettre de son fils Odet, emprisonné.

D'une part à sa mère et d'autre part, en interligne, à son père; cette dernière n'apparaissant que par quelque procédé.

17 juin 1586.

Ma mere, vous ne scauriés croire combien i'ay receu de contentement quand on m'a rendu vos lettres, et celles de mon pere, dattées du 13 avril, entendant par icelles le bon estat ou vous estes tous deux, dont je n'avais rien entendu il y a fort longtemps, que il y a environ deux mois que monsieur Boyer m'escrivit de Cambray que vous vous portiez bien. Mais ne me mandant point plus particulièrement de vos nouvelles ny le lieu ou vous estiez, quoy que je l'en eusse tres instamment prié, cela me faisant douter du reste. Je loue Dieu que vous vous portiez bien, et le supplie vous vouloir longuement maintenir en cet estat. Je suis marri puisqu'il faut que je sois absent de vous, qu'au moins i'en sois éloigné, ou en pays si différent du votre que je ne puis qu'en six mois avoir reponce d'une lettre, et encore est-elle deux mois par les chemins. Voila de quoy je suis faché ; mais d'autant que la facherie me serviroit peu, il vaut mieux la quitter toute à cette heure, et me resjouir que ce n'est point encore pis. Il en ira autrement quand il plaira à Dieu; en quelque facon que tout soit, il le faut trouver bon puisqu'il luy plaist. Or, voyant les longueurs susdites, i'ay pensé que ce seroit le plus court d'envoyer un homme exprés vous trouver quelque part que vous feussiez, afin d'en avoir reponce une fois, et d'autant que je suis en doute du lieu ou vous estes, i'adresse ce porteur à Nancy à mon frere, lequel le luy pourra dire à la verité.

Si vous avez receu cinq ou six lettres que je vous ay escrites depuis six mois, vous aurez entendu bien à plein de mon estat icy, et specialement du fait de ma depense, qui est toujours mon principal sujet.

Par la dernière que je vous ay escrite il y a environ deux mois par la voye de monsieur Boyer, je vous mandois ce me semble que j'estois quitte jusqu'à cette heure là, avec l'argent qu'il me venoit d'envoyer, mais qui conte sans son hoste conte deux fois, dit-on. Je vous diray donc, qu'envoyant ce porteur, j'ay fait conte pour jusques au dernier jour de ce mois qui fera environ le temps que ces lettres arriveront vers vous, Dieu aydant, et trouve qu'en ce temps là, je seray redevable de 150 escus ; et pour vous le faire entendre, il vous souviendra s'il vous plaist, que je vous ay mandé par cy devant, que pour la dépence de moy et de mon laquais j'avais accordé à 40 escus par mois, lesquels estant 10 et demi depuis que mon pere passa par icy, et que je changeay de logis jusques à la fin de cettuy cy, font la somme de 420 escus, et puis à un qui me fournit de lits et linceux et me fait blanchir mon linge deux escus par mois, qui font 21. Puis j'avais pris 3 escus par mois pour certaines petites choses necessaires, comme souliers, aiguillettes et telles choses, qui font 31 escus et demi (quand il n'y auroit que mon luth et mon espinette, ils en mangent plus de la moitié) outre cela, i'ay perdu sur les monnoyes de l'argent que i'ay receu avec ce qu'il m'a cousté en messages pour l'aller querir, 25 escus.

Et quand mon pere fut passé, je fis faire un habillement pour voir le monde avec un manteau pour 22 escus et demi. Toutes lesquelles sommes ensemble font 520 escus ; sur lesquelles i'ay receu à trois diverses fois 350 et 20 que j'avois encore lors, qui font 370 et 150 que je dois, fais 520. Voila mon conte bientost fait ; les escus ne seront pas sitost trouvés. Toutefois s'il s'en retrouve, je vous supplie d'en envoyer icy, selon que votre commodité le permettra, et le besoin que vous voyés que i'en ay.

Je vous ay desia mandé plusieurs fois que s'il est besoin de dépendre moins, je le feray. Vous n'avez qu'à me mander ce à quoy vous voulés que je me regle.

Mais jusques icy je n'ay eu aucune reponce sur cela. C'est pour quoy je vous envoie cet homme exprés afin qu'il retourne promptement et m'informe à plein de la volonté de mon pere et de la votre.

Il vous plaira aussi adviser pour ce que je vous ay mandé avoir accordé de mes gardes par le passé, à celle fin d'y satisfaire s'il vous plaist le plutost qu'il vous sera possible. J'ay une autre debte qui est tout mon extraordinaire, à scavoir 30 escus à un libraire qui m'a jusques icy toujours fourni à crédit, mais à cette heure me sollicite fort de le payer.

Ce que j'espere faire si vous me mandés de quoy, dont je vous supplie. Quand au reste je me porte fort bien grace à Dieu, et continue touiours de recevoir le bon traitement que ie vous ay touiours mandé avoir du seigneur castellan Mattio Coriuni et du seigneur Lorenzo Gnotty son alsier*, ausquels i'ay beaucoup d'obligation pour les courtoisies que j'en ay receues. Je passe le temps, ou plutost le temps me passe en estudiant, qui est mon seul mais suffisant plaisir. Mon pere me mande que l'apprenne la langue italienne; c'est pourquoy pour luy faire paroistre ce que i'en scay, ie luy escriis en ce langage, m'assurant que ie seray plutost excusé, ou presumant de le devoir estre, si je l'escriis mal pour avoir esté en si malplaisante escole qu'une prison, que si j'avois esté au pays d'ou il vient. C'est pourquoy je n'ay pas fait doute de l'exposer au jour pour estre censuré. J'auray peut-estre encore assez, voire trop de temps de l'apprendre icy plus parfaitement. Je vous remercie de nouvelles que vous m'avez mandées de ma soeur, et vous supplie luy faire scavoir les miennes, et à ma tante de Genissac, et si vous avez moyen de leur faire tenir des lettres, me faire ce bien de m'en advertir, afin que je leur escrive. Ce porteur a de l'argent pour aller, vous luy en donnerez s'il vous plaist pour son retour.

Je vous supplieray derechef par lui envoyer adresse de recevoir argent en quelque ville de ce pays, et s'il est possible, faire tant que d'avancer deux mois. Nous en attendrions bien trois ou quatre apres, et ne vous donnerois plus de facherie de longtemps. Je vous supplis d'y donner ordre et en attendant que Dieu me face la grace de vous aller trouver, je vous baisera tres humblement les mains, et prieray Dieu, ma mere, vous avoir en sa sainte garde.

du chateau de Tournay le 17 de juin 1786

votre tres humble et tres obeissant fils, Odet de la Noue.

Mon pere, i'ay ves ce que vous m'écrivez en la lettre de na mere du 13 d'avril. L'alsier d'icy m'avoit bien dit il y a plus de deux mois que vous estiez à geneve pour l'amour du siege, et qu'on disoit à la cour de son altesse que ce n'estoit point sans la permission, voire le commandement du roy de France, et qu'en cela vous ne faisiez rien contre vos promesses. Je loue Dieu qu'au moins vous avés trouvé si bon lieu à vous employer, puisque vous estiez inutile par force à votre partie. Je me doutois bien qu'on me retiendroit encore pour vous penser retenir de pis faire. Mais Puisse-je demeurer touiours icy, pourveu que vous servir à la cause que vous entreprenés. Je pense qu'à l'occasion d'un seul et de moy, vous ne voudriez jamais laisser de servir à tant de gens de biens, comme aussi je vous supplie que jamais je ne vous sois si dommageable. Le capitaine Mattio est allé à Spa le premier de ce mois ; au partir de là il va trouver son altesse. Je l'ay prié de s'employer pour moy, remontrant le peu de sujet qu'on a de me retenir icy à cause du pays auquel il voit bien que i'ay peu d'obligation, et peu de sujet de m'employer pour luy, veu l'ingratitude dont ceux d'Anvers ont usé en mon endroit. Aussi que je n'y ay jamais fait la guerre par haine du roi d'Espagne, mais pour votre occasion. Il m'a promis de s'employer d'affection et croy qu'il y eut beaucoup, car le prince l'aime. Il m'a dit qu'il l'eust fait plutost s'il eust receu vos lettres, mais on ne les lui a pas rendues, dont il a certes esté extremement marry. Mais comme il m'a dit, il ne luy eust pas esté séant d'aller importuner son altesse pour un sien prisonnier sans avoir quelque couleur de le faire, comme d'en estre prié de vous.

A cette heure qu'il la va trouver, il m'a promis d'y faire comme il feroit pour un fils.

Si ... de luy escrire à Spa devant qu'il en parte, ou bien par ce porteur mesme, et d'icy on luy fera bien tenir vos lettres, cela me serviroit beaucoup, tant pour le punir de faire quelque chose pour moy que pour le remercier de mon traitement, et le prier de continuer. Si vous trouviés bon d'escrire aussi seulement deux mots à l'alsier qui se nomme le seigneur Lorenzo Gnotty, le remerciant des courtoisies qu'il me fait, cela ne me pourroit que beaucoup servir. Quant à mon traitement de la part du capitaine et de l'alsier, ie ne pense point qu'ils le vueillent faire autre que tres bon. Quand ils n'ont point eu les mains liées, ils m'ont fait paroître leur bonne volonté. Un mois entier apres que vous feustes passé, il n'y eut jour que je ne me promenasse trois ou quatre heures. Mais comme je vous ay mandé, il y eu des langues medisantes qui luy en firent reproches par son altesse, qui luy commanda lors expressement de me tenir enfermé. Ce qu'il fit. Toutesfois ce n'estoit pas sans sortir encore quelque fois et aller en son logis aupres d'un sien neveu, fort honneste homme, qui estoit malade, ou nous passions le temps quasi tout le jour à diverses choses. Mais cela estant encore rapporté à son altesse depuis je n'ay plus bougé de la chambre. Que le conte d'Egmont en soit cause autrement, je ne le pense pas. Seulement quand il vint icy, il s'esbahit bien de la liberté que j'avois, et dit au capitaine qu'il avoit esté tres mal, et que i'en estois cause.

Tout cela ne me nuisit de rien pour lors à l'endroit du capitaine, comme ie croy. S'il y a fait quelque chose depuis je ne scay. Il peut estre. Le capitaine m'a bien dit une fois qu'il ne me portait guere de bonne volonté. Quoy que c'en soit il n'est point besoin d'en parler, puisque ie ne m'en plains point. Comme de fait ie n'en ay point de suiet, estant bien voulu de ceux qui me tiennent, et au reste ayant cette grace de Dieu que de prendre plaisir en l'estat ou ie suis, que les autres estiment miserable.

Vous scavés trop mieux que moy que c'est d'estre prisonnier. Mais quant à moy la prison ne me fache nullement, plutost la liberté me donne peine quand i'y songe. Mais icy i'ay mon recours à prier Dieu et puis à l'estude, à quoy depuis que ie me veux appliquer, ie ne changerois pas mon contentement avec celuy d'un roy. Quant à l'argent, faites estat que je suis entre les mains d'un homme de guerre qui n'a que sa paye; encore peu souvent est-elle payée. Il n'y a pas un patard* ici il y a longtemps. Quant à mes gardes, ie croy vous avoir fait entendre comment il s'en est passé icy. Le capitaine me dit l'autre jour devant partir qu'il ne pretendoit que ie fusse

contraint en rien en cela. Que si i'avois accordé de quelque chose, bien, mais cy apres, que cela ne seroit remis qu'à ma courtoisie. Si en ay-ie esté sollicité cent et cent fois devant que de le faire et me disoit-on que c'estoit de la part du capitaine. Quoy que c'en soit je luy promis ; je le paieray si je puis. Pour cette heure d'autant que je voy bien que vous n'avez argent à cet effect faites s'il vous plaist reponce, et excusez vous sur le peu de moyen que vous avez à cette heure, à cause de la guerre de France. Si vous me pouvés envoyer iusques à 200 escus, l'alsier m'a dit qu'il attendra après qu'ils seront dependus quatre ou cinq mois fort aisément; mais qu'à cette heure il est besoin de faire provision pour l'hiver. Ce porteur n'est point homme avec qui j'aye quelque correspondances, afin que vous ne le croyés point, si d'aventure il le vous disoit. C'est un soldat de cette compagnie.

Mon bras ne s'est point amendé il y a plus de six mois. Aussy n'y ay-je rien fait. Mais i'espère en guerir dans trois mois ou jamais. Car il arrive icy un ... prisonnier qui estoit au prince d'Orange, nommé Josephus. Depuis qu'il est pris il a fait des cures qui font des tiercelets de miracles. Entre autres a-t-il guery un neveu du capitaine Mattion qui estoit abandonné de tout le monde. Il vient icy avec luy pour le parachever, et croy qu'à son occasion il a obtenu liberté. S'il s'en reva, i'escriray à mes amis en Hollande de si je puis. S'il me fait ce bon tour que de me faire ayder du bras, dont je desespere quasi, il méritera bien un bon présent. Ce qui me donne opinion que le ne s'empesche gueres de moy, c'est que cette escription n'est point découverte, dont il scait bien qu'en usent les prisonniers. Car il en usoit aussi.

Le vous baise les mains et à ma mere.

Dorenavant, quand i'escriray ainsi, je ne feray autre marque que d'escire le nombre de l'année tout du long comme j'ay fait icy. Faites en de mesme s'il vous plaist, si vous voulés ainsi escire, de peur qu'un chiffre, comme il y avait en votre derniere, donne quelque chose à soupçonner.

17

La Noue à Biron.

De Genève (1686 ou 87) ¹.

On m'a donné advis de Paris que S. M. estoit mal contente de moy pour les occasions dont mon secretaire present porteur discourra avec vous. J'ay esté bien esbahy de cella, car j'ay tasché à luy donner toutes les satisfactions qu'il m'a esté possible et si j'eusse eu volonté d'entretenir les discordes en ce royaume, je ne me fusse venu presenter à LL. MM., au contraire me fusse retiré en tel lieu qu'il m'eust pleu. Mon intention a esté, y venant, de veoir si j'estois propre pour servir à radoucir les choses aigres, afin de m'y employer. Et pour ce qu'on n'y a point esté disposé, je n'ay peu moins faire que prester obéissance à l'édicte du Roy, et me retirer à l'escart pour deplorer la condition de la France, laquelle à mon opinion s'en va en ruine, et tout le monde le dit en général et moy je le croy en particulier, pour ce que les conjectures (sic) y sont apparentes. Mais je croy bien aussy que nostre mal ne soit irrémédiable (ainsi que plusieurs disent), si nous voulions à bon escient mettre la main pour le curer ². Il ne faut point des drogues des Indes, ou de la Romagne pour cent effect (comme je vous ay assez de foys dit), six personnes y suffisent que je vous ay nommez, à sçavoir le Roy, la Roine, le Roy de Navarre, M. de Guise, M. le P. de Condé, et M. de Maine. Car comme ceux là ont pouvoir de faire remuer les François, aussy ont ils le pouvoir de les faire arrester, et peu de gens doubtent de cela. Au

¹ Sans doute écrite très peu de temps après la publication de l'édit de juillet.

² C'est le résumé du premier *Discours*.

demeurant j'estime que c'est la grandeur et sûreté des susdits et principalement le repos de LL. MM. que de le faire, et à mon advis qu'il ne seroit malaisé de persuader cela au Roy de Navarre et à M. de Guise, qui sont deux excellens princes qu'on pense qui doivent estre le plus picqués; et comme de la paix s'en ensuit nécessairement la conservation de ce royaume qui par la continuation de la guerre s'en va demembré en plus de dix parties, aussy s'en ensuit il la sûreté du clergé, sur la malle duquel plus de sept ou huit mil affamez se jetteront tant grands que petits, et tous catholiques qui auront engagé leurs biens, afin de se récompenser. Cela s'est veu autrefois du temps de Charles le Simple, auquel il y eut de grosses guerres civiles, de manière que les gentilshommes laiz estoient Abbez et Doiens, ainsi que disent aucunes histoires. Mais si la paix est profitable, c'est à la noblesse, laquelle s'en va périr dans les assaux, rencontres et batailles, et puis après un estranger nous viendra donner la loy. Je vous ay bien voulu refreschir la mémoire de ce que je vous ay desjà dit pour ce que je sçay qu'aymez la grandeur du Roy, de la Roine et du Royaume ¹.

(B. O. Fr. 89. Copie du temps, a. l, n. d. a coppie of M. la Noue's letter to Mareschall Biron.)

¹ La None, ayant renoncé, par un scrupule d'artiste, à publier les *Discours*, cherchait du moins à répandre, par ses lettres, celles des idées du livre qui lui paraissaient le plus utiles à la France. Nous avons là la preuve que cette lettre est antérieure à l'apparition de l'ouvrage. Elle a été écrite entre le mois d'août 1586 et les premiers mois de 1587 (en effet, la lettre de Stafford à Walsingham nous atteste que la publication des *Discours* est antérieure au 1er août 1587).

De la nécessité de l'union, de Sedan et Jamets

La Noue à Walsingham

De Heidelberg, 4 juin 1588.

Monsieur, je vous ay escrit il n'y a que dix jours, et ne sçay si ma lettre parviendra jusques à vous, car de tous costez il y a danger d'escire. Et cependant nous sommes en une saison où il ne fut jamais plus de besoyen de consulter ensemble. Il y a près de troys semaines que je suys icy près de M. le Duc Casimir ¹, que j'ay trouvé plein de bonne vollonté, et bien cognoissant le danger. Il luy semble que si on ne sème beaucoup, qu'on ne recueillira beaucoup, et que les grandes choses se font avecques grands moyens. M. le Landgrave n'ay je point veu; bien ay je ouy dire qu'il juge très bien que la maladye publique se renforce, et qu'il y fault pourvoir, mays son indispozition corporelle, et sa voisinance des vainqueurs qu'il redoubte, le tient dans les bornes du discours. Des autres princes je ne les congnoyz, et ne sçay qu'ilz veullent d'iceux faire. Il seroyt temps de leur persuader que le mal quy nous blesse, les menace, et qu'après Dieu le salut commun consiste à se joindre et à s'esvertuer. On pance icy que sy le Roy les faisoit sonder, veu le besoin qu'il a d'estre aydé, qu'il en tireroit fruict: car on s'esbranle plus pour des couronnes roialles que pour des couronnes d'épines. Vous adviserez de vostre costé quelz moyens seroient les plus propres à cest effect ; car ce qui est necessaire est honorable à rechercher. Je desplere un malheur qui est parmy nous : c'est qu'encor que nous maintenions une juste cause, si est ce que nous ne sommes point bien unis ensemble, et ne nous entraimons comme il seroyt requys, et si cella estoyt nous serions trop fortz ; au contraire ce ne sont que piques et haines. Noz adversaires ne font pas ainsy quant il est question de nostre diférend avec eux. Je le sçay pour avoyr esté avec eux. Dieu nous veuille remontrer son esprit de concorde. Par la longueur des affaires ceste année sera inutile, en laquelle lorsqu'il faudroyt marcher, le premier escu ne sera pas arrivé en Allemagne. Vous vous plaindrez, et avec raison, que ceux qu'avez fourniz ² n'ont servy qu'à accroistre la ligue et luy donner audace de faire ce qu'elle a faict. Il est vray. Il est donc besoin de bien adviser à l'ordre qui fault donner à chose qui tant importe. Il seroyt trop long d'escire ce qu'on pourroyt dire sur ce point. Demosthenes disoyt aux Athéniens qu'ilz délibéroient, pendant que Philipex exécutoit : ainsi faisons nous au moyns par dessà, et vous fault donner l'honneur que jusques icy vous avez bien faict. Travaillez donc à persuader les autres afin qu'ilz vous imitent : car les bons conseilz viennent de ceux qui agissent, et les impertinentes excuses de ceux qui contemplent.

Si Sedan et James se perdent par faulte d'assistance, Metz suivra le mesme chemin, dont s'ensuivra ung nouveau establissement du royaume d'Austrazie. Bonne perdra aussy si elle n'est favorisée, et si ainsi est, voilà des antraves à l'Allemagne. Mays la France est bien encore en ung plus piteux estat. Si le Roy prend résolution il la sauvera; et si la timidité le surmonte, tost après recevra il son salaire. Le bruit commun est que vous ferez paix avecques l'Espagnol, l'opinion des prudens est que ne la ferez point. Je ne vous diray autre choze, sinon que Dieu vous vueille fortifier, lequel a suscité contre nous les grands de la terre pour nous esprouver ; et si nous nous

¹ Jean Casimir du Palatinat, membre de la conspiration des *malcontents*, regroupant François d'Alençon, Henri de Montmorency Danville et Guillaume de Montmorency Thoré (catholiques) et Henri de Condé et Henri de Navarre (protestants)

² Sans doute ceux dont il est question dans *Galba* B. XI, f° 394 : "Instructions to Horatio Pallavicino". Feb. 1585.

trouvons débiles en foy, nous serons dispersez ; mays si en considérant les délivrances précédentes nous tenons ferme et nous apuyons sur la providence de Dieu (qui se rit des adversaires pour ce qu'il voyt le jour de leur ruine), nous aurons matière de luy chanter cantiques de louange. C'est icy une belle maxime d'Estat que j'ay expérimentée, en général et en particulier. Sommes nous pas desja quasi au bout des desertz d'Egipte? avons nous pas bataillé contre le Cananéen et l'Amoréen ? leurs enfans nous feront-ilz soubzmettre à leur joug? Certes il faut que noz actions passées soient couronnées de fidélité et constance, envers Dieu et les hommes. Je voudrois que tous ceux qui font profession de la religion fussent douez de l'un et de l'autre autant que vous. Nous nous en trouverions mieux.

Et sur ce...

De Heidelberg, ce 4 de juin... La Noue.

Je vous suplye me faire sçavoir de voz nouvelles.

(R. O. Fr. 91. Autogr. scellé. A M., M. de Walsingham.)



Le duc Jean Casimir de Palatinat

A propos du mariage de sa fille – de la défaite de l'Armada espagnole par les anglais

La Noue à Walsingham

De Heidelberg, 17 août [1588].

Monsieur, six jours après mon arrivée en ce lieu, j'ay receu une lettre de vous datée du mois de juillet, en laquelle vous parlez du mariage de ma fille avecques le s^r Horatio Palavicino, ce que vous trouveriez estre bien convenable. Je vous diray sur ce propos qu'il y a sept ou huit mois que le s^r Nazindalbène ¹ m'écrivit de ce fait comme de luy mesmes, sur quoy je lui fis responce, que j'entendray tousjours vollontiers à ce qui regarde le bien des miens, et mesmement quant la recherche viendra de ceux que j'estime, mays que telz affaires se devoient desmesler personnellement, et que n'ayant veu ma fille il y a onze ans, je ne sçavoys si elle estoit digne d'un homme de bien. Je confesse que M. Palavicino nous fait honneur de desirer unne aliance, mais aussy suis je obligé de regarder à deux choses, c'est de ne circonvenir personne en baillant chose qui ne fust valable et c'est l'ocazion pourquoy je desire fort voire ma fille, l'autre raison est qu'en ce qui me touche de si près et en ung marché qui tant importe, je voudroys aussy la bien loger pour y avoir des contentements. Et certes pour le peu qu'il y a que je congnoys ledit s^r Palavicino, je le trouve mériter davantage. Mays puisque Mons^r de Buzenval ² me mande que *les fers en sont si avant au feu*, ce que je ignoroys, et mesmement puyisque vous m'avez escrit, je vous repondray qu'encores que ma fille ne sache rien que je la veuille marier, ni ses parens paternels ni maternels, je ne laisseray de prendre vostre advys sur ce faict, car l'amityé sincère que m'avez toujours portée, et l'obligation que je vous ay me contraint de vous dire que puyisque mes enfans et moy sommes entierement vestres que nous ferons tout ce que vous nous conseilerez en cella. Vous estes vertueux, vous estes mon amy, et estant revestu de ces qualités vous ne sçauriez que bien faire. Dites la parolle, je tacheray de l'acomplir, et d'i renger la vollonté des autres. Mais je crains qu'il ayt entre les parties de la dissimilitude. Car ma fille est laide et le s^r Palavicino est beau gentilhomme. Elle est pauvre et il est riche. Elle n'a esté nourrye ès cours et il est gentil courtizan. Toutefois j'estime qu'elle a de la piété et de la tempérance. Et qui sçayt s'il l'avoyt veue, s'il en seroyt degouté? J'ay tousjours estimé qu'en tels affaires ung peu de conversation estoit bien requise, non seulement pour voir l'extérieur, ains pour considerer l'intérieur, où gist les plus fortes racines de l'amityé. C'est unne grande discomodité d'estre si eslongnés les uns des aultres.

Monsieur, il n'y a que quatre jours que je sçay la nouvelle du bon succès qu'a eu votre armée navalle contre celle d'Espagne ³. J'en ay rendu et en rends grâces a Dieu qui a honoré vostre R^{me} de ce beau trophée. J'ay tousjours eu espoir que vous auriez avantage sur vos ennemys par mer et vous en ay escrit quelques lettres que j'ay envoyées à Mons^r de Staffort

¹ Est-ce l'abbé d'Albène ou d'Elbène dont il est quelquefois question dans les lettres de Staffort

² Paul Choart de Buzenval, plus tard ambassadeur de Henri IV en Angleterre et en Hollande, mort à la Haye en 1607.

³ C'est le 31 juillet que l'Armada avait paru en vue des côtes anglaises. Voy. Odet, *Priés. chenet.*, Ode VI (p. 196) *Sur la victoire navale obtenue par l'armée de la Reine d'Angleterre*, presque poétique dans sa peinture du gigantesque effort de tous les pays de la monarchie espagnole.

pour vous faire tenyr ¹. Ils avoyent desja en eux mesmes (ainsi qu'on dit) departy vostre Royaume suivant le projet du s^r Don Juan d'Autriche, mais le duc de Parme a esté frustré de son attente, et a veu à son nez renverser dans les abismes les chariots d'Egipte. Dieu est admirable en ses oeuvres, qui brise les desseins du monde lorsqu'ils pancent estre prêts de leur victoyre. Certes sans ce coup la religion eust esté bien foullée aux pieds. Et fault que nous honorions vostre heureuse Reine et vostre nation, puysque Dieu l'a honorée la faisant ministre pour conserver ses Eglises en ceste grande dispercion, et pour dompter l'orgueil espagnol. Je croy que le gentil Draq se servira de l'ocazion et voudra encore avoyr sa part de la flote des Indes. Si vous eussiez faict la paix il y a six mois, qui n'eust peu estre guères bonne, vous n'auriez aquis ceste réputation d'estre les maitres de la mer océane et d'avoir affoibly votre ennemy [*déchirure*] pour six ans. Ceux qui ont conseillé de resister ob[stinément] peuvent voyr à présent l'utillyté de leur conseil ², car en vous sauvant vous sauverez les aultres. Je parle humainement, car je sçay que le Seigneur est nostre force. L'Espagnol vouloit prendre la Flandres par l'Angleterre, mais vous pourrez plustost prendre l'Espagne par les Indes. C'est par là qu'il faut la miner, et ung espagnol ne me l'a pas nyé. Somme, Dieu vous a mys ès mains de belles ocazions, au moyns il le semble à ceux qui sont au loin, mais vous qui estes près sçavez vos comodités ou incomodités. Nostre France se réveillera-t-elle point au bruit de vostre victoire, pour penser à son relevement ?

Mons^r, si fault il que vous dye ung mot de mon particulier. C'est que maintenant que vous avez tant de prisonniers, qu'il vous plaise avoir souvenance de mon fils, voicy l'ocazion de le délivrer. L'Espagnol sera contrainct d'y obtempérer. Je vous parleroyz bien encore d'un aultre point, de la libération de mes promesses envers le Roy d'Espagne, lorsqu'il sera question de la relaxation des grands prisonniers; mays j'ay honte de le faire, pour ce que mon malheur a voullu que je n'aye esté vous servir en votre besoin. Et doubte que ne me veuillez faire participant de vostre bonheur. Quant à cella, si vous avez affaire encores pour l'avenir, tousjours mon fils et moy récompenserons les deffaults du passé, par une telle obligation, et mesmement vous servirions bien ès Pays Bas si y vouliez planter vos bornes. Je vous suplye me donner advys comme je me doibs gouverner en ce fait. Et à présent que nostre France est si méchante et corrompue, il ne me chault d'habiter ailleurs.

Le fait de Sedan et de James m'ocupe tousjours. James est fort pressé et pançons le favoriser; mais comme je cherchoys argent vers Genève, Mons^r le duc Casimir a cassé ses gens de guerre, et maintenant n'y a moyen, car lences nouvelles sont longues. Ceste place se perdra, comme Bonne, mays Sedan est en bon estat. Je m'esbahis que les princes protestans n'ont honte de ne faire rien au bénéfice des oppressés qu'ils voient à leur portes tailler en pièces, aussy ne seront ils point couronnés comme ceux qui valeureusement s'emploient. Et si, je crains unne aultre choze, que l'année prochaine ils n'ayderont au Roy de Navarre. A ceste heure les reistres disent qu'ils ne marcheront qu'ils n'ayent assurance de troys mois en Alemagne; ce qui est impossible de faire. Quant est ce que Dieu me fera la grace de me mettre près de ceux qui font bien, et loin de ceux qui ne font rien, qui peuvent assez congnoistre que la cause est commune? Je feroys quasi le voeu que ung fist unne foys, qui estoit indigné contre ceste nation, disant que, si jamays il dançoit les allemandes, jouoyt de la fleute d'Alleman, et mangeoit brochet à la sausse d'Alemagne, qu'il vouloit qu'on le luy reprochast. J'espère pourtant que la grandeur de vos trophées les incitera démulation pour vous ayder à la manutencion de ceux qui font profession de l'Evangille. On nous a dit une particularité : c'est que les Espagnols captifs se plaignent et accusent le duc de Parme d'estre *Traydor a Dios y al Rey*. Cest là ung bon

¹ Stafford à Wals., 10 août 1588 (R. O. Fr. 91) : This letter of M. de la Noüe he desireth me to procure an answer of yen... »

² La Noüe avait été du nombre.

commencement de division, et ne faudroyt pas trop irriter ung tel homme, car si le Roy d'Espagne venoyt à mourir de regret, il se vengeroyt de los *sehores Espagnoles*, en metant son dessein sur les Pays Bas ¹, comme le roy Ferdinand avoyt crainte que Gonsalvo Fernandez fist au roiaume de Naples. Or je pryé Dieu qui veuille tirer de bonnes conséquences de vostre victoyre.

Et après vous avoyr...
De Heideberg ce 17 août.
Vostre... La Noue.

Nero B. V1. F° 438, — [*A Monsieur de Walsingham,*]

20

Defense de Sedan et Jametz

La Noue au duc de Montpensier ².

De Sedan, 16 sept. 1588.

Monseigneur, j'ay bien voulu vous advertir que n'ayant peu faire en Alemagne ce que j'eusse désiré pour favoriser la ville de Jametz, je me suis acheminé à Sedan pour empescher qu'elle ne tombe en pareil inconvénient : lequel ayde est petit au regard de celluy que vous pourrez apporter à ceste fiebvre continue qui a acoustumé d'abatre les corps plus robustes. J'escriz aussy à S. M. afin qu'elle se souviene de faire quelque chose pour sauver tout ou partie de ce qui importe tant pour son Estat. Et combien que les remèdes tardifz seioient souvent peu utiles, si est ce qu'encores vault il mieux tard que point. Ce seroyt grand dommage si les gens de bien qui ont arresté les forces de la ligue neuf mois entiers perissoient, et une perte irréparable si la place tomboit ès mains enemyes, car jamays nous ne rentrerions dedans Jametz.

Monseigneur, vous plain il que je vous parle privémant, c'est que pendant que nous négocians et consultons, le ligueur prend pied et s'acroist en l'exécution de son dessein. Le gentilhomme présent porteur que j'envoye à la court vous fera entendre le surplus.

Vous supliant de le croire et me tenir etc...
De Sedan ce 16 de septembre.
Vostre... La Noue.

(B. S. H. P. F. Coll. Labouchère, t. II. Antogr..*A Mgr, Mgr le duc de Montpensier.*)

¹ Cf. le *Discours sur la déclaration de la Noue* : « Nous ne le devons craindre [*Parme*], non plus que son maistre ne s'y debvroit fier comme à celui qui lui fera un jour s'il peult, meschant tour, pour ses droits prétendus en Portugal... et comme desja il en donne assez de preuves par le mauvais traitement qu'il fait aux Espagnols... »

² Bien que zélé catholique, François de Montpensier ne rejoignit pas la Sainte Ligue, chapeauté par les Guise, et resta fidèle à Henri III. A la mort de ce dernier, il se rallia à Henri IV.

La Noue au duc de Montpensier

De Sedan, 7 novembre 1588.

Monseigneur, aujourd'hui ce doit executer une entreprise sur une ville de Lorraine, qui est petite, et y ay envoyé troys cens harquebusiers. Cella servira pour diversion. On si logera, si les ennemys donnent loisir de la fortifier. Si j'eusse eu mille ou douze cens harquebusiers et quatre cens chevaux, j'auroys ravitaillé Jamez; mais avecques ce que Mons. du Perron a amené, nous n'avons peu faire que deux cens chevaux et quatre cens harquebusiers. Les ennemys ont en leur armée quatorze cornettes et deux mille hommes de pied et plus. Je n'ay rien voullu hazarder afin de ne nous perdre.

A presant nous atendons la resolution de Metz, qui nous promet de se declairer, et n'y a plus que ce moien pour favoriser Jametz. Il me semble que vous devez représenter à S. M. que c'est à luy qu'on s'adresse, et pareillement à vous ; car prendre Jamez, c'est prendre Champigny. Vous avez beaucoup de parens et d'amys et de serviteurs qui se formalizeront pour cella.

Le s^r de Cussy n'est encore venu et n'avons receu aucun argent, et nos gens de guerre se malcontentent. Quant je vins icy j'aportay cinq mil escus, mais la despance est grande, et en fault autant par chacun moys. Monseigneur, vous aurez aussy souvenance de la trefve, et de mon particulier.

Et je suplirai le Créateur, Monseigneur, vous tenir en sa sainte garde.

De Sedan, ce 7 de novembre.

Votre très humble et obéissant serviteur. La Noue.

(Autog. Arch. Nat. K. 101, n° 78).



Henri IV

Le vous diray donc que pour le regard de Sedan et Jamets, qu'encore qu'il y ait espoir par cette mort de quelque délivrance, il ne faut laisser d'y travailler et d'y apporter tout le secours que l'on pourra ; comme de ma part je suis apres nos eglises, pour leur faire trouver bon d'envoyer une bonne somme de ce qui sera porté à Geneve, puisque d'ailleurs on en a recouvert si peu, sur quoy je vous diray que ie suis fort aise et loue Dieu de la resolution qu'avés prise et de votre déclaration; m'assurant que vous passerez plus outre, et ne voudrés plus longtemps laisser nos dites eglises privées du fruit de votre vertu. En cette esperance je vous ay deferé la charge de l'armée que nous faisons lever en Allemagne, laquelle je vous prie de vouloir accepter, et de laquelle vous entendrés le dessein et mon intention par le sieur de Tuilerie, que je depesche exprés par Angleterre; Comme aussi par le sieur du Fresne, auquel i'en envoie de bons et amples memoires, leur ayant commis à tous deux cette negociation, selon et sous vos bons advis et conseils, avec expres commandement de ne rien faire sans vous, et de vous communiquer pour cet effet tout ce qui est de leur charge et instruction.

Les deniers de Dauphiné et Languedoc ont pris le chemin de Geneve, et pense qu'ils y soient deja. Ceux de Guyenne et de deca, avec ce que l'on pourra recouvrer d'Angleterre et des Pays-bas seront portés par le dit sieur de la Tuilerie à Hambourg. Et s'il ne survient autre retardement, je pense que des à present on peut user de toute diligence à faire la levée, afin que votre pupille en puisse tant plutost sentir les premiers fruits, pour la conservation de ses places, qui nous importent tant, et pour les gages precieux qui y sont. A quoy pour mon particulier je ne faudray d'apporter tout ce qui me sera possible, vous voulant bien dire cependant que quelque fois la roideur est necessaire en tels affaires, à rompre les menées et pratiques qui se glissent, comme i'ay entendu se faire là, et comme pourés plus particulièrement scavoir du sieur de Montigny.

Préparés vous donc je vous prie à l'effect de ces choses, si Dieu veut qu'apres un tel coup de sa main nous continuions en nos miseres et malheurs; surmontant toutes difficultés et empeschemens qui vous pourroyent arrester par scrupules foibles et legers, que la pesanteur des impetuosités de nos adversaires doit emporter, joint le secours et l'assistance que le roy mon seigneur requiert maintenant de nous.

le ne vous en diray davantage pour vous assurer en plus de mon amitié.

Lettre du duc de Longueville à la Noue.

Monsieur, si vous prenés pour heur la reconnoissance que i'ay de l'amitié qu'autre fois vous avés vouée à feu monsieur mon pere, et de celle qu'il vous portait, je suis tout plein de gloire qu'estant son heritier, je succede aujourd'huy à cette bonne volonté qui vous guidoit en son endroit; et peux bien dire qu'à bon escient je jouis du plus riche heritage paternel, puisqu'avec vous la vertu m'est escheuë, dont je fais plus d'estat cent mille fois que de tous les biens de fortune que je possede en ce monde. Si l'age m'eust plutost permis de vous rendre la preuve de ce que je vous suis, c'est à dire tres disposé d'une affection permanente à votre contentement, il y a deja longtemps que vous l'eussies euë. Mais d'autant qu'il vous plaist qu'en ce regard perscription n'ait lieu, vous me surchargerés d'obligations plus étroites, dont vous me trouverés à l'avenir tres bon payeur.

Cependant entrevisitons nous de nouvelles, je vous supplie, et communiquons librement ensemble.

Vrayment c'est à cette heure, comme vous m'ecrivés, que ceux qui ont au coeur quelque ressentiment francais et quelque reste du devoir dont le sujet est tenu envers son prince, le doivent employer et l'opposer aux mouvements tumultueux de ce temps miserable, mais le venin de cette faction nouvelle, forgée pour la ruyne de l'estat, a fait des maladies si extremes et contagieuses partout ce royaume que ceux qu'on estimait les plus sains et moins frappés s'en estans retrouvés les plus infectés, selon l'exemple que i'en ai dans ce mien gouvernement je crains qu'ils n'y ait nuls remedes, ou bien s'il y en a, qu'on les applique trop tard.

Capitulation de Jametz – à propos du mariage de Mlle du Bouillon – trève.

La Noue au duc de Montpensier.

De Sedan, le 20 janvier 1589 ¹.

Monseigneur, nous reçusmes hier seulement les lettres qu'il vous a pleu nous escrire par Monsieur de Coulanges, qui nous a encores confirmé la nouvelle qu'avions desjà eue de l'exécution faite à Bloys par Sa Magesté sur ceux qui ayans conjuré ensemble en sa présence, la depouilloient de son autorité et de ses places, si pys n'eussent fait; mays ilz ont esté prévenuz par le jugement de Dieu qui retribue aux pernicieuses entreprises leur salaire par unne malheureuze fin. Leurs partizans sont estonnez, et si Sa Magesté promptement ne poursuit vivement de se retablir dans son siège royal, et qu'elle donne temps aux reliques de cette faction de se fortifier, elle aura unne merueilleuze pène à les dissiper. Ils ont un grand espoir en Monsieur du Mayne pour luy donner la conduite de leur corps, veu qu'il a sens, hardiesse et expérience; mays on dit qu'il est arrêté à Lion. Monseigneur, voicy l'ocasion pour relever vostre maison qui s'en alloyt abatue par la prospérité de ceux-ci; il s'en fault prévaloyr pour ne se voyr plus comme à leur discrétion, qui eust esté bien indiscrete si par la voix des Estatz ils eussent esté establiz en la grandeur qu'ilz pourchassoient. J'ay appris de quelques uns qui ont esté parmi leurs partisans et leur ont ouy dire qu'ilz se vengeroient de l'outrage qu'ilz avoient receu, et remueroient ouvertement les estrangers ennemys de la France, et qu'ilz avoient combattu pour des couronnes, mays que maintenant ilz combatroyent pour leurs vies. Ce qui vous doibt admonester, et Sa Magesté premièrement, de n'espargner la dilligence pour tirer du fruit de ce qu'avez commancé, car si vous assaillez les obstinez avec le papier et l'espée, et avec la douceur les corrigibles, vous amoindrirez bientost cette grosse faction.

Monseigneur, j'ay veu par la lettre que vous m'avez escrite qu'estes fort deplaisant de la perte des gentilshommes qu'aviez envoyez, comme nous nous sommes tous aussy Cella est advenu je ne sçay comment, et m'ont les Lorrains dit que les nostres estoient plus forts de cinquante chevaux qu'eux. Je y perdray (hors la vye) plus que personne; car quant les gens de guerre ne font bien, cella tollist* la réputacion du chef, laquelle est beaucoup plus précieuz que quelque rançon ou dommage. Si j'eusse esté en ceste entreprise, ce mal ne fust advenu. Les Lorrains nous ont tenu telle rigueur et aux prisonniers, que jamais ne nous ont voullu permettre de les visiter ni à eux d'envoyer vers nous; les Espagnolz n'eussent gardé telle acrimonye.

Je ne vous celleray aussi, Monseigneur, que M. de Coulange m'a dit avoir entendu que plusieurs de la troupe du s^r du Perron, qui s'en sont retournez, mesmes le s^r de la Birchetière, s'estoient plainctz que nous les avions chassés d'icy, et mal traitez au possible; de quoy j'ay esté merueilleusement estonné, veu le contentement que tous monstrèrent à leur départ. Et me semble que le bon recueil qu'ilz ont receu en ceste maison ne meritoyt pas estre recompensé de telle calumnye et ingratitude.

Nous avons fait en leur endroict ce que nous devons et plus que ne pouvions, pour rendre tesmoignage de l'honneur en quoy nous tenons tout ce qui vient de vostre part. En premier lieu, ladite compaignie, où il n'y avoit vingt et cinq gentilzhommes et le reste soldatz, jusques à quatre vingtz testes en tout, nous a cousté cinq mille escuz pour le service d'un mois,

¹ Le début jusqu'à : « cette grosse faction », a été publié dans la collection du *Musée des Arch. Nat.*, n° 739.

là où nos aultres compagnies n'en coustoient six cens, et n'avons encores osé refuzer à Mons^r d'Espuelles quatre cens escuz (dans l'interligne : pour luy seul), qu'il a voullu avoir, et si n'a esté icy que vingt jours, lequel s'en est allé malcontent. On a baillé chevaux à aucuns, et armes aussy. Ils ont esté caresez de Mademoiselle de Bouillon, receuz privément à sa table et honorez de tous. Et, contre les loix de ce chateau, trante et quarante y sont quelquefois entrez ensemble, sans qu'on ayt faict paroistre une goutte de deffiance d'eux. Or, après leur désastre, et que les Lorrains nous eurent proposé la tresve que nous avons accordée, le s^r de Brichetière ¹ nous dist que si nous ne les pouvions entretenir, qu'il nous prioit de les licencier ; et nous retrouvant sans argent, nous fusmes contrainctz de condescendre au licenciement, et leur baillames argent pour eux retirer, equipolent à la paye d'un mois, qui estoit de huit escuz pour le harquebusier à cheval et douze pour le lancier ; de quoy ils ne se contentoient, car tel demandoyt vingt et cinq escuz par mois, plusieurs vingt: ce qui à la verité estoit peu pour ceux qui ne voullotent loger ailleurs qu'aux hostelleres. Si puis je dire que onc je n'ay veu gens de guerre mieux paieiz.

Monseigneur, nous vous avons mandé que la ville de Jametz avoyt esté contraincte de se rendre pour sauver le château. Dieu nous a grandement aydé, que les ennemys ayent voullu entendre à ceste capitulacion; et s'ilz ne l'eussent fait, ville et château estoient perduz dans la fin de ce mois. Mays il y a encores vivres dedans pour jusques à la fin de may, et non davantage. Nous avons le peuple et les soldatz qui sont sortiz sur les bras, qui est unne très grosse charge pour ceste princesse jà tant ruinée, et qui pis est nous n'avons ung liard ². Nous avons fait fondement de finances sur le voyage de Mons^r de Cussy; mais à ce que nous avons entendu, il est prest de retourner icy, n'ayant osé passer, et ayant failly à estre tué à Parys ; de sorte que je ne sçay ce que nous ferons en ceste extrême nécessité.

Nous avons accordé unne conferance entre les Lorrains et nous, où personnes notables se trouvent, comme le marquis de Havré et Monsieur d'Aussonville, et ce dans dix jours. C'est pour parler du mariage ou aultres voies d'accord; et sans ceste promesse d'en conférer, ils n'eussent acordé la capitulacion pour la ville. Et quant nous en viendrons là, nous renverrons tousjours, comme avons fait par ci davant, la résolution de l'affaire à S. M. et à vous.

Monseigneur, nous avons esté advertiz par quelque amy que les Lorrains sont un peu estonnez ; et si les affaires du Roy se portent bien, ilz seront disposez à entendre à unne paix avec cest estat, voire sans parler du mariage. Mays si les reliques de la ligue sont si puissantes qu'elles puissent luy faire teste, ilz s'armeront, et se résolvent de battre le château de Jamez avec quinze ou seze canons, ayans desjà cent cinquante milliers de pouldre. Le bon courage de ceux qui sont dedans me fait croire qu'il se deffendra ; cependant il ne faudra laisser en ce cas de pincer à sa conservation.

Ceux de Metz ne nous ont donné jusques icy que des parodies. Celles de Montcassin ont esté artificieuzes ; celles de Saubolle ³, qui maintenant commande, je les tiens pour sincères. Mays ilz n'oseroient se mouvoir sans leur gouverneur. Et ne sçay s'il retournera à la cour puis qu'un tel changement y est arrivé. Si me semble yl qu'il doit travailler à assurer l'estat premier, et pourroit beaucoup servir estant de dessà. Si on nous contraint de sauver Jamez par la force, il est besoin que Metz se déclare, que le s^r de Cussy aille diligemment pourvoir à une bonne somme de deniers, et avec cella avoyr de France cinq cens lances et deux regimens d'infanterye, voire quelques reithres. Car si le Lorrain s'opiniastre à la forcer, il aura des hommes et si sera assisté du Roy d'Espagne et du duc de Parme qui est infiniment indigné de la mort de Mons^r de Guise, Et certes je ne voudrois conseiller à un prince françois de se hazarder en un tel secours qui ne fust très bien accompagné, et en équipage pour vaincre plustost que pour estre

¹ C'est sans doute « Mauléon de Brichetière, d'une bonne maison du Poitou, qui est cité par D. Fonteneau, t. LXVI, p. 74.

² Confirmé par la *Guerre et siège...* de Descoffier.

³ Seigneur de la maison de Comminges-Psyguilhem.

vaincu. Et je ne fais pas beaucoup d'estat de troupes volontaires levées à precipitation et conduites en desordre. Il fault bon commandement, obéissance, ordre, et quelque petit fond d'argent, aultrement on voyt de piteux effectz, ce qui est apparu en plusieurs voiage de Mons^r en Flandres.

Monseigneur, notre tresve avec le Roy finist à la Chandelleur, et il seroyt besoin de la continuer, ou plustost qu'il luy plust rembrasser la protection de ces places qu'il avoyt delaissée. Sa parolle auroyt à présent grande efficace envers Mons. le duc de Lorraine, vous supliant très humblement embrasser ce fait et en sçavoyr l'intention de S. M. Et pour ce que nous voions les ligueurs en quelques endroictz se saisir de villes et se préparer en aparance pour remuer du ménage, il sera malaisé, si courront sus aux sujetz du Roy ou à nous, que nous puissions retenir nos gens de guerre qui sont icy en abondance, qu'ilz ne les facent aussy courrir, et seroyt bon sur ce fait qu'il vous plust nous mander vostre vollonté.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ay bien voulu vous dire, remetant le surplus au s^r de Beauvays ¹ présent porteur, auquel il vous plaira prester l'oreille.

Et... De Sedan, ce 8 de janvier. Votre...

(Antogr. Arch. Nat. K. 101, 78².)

23

Pourparlers de paix.

Au même.

De Sedan, 23 janvier 1589.

Monseigneur, nous vous avons tousjours adverty et le plus souvent qu'avons peu de tout ce qui s'est passé par deçà, et rendu conte de ce qui nous a meü de faire plusieurs choses qui se sont faites et accordées. Maintenant nous avons encore advisé de vous informer de ce que nous traitions avec les depputez de Mons^r de Lorraine. Et par la trefve arrestée entre nous lors de la capitulation de la ville de Jametz, nous promismes de conférer avec eux pour trouver les moiens de pacifier le différent par un mariage ou autrement.

Ce nous a esté un grand desavantage d'estre entrez en ce pourparler sans premier avoir seu de vos nouvelles et l'intention de S. M. par ceux qu'avons dépechez, qui ne sont de retour, et pensons qu'il leur soit arivé quelque inconvenient. Nous n'avons non plus entendu de celles du Roy de Navarre, ni eu assurance que Mons. d'Espéron vienne bientost à Metz ; et sur la faveur de tous les susnommez nous faisons le principal fondement de notre secours et assistance. C'est ainsi donc en incertitude de cella, et voiant les assiegez toujours crier qu'on ne les oublie, et les ennemis se fortifier à l'entour d'eux de forts et de tranchées, nous avons plus volontiers presté l'oreille au propos de paix dont les Lorains nous ont aussi fait ouverture.

Et en premier lieu, Monseigneur, ils nous ont fait demonstration de desirer fort le mariage, et que si de nostre costé nous aprouvions ceste voye, que nous proposassions ce qui estoit en nostre pouvoir de faire pour la facilitation d'iceluy. Notre responce a esté à l'acoustumé, que la resolution de ce fait despendoit de S. M. et de vous, ce que ne voulions ni pouvons toucher mais qu'en ce qui concernoit la liberté de conscience de Madam^{lle} de Bouillon et de ses sujets, de leur seureté et de ses places, et encores d'autres poins, que nous leur en

¹ Sans doute Beauvoir-la-Nocle.

baillerions des articles, ce qu'avons fait; ausquels nous avons par ensemble adjousté, changé et modéré certaines choses. Aucuns ont observé que, quelque mine qu'ilz facent en ceste poursuite, ils ont pourtant peu d'espoir d'en venir à bout, voiant les affaires de France changées comme elles sont.

Ils nous ont dit après qu'ils sçavoient bien que pour parachever une telle negociation il convenoit du temps, et que de demeurer en guerre ce pendant cella la ruinerait, et qu'il falloit traiter d'une paix qu'ils accorderoient aux conditions que la ville de Jametz leur demeurast, où ils mettroient gouverneur et garnison légère pour la dignité seulement, qu'on regarderoit aux dommages et interests qu'ils prétendoient et pour ce choisiroit on arbitres. Nostre responce a esté que le chasteau et la ville de Jametz est chose indivisible, et que c'est contre la nature de paix de ne faire restitution. Que pour les interests, c'est nous qui justement les prétendons, et que nous en croirions des arbitres, chacun en choisissant deux de sa part et le Roy un superarbitre, qu'ilz faisoient difficulté de prendre; et en a esté proposé par nous, assavoir : vous Monseigneur, M^{gr} le cardinal de Vandome et moy. Eux sont retournés à Nancy pour savoir l'intention de M^{gr} de Lorraine sur cela.

Nous avons bien seu que Mons. de Rieux a esté vers luy, mais jamais nous n'avons peu apprendre s'il avoit parlé à nostre faveur; ce qui nous eust beaucoup profité de savoir, car s'il l'eust fait vivement, nous eussions tenu plus roide. Mais nostre pauvreté a esté telle que nous avons perdu quasi tous nos gens de guerre ne les pouvant entretenir, lesquels s'en sont allez avec les troupes du Roy pour faire la guerre contre la ligue et gagner moien de vivre. Cela nous a fait acquiescer plus librement à entendre à la paix, laquelle ne se faisant nous serons en merveilleuse peine pour les rappeler. Enfin nous avons considéré que, soit par une voie ou par l'autre, si nous pouvons conserver Jametz, qui est le but où nous et nos bienveillans aspirent, que ce sera une oeuvre profitable. Nous avons esté en tels termes que si nous n'eussions trouvé quatre cent escus pour contenter les soldatz qui sont dans le chasteau de Jametz, plusieurs estoient prests de quitter et s'en aller ailleurs. Il y a tant de dettes qui se sont faites à cause de la guerre et tant de despenses nécessaires, qu'il est impossible sans l'aide d'autruy que nous puissions continuer, et c'est ce qui nous presse aussi de sortir hors de cette guerre.

Monseigneur, nous avons prolongé la tresve avec les ministres de S. M. jusques au premier de Mars ; et me semble qu'elle se devoit souvenir de nous prendre en sa protection, comme elle a fait par le passé ; et puis que l'auteur de la guerre est mort, il m'est advis que ces maux ne doivent estre continuez envers ceux qui ne luy ont esté tousjours que très humbles et très fidelles serviteurs. Nous avons aussi prolongé la tresve jusqu'au mesme jour avec le Lorain.

Nous espérons que vous avez à cest heure cy commandé de pourvoir aux quatre mil escus dont nous vous avons escrit par M^f de Beauvais pour les prendre sur les biens de Mad^{lle} de Bouillon, vous suppliant d'imputer à l'extrême besoin que nous en avons l'importunité que nous vous en faisons.

Et... De Sedan ce 28^o de janvier 1589.

Votre...

(Autogr. Arch. Nat. K. 101, 78³).

Poursuite du siège de Jametz et de la trêve.

Au même.

De Sedan, 7 février [1589].

Monseigneur, depuis vous avoir escrit et mandé questions en termes de paix avec les Lorrains et la seconde conference assignée à certain jour pour résoudre du tout, il est venu un gentilhomme de la part de Mons. de Lorraine, pour nous dire qu'il ne pouvoit envoyer sitost ses deputez pour quelques raisons assez froides, sans donner un autre terme : ce qui nous a fait croire qu'ils veulent rompre. A quoy avons esté confirmez pour avoir sceu d'ailleurs les provisions de guerre qu'ilz font pour battre Jamez, ou la forcer à la longue.

Après le coup de Bloys ils ont esté fort estonnez ; mais à présent ils se rassurent et se preparent. J'estime qu'ilz ont eu assurance de l'espagnol d'estre assiste de luy, et desjà en voit on les aparances, outre qu'ils s'en vantent, et qu'on nous en advertist. Le comte Charles de Mansfelt est venu à Luxembourg, ayant eu son congé pour un an. Il y a deux régimans d'infanterie au pays de Trèves qui sont licenciés, et celluy de S^r Valmont aussy, qui est de Lorraine, qui retourne des Pays bas. On tirera de là quatre mille soldats. Et dit on que Bassompierre ¹ et Rotigotz (?) les surveillent. Il y a trois compagnies d'ordonnance qui passent monstre, et d'icelles veut on faire six compagnies de lances, et nous mande l'on que s'est pour aller souz le comte Charles joindre Mons^r du Mayne, comme aventuriers qui vont chercher leur fortune. Il semble que l'Espagnol a grand interest à soutenir les syndiques de ceste ligue, qui ne peuvent subsister sans son ayde. Et soit qu'il ne se déclare que couvertement, toujours entretiendra le mal dans nos entrailles plus longtemps.

S. M. doit penser et remédier, et n'attendre pas à l'extrémité comme elle a fait, ce qui l'a mise en l'estat où elle est. Je n'ay pas opinion que les Lorrains tiennent promesse à S. M. qu'ilz luy ont faite par Mons^r de Rieux. Car par tout ce pays on parle d'Elle si villainement qu'on en a horreur. Et ne se fieront jamais en Elle, comme nous l'avons assez entendu d'eux ; mesmes nous vouloient mettre en défiance d'Elle. Ils savent bien que Pelicart ² a descouvert tout le secret de la ligue, en quoy ils ne sont que trop embrouillez. Et s'estimant coupables, ilz craignent.

Il nous fault maintenant penser aux moyens de nous conserver Jamez premièrement, et puis Sedan; car si le Lorrain emporte l'une, il vouldra donner sur l'autre. Le premier consiste en deniers ; (et en temps de guerre notre despence ordinaire se monte trois mille escuz par mois, et avons donné charge au s^r de Beauvais de voir s'il pourroit rapporter quatre mille escuz, pour y estre au temps du rompement de la trêve. Le s^r de Cussy ne veult bouger d'icy pour crainte des périls des chemins, ce qui nous porte grand prejudice, pour ce qu'il est dextre à recouvrer deniers, et à cette heure que nous sommes sur le bon des affaires vouloir espargner est dommageable).

Le second moyen gist à avoir une gaglaire (sic) troupe de François et la faire avancer au temps qu'en Allemagne se remueroyt quelque chose. Nous avons juste raison de brusler le pays de celluy qui nous a bruslé entièrement tout le nostre. Et quand ceux-ci ne feroyt que cela, toujours seroyt ce un moyen de diversion, et un mal digne de chastier acointement. Et si on le voyt aheurté pour notre ruine, avecques les gens qu'avons icy on tentera ceste voye, comme

¹ Christophe II, baron de Bassompierre, noble lorrain, successivement colonel de retraites au service de Henri III, de la Ligue, puis de Henri IV, mort en 1596.

² Davila, p. 535 : « Pelicart, segretario del ducs di Guisa... »

nous ne l'avons pas cellé aux Lorrains. Si quelque grant vient au secours de cest estat, qu'il ne vienne mal à propos, ainsi que j'ay desja escrit par le s^f de Beauvays. Car si l'Espagnol ayde au Lorrain, ilz seront prests. Nous avons sçu de certain que quant nous fusmes à Stenay, où nous n'avions que deux cens chevaux et quatre cens harquebusiers, que les ennemis vindrent au devant de nous avecques sept cens chevaux et deux mille soldatz à pied, et si n'osèrent nous attaquer. L'ardeur françoise va tousjours amoindrissant les forces ennemyes.

Une aultre voye de secours consiste encore en la declaration de la ville de Metz, car cella ruineroyt le Lorrain. Et fauldroyt, Monseigneur, qu'il vous pleust en escrire à Mons. d'Epernon de bon encre, afin qu'il consentist à ce que elle nous aidast; car Jamez perdu nous ne pouvons plus avoir de communication de France avec elle, ni de passage. J'aperçoys bien ung aultre moyen de secours, mays il est plus tardif, et craindroys qu'il ne ressemblast à celluy de Pise : c'est si le Roy de Navarre arme d'estrangers contre les ligueurs soutenus de l'Espagnol, car ce sont ses deux grands ennemys. La place par aventure ne pourroyt aller si loin.

Voilà pour les advis que je vous ai voullu donner sur ce poynt. Quant à moy je n'ay pas opinion qu'il soyt plus en la puissance de S. M. avecques les prières et menaces de faire lever le siège aux Lorrains. Car ilz nous ont dit qu'ilz ne le feront nullement pour personne qui vive, ce que vous pourrez mieux sçavoyr que nous par la responce qu'ilz en ont faicte au Roy. Ilz ont dit qu'il leur laissera poursuivre le siège de Jamez et la prendre, moyennant que Mons. de Lorraine luy promette de ne favorizer la ligue. Nous ne les croyons pas, car l'honneur et la foy de S. M. est trop obligée à notre conservation.

Nous avons continué la trefve pour six mois avecques Mons. de la Vieuxville traitant au nom du Roy. Sans nos forces qui se sont meslées avec celles du Roy, qui n'avoit quasi rien par dessà, S^t Paul eust courru tout le pays et fait revolter paraventure aultres villes. Mays il n'a osé s'émenciper. Les prescheurs par les villes excitent le peuple non seulement à médire, ains à maudir le Roy, et c'est chose horrible de ce qu'il dit, comme si les conjurations estoyent sans crime, et luy criminel. On diroyt qu'en ses escritz il craint les cendres de Mons. de Guise. Nous sommes en termes esquels il fault représenter la verité publiquement, et magnanimement ouvrir. S'il pance se reconcilier avec la ligue pour après de forces unies verser son ire contre notre party, qui desire la conservation de sa vie et le restablissemant de son autorité, il s'abuse, car elle ne se reconciliera que par force et feintement, pour avoir meilleur moien de se venger de luy. Et plusieurs ligueurs nous ont dit qu'ilz se accommoderont plustost avecques nous qu'avecques luy, tant ilz sont passionnez.

Nous atendons en bonne devotion Mons. de Beauvays pour sçavoyr de vos nouvelles.

Et sur ce... De ce 7 de febvrier... Votre...

(Autogr. Arch. Nat. K. 101, 78.)

25

A Walsingham.

De Dieppe, 18 octobre 1589.

Monsieur, je ne vous ay pas escrit si souvent que j'eusse bien désiré pour ce que l'esloignement de ceste court et l'empeschement des chemins m'en ont rendu les moyens plus difficiles. Arrivant icy, j'ay eu ce bien d'y entendre particulièrement de vos nouvelles par M. l'Ambassadeur, qui à son retour vous rendra si bon compte des nostres que je panserois abuser de votre loisir si j'entreprendois de vous en discourir. Je vous diray seulement qu'après les apprehensions que nous avons eues du siège où le Roy s'est veu réduict, Dieu nous en a fait voir une si heureuse yssue que nous aurons pour jamais subject de luy en rendre graces et de recognoistre qu'il s'est voulu servir de la Roine vostre maistresse pour obliger toute la France à

sa mémoire.

S. M. se prepare pour se mettre aux champs avec une belle et puissante armée, dans laquelle vos troupes angloises paroissent infiniment en toutes sortes. M. de Stafford vous tesmoignera le contentement que le Roi en reçoit, et l'assurance qu'il prend de leur valeur. Je luy laisseray de vous représenter l'estat de noz affaires et de celles de l'ennemy.

Et pour la fin je vous supplieray bien humblement, Monsieur, de me continuer la faveur de voz bonnes graces et disposer de la puissance que vous avez sur moy pour l'employer en tout ce qui touchera vostre service.

En ceste volonté...

De Dieppe, ce xviiiie octobre 1589... La Noue.

(R. O. Fr. 94. — Autogr. scellé A M., M. de Walsingham.)

26

Au même.

De Meulan, 11 nov. [1589] ¹.

Monsieur, le partement de M. Wuillem ² si pressé est ocazion que je ne vous puy faire longue lettre; aussy que je me rePOSE sur sa sufizance pour vous informer de tout ce qui s'est passé en plusieurs belles actions. Je vous diray seulement que le Roy et tous ont eu grande satisfaction de la troupe qu'avez envoyée au secours de la France. Elle a esté trouvée très belle et s'est bien portée à l'entreprise de Parys, qui estoit nostre si M. du Maine eust seulement retardé deux jours. Dieu ne l'a pas voullu. Nous avons seulement battu le chien devant le lion, asçavoir prys les faultz bourgs devant la ville. Ce grand peuple estoit entièrement estonné. M. de Wuillem et cinq ou six autres gentilshommes angloys m'accompagnèrent du costé que j'assailly, et vous assure que ils se portèrent valeureusement, et en gens d'honneur. M. le mareschal de Biron conduisit les régimens angloys, qu'il voullut avoir. Je me suys tousjours offert ³ de faire service à toute la nation, car je le doy. Monsieur, vous avez vu M. Charlet ⁴, qui s'en est retourné. Il a esté deux moys avecques moy, ce que je repute à faveur. Croiez que c'est un gentil cavallero, et qui a du courage en abondance. Il luy arriva une petite question à la court, mais cella se peult excuser en temps où nous sommes. Quoy que face public (*sic*) ⁵ M. du Mayne d'avoir esté libérateur de Parys, si est ce que les Parisiens sont assez las de luy, et encore plus de la guerre, les maux et les confuzions fort grandes en tous ces quartiers. C'est choze qui deplaist de la voyr, mais il fault de violens remèdes à une si forte maladye. Nous avons avis que noz reittres sont proches de la frontière. Je m'en retourne du costé de la Picardye et de l'isle de France, pour ce que là on fait teste aux Espagnolz et aux ligueurs de Parys, qui est la boutique d'où sortent noz misères. Quand je seray sedentaire en quelque lieu, je vous escriray plus amplement, mais je suys soldat pelegrin, qui vaiz où le besoin se presente. La ligue est plus mal qu'on ne pance, et nous bien, si nos amys nous favorisent. Voicy la principalle chrise de la maladye.

Monsieur, tenez moy tousjours, s'il vous plaist, en vostre bonne grâce, et.,.

¹ A la suite de cette lettre autographe se trouve une copie du temps.

² Roger Williams.

³ Le copiste a lu à tort : *effacé*.

⁴ Copie: *Shirley*.

⁵ Id.: *publier*.

De Meulan, ce xi de novembre... La Noue.
Je n'ay pas eu loisir d'escrire à Mess^{rs} de Staffort et de Pallevésin. Permettez moy,
Monsieur, qu'ilz trouvent icy mes humbles recommandations.

(R. O. Fr. 94. - Autogr. *A M., M. de Walsingham.*)

27

Au Roi de France.

De Vitry, le 2 août [1590].

Sire, je me suis trouvé lorsque Mons^r de Longueville a receu l'advertissement de Meaux. S'il est vray, je crains que ceste ville ne se perde, qui est d'importance. Si plaist à V. M. que ses anciens serviteurs s'emploient pour ayder à la conserver, qu'Elle me commande que par la Brye j'aïlle là avec deux bonnes compagnies d'arquebusiers à cheval et unne compagnie de chevaux, je luy obeyray. C'est là le premier moyen de pourvoyr à la place. Le second c'est que si Mons^r du Mayne s'atache là, qu'on pourroyt avec deux mille chevaux et mille harquebusiers à cheval (ce qui me semble suffisant pour faire teste à la cavallerye ennemye hors du corps de l'armé) surprendre de leurs troupes et empescher le siège.

Nos bateurs d'estrade trouvent peu d'ennemys dessà la rivière d'Enns. On trouveroyt un bon passage sur icelle à ce qu'on m'a dit, qu'on feroyt garder en un village fermé par quatre cens harquebusiers à pied. Dans demain matin nous saurons si l'advis est véritable.

Et en cest endroit, je feray fin pour suplier le Créateur, Sire, donner à V. M. heureuse issue de ses entreprises.

De Vuitry, le 2 de aoust (La Noue avait d'abord écrit : juillet, qu'il a effacé).

Votre etc.

(Autogr. — B. N. Fr. 3579, f^o 91.)

FRAGMENT GÉNÉALOGIQUE

CONCERNANT LA MAISON DE LA NOUE ¹.

Du vidame de Chartres, Des seigneurs de la Noue, de Barbezieux et autres chefs huguenots qui joignirent le prince de Condé.

Aussi-Tost que le bruit se répandit par tout de la retraite du prince de Condé vers la Rochelle avec l'admiral de Chastillon, et de la fuite du cardinal de Chastillon en Angleterre, la nécessité de sauver sa vie fit qu'un chacun des gentilshommes de la religion monta à cheval avec ce qu'il put ramasser d'hommes en tout diligence pour joindre leur chef : et le S.^r de Castelnau remarque entr'autres que la Bretagne, l'Anjou et le Maine fournirent huit cent chevaux et deux milles hommes de pied sous la conduite du vidame de Chartres, et des sieurs de la Nouë et de Barbezieux et autres chefs huguenots. Les principaux des autres qu'il obmet, sont Charles de Beaumanoir S.^r de Lavardin, François d'Acigné S.^r de Montejean tué à la bataille de Montcontour où nous parlerons de luy, N. le Vasseur seigneur de Congnée gentilhomme du Vendosmois, et de Christophle du Mas seigneur du Broffay S.^r Gruvé.

Le vidame de Chartres estoit Jean de Ferrieres seigneur de Maligny d'une illustre maison de Bourgogne, fils de la soeur de François de Vendosme vidame de Chartres, qui a son éloge au premier volume, et qui n'hérita pas seulement de la principauté de Chabannois et de ses autres terres, mais encore de l'inclination qu'il avoit au party huguenot. C'estoit un gentilhomme vaillant, de grande entreprise et des plus ardents aux intérêts de sa religion, aussi bien que François Joubert sa femme, veufve en premières nopces de Charles Chabot S.^r de Sainte Foy, fille de François Joubert S.^r de Lannerey maistre des réquestes, et de Pétronnelle Carré.

Le seigneur de la Noue, aussi bien que le vidame de Chartres, est si célèbre et si renommé sous le nom de la Nouë Bras de fer, que j'entreprendrois en vain de donner le récit de tant de grandes actions qu'il a faites, et qui sont si exactement remarquées dans les histoires de son temps et dans ses *Discours politiques et militaires*; qui ne le rendent pas moins comparable aux plus vaillans qu'aux plus sçavans et plus expérimentez capitaines de l'antiquité. Il suffira seulement de remarquer de luy qu'il estoit d'une maison fort ancienne de Bretagne, vulgairement appelée la Nouë Briort par différence des autres du mesme nom, depuis que la terre de Briort tomba dans sa famille par le mariage de François S.^r de la Nouë de Chavannes et de Duault son père, avec Bonaventure l'Espervier fille de François S.^r de la Bouvardiere et de Briort, et de Jeanne de Matignon, et petite fille d'Artur l'Espervier S.^r de la Bouvardiere, et de François Landais, fille de l'infortuné Pierre Landais Favory de Bretagne et de Jeanne de Moussy. Cette Bonaventure avoit pour sœur Perrine l'Espervier, de laquelle et de Claude S.^r de Bouillé sont sortis les derniers seigneurs du Plessis de Cuivré, et d'une sœur du mesme Landais sont issus des plus grands de ce royaume. Ce que ie remarque pour faire voir les jeux de la Fortune, qui fit mourir en fils de chaussetier celui qu'elle avoit tiré de la boutique, qu'elle avoit élevé au dessus des barons de Bretagne, et qu'elle ne précipita du faiste des grandeurs et du gibet, qu'après avoir procuré d'heureuses alliances à sa maison, qui luy donnassent part à une

¹ Nous extrayons ce fragment généalogique d'un ouvrage intitulé : les mémoires de messire Michel de Castelnau, Seigneur de Mauvissière, illustréz et augmentez de plusieurs commentaires et manuscrits, tant lettres, instructions, traitez, qu'autres pièces secrettes et originalles servants à donner la vérité de l'histoire des règnes de François II, Charles IX et Henry III et de la régence et du gouvernement de Catherine de Médicis, avec les éloges des roys, reynes, princes et autres personnes illustres de l'une et de l'autre religion sous ces trois règnes et les généalogies de plusieurs maisons illustres alliées à celle de Castelnau, par le Laboureur, conseiller et aumosnier du roy, prieur de Juvigné, Paris, 1660, 2 vol. in-f.

postérité illustre et en grandeur et en vertu. Il faut encore faire réflexion sur une révolution assez considérable, que François l'Espervier S.^r de la Bouvardiere, père de Bonaventure Dame de la Nouë, se soit rendu Religieux Dominicain après la mort de sa femme, qu'il se soit signalé par son humilité dans l'observance de sa règle, par la magnificence des bastimens qu'il fit faire pour son ordre, et par les grands biens qu'il y apporta: qu'il soit mort en odeur de sainteté, et enfin qu'il ait esté de plus zeléz contre la nouvelle opinion, et que François S.^r de la Nouë son petit fils, personnage doué de tant de vertus hors sa religion qui pouvoit profiter de ses exemples, ait esté l'un des principaux chefs de ce party, et que toutes ses expériences n'ayent pu servir pour l'en retirer comme plusieurs autres. Il eut ce bonheur dans la persévérance de ses services auprès de Henry IV, qu'on en peut attribuer les plus considérables, et la bataille de Senlis entr'autres, à l'affection qu'il avoit pour son prince et pour l'estat. Il épousa Magdelaine de Teligny soeur de Charles dont j'ay donné l'éloge, et en eut deux fils, Odet, et Théophile de la Noue S.^r de Teligny qui n'eut point d'enfans masles. D'Odet S.^r de la Noue sont issus Claude S.^r de la Nouë, Marie de la Nouë alliée 1. à N.... de Pierre Buffiere vicomte de Chambaret, 2. à Joachim de Berengueville chevalier des Ordres et grand prévost de France, 3. à Pons de Lauzières S.^r de Themines, mareschal de France, et Anne de la Nouë femme de David baron de la Musse et du Ponthus, mère de César marquis de la Musse marié avec Urseline de Champagne, fille de Louïs comte de la Suze et de Charlotte de Roye et de la Rochefoucaut, laquelle j'avois obmise en la Généalogie de Champagne.

François de la Nouë eut pour soeur Claude de la Nouë 1. femme de Jacques le Porc dit de la Porte, baron de Vezins, fils de François le Porc S.^r de Larchats et de Marthe de la Porte, fille de Jean de la Porte baron de Vezins, S.^r de la Jaille et du Pordic, qui stipula à son contract de mariage le 15 Juin 1535 qu'en cas d'extinction de la postérité masculine, comme il est arrivé, les enfans de sa fille et de François le Porc porteroient les deux noms de le Porc et de la Porte et les armes des deux maisons jointes ensemble. De ce mariage de Claude de la Nouë sont sortis les autres marquis de Vezins, et les sieurs de la Chausseraye et de la Rochefaton du nom des le Petit et de Pidoux.

Pour bien se rendre compte de ce passage, il est nécessaire que nous racontions en peu de mots l'événement auquel le seigneur de Mauvissière fait allusion.

Une sœur de François de la Noue, nommée Marguerite selon Moise Amirault, et *Claude* ou *Claudie* selon Michel Castelnau, avait épousé le baron de Vezins, gentilhomme issu d'une ancienne et illustré maison de l'Anjou. Trois enfans, deux filles et un fils, furent les fruits de cette alliance.

Pendant quelques années le bonheur le plus pur régna sous le toit conjugal et il est probable qu'il aurait continué à dispenser ses faveurs aux époux, si le seigneur de Vezins avait pu étouffer dans son cœur l'amour criminel qu'il nourrissait pour la suivante de sa femme. Les relations qu'il eut avec cette jeune fille intrigante et corrompue, s'ébruitèrent insensiblement. La malignité, toujours empressée, instruisit la douce et chaste épouse de la conduite de son mari. Aux rapports divers vinrent se joindre des faits irrécusables qui ne permirent plus à la pauvre Marguerite de se faire illusion sur son sort. Dès ce moment, le chagrin de se voir indignement trompée par celui auquel elle avait consacré sa vie entière avec tant de bonheur, altéra sa santé. Les brillantes et fraiches couleurs de son visage disparurent pour faire place à ce teint blême et mat, sinistre précurseur d'une fin prochaine. Le mal fit des progrès si rapides que la malheureuse sœur du brave de la Noue y succomba au bout de peu de temps. A peine eut-elle fermé les yeux que son mari, heureux peut-être d'un événement qui le rendait libre, convola en secondes noces avec sa concubine. C'est en parlant de ce mariage, que Moise Amirault rappelle naïvement que c'est l'inclination des belles-mères de chasser hors de la maison de leurs maris les enfans d'un premier lit. Observation dont la justesse est prouvée chaque jour par de nombreux exemples.

La nouvelle baronne de Vezins, haineuse et cupide comme le sont toutes les âmes basses, saisit la direction générale de la maison d'une main ferme, et parut décidée à ne pas se laisser enlever la moindre parcelle de l'autorité absolue qu'elle s'était arrogée. Maitresse du cœur de son mari elle le subjuga complètement; puis, elle prit la résolution de s'approprier promptement sa fortune qui était considérable.

Les trois enfants que le baron avait eus de sa première femme étaient un obstacle insurmontable pour tout autre que pour la baronne. Un triple crime pouvait la seconder dans ses ambitieux projets et elle n'était pas femme à reculer devant un meurtre. Aussitôt que cette pensée, rapide comme un éclair, lui eut traversé le cerveau, un sourire de triomphe erra sur ses lèvres contractées et la sentence de mort des nobles enfants de Marguerite de la Noue brilla dans le regard farouche de la marâtre. A cette fin elle se rendit en Bretagne au château de Pordic.

Arrivée dans ce manoir féodal aux vieilles tours battues par les flots de l'Océan, elle s'entendit secrètement avec un pilote anglais qui s'engagea à prix d'argent, à prendre les trois enfants à bord de son navire pour les précipiter à la mer, lorsqu'il aurait perdu de vue les côtes de la France.

Cependant le pilote, touché de compassion en présence des frêles et innocentes victimes qu'il devait immoler, renonça au crime pour lequel il avait été payé et débarqua les enfants dans l'île de Guernesey, où il les confia aux soins des habitants, qui les élevèrent dans une condition nullement en rapport avec leur illustre naissance.

Après le départ du pilote, l'astucieuse baronne songea aux moyens de cacher son forfait. Elle répandit le bruit que les trois enfants étaient atteints du mal dont leur mère était morte.

Le château restait fermé pour tout le monde. Une fois cependant ses portes massives roulèrent sur leurs gonds rouillés et s'ouvrirent pour livrer passage à un cercueil d'enfant. Une cérémonie funèbre s'accomplit au milieu des larmes et des soupirs. Puis, tout fut dit. La tombe engloutissait pour toujours le terrible secret de la baronne de Vezins.

Cette scène lugubre se répéta trois fois. La postérité de Marguerite de la Noue avait disparue; une autre avait pris sa place et recueillait de plein droit les immenses richesses du baron de Vezins.

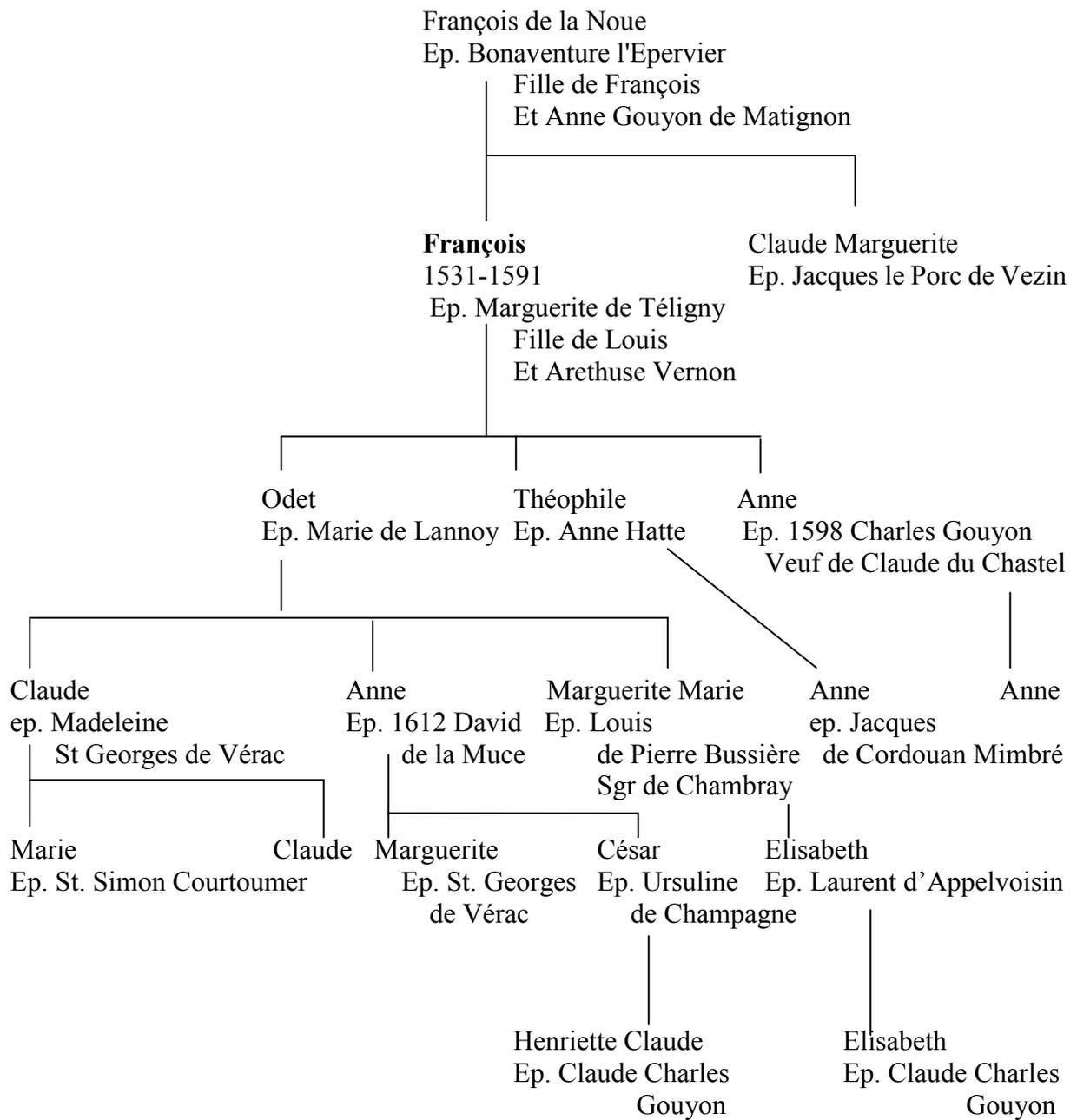
Revenons maintenant aux petits malheureux que la marâtre croyait au fond de l'Océan et que nous avons laissés dans l'île de Guernesey.

Les deux filles quoique fort jeunes lorsqu'elles furent livrées au pilote, avaient conservé un souvenir vague de leurs premières années. Elles savaient qu'elles étaient nées en France et se rappelaient même qu'elles avaient été élevées dans un vieux château. Le nom de leur mère leur était connu ; aussi lorsque ce nom illustré par les exploits du brave la Noue vint frapper leur oreille, elles se dirent que ce noble guerrier pouvait leur appartenir par les liens du sang et que peut-être par son entremise elles parviendraient à soulever le voile mystérieux qui cachait leur naissance. En effet, Bras-de-fer pouvait-il refuser son appui au malheur ? Il fit de généreux efforts auprès de son beau-frère pour qu'il reconnut ses enfants; mais le baron dominé par l'ascendant de sa femme, resta sourd aux sollicitations de la Noue et soutint que les enfants de son premier mariage étaient morts et que leur dépouilles mortelles avaient été inhumées dans la sépulture des barons de Vezins.

Les pauvres filles repoussées par leur père, moururent en Angleterre avec le regret de ne pas avoir réussi à percer les ténèbres qui enveloppaient leur naissance. Quant au fils de Marguerite, peu après son arrivée dans l'île de Guernesey on le conduisit à Londres où il apprit l'état de cordonnier. Comme ses sœurs, il savait qu'il était né en France et que François de la Noue s'était intéressé à leur sort. Il ne lui en fallut pas davantage, quoique fort jeune encore, pour se déterminer à quitter l'Angleterre. La Noue commandait à cette époque l'armée des confédérés dans la Flandre. Le Jeune artisan se présenta à lui, mais ne put donner que des indications vagues qui ne satisfirent point le guerrier. Toutefois, il informa le baron de Vezins,

qu'un jeune homme qui se disait son fils était arrivé dans les Pays-Bas. Cette démarche, comme on le présume, resta sans effet.

La guerre un moment assoupie s'était rallumée avec plus d'acharnement et exigeait la présence de la Noue presque sur tous les points à la fois. Absorbé par les événements politiques, Bras-de-fer ne songea plus au jeune cordonnier. Ce ne fut que sept ans plus tard lorsqu'il sortit du château de Limbourg qu'il revit ce jeune homme à Genève, exerçant l'état de cordonnier. Bras-de-fer fut frappé de la ressemblance de ses traits avec ceux du baron. Les années avaient développé ces lignes caractéristiques qui distinguent certaines familles pendant une longue suite de générations. Le langage, le son de voix, la tournure du jeune homme rappelaient d'une manière si frappante l'infortunée Marguerite, que Bras-de-fer ne put résister au désir de chercher à jeter quelque lumière sur une existence à laquelle il s'intéressait déjà sans pouvoir s'expliquer la force irrésistible qui le faisait agir. Les indications qu'il obtint lui ayant paru satisfaisantes, il s'employa avec une noble énergie à faire constater par la cour royale l'identité du fils de sa sœur. Hélas! la mort le surprit avant d'avoir obtenu le succès de cette belle cause qu'il plaidait si chaleureusement. Ce bonheur était réservé à son fils, à Odet de la Noue, qui fit restituer solennellement à son cousin les titres et les biens que les héritiers de la baronne de Vezins avaient vainement essayé de lui disputer.



Lexique

Advouer : soutenir
Ains : mais
Alsier : garde
Amonition : provision, munition
Aposter : préparer, organiser
Apprest : préparatifs
Apprins : appris - de même prins, prinse, entreprinse pour prit, prise, entreprise
Ascavoir : c'est-à-dire, soit
Asseurer : assurer
Atermination : délai, date
Aucun, alcun : quelques
Bailler : donner
Barquette : barque
Besoigner : travailler, faire
Brantschatter : piller, rançonner
Brief : bref
Casserie : licenciement d'un corps de troupe
Cest, ceste : cet, cette
Charger
 Il fut chargé d'une accusation : accuser
Congnoissance : connaissance
Coronel, coulommel : colonel
Credence : croyance, confiance
Cuider : vouloir
Deca : ici
Deceix : décès
Decharge
Degré : escalier
Della : là bas
Deloger : changer de domicile
Demention : domicile
Departir : envoyer
Dependu : dépensé
Depescher : envoyer un courrier
Derechef : à nouveau
Desluder : se rabattre
Desvoyer : s'écarter du chemin
Devis : conversation
Donner ou accorder un jour : fixer un jour

Dudit, deladite, desdits, desdittes : pronom
 Duisable : convenable
 Encore que : bien que
 Ensuiivre : suivre
 Es : en, dans
 Esboyir : s'étonner
 Espelonche : caverne
 Espie : espion
 Esquel ; esquelle, esqueux, esquelles : pronom, pendant lesquels
 Estre, esté, etoit, eust : être
 (le s avant un t est devenu accent circonflexe) tost, oster, hostel, hospital, mesme, nostre,
 estat, ancestres, honneste
 Faillir : manquer
 Faitz : faits - de même profitz, estatz, ilz
 le pluriel des mots en l ou t prend un z au lieu d'un s.
 Faire faulte : faire défaut
 Farde : liasse de papiers d'archives
 Fassine : perche
 Foulle : piétinement des récoltes
 Fors : sauf
 Gabion : grand panier cylindrique rempli de terre, pour protéger les soldats et les travailleurs
 dans la tranchée
 Goujat : valet d'armée
 Happe : serpe
 Harelas : bagage
 Hoyau : houe à lame, bêche
 Huict, faict, effect : huit, fait, effet
 Hur, heure : bonheur, réussite
 Icelle, iceluy, iceux, icelles : pronom
 Incontinent : immédiatement
 Ja : déjà
 Joinct que : d'autant que
 Jureray : jurerai, de même escriray, commenceray
 Laire : abandonner, renoncer
 Ledit, ladite, lesditz, lesdites : pronom
 Levée : appointer des soldats
 Luy : lui, de même marry, luy, sy, ny, soy, roy, foy, aussy pour marri, lui, si, ni, soi, roi, foi,
 aussi
 Et les participes en i : servy
 Mander : faire savoir (par une lettre, ...)
 Estre Marri : être désolé
 Menée : complot
 Mesnagerie : administration (domestique, militaire, ...)
 Monstre : passage en revue des troupes, et paiement
 Etre obligé à quelqu'un : lui être reconnaissant
 Oncque : jamais, une fois
 Ouyr : entendre
 la part : où
 Parfournir : remplir complètement, compléter
 Partement : départ

Patard : Monnaie de cuivre frappée en Flandres par le duc de Bourgogne Philippe le Bon
 Penseriois : penserais - de même l'imparfait étoit pout étoit, ...
 Picquorée : se nourrir sur l'habitant, par le pillage
 Pleige : garantie
 Pleu : plu - de même pour tous les participe en u : deu, leu, veu, pleu, acreu, receu et pourveu
 pour du, lu, vu, plu, acru, reçu et pourvu
 Poursuite : continuer dans une entreprise
 Pratiquer quelqu'un : le solliciter, négocier avec lui
 Prins :
 Il fut prins : il fut pris
 Ils prindrent : ils prirent
 La journée prinse du ... : on s'accorda pour choisir la journée du ...
 Priser : préférer
 Prochain : suivant
 Quérir : chercher
 Quere : court
 Qui : qu'il
 Ramenteuoir : rappeler, répéter
 Redevable : reconnaissant
 Remonstrer auprès de quelqu'un : lui prouver, réclamer, rapporter
 Rondache : bouclier rond des fantassins
 Somme : pour finir, en résumé
 Soubs : sous
 Surseance : sursis
 Susdit, susdite, susdits, susdites : pronom
 Taborin : tambour
 Tenir une terre : en être le seigneur, auquel les vassaux doivent présenter foy et hommage
 Tolir : enlever, diminuer
 Tousiours, touiours : toujours
 Tuition : protection, garantie
 Vivandier : marchand de comestible